



Groupe Berkem

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 29.173.056,75 euros

Siège social : 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort

820 941 490 RCS Bordeaux

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT



Le document d'enregistrement a été approuvé le 9 novembre 2021 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes cohérentes et compréhensibles. Le document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.21-064.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du document d'enregistrement.

Le document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Il est valide jusqu'au 9 novembre 2022 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément au document d'enregistrement en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du présent document d'enregistrement sont disponibles sans frais auprès de la Société au 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.groupeberkem.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	7
1.1 Responsable du Document d'Enregistrement.....	7
1.2 Attestation de la personne responsable.....	7
1.3 Rapport d'experts	7
1.4 Informations provenant d'un tiers	7
1.5 Déclaration relative au Document d'Enregistrement.....	7
1.6 Responsable de l'information financière.....	7
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	8
2.1 Commissaires aux comptes	8
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	8
3. FACTEURS DE RISQUES.....	9
3.1 Risques liés à l'activité du Groupe	10
3.2 Risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient le Groupe.....	18
3.3 Risques liés à l'organisation du Groupe	19
3.4 Risques réglementaires et juridiques	21
3.5 Risques liés aux perturbations résultant de la pandémie de Covid-19	29
3.6 Risques financiers.....	30
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	37
4.1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial	37
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI).....	37
4.3 Date de constitution et durée	37
4.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	37
5. APERÇU DES ACTIVITÉS.....	38
5.1 Présentation générale de Groupe Berkem.....	38
5.2 Stratégie : répondre aux besoins de la chimie d'aujourd'hui et de demain grâce aux innovations et aux savoir-faire de Groupe Berkem.....	45
5.3 Les marchés adressables.....	48
5.4 Trois expertises synergiques : extraction végétale, formulation et suractivateurs végétaux	56
5.5 Un outil industriel de pointe pour assurer des rendements optimums.....	74
5.6 Innover via une politique soutenue de Recherche & Développement.....	81
5.7 Une chaîne de services transversaux intégrée au service de la performance industrielle.....	84
5.8 Investissement	93
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	96
6.1 Organigramme juridique.....	96
6.2 Sociétés du Groupe.....	99
6.3 Flux intragroupe	100

7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	101
7.1	Présentation générale.....	101
7.2	Réorganisation Juridique Préalable	102
7.3	Principaux facteurs affectant le chiffre d'affaires du Groupe.....	102
7.4	Principaux facteurs affectant la profitabilité du Groupe.....	106
7.5	Présentation et analyse des comptes de résultats combinés de Groupe Berkem pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2019 et 2018.....	107
7.6	Présentation et analyse des comptes de résultats semestriels de Groupe Berkem au 30 juin 2021	117
7.7	Principaux indicateurs de performance suivis par le management.....	121
7.8	Présentation et analyse des éléments issus des bilans	122
7.9	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021 et 2020.....	132
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX.....	134
8.1	Présentation Générale	134
8.2	Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe.....	134
8.3	Flux de trésorerie.....	139
8.4	Besoins de financement et structure de financement de l'émetteur.....	141
8.5	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	141
8.6	Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissement	141
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE.....	142
10.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	147
10.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	147
10.2	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives du Groupe	148
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	149
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	150
12.1	Dirigeants et administrateurs	150
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	156
13.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	157
13.1	Rémunérations des mandataires sociaux	157
13.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux	164
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	165
14.1	Direction de la Société.....	165
14.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société ou l'une de ses filiales	165
14.3	Conseil d'administration et comités spécialisés – gouvernement d'entreprise	166
14.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	168
14.5	Contrôle interne	170
14.6	Incidences significatives sur la gouvernance d'entreprise.....	170

15. SALARIES	171
15.1 Nombre de salariés et répartition par fonction	171
15.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux	172
15.3 Participation des salariés dans le capital de la Société	172
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	173
16.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date d’approbation du Document d’Enregistrement	173
16.2 Droits de vote double.....	173
16.3 Contrôle de la Société.....	173
16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	174
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	175
17.1 Conventions intra-groupe et Opérations avec des apparentés	175
17.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018	182
18. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L’ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L’ÉMETTEUR19.....	183
18.1 Informations financières historiques	183
18.3 Informations financières pro forma	298
18.4 Politique de distribution des dividendes	305
18.5 Procédures judiciaires et d’arbitrage	305
18.6 Changement significatif de la situation financière du Groupe	305
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	306
19.1 Capital social	306
19.2 Acte constitutif et statuts	312
20. CONTRATS IMPORTANTS.....	316
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	317

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent document d'enregistrement, et sauf indication contraire :

- les termes « Groupe Berkem » ou la « Société » désignent la société Groupe Berkem, société anonyme dont le siège social est situé 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 820 941 490 ;
- le terme « Groupe » désigne la Société et ses filiales et sous-filiales :
 - Berkem Développement, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 481 604 197 ;
 - Berkem, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Marais Ouest 24680 Gardonne, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro 393 274 824 ;
 - Adkalis, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20, rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 790 216 030 ;
 - Lixol, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 525, boulevard de l'Industrie 33260 La Teste-de-Buch, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 646 380 089 ;
 - Eurolyo, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 53, avenue d'Orléans 28000 Chartres, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 393 274 824 ; et,
 - Berkem Inc., *corporation* de l'état du New Jersey au capital social de 100 dollars américains immatriculée sous le numéro 13790454321 dont le siège social est situé 60 Park Place, Military Park Building, 4th Floor Suite 405, Newark, NJ 07102.
- Le terme « Document d'Enregistrement » désigne le présent document d'enregistrement approuvé par l'AMF.

Le Document d'Enregistrement est établi selon l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 et présente les comptes combinés de Groupe Berkem établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

Une table de concordance est présentée à la fin du Document d'Enregistrement pour faciliter la lecture dudit Document d'Enregistrement au regard du plan de présentation des informations requises au titre de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Enregistrement contient, notamment au chapitre 5 « *Aperçu des activités* » des informations relatives aux activités du Groupe ainsi qu'aux marchés sur lesquels celui-ci opère et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes

soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). Le Groupe estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de ses marchés de référence et de son positionnement concurrentiel sur ces marchés. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, les marchés dans lesquels il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement Abus de Marché.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement

M. Olivier FAHY, président directeur général.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Blanquefort,
le 9 novembre 2021

M. Olivier FAHY
Président directeur général

1.3 Rapport d'experts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'Enregistrement.

1.4 Informations provenant d'un tiers

Aucune déclaration ou information provenant de tiers n'est incluse par référence dans le Document d'Enregistrement.

1.5 Déclaration relative au Document d'Enregistrement

Le Document d'Enregistrement a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'Enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'Enregistrement.

1.6 Responsable de l'information financière

M. Anthony LABRUGNAS
Directeur administratif et financier
Adresse : 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort
Téléphone : +33 (0) 5 64 31 06 60
Courriel : investisseurs@berkem.com

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

VS AUDITEX SARL

Représentée par M. Simon Vezin

81, rue Hoche – 33200 Bordeaux

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

Date de première nomination : 24 décembre 2020 en remplacement de M. Simon Vezin, co-commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire

Durée du mandat en cours : 2 exercices correspondant à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEIXIS SAS

Représentée par M. Nicolas de Laage de Meux

4 bis Chemin de la Croisière – 33550 Le Tourne

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

Date de première nomination : 23 décembre 2020

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean-Marc MAURETTE

9, rue Matabiau – 31000 Toulouse

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

Date de première nomination : 14 janvier 2016 aux termes des statuts constitutifs de la Société

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

LEMPEREUR ET ASSOCIES AUDIT SARL

Représentée par M. Benoit Bobis

225 route d'Angoulême - 24000 Périgueux

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

Date de première nomination : 23 décembre 2020

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

M. Simon VEZIN

81, rue Hoche, 33200 Bordeaux

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

Date de première nomination : 14 janvier 2016 aux termes des statuts constitutifs

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Date de démission : 24 décembre 2020

3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquiescer des actions du Groupe. Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. À la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en six catégories dans le tableau ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissant des risques ; importance qui est la résultante de la probabilité du risque et de son impact en cas de réalisation selon l'appréciation du Groupe après prise en compte des mesures de gestion des risques mises en place à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
Risques liés à l'activité du Groupe			
• Risques d'échec dans le développement ou la commercialisation de nouveaux produits	Moyen	Elevé	Elevé
• Risques industriels			
- Risques de survenance d'un accident industriel majeur	Faible	Elevé	Elevé
- Risques de pollution sur un site, lors du stockage d'un produit ou de son transport et impact pour la santé et l'environnement de produits dangereux	Faible	Elevé	Elevé
- Risques liés une baisse de performance ou à des dysfonctionnements de l'outil industriel	Faible	Faible	Faible
• Risques de défaut d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières	Moyen	Moyen	Moyen
• Risques de dépendance vis-à-vis des clients	Faible	Moyen	Moyen
• Risques de non-conformité des produits	Faible	Moyen	Moyen
Risques relatifs au marché sur lequel intervient le Groupe			
• Risques liés au développement de la concurrence	Faible	Faible	Faible
Risques liés à l'organisation du Groupe			
• Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe	Moyen	Moyen	Moyen

• Risques liés à la croissance organique du Groupe	Moyen	Moyen	Moyen
• Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels	Faible	Elevé	Moyen
• Risques de dépendance à l'égard de collaborateurs clés	Moyen	Faible	Moyen
Risques réglementaires et juridiques			
• Risques de perte des autorisations d'exploitation et mise sur le marché	Faible	Elevé	Elevé
• Risques liés à la propriété intellectuelle et aux savoir-faire du Groupe	Faible	Elevé	Elevé
• Risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits	Faible	Elevé	Elevé
• Risques liés aux différentes réglementations internationales et locales dont le Groupe dépend et à leurs possibles évolutions	Moyen	Moyen	Elevé
• Risques de défaillance de la couverture d'assurance	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés aux perturbations résultant de la crise sanitaire du Covid-19			
• Risques liés à la crise sanitaire du Covid-19	Moyen	Moyen	Moyen
Risques financiers			
• Risque de liquidité	Faible	Elevé	Elevé
• Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels de la Société	Faible	Moyen	Faible
• Risque de taux	Faible	Faible	Faible

3.1 Risques liés à l'activité du Groupe

3.1.1 Risques d'échec dans le développement ou la commercialisation de nouveaux produits

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance qui repose notamment sur le développement de nouveaux produits ou de nouvelles gammes de produits, le Groupe conduit des projets mobilisant des moyens humains et financiers significatifs. Cette stratégie requiert de la part du Groupe une forte anticipation des marchés et applications à cibler ainsi que de la nature des extractions végétales et des formulations à réaliser. Le Groupe doit en outre anticiper la conduite des processus de R&D et industriels et la réponse des marchés finaux face à ces innovations.

Entre 2018 et 2020, les dépenses de R&D du Groupe (CIR et CII) ont représenté annuellement des investissements compris entre 3,6 millions d'euros et 3,9 millions d'euros, soit entre 8% et 10% du chiffre d'affaires combiné du Groupe en moyenne sur la période. Au titre du 1^{er} semestre 2021, les dépenses de R&D du Groupe ont représenté 1,5 million d'euros, soit 6% du chiffre d'affaires.

Malgré les investissements réalisés, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre au point de nouveaux produits et de nouvelles applications ou de développer de nouveaux procédés de production. Les phases d'essais peuvent être longues et connaître des échecs dans le développement des formulations et des extractions végétales avec les propriétés et caractéristiques souhaitées. L'obtention d'un processus industriel optimal et stable peut également nécessiter du temps pour être parfaitement au point. Il ne peut ainsi être exclu que la réalisation de ces projets puisse (i) être retardée significativement, (ii) entraîner des dépenses supérieures à celles initialement budgétées par le Groupe ou (iii) aboutir à un constat d'échec. Le Groupe ne peut, en conséquence, garantir que les développements de ses produits

innovants, existants ou futurs, aboutiront dans un sens favorable pour permettre leur commercialisation, ni que de tels aboutissements interviendront dans des délais compatibles avec les besoins du marché.

Outre l'innovation, le développement du Groupe repose sur sa capacité à mener à bien la commercialisation de ses produits, soit en direct, soit par l'intermédiaire de distributeurs. Les nouveaux produits ou nouvelles gammes de produits pourraient ne pas convaincre les clients en raison d'absence d'innovations considérées comme majeures par ces derniers par rapport aux produits existants, d'un positionnement prix ne correspondant pas aux attentes des clients, de données insuffisantes en matière d'études d'évaluation du risque sur l'environnement ou d'effets néfastes pour l'homme. Ceci pourrait conduire à un rythme de commercialisation ralenti, inférieur aux attentes du Groupe, voire à devoir interrompre la commercialisation par le Groupe des nouveaux produits ou nouvelles gammes de produits faute de débouchés suffisants.

Afin de limiter ses risques, avant tout développement conséquent, le Groupe procède à des analyses de marché associant les équipes commerciales et R&D. Par ailleurs, pour la majorité d'entre elles, les innovations du Groupe sont orientées vers le développement durable et ses enjeux environnementaux et sociétaux, avec notamment la montée en puissance des gammes de produits d'extraits végétaux proposées par le Groupe ou le développement des produits d'origine biosourcée. Enfin, une part importante des développements réalisés, notamment en matière d'extraction végétale, l'est pour le compte de clients souhaitant des développements de produits à façon, limitant *de facto* le risque de commercialisation pour le Groupe au fait que cela soit le produit du client qui ne connaisse pas le succès escompté et impacte ainsi les volumes de production anticipés.

L'ensemble de ces risques pourrait peser sur la compétitivité et les perspectives de croissance du Groupe, la rentabilité attendue de ses investissements et ainsi avoir une incidence défavorable sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

3.1.2 Risques industriels

3.1.2.1 Risques de survenance d'un accident industriel majeur

En raison de la nature de ses activités et de la dangerosité, toxicité ou inflammabilité de certaines matières premières ou produits, des accidents de tout type (notamment explosion et incendie) pourraient avoir lieu dans les installations du Groupe, les centres de stockage et de dépôt utilisés par le Groupe ou lors du transport des différents produits et matières premières. Les origines de ces accidents pourraient être dues à des incidents d'exploitation ou des événements extérieurs tels que des catastrophes naturelles ou des actes de malveillance.

En particulier, le Groupe exploite le site de Gardonne classé SEVESO seuil bas (tel que défini par la directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses) qui regroupe les activités d'extraction végétale de Berkem et des activités de formulation d'Adkalis. En outre, le Groupe exploite également d'autres sites de production ou de recherche et développement (Blanquefort pour des activités de R&D et La-Teste-de-Buch pour son activité de production de résines alkydes réalisée par Lixol) qui ne sont pas des sites classés sur le plan réglementaire mais où un sinistre majeur pourrait tout de même se produire en raison de l'utilisation, la fabrication et l'entreposage de substances dangereuses et inflammables. Le site de Chartres où Eurolyo réalise son activité de lyophilisation ne présente pas de risques spécifiques de survenance d'un accident industriel majeur.

Les ventes des produits du Groupe fabriqués sur le site classé de Gardonne représentent de l'ordre de 82% du chiffre d'affaires combiné du Groupe en 2020, étant précisé qu'une partie de la production pourrait être sous-traitée en cas d'incident majeur sur le site et que par ailleurs le Groupe bénéficie d'une assurance perte d'exploitation couvrant 18 mois d'activité pour l'extraction végétale et 6 mois d'activités pour les autres produits.

Le 24 juin 2021, un incident sur le site de Lixol, basée à La Teste-de-Buch s'est déclaré. Une détonation suivie d'une fuite de vapeur d'eau émanant d'un réacteur contenant une résine alkyde en cours d'élaboration ont été constatées. Suite à l'incident, l'atelier des réacteurs à Teste-de-Buch a été fermé et les deux réacteurs sur le site ont été mis hors service pour permettre l'inspection complète et la réparation des réacteurs ainsi que l'inspection et la remise en conformité des structures, équipements et matériels de l'atelier. A la date du présent document, la réparation du réacteur par le prestataire du Groupe est en cours et sa prise en charge par l'assurance est attendue. La remise en service de l'atelier de réacteurs est attendue avant la fin de l'année 2021 (se référer pour le détail à la section 10.1 du Document d'Enregistrement).

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a pas connu d'autre accident industriel majeur au sein de ses sites industriels ou à l'occasion du transport de ses produits.

Bien que le Groupe prévoit la réouverture de l'atelier avant la fin de l'année 2021 et le retour au niveau de production d'avant incident au cours du premier trimestre de 2022, la remise en service de l'atelier de réacteurs et/ou le retour au niveau de production d'avant l'incident pourraient prendre plus de temps que prévu par le Groupe. Si le Groupe n'est pas capable de remettre en service son atelier de réacteurs avant la fin de l'année 2021, les pertes d'exploitation de 2022 pourraient ne pas être prises en compte par son assurance (qui ne couvre que six mois de pertes d'exploitation). Un retard significatif pourrait avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires et les marges de Lixol en 2022 et pourrait également, si le Groupe n'est pas capable de livrer ses clients dans un délai raisonnable, engendrer une perte de clientèle.

Tout accident qu'il se produise sur l'un des sites de production ou lors du transport, pourrait affecter négativement le fonctionnement de certains ateliers sur ses sites industriels ou entraîner des retards de production, voire stopper pour une longue période toute production sur le site touché (destructions de site de production, d'équipements de production, des produits ou des matières premières stockés) pouvant ainsi conduire à des pertes importantes de chiffre d'affaires et de résultat pour les activités concernées voire entraîner des coûts additionnels importants, en raison notamment des investissements nécessaires pour obtenir de nouveau les autorisations administratives, du montant des franchises d'assurances ou des dommages non couverts par les polices d'assurances (se référer à la section 3.4.5 du Document d'Enregistrement) et le coût éventuel de sous-traitance d'une partie de la production. La responsabilité du Groupe pourrait également être engagée (i) suite à des dommages causés aux personnes (employés ou populations voisines des sites) et/ou aux biens ou (ii) pour avoir porté atteinte aux ressources naturelles (se référer à la section 3.1.1.2 du Document d'Enregistrement). Tout accident pourrait en outre donner lieu à des demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité contractuelle ou délictuelle (notamment dans le cadre des transports de produits en qualité de chargeur du Groupe). Outre les aspects financiers, la gestion des conséquences de tels incidents d'une manière non appropriée pourrait avoir également un impact négatif sur l'image du Groupe.

Afin de prévenir au mieux les risques de survenance d'accidents industriels majeurs, le Groupe a défini et met à jour des scénarii lui permettant d'évaluer ces risques et d'anticiper les conséquences de la survenance éventuelle de tels événements. Dans le cadre de ses actions de prévention, toutes les installations et activités du Groupe, font l'objet d'une démarche de gestion de la sécurité commune par les équipes de direction et QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe.

Pour minimiser les risques d'accident, le Groupe a mis en place un système de gestion de la sécurité (ci-après « SGS ») pour la prévention et le traitement des accidents industriels majeurs et s'attache ainsi à :

- appliquer des standards de sécurité industrielle de haut niveau, conforme à la pratique du secteur et aux dispositions réglementaires ;
- suivre les recommandations des autorités administratives, telles que la DREAL¹, suite aux différentes inspections réalisées par ces dernières sur ses installations industrielles ;
- mener des missions de contrôle et d'audit (internes et externes) pour s'assurer de la mise en œuvre effective de ses obligations et suivre les préconisations éventuelles de ces audits ;

¹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement

- sélectionner des équipements en adéquation avec les incidents qui pourraient intervenir (protection ATEX²) ;
- assurer de manière régulière la maintenance et le contrôle du fonctionnement de ses équipements ;
- assurer le suivi de l'ensemble des incidents même mineurs et mener une analyse détaillée de leurs causes pour éviter que cela ne se reproduise ;
- mener une politique de sensibilisation de son personnel et de formation de ses salariés (exercices mensuels) ; et,
- recourir à des transporteurs spécialisés et agréés.

Enfin, afin de gérer au mieux des situations potentiellement critiques pouvant survenir à l'intérieur des sites du Groupe ou lors d'accidents de transport, le Groupe a défini des procédures de gestion de crise sur ses différents sites.

Malgré l'ensemble des procédures mise en œuvre pour minimiser le risque de survenance d'un accident industriel majeur, la survenance d'un tel accident majeur aurait un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.1.2.2 Risques de pollution sur un site, lors du stockage d'un produit ou de son transport et impact pour la santé et l'environnement de produits dangereux

Bien qu'auditées régulièrement par les autorités réglementaires, le Groupe ne peut exclure que ses activités (qui impliquent notamment l'entreposage, la manipulation, l'utilisation, le traitement, la production et le transport de matières dangereuses pour les personnes ou l'environnement (solvants et matières inflammables notamment) puissent entraîner :

- des dommages en termes de santé ponctuellement ou dans le temps, notamment liés à la manipulation régulière par les salariés ou tout tiers travaillant pour le Groupe de produits ou matières premières dangereuses lors des phases de R&D, de production ou de transport ; et,
- des dommages environnementaux (pollutions des sols, de l'eau ou de l'air) dans le cadre de la production, du stockage ou du transport de matières dangereuses.

Tout risque de pollution sur un site, un dépôt ou lors d'un transport et tout impact pour la santé ou l'environnement de produits dangereux pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives ou l'image du Groupe. La Société et/ou ses filiales ainsi que leurs dirigeants pourraient en outre être exposés à des poursuites judiciaires. En outre, le Groupe ne peut exclure que sa responsabilité soit recherchée au-delà des plafonds garantis par les assurances ou pour des dommages non couverts, dans le cadre de sinistres sanitaires et environnementaux (se référer à la section 3.4.5 du Document d'Enregistrement). La sécurité des salariés du Groupe, des salariés de ses sous-traitants (transporteurs notamment), des riverains des sites industriels du Groupe et la protection de l'environnement sont donc des préoccupations permanentes de Groupe Berkem.

Même si le Groupe estime que les mesures de sécurité qu'il prend au titre de la manutention, de l'entreposage et du traitement des matières dangereuses satisfont aux normes prescrites par les lois et règlements en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions d'environnement, de santé et de sécurité, le risque de contamination accidentelle, de maladies professionnelles, lié à la manipulation directe et répétée de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.

Le Groupe a mis en place des procédures dans le cadre de son SGS (se référer à la section 3.1.1.1) et travaille en collaboration avec la médecine du travail pour minimiser ces risques. Cette collaboration avec la médecine du travail vise, par exemple, à prévenir les risques de maladies professionnelles liées à une mauvaise ergonomie des postes (troubles musculosquelettiques) ou à la luminosité des bâtiments

² Matériel ATmosphère EXplosive

pour les travailleurs de nuit (notamment diabète, obésité ou troubles cardiovasculaires). Le Groupe n'a pas à ce jour été confronté à ce type de problèmes.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, le Groupe estime que les mesures de sécurité qu'il prend au titre du stockage, de la production et du transport de matières, satisfont aux normes prescrites par les lois et règlements en vigueur pour éviter toute cause à l'origine d'une pollution des sols, de l'eau et de l'air. A l'instar des mesures sanitaires, le Groupe a mis en place des procédures dans le cadre de son SGS (se référer à la section 3.1.1.1 du Document d'Enregistrement) afin de minimiser les risques de pollution et dommages environnementaux et est soumis régulièrement à des inspections des autorités administratives.

Le Groupe porte une attention particulière pour les sites de la-Teste-de-Buch et de Gardonne du fait que :

- la société Lixol, spécialisée dans les résines occupe le site de la-Teste-de-Buch à proximité de zones d'exploitation agricole et urbaines ; et,
- la réglementation en matière d'environnement concerne non seulement les activités et sites du Groupe en exploitation, mais concerne également les activités passées et à ce titre, le site historique de Gardonne présente encore à ce jour des résidus de pollution, dont l'origine est antérieure à l'acquisition du site industriel par le Groupe. Le Groupe poursuit les traitements de dépollution. Ces résidus de pollution font l'objet d'un suivi mensuel et les résultats sont communiqués à la D.R.E.A.L. et à la préfecture. Chaque année, le Groupe enregistre des dépenses de dépollution et une assurance a été souscrite afin d'assurer ces dépenses. Le Groupe a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile pour atteinte à l'environnement (se référer à la section 3.4.5 du Document d'Enregistrement).

Malgré l'ensemble des procédures mise en œuvre pour minimiser les risques de pollution, la survenance d'un tel risque aurait un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.1.2.3 Risques liés une baisse de performance ou aux dysfonctionnements de l'outil industriel

Au fil des années, le Groupe a constitué un outil industriel qu'il considère comme performant, issu d'améliorations successives visant à maximiser les rendements et la qualité des actifs produits.

Le Groupe compte aujourd'hui trois sites de production (Gardonne, La Teste-de-Buch et Chartres), sur lesquels les équipements industriels, de durée de vie relativement longue, répondent à des standards de qualité élevés et font appel à des moyens technologiques avancés.

Le Groupe pourrait cependant faire face à une baisse des performances opérationnelles ou à des pannes de l'outil industriel causant une baisse de productivité ou de la qualité des produits pouvant nécessiter de relancer la production d'un nouveau lot et causer des pertes d'exploitation.

Pour éviter la survenue de tels risques, le Groupe dispose d'une équipe dédiée à la maintenance de ses sites de production composée d'une dizaine de personnes qui s'assure régulièrement du bon fonctionnement des installations et effectue des mises à niveau ciblées préventives des différents équipements pour éviter toute obsolescence et dynamiser l'outil industriel. En outre, l'ensemble des matériels de production des sites industriels du Groupe sont connectés et contrôlés à distance par l'équipe de maintenance. Une défaillance de ce pilotage connecté de l'outil de production (du fait, notamment, d'une défaillance du système d'information du Groupe) pourrait rendre inopérants, tout ou partie, des processus de contrôle et de maintenance mis en place (se référer à la section 5.5. du Document d'Enregistrement).

L'outil de production se compose d'un certain nombre de lignes indépendantes et polyvalentes, ce qui limite les risques d'arrêts de production prolongés et simultanés pour les différents produits du Groupe. Dans le cas d'arrêts de production prolongés, le Groupe a identifié des sous-traitants qui pourraient

chacun assurer une (ou plusieurs tâches) spécifique au sein des différents processus de production ; processus de production qui seraient dans un tel cas sous-optimal.

Outre la mise hors service partielle de son site de production à Lixol à la suite de l'incident de juin 2021, le Groupe n'a à ce jour pas connu d'incident notable suite à un dysfonctionnement partiel ou total de son outil industriel. Il est par ailleurs assuré contre les pertes d'exploitation (se référer à la section 3.4.5 du Document d'Enregistrement). Néanmoins, la survenance des risques décrits dans ce paragraphe aurait un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.1.3 Risques de défaut d'approvisionnement et de variation du coût des matières premières

Les produits nécessaires aux activités d'extraction végétale et de formulation du Groupe sont variés et par conséquent, le Groupe s'approvisionne auprès d'un grand nombre de fournisseurs de matières premières. Néanmoins, pour certains produits, le nombre de fournisseurs peut être très réduit.

En effet, pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le premier fournisseur représente 7,1% du montant total des achats du Groupe, les trois premiers fournisseurs représentent 13,8% des achats et les dix premiers fournisseurs représentent 32,1%. Au 30 juin 2021, le premier fournisseur représente 10,4% du montant total des achats du Groupe, les trois premiers 25,4% et les dix premiers 53,6%.

L'approvisionnement en l'une quelconque des matières premières nécessaires au Groupe (qu'il s'agisse de matières premières végétales ou de produits issus de la chimie de synthèse comme les biocides) pourrait être réduit ou interrompu. Si tel était le cas, le Groupe pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matières premières de qualité, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable. Si ses fournisseurs lui faisaient défaut ou si son approvisionnement en matières premières était réduit ou interrompu, le Groupe pourrait ne plus être capable de commercialiser certains de ses produits ou répondre aux demandes spécifiques de certains de ses clients.

La direction des achats du Groupe s'attache à mettre en place des approvisionnements avec ses fournisseurs stratégiques afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et à chercher à diversifier au maximum ses sources. Cependant, certaines matières premières, en nombre limité, ont des sources d'approvisionnement difficilement diversifiables, pouvant engendrer des tensions sur les prix ou les quantités disponibles pour des produits de qualité.

De même, l'approvisionnement en produits biocides pour Adkalis, pour lesquels peu de fournisseurs sont détenteurs d'autorisations de mise sur le marché de leurs molécules en Europe (inscrits à l'Annexe 1 de la réglementation biocides européenne), peut connaître des tensions. En effet, Adkalis se retrouve en concurrence avec le secteur agricole, principal utilisateur de biocides, qui peut influencer sensiblement sur les prix des produits et les quantités disponibles. En cas de pénurie de biocides, la réglementation européenne autorise le recours ponctuel à des produits non habituellement autorisés sur le territoire de l'Union européenne. Pour apporter une première réponse à ces tensions sur les approvisionnements en biocides, Adkalis a développé une gamme issue de l'extraction végétale. En outre, le Groupe développe une large gamme de produits conformes aux prescriptions de l'Annexe 1 de la réglementation biocides européenne incorporant une large part de suractivateurs végétaux afin de réduire sensiblement la concentration en biocides de synthèse.

Le Groupe ayant recours à des matières premières d'origine végétale, il existe un risque d'approvisionnement et un risque sur la qualité de l'extrait végétal obtenu compte tenu de risques naturels (tempêtes, crues, inondations, sécheresse...) et du changement climatique qui peuvent influencer sur la quantité, la qualité, le rendement et les caractéristiques finales des produits. Le Groupe a ainsi souhaité développer ses capacités de *sourcing* ces dernières années afin de ne pas être dépendant de quelques fournisseurs et améliorer son outil industriel afin d'accroître par la même sa productivité et la qualité de ses extraits végétaux pour être moins dépendant de la qualité des récoltes.

Si globalement le Groupe ne constate pas d'importantes variations de prix sur la majorité des matières premières qu'il utilise, il peut arriver que cela se produise ponctuellement en fonction de la rareté de l'approvisionnement recherché ou pour certaines gammes de matières premières dont les cours sont corrélés au prix du pétrole. Plus particulièrement, suite à la pandémie de Covid 19 et en cas de confirmation de la reprise économique au niveau international, le Groupe n'exclue pas l'intensification des phénomènes de rareté de certains produits du fait d'une demande mondiale accrue. La hausse du coût des matières premières est le plus souvent répercutée dans les prix de vente des produits du Groupe ; toutefois, le Groupe ne peut garantir qu'il pourra à l'avenir répercuter dans la majorité des cas, la hausse éventuelle du coût des matières premières dans le prix de vente de ses produits et ainsi, maintenir sa marge brute dans le temps pour l'ensemble de ses produits. A la Date du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a pas constaté de difficultés d'approvisionnement causées par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer.

Ces évènements pourraient affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.1.4 Risques de dépendance vis-à-vis des clients

Le Groupe compte une base active de l'ordre de 1.600 clients dans des secteurs divers comme l'agroalimentaire, la cosmétique, la chimie, le bâtiment, l'industrie du bois, la peinture et l'hygiène publique.

Les trois premiers clients du Groupe ont représenté, ensemble, au moins 24% du chiffre d'affaires combiné en 2020, 2019 et 2018. Pour les six mois clos le 30 juin 2021, les trois premiers clients représentent 17,2% du chiffre d'affaires combiné du Groupe. Le premier client du Groupe représente environ la moitié du chiffre d'affaires combiné du pôle Extraction Végétale (se référer à la section 5.4.1). La perte d'un de ces clients, ou une réduction significative de ventes envers un de ces clients, pourrait avoir un impact significatif pour le Groupe et ses résultats. Hormis ces clients principaux, le Groupe n'a pas de dépendance particulière vis-à-vis d'autre client. Les quinze premiers clients ont respectivement représenté entre 25,5% et 40% du chiffre d'affaires combiné du Groupe au cours de la période couverte par le Document d'Enregistrement avec une bonne diversité sectorielle et géographique et une évolution d'une année à l'autre dans la composition de la clientèle au-delà du top 5 des premiers clients.

Top 15 premiers clients	En % du chiffre d'affaires combiné (2018-2019-2020) et Pro Forma			
	1 ^{er} semestre 2021	2020	2019	2018
Client N°1	10,5%	14,7%	13,9%	18,45%
Client N°2	5,0%	5,3%	6,9%	6,95%
Client N°3	1,7%	4,2%	4,3%	3,84%
Client N°4	1,5%	2,6%	2,1%	1,94%
Client N°5	1,4%	1,7%	1,5%	1,53%
Client N°6	1,1%	1,6%	1,2%	0,94%
Client N°7	0,7%	1,5%	1,1%	0,91%
Client N°8	0,7%	1,4%	1,1%	0,80%
Client N°9	0,5%	1,1%	1,0%	0,76%
Client N°10	0,5%	1,1%	1,0%	0,72%
Client N°11	0,4%	1,0%	0,8%	0,70%
Client N°12	0,4%	1,0%	0,8%	0,65%
Client N°13	0,3%	1,0%	0,7%	0,58%
Client N°14	0,3%	0,9%	0,7%	0,58%
Client N°15	0,3%	0,8%	0,7%	0,56%
TOTAL TOP 15	25,5%	39,9%	37,8%	39,92%

Le Groupe compte aussi bien comme clients de grandes multinationales, des ETI et des TPE-PME dans différents secteurs d'activités qui, pour certains desdits secteurs, nécessitent d'obtenir ou de maintenir de la part des clients du Groupe des autorisations réglementaires pour commercialiser leurs produits finaux. La majorité des clients dispose d'une assise financière solide au regard des commandes passées. Le pourcentage d'impayés sur les exercices 2018, 2019 et 2020 n'était pas significatif : environ dix impayés par an pour un montant cumulé représentant moins de 0,1% du chiffre d'affaires. Le Groupe a enregistré des dotations aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 78 milliers d'euros en 2018, 86 milliers d'euros en 2019 et 21 milliers d'euros en 2020. En cas de problème de recouvrement, le Groupe fait appel à une société spécialisée dans le domaine.

Les délais moyens de règlement accordés aux clients du Groupe sont adaptés aux pratiques de chaque pays mais, sauf exceptions, ne dépassent pas 90 jours à compter de la livraison. Dans certains cas et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes pouvant atteindre 100% sont perçus à la commande pour éviter tout risque d'impayés. Par ailleurs, le Groupe a recours à des cessions de créances commerciales. Le montant desdites cessions de créances était respectivement aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 de 4.565 milliers d'euros, 3.561 milliers d'euros et 3.969 milliers d'euros. Ce montant était de 6 330 milliers d'euros au 30 juin 2021.

La matérialisation des risques de dépendance vis-à-vis des clients pourrait affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.1.5 Risques de non-conformité des produits

La non-conformité des produits ou le non-respect des engagements contractuels en termes de spécificités techniques des produits est susceptible d'entraîner pour le Groupe des coûts supplémentaires liés au lancement d'une nouvelle production ou même de destruction des produits concernés, mais pourrait également impacter négativement, immédiatement ou à terme, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe, ainsi que le cas échéant engendrer des litiges et une perception négative de l'image du Groupe.

Afin de réduire le risque de non-conformité des produits, le Groupe a mis en place une organisation qualité qui procède à des analyses sur les produits entrants et sortants qui repose sur le système qualité ISO 9001, pour lequel Groupe Berkem est audité annuellement depuis 1996. Ainsi, en cas de non-conformité des matières premières qui engendrerait une non-conformité des produits du Groupe, la livraison est systématiquement refusée. En cas de non-conformité constatée du produit fini du Groupe, le processus de production est relancé afin d'aboutir à un produit conforme. Le produit non-conforme pour une application spécifique est soit détruit soit retraité et conservé en stock de manière à pouvoir être réutilisé dans la production d'un autre actif quand cela est possible.

Ce risque de non-conformité des produits peut principalement concerner les résines produites par Lixol et les solutions pour le traitement et la protection des matériaux d'Adkalis, en raison de la nature des produits qu'elles commercialisent. Adkalis offre d'ailleurs une garantie comprise entre cinq et dix ans pour certains de ces produits de traitement et protection du bois.

Les conditions générales de vente du Groupe ne prévoient pas d'indemnisation à l'égard des co-contractants, en cas de non-conformité des produits. Néanmoins, le Groupe peut, à titre commercial, décider de mesures comme la reprise de lots livrés. Enfin, le Groupe n'a jamais eu à déplorer de difficultés significatives en raison de produits non-conformes.

La matérialisation des risques de non-conformité des produits pourrait affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

3.2 Risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient le Groupe

3.2.1 Risques liés au développement de la concurrence

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur les marchés de la chimie de spécialité principalement pour des applications dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la cosmétique, du bâtiment, de l'industrie du bois et de l'hygiène publique pour lesquels il peut exister des solutions concurrentes et/ou alternatives.

Si le Groupe a pu constater peu de mutations technologiques sur ses marchés au cours de ces dernières années, les processus de production alternatifs conférant le plus souvent d'autres caractéristiques aux produits pour d'autres utilisations que celles spécifiées par le Groupe, les différentes filiales opérationnelles de Groupe Berkem pourraient toutefois devoir faire face au développement de nouveaux processus de production ou d'amélioration sensible des processus industriels existants augmentant la productivité (augmentation des volumes, réduction de la durée et des coûts de production,...) ou la qualité des produits pouvant impacter le positionnement concurrentiel du Groupe.

Le Groupe s'attache à améliorer de manière continue ses processus de production en augmentant les rendements de production tout en limitant les impacts pour l'environnement (réductions des consommations d'eau et d'énergie ainsi que d'émissions de composés organiques volatils).

Globalement, les principaux marchés sur lesquels évolue le Groupe (extraction végétale, formulation de biocides et de résines) sont des marchés encore fragmentés malgré une tendance lourde à la consolidation sur ces dix dernières années. Parmi les intervenants opérant sur ces secteurs, deux catégories peuvent être distinguées (se référer à la section 5.3.2. du Document d'Enregistrement) :

- une multitude d'acteurs de taille petite ou moyenne avec des positionnements de niche ;
- quelques grands groupes internationaux de la chimie de spécialité avec des positionnements sur des marchés de commodités (formulations plus standardisées, extraits végétaux courants).

Les acteurs de cette dernière catégorie, soit directement dans le cadre d'une volonté de diversification de leurs activités sur des produits à plus fortes marges, soit indirectement après l'acquisition d'un acteur de taille plus modeste positionné sur des marchés proches de ceux du Groupe, pourraient venir concurrencer les sociétés Berkem, Adkalis ou Lixol sur tout ou partie de leurs produits. Ces acteurs disposent de ressources bien supérieures à celle du Groupe qui pourraient faciliter leurs implantations sur ces marchés et réduire l'avance technologique du Groupe :

- taille de bilan beaucoup plus importante leur offrant des capacités financières supérieures ;
- budgets plus importants affectés à la recherche et développement, à la commercialisation de leurs produits et à la protection de leur propriété intellectuelle ;
- plus grande expérience et moyens plus importants en matière de lancement, de promotion, de commercialisation et de distribution de produits ;
- réseaux de partenaires et de distributeurs plus importants ;
- plus forte présence et notoriété à l'international.

La stratégie du Groupe est-elle aussi fondée en partie sur la réalisation d'opérations de croissance externe qui pourraient accroître la taille du Groupe à termes et réduire ce désavantage de taille face à la concurrence ; toutefois, la réussite d'une telle stratégie ne peut être considérée comme certaine (se référer à la section 3.3.2. du Document d'Enregistrement).

Le risque de voir apparaître de nouveaux entrants sur les principaux marchés cibles du Groupe est cependant relativement limité pour les raisons suivantes :

- les normes réglementaires sont de plus en plus contraignantes et nécessitent une véritable organisation interne tant en termes d'assurance qualité que d'outils industriels, le Groupe dispose par ailleurs pour ses activités de formulation d'autorisation de mises sur le marché (AMM) dont le processus d'obtention auprès des différentes autorités réglementaires est relativement long et complexe ;

- les contraintes technologiques sont importantes tant en termes de savoir-faire métier (approvisionnement matières premières, procédés industriels...) qu'en termes de capacité d'innovation (offre issue de l'extraction végétale par exemple) ;
- les produits naturels de spécialité d'origine végétale répondent à un cahier des charges très spécifique réalisé en collaboration étroite avec les clients, notamment au travers d'un processus de co-développement, dans des délais souvent très longs, qui ne peuvent donc être substitués par le portefeuille produits d'un concurrent.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la réalisation de ces risques.

3.3 Risques liés à l'organisation du Groupe

3.3.1 Risques liés à la réalisation d'opération de croissance externe

Le Groupe a procédé dans le passé à plusieurs acquisitions de sociétés tierces et d'actifs, dont notamment plus récemment les sociétés Lixol et Eurolyo (se référer à la section 5.1.3. du Document d'Enregistrement). La stratégie du Groupe est de croître aussi bien par croissance organique que par l'intermédiaire d'opérations de croissance externe. Le Groupe devrait ainsi être amené dans l'avenir à acquérir de nouvelles entreprises ou actifs.

Le Groupe vise des sociétés opérant sur des niches de marchés avec des offres à forte valeur ajoutée et des moyens limités. La stratégie du Groupe vise :

- à mettre aux standards industriels du Groupe les sociétés nouvellement acquises (investissement de mise aux normes du Groupe, automatisation des lignes de production, développement de la R&D produit, arrêt de la sous-traitance,...) ;
- à accroître les capacités de production et la productivité de ces dernières ;
- à générer des synergies entre les différentes entités du Groupe (commerciale, innovation ou savoir-faire technique).

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès les entreprises ou actifs ainsi acquis et les mettre aux normes du Groupe. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration de sociétés ou d'actifs tiers est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés ou actifs tiers pourrait faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Préalablement à ses opérations d'acquisition, le Groupe veille à (i) réaliser un certain nombre d'audits, notamment des audits environnementaux afin de déceler d'éventuelles problématiques de pollution des sites, et (ii) négocier des garanties de passif auprès des cédants. Le Groupe ne peut garantir que malgré la réalisation de ces différents audits et la mise en place d'une couverture des risques par des garanties de passif, il ne subira pas les conséquences financières d'un problème opérationnel, industriel ou environnemental au sein des sociétés ou actifs nouvellement rachetées dont la couverture par les garanties de passif serait insuffisante. A la Date du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a jamais été confronté à des problèmes liés à la mise en jeu des garanties de passif.

Groupe Berkem pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. En outre, les ratios financiers (que doit respecter le Groupe au regard de son endettement existant ou devrait respecter au regard d'emprunts futurs) pourraient limiter la capacité du Groupe à réaliser sa stratégie de croissance externe.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

3.3.2 Risques liés à la croissance organique du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, outre le fait de devoir recruter du personnel supplémentaire, le Groupe pourrait être amené à devoir développer ses capacités opérationnelles et industrielles, notamment ses capacités de production et l'organisation de cette dernière, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes et nécessiter des investissements importants. En particulier, le Groupe pourrait devoir :

- développer de nouvelles unités de production ou installer de nouveaux équipements (réacteurs, sécheurs, évaporateurs, atomiseurs, décanteurs, étuves, colonnes de purification, agitateurs, mélangeurs de poudre, disperseurs en ligne, lyophilisateurs ou unités de conditionnement) pour accroître sa capacité de production ou sa productivité sur les sites de Blanquefort, Gardonne, La Teste-de-Buch ou de Chartres ;
- augmenter ses capacités de stockage de matières premières et produits finis (sur site ou auprès de prestataires logisticiens spécialisés compte tenu de contraintes réglementaires de stockage maximum sur site)
- accroître davantage au sein de ses sites de production des fonctionnements en 3x8 ou 5x8 ;
- internationaliser ses forces de vente (notamment en Europe de l'Est, en Amérique du Nord, en Afrique de l'Ouest et dans le Sud-Est asiatique).

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité du Groupe à gérer sa croissance, ou des difficultés opérationnelles inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

3.3.3 Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels

M. Olivier FAHY détient directement et indirectement l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société au jour de l'approbation du présent Document d'Enregistrement, à l'exception d'une action détenue par M. Stanislas FAHY (administrateur de la Société). De plus, en tant que président directeur général et fondateur de la Société, M. Olivier FAHY dispose d'un rôle opérationnel stratégique. Il conservera à l'issue de l'opération envisagée d'introduction en bourse la majorité du capital et des droits de vote pouvant conduire à une limitation de fait du contrôle de l'instance actionnariale et des contre-pouvoirs dans les décisions opérationnelles.

Afin d'assurer que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, trois administrateurs indépendants ont été désignés par l'assemblée générale du 8 mars 2021. En outre, dans la perspective de l'admission de ses actions sur le marché d'Euronext Growth Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise. La Société a choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext tel qu'il a été publié en septembre 2021 en tant que code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlednext (<https://www.middlednext.com/>). La Société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middlednext (se référer à la section 14.4 du Document d'Enregistrement).

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

3.3.4 Risques de dépendance à l'égard de collaborateurs clés

Le succès du Groupe dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise :

- de son dirigeant, M. Olivier FAHY, président directeur général de Groupe Berkem qui joue un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie avec sa double qualité de dirigeant et d'actionnaire de référence ;
- de l'équipe de direction occupant des postes clés (se référer à la section 5.7.6. du Document d'Enregistrement).

La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités du Groupe à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie.

L'indisponibilité momentanée ou définitive de ces personnes pourrait notamment entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques et commerciales pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Afin de réduire ce risque, le Groupe a mis en place au cours de l'exercice 2020 des comités de direction au sein de chacune de ses filiales et non plus seulement au niveau du Groupe.

La poursuite du développement du Groupe et le lancement de nouveaux projets ou de nouvelles briques technologiques conduira celui-ci à recruter du personnel scientifique, commercial, et technique qualifié dont des profils seniors compte tenu des enjeux stratégiques. Le Groupe sera cependant en concurrence avec d'autres sociétés de son secteur d'activités ou organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et fidéliser de tels personnels. Dans la mesure où cette concurrence serait intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place :

- des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (transfert de propriété intellectuelle, confidentialité) ;
- une politique de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance du Groupe.

3.4 Risques réglementaires et juridiques

3.4.1 Risques de pertes des autorisations d'exploitation et de mise sur le marché

Les sites industriels du Groupe sont soumis à des règles de plus en plus exigeantes en matière de protection de l'environnement (protection de la nature, gestion des déchets, etc.), de santé (poste de travail, risques chimiques des produits etc.) et de sécurité des personnes (se référer à la section 9 du Document d'Enregistrement). Ces règles pouvant évoluer dans le temps de manière à être toujours de plus en plus strictes.

Le Groupe compte trois sites de production. Le site de La-Teste-de-Buch fait l'objet d'une déclaration annuelle des tonnages présents sur le site auprès de la DREAL. Le site de Gardonne est classé SEVESO seuil bas et fait partie des installations classées pour l'environnement soumises à autorisation. Différentes administrations ont pour mission de valider les orientations que souhaite prendre le Groupe sur ses sites de production, en particulier Gardonne et d'en contrôler la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement. La Préfecture de Dordogne, appuyée par la DREAL, délivre notamment l'arrêté

préfectoral accordant l'autorisation d'exploitation du site SEVESO seuil bas de Gardonne. La DDCSPP³, s'assure du respect des réglementations et directives des produits finis ou ingrédients mis sur les marchés, contrôle les chaînes de transformation, de l'approvisionnement en matières à la commercialisation. L'ANSES⁴ est chargée de l'étude des dossiers des produits nécessitant des autorisations de mise sur le marché français qui concernent dans le cas du Groupe les produits de sa filiale Adkalis.

En cas de changement réglementaire majeur ou en cas de contrôle des produits et des sites industriels du Groupe faisant apparaître une dérive importante par rapport à la réglementation et aux normes auxquels ces sites et produits sont soumis, le Groupe pourrait perdre les autorisations d'exploitation de ses sites industriels et de mise sur le marché de ses produits ou à défaut devoir se mettre rapidement en conformité avec les différentes réglementations et normes ce qui pourrait nécessiter des investissements significatifs. Ceci aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats, le développement et l'image du Groupe.

Le Groupe estime que ces risques sont cependant faibles, le Groupe n'a jamais été dans de tels cas, les contrôles fréquents des différentes autorités administratives dont il dépend n'ont pas soulevé d'éléments significatifs nécessitant d'importantes remises aux normes. Groupe Berkem ainsi que ses filiales travaillent en collaboration étroite avec les organismes de contrôle permettant au Groupe d'évoluer positivement dans ce secteur exigeant et strict qu'est la chimie. Les équipes Règlementaire ainsi que QHSE du Groupe veillent à la conformité des matières premières utilisées, des produits finis, des bâtiments, équipements, procédés, procédures par rapport aux réglementations, normes et autres exigences.

Néanmoins, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

3.4.2 Risques liés à la propriété intellectuelle et aux savoir-faire du Groupe

Groupe Berkem développe une stratégie de croissance par l'innovation avec ses propres laboratoires de R&D. Conformément aux pratiques sectorielles, le Groupe ne dépose que peu de brevets et privilégie une stratégie veillant à la confidentialité des formulations conçues et de ses savoir-faire industriels. Ainsi, la majeure partie des inventions de la Société ne sont pas brevetés. En effet, le Groupe considère que la protection conférée par des brevets bien que conséquente n'est pas absolue, d'une part du fait qu'il existe toujours un risque de copie d'un procédé ou d'une formulation et qu'à l'échéance des brevets, les innovations du Groupe tombent alors dans le domaine public et sont donc aisément exploitables. Le dépôt de marques et noms de domaines pour ses principales gammes et filiales fait pleinement partie de la stratégie du Groupe.

Le Groupe dispose cependant de plusieurs familles de brevets (se référer à la section 5.6.2. du Document d'Enregistrement). Le Groupe n'est pas dépendant vis-à-vis d'une famille de brevets ou d'un brevet en particulier.

Le Groupe effectue une veille active et des recherches d'antériorité via ses équipes R&D et est accompagné d'un cabinet spécialisé afin de :

- s'assurer que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets, à d'autres droits de propriété intellectuelle ou encore aux efforts de recherche et de développement de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits notamment de propriété intellectuelle du Groupe ;
- maximiser les chances que ses dépôts de demandes aboutissent à des enregistrements par les offices de propriété intellectuelle ;

³ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (anciennement DGCCRF)

⁴ Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

- réduire le risque d'un recours sur la validité d'un brevet ou sur l'opposabilité ou le contournement d'un brevet par un concurrent.

Le Groupe dépose également des marques et des noms de domaines sur ses principales gammes de produits et sur ses filiales. Les marques et l'exploitation des sites Internet du Groupe font partie intégrante de la stratégie marketing et commerciale du Groupe. Groupe Berkem et ses filiales sont ainsi particulièrement attentifs à ce que ses marques ne fassent pas l'objet de contrefaçons car outre l'impact défavorable immédiat sur les résultats du Groupe, cela pourrait nuire à la notoriété et à l'image de qualité des produits concernés mais également à l'image globale du Groupe. A l'instar de ses demandes de brevets, le Groupe est accompagné par des cabinets spécialisés en matière de gestion de marques et de noms de domaines pour éviter tout risque d'atteinte à ses droits.

Les technologies, procédés, méthodes de production, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets industriels que le Groupe s'évertue de protéger au mieux. Le Groupe n'échange d'ailleurs pas ses savoir-faire, procédés et méthodes de production avec ses clients ou d'autres partenaires. Le Groupe privilégie les développements internes pour s'assurer du maintien de la confidentialité et ne recourt ainsi pas à des sous-traitants ou des partenariats de recherche en ce qui concerne des savoir-faire industriels et R&D stratégiques. Le Groupe se protège également par la signature d'accords de confidentialité.

Les droits du Groupe sur ses brevets, ses marques, ses noms de domaines, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures prises pour maintenir la confidentialité sur les savoir-faire du Groupe pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. Le Groupe ne peut garantir de manière certaine :

- que les demandes de brevets, de marques et autres droits en cours donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle enregistrés ;
- que les brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés par des concurrents ;
- que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisant pour le protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des technologies, processus industriels, produits ou développements similaires ; et
- que le Groupe soit en mesure de prévenir la violation par un tiers des accords de confidentialité ou la divulgation à des tiers d'informations confidentielles sur ses secrets commerciaux et industriels en matière de savoir-faire, procédés et méthodes de production et que ces informations soient utilisées au profit de tiers (concurrents, clients, fournisseurs...).

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a été confronté à aucune de ces situations ni n'a été impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits notamment de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait cependant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe.

3.4.3 Risques de mise en cause de la responsabilité du fait des produits

Le Groupe pourrait être exposé à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé réparation au Groupe d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Plus généralement, dans le cours normal de leurs activités, Groupe Berkem et ses filiales peuvent être impliqués dans un certain nombre de litiges (contentieux dans le cadre des relations avec des fournisseurs, avec des clients sur des produits non conformes ou des délais de livraison qui vont au-delà de ce qui était convenu, ou encore avec leurs salariés, etc.). Ces litiges sont liés à des activités courantes du Groupe, mais peuvent toutefois avoir des incidences fortes : frais de justice, condamnations financières, condamnations pénales, blocages opérationnel, atteinte à l'image et à la réputation du Groupe induits par les poursuites et procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage au titre desquelles la responsabilité délictuelle ou contractuelle du Groupe et/ou celle de ses collaborateurs pourraient être engagées.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, actuellement en cours ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets négatifs significatifs sur les résultats ou la situation financière du Groupe. Cependant, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non aux procédures en cours, soient engagées à l'encontre de l'une ou l'autre des entités de Groupe Berkem, lesquelles procédures, si elles connaissaient une issue défavorable, pourraient avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe (se reporter au paragraphe 18.6 du Document d'Enregistrement).

3.4.4 Risques liés aux différentes réglementations internationales et locales dont le Groupe dépend et à leurs possibles évolutions

Certains produits du Groupe font l'objet de réglementations ainsi que de normes nationales et internationales, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité, qui sont complexes, contraignantes et en constante évolution. Ces contraintes réglementaires sont susceptibles d'impacter fortement l'ensemble des activités du Groupe : développement, contrôle, fabrication, stockage, étiquetage, traçabilité et commercialisation (se référer à la section 9 du Document d'Enregistrement).

La modification ou l'application de nouvelles réglementations ou normes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière en :

- contraignant le Groupe à engager des dépenses d'investissement ou d'autres mesures afin de garantir le respect de ces réglementations ou normes (modification du processus industriel, développement de produits de substitution) ;
- empêchant ou limitant la commercialisation des produits du Groupe ;
- conduisant le Groupe à renoncer à certains marchés (produits ou zones géographiques) ;
- générant des contentieux avec les clients du Groupe.

Le Groupe pourrait également ne pas anticiper un changement de réglementation ou de normes à venir avec un effet négatif sur ses ventes ou manquer une opportunité de développer ses parts de marchés ou son chiffre d'affaires.

Le département Réglementaire du Groupe conduit ainsi une veille juridique et réglementaire sur l'évolution des lois, réglementations et autres normes susceptibles d'affecter les activités du Groupe et garantir ainsi la conformité des produits du Groupe et assurer le dépôt et le suivi des dossiers d'autorisation, certification, homologation des produits ainsi que leurs renouvellements auprès des autorités administratives.

De manière générale et quel que soit le domaine d'activité, bien qu'en conformité avec des dispositions réglementaires locales applicables, il ne peut pas être exclu que des autorisations et/ou autres formalités supplémentaires soient requises dans d'autres pays dans lesquels le Groupe souhaiterait commercialiser ses produits. Ce dernier ne peut garantir, le cas échéant, qu'il obtiendrait ces autorisations ou remplirait ces formalités dans des délais compatibles avec sa stratégie commerciale et les besoins du marché. De plus, en cas d'obtention de ces autorisations, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur pérennité ou à leur renouvellement. En cas de refus de délivrance d'une autorisation réglementaire, ou de modification, réexamen, suspension, non-renouvellement ou annulation de cette autorisation,

notamment à la suite de recours de tiers, la commercialisation des produits du Groupe pourrait être ralentie voire interdite dans les pays concernés.

Chaque année, les coûts associés aux demandes d'AMM du Groupe, pour leurs dépôts et leurs renouvellements, représentent entre 150 et 200 K€. Le Groupe estime toutefois que les risques liés à ces coûts sont faibles dans la mesure où les difficultés lors d'un dépôt ou d'un renouvellement d'AMM d'une formule sont de manière générale connues suffisamment tôt pour permettre la substitution de cette formule par une autre, réduisant ainsi les coûts.

De même, dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, la modification des réglementations douanières (notamment entre les États-Unis et la Chine) pourrait entraîner une augmentation importante des charges supportées par le Groupe ou une perte de compétitivité des produits du Groupe.

Le Groupe est enfin particulièrement attentif aux attentes sociétales exprimées par la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations. Leur renforcement pourrait, dans certains cas, se traduire, pour un groupe chimique comme Groupe Berkem, par un renforcement des exigences dans différents domaines de l'entreprise comme la gestion responsable des produits, la gestion de l'environnement, la prise en compte croissante des impacts du changement climatique ou la gestion des ressources humaines, entraînant ainsi des dépenses et investissements supplémentaires significatifs afin de s'adapter à ces exigences. En outre, l'absence de prise en compte ou le retard dans la mise en œuvre de mesures permettant de répondre à ces exigences pourraient entraîner un préjudice financier, notamment par la perte de parts de marchés, voire réputationnel pour le Groupe.

De telles situations, si elles se produisaient, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

3.4.5 Risques de défaillance de la couverture d'assurance

La politique d'assurance du Groupe fait partie du dispositif général de gestion des risques mis en place par le Groupe. Au titre des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, les montants des frais pris en charge par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances se sont respectivement élevés à 385 milliers euros, 427 milliers d'euros et 480 milliers d'euros. Au 30 juin 2021, le montant des frais pris en charge par le Groupe s'élevait à 200 milliers d'euros.

À la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe estime que les plafonds de ses couvertures d'assurance et les durées couvrant les pertes d'exploitation prennent en compte la nature des risques encourus par le Groupe.

Assurance	Assureur	Objet	Principaux évènements garantis	Plafond	Franchise	Sites assurés	Observations
Assurance Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Generali apériteur à hauteur de 50%, QBE coassureur à hauteur de 30% et CHUBB à hauteur de 20%	Garantir les actifs de l'entreprise : bâtiments, matériel, marchandises et les pertes financières associées	Incendie, dommages électriques, dégâts des eaux, bris de glace, vol, bris de machines, catastrophes naturelles, pertes d'exploitation...	Limitation contractuelle d'indemnité en dommages directs et pertes d'exploitation cumulés fixée à 49.900.000 €	Franchise générale de 15.000 €	Berkem agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra	Durée ferme de 2 ans sur cette police si S/P < 65 %
Assurance Responsabilité Civile Entreprise	QBE	Garantir les dommages causés aux tiers dans le cadre de l'activité définie au contrat (avant/après livraison)	Dommages corporels, matériels et immatériels, Faute Inexcusable, Biens confiés	10.000.000 € pour les dommages avant livraison (exploitation) et 5.000.000 € pour les dommages après livraison (produit)	Franchise 5.000 € en RC Avant Livraison et 10.000 € en RC Après Livraison	HOF, Berkem, Eurolyo, Lixol & Adkalis	Durée ferme de 2 ans sur cette police si S/P < 70 %
Assurance Responsabilité Civile des Dirigeants	CHUBB	Garantir les dirigeants de droit et de fait ainsi que de la personne morale suite à une faute gestion	Frais de défense pénale et prise en charge des conséquences financières de la responsabilité d'un dirigeant	5.000.000 €	Néant	HOF et l'ensemble de ses filiales détenues à plus de 50 %	Extension frais de gestion de crise, reconstitution d'image

Assurance Responsabilité atteinte à l'environnement	CHUBB	Garantir les risques de Pollution, résultant des activités réalisés par l'assuré sur les sites couverts	Responsabilité Civile Environnementale, Biodiversité, Frais de dépollution et Pertes d'exploitation	5.000.000 €, sous-limité à 1.500.000 € en Biodiversité et Frais de Dépollution, et 5.000.000 € en Pertes d'exploitation	15.000 € portée à 30.000 € pour les frais de dépollution	Berkem Développement, Adkalis, Lixol & Berkem	Durée ferme de 2 ans sur cette police
Assurance marchandises transportées	CHUBB	Garantir toutes marchandises, matériels, appareils, outillages, produits, équipements neufs ou usagés faisant partie du et/ou relatif à l'activité de l'assuré ou destinés à son approvisionnement, et de manière générale à tout bien dans lequel l'assuré a un intérêt assurable	Les dommages subis par les biens définis ci-dessus lorsqu'ils sont confiés à des professionnels du transport, ceci contre les risques de transport terrestre, maritime, fluvial ou aérien, ainsi que dans les propres véhicules de l'assuré. Sont également couverts les expositions et salons professionnels	400.000 € en transport public, 50.000 € en transport privé et 50.000 € pour les expositions / salon	Néant excepté pour les expéditions effectuées par l'assuré : 1.500 €	Berkem Développement agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales	Clause de participation bénéficiaire de 30 % et de nombreuses options (calage et arrimage, étiquettes, dommages non apparents...)
Assurance assistance	CHUBB	Garantir les collaborateurs assurés à la suite d'accidents dont ils pourraient être victime durant leurs missions professionnelles effectuées pour le compte de Berkem Développement et/ou de ses filiales	Prestations d'assistance et/ou de rapatriement y compris frais médicaux et d'hospitalisation de plus de 24H à l'étranger, bagages et effets personnels, responsabilité civile vie privée à l'étranger, retard d'avion et de livraison de bagages, agression	Frais médicaux illimités et frais réels pour le rapatriement	Néant	L'ensemble des salariés, dirigeants en mission professionnelle pour le compte de l'entreprise	Garantie ne s'appliquant pas dans certains pays : Afghanistan, Brésil, Colombie, Haïti, Irak, Mexique et Cote d'Ivoire

<p>Assurance automobile et assistance</p>	<p>AXA</p>	<p>Garantir les dommages causés à autrui ainsi que des dommages subis par les véhicules suivant les garanties fixées au contrat.</p>	<p>Responsabilité Civile / Vol / Incendie / Dommages Accidentels / Assistance avec véhicule de remplacement / Garantie conducteur / Pertes Financières – Absence de garanties Dommages Accidentels sur les véhicules de plus de 5 ans et de garantie Bris de Glace sur l'ensemble du parc</p>	<p>Montant des réparations et 400.000 € pour la garantie du conducteur</p>	<p>500 € en Vol / Incendie / Dommages Accidentels</p>	<p>L'ensemble des véhicules, engins et remorques appartenant à Berkem, en propriété ou en location</p>	<p>Durée ferme de 2 ans sur cette police si S/P < 80 % et une garantie pour 1 véhicule léger afin de couvrir les prises de location courte durée dans la limite de 360 jours de location par an du client</p>
<p>Assurance Homme Clé*</p>	<p>Crédit Agricole Assurances</p>	<p>Versement d'un capital en cas de décès ou invalidité de Olivier FAHY</p>	<p>Décès ou invalidité de Olivier FAHY</p>	<p>1.500.000 euros</p>			<p>Durée indéterminée</p>

**L'assurance homme clé souscrite par le Groupe fait l'objet d'un nantissement au profit des établissements bancaires ayant accordé le crédit bancaire « senior » (se référer à la section 19.1.7 du Document d'Enregistrement).*

Il ne peut toutefois être exclu que, dans certains cas, le Groupe soit obligé (i) de verser des indemnités importantes non couvertes par les polices d'assurance existantes ou (ii) d'engager des dépenses très significatives non remboursées ou partiellement remboursées par ses polices d'assurance, notamment dans les cas d'accident sur un site, un stockage ou dépôt externe, ou pendant un transport ou en cas de catastrophes naturelles. Le Groupe pourrait par ailleurs subir des pertes d'exploitation non remboursées ou partiellement remboursées en raison de pertes ou de durées d'inexploitation des sites supérieures à celles prévues contractuellement.

Groupe Berkem a recours à un courtier spécialisé dans son secteur d'activité pour sélectionner ses assureurs parmi les mieux à même d'évaluer les risques du Groupe et les plus solides financièrement. Il ne peut cependant être exclu qu'un ou plusieurs de ces assureurs soient, au moment du paiement de l'indemnisation d'un sinistre, dans une situation financière difficile, voire compromise, rendant incertaine l'indemnisation effective dudit sinistre. En outre, l'évolution du marché des assurances pourrait entraîner pour le Groupe une modification défavorable de ses polices d'assurance ainsi que le renchérissement des primes devant être payées au titre de celles-ci.

Les assureurs du Groupe peuvent enfin, dans certaines conditions qui sont jugées comme habituelles pour ce type de contrats d'assurance, mettre fin prématurément aux polices d'assurance du Groupe en cas de sinistre important. Dans ce cas, le Groupe reste cependant couvert pendant la période de préavis dont la durée est variable selon les polices. En revanche, le Groupe ne peut garantir qu'il sera alors toujours en mesure d'obtenir des couvertures d'assurances similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire à accepter des polices d'assurances plus onéreuses et/ou assumer un niveau de risque plus élevé.

3.5 Risques liés aux perturbations résultant de la pandémie de Covid-19

Face à la situation exceptionnelle induite par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, notamment, opérationnelles pour le Groupe, celui-ci a constitué dès l'apparition de l'épidémie en France un comité de pilotage regroupant ses principaux dirigeants afin notamment de mettre en œuvre et d'ajuster sur l'ensemble de ses sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène afin de garantir la sécurité et la santé de ses employés et sous-traitants en accord avec les recommandations des autorités de santé et d'assurer la continuité de ses activités.

La pandémie de Covid-19, par sa durée exceptionnelle et son ampleur géographique, a conduit l'Etat français et les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels le Groupe exporte ses produits, à adopter des mesures inédites pour endiguer la propagation du virus : confinement national ou local, restrictions de circulation des personnes et de biens, mesures de distanciation sociale et d'hygiène strictes.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, ces mesures semblent avoir eu un impact limité pour le Groupe. En effet, les sites de production du Groupe ont continué à fonctionner sans discontinuité en France avec une organisation cependant plus contraignante (protection des salariés les plus à risque, réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité, organisation des transports de marchandises plus complexe). Le Groupe n'a pas connu d'annulation de commandes clients mais a pu temporairement noter quelques décalages de commandes.

Le Groupe a par ailleurs, pour contribuer aux besoins sanitaires induits par l'épidémie de Covid-19, lancé une gamme de produits désinfectants (se référer à la section 5.4.4. du Document d'Enregistrement). La réactivité et l'agilité du Groupe, la résilience de ses activités ainsi que le recours aux dispositifs gouvernementaux de Prêt Garanti par l'Etat (PGE d'un montant de 2,7 millions d'euros et Prêt Atout auprès de BPI de 0,5 million d'euros obtenus en mai 2020) et de chômage partiel pour certaines fonctions opérationnelles (au sein de la filiale et sous-filiales Berkem Développement, Adkalis, Lixol, Berkem et Eurolyo) ont permis au Groupe de maintenir ses activités, ses résultats opérationnels et ses liquidités au cours de l'exercice 2020 (se référer aux sections 7.1.3 et 18.5. du Document d'Enregistrement). En outre, le Groupe a sollicité le report de ses échéances sociales (URSSAF et

retraites) pour les mois de mars, avril et mai 2020 pour un montant total de 515 milliers d'euros. Enfin, le Groupe a obtenu auprès de ses partenaires financiers : le report de 50% de l'échéance de sa dette bancaire sénior (soit 929 milliers d'euros) sur les 5 annuités restantes, la capitalisation des intérêts dus au 30 juin 2020 sur les obligations convertibles Novi 2, étalement sur 4 mois de l'échéance au 30 juin 2020 des actions de préférence par Midi Capital et enfin, le report de 6 mois des échéances finales d'autres prêts.

En cas de regain de la pandémie de Covid-19 et, selon, les conséquences que pourrait engendrer un tel regain, le Groupe ne peut garantir l'absence d'impacts sur la santé de ses collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison des produits du Groupe à ses clients, et par conséquent, conduite à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. La pandémie de Covid-19 pourrait ainsi à terme impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

3.6 Risques financiers

3.6.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance, cela inclut également le risque d'exigibilité anticipée des passifs en cas de bris de covenant notamment.

La Société a notamment obtenu en date du 31 mars 2021 un *waiver* des créanciers quant au non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement et au regard notamment de l'obtention de ce *waiver*, la Société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et estime ne pas être confrontée à un tel risque à court terme. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois compte tenu principalement des éléments suivants :

- une trésorerie disponible au 30 juin 2021 qui s'élève à 5.001 milliers d'euros ;
- du rétablissement de l'échéancier de sa dette financière d'un montant global de 44.335 milliers d'euros au 30 juin 2021 (endettement bancaire et emprunt obligataire convertible)⁵ ;
- des encaissements attendus relatifs aux créances de CIR et de CII ; et,
- des investissements planifiés par le Groupe pour lesquels les organes de direction du Groupe ont pris des engagements fermes.

⁵ Conformément au communiqué du collège de l'Autorité des Normes Comptables, les échéances de remboursement de la dette obligataire et de la dette senior ont été positionnées à moins d'un an en raison du non-respect des covenants à la date du 31 décembre 2020 (se référer à la section 18.5 du Document d'Enregistrement). Au 31 mars 2021, des partenaires financiers ont validé la demande de *waivers* effectuées par le Groupe et ont maintenu les termes des échéanciers initialement prévus.

L'échéancier des dettes financières retenu au sein des comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2021 est le suivant :

En milliers d'euros	Au 30 juin 2021	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 608	4 691	17 804 ⁽¹⁾	1 112
Emprunts obligataires	17 744	-	17 744	-
Emprunts de crédit-bail	2 059	582	1 349	127
Autres emprunts et dettes assimilées	925	925	-	-
Trésorerie passive	146	146	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	44 481	6 344	36 898	1 239

⁽¹⁾ Sur les 17,8 M€, 15,2 M€ correspondent à un crédit syndiqué dont l'amortissement est le suivant :

- 2.042.857,30 € le 16 octobre 2022 ;
- 2.042.857,30 € le 16 octobre 2023 ;
- 2.042.857,30 € le 16 octobre 2024 ;
- 5.042.856,30 € le 16 octobre 2025 ; et
- 4.000.000,00 € le 16 janvier 2026.

Le solde de 2,6 M€ correspond principalement à des emprunts auprès de la BPI qui s'amortissent de manière étalée.

Les dettes financières du Groupe sont présentées par nature de dettes à la section 8.2 du Document d'Information et synthétisées ci-dessous.

PGE	<p>Plusieurs PGE d'un montant total de 2,7 millions d'euros et un Prêt Atout auprès de la BPI d'un montant de 500 000€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PGE de 500 000€ sur Lixol obtenu auprès de la Caisse d'Epargne : garantie de l'État à hauteur de 90 % (450 000€) • PGE de 1 100 000 € sur Berkem SAS : <ul style="list-style-type: none"> - Prêt de 500 000€ obtenu auprès du Crédit Coopératif : garantie de l'État à hauteur de 90 % (450 000€) ; - Prêt de 600 000€ obtenu auprès de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : garantie de l'État à hauteur de 90 % (540 000€) ; • PGE de 600 000 € sur Adkalis obtenu auprès de la Banque Palatine : garantie de l'État à hauteur de 90 % (540 000€) • PGE de 500 000 € sur Berkem Développement et 500 000 € de Prêt Atout : <ul style="list-style-type: none"> - Prêt de 500 000€ obtenu auprès du Crédit Agricole : garantie de l'Etat à hauteur de 90% (450 000€) ; - Prêt Atout de 500 000€ obtenu auprès de la BPI : garantie du Fonds Nation de Garantie "Garantie Atout ETI" à hauteur de 90% (450 000€).
OCA	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OCA émises : 146 • Nombre d'OCA restant en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement : 146 • Prix d'émission / Valeur nominale unitaire des OCA : 100.000 € • Montant nominal des OCA : 14.600.000 € • Date d'échéance des OCA : 16 avril 2026 • Taux d'intérêt annuel servis (payable semestriellement) : Euribor 6 mois + 5% • Taux d'intérêt annuel capitalisé : 5,00% l'an

	<ul style="list-style-type: none"> • Prime de non-conversion :2,50% de la valeur nominale des OCA (hors intérêts capitalisés) • Nombre d'actions Berkem Développement sur conversion des OCA : 9 725 781 • Rang : OCA subordonnées au crédit syndiqué senior
ADP₂₀₁₅	<ul style="list-style-type: none"> • ADP émises par Berkem Développement (ADP₂₀₁₅ Berkem Développement) pour un montant brut de 2 603 076€ auprès de souscripteurs personnes physiques • ADP émises par Berkem (ADP₂₀₁₅ Berkem) pour un montant brut de 1 531 990 € auprès de souscripteurs personnes physiques

Par ailleurs, les dettes liées aux contrats de crédits senior et aux obligations convertibles en actions émises par Berkem Développement et souscrites par le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée (partielle ou totale), notamment en cas de changement de contrôle des sociétés HOF SARL (actionnaire majoritaire du Groupe) ou Berkem Développement, de cession d'actifs immobilisés, de perceptions d'indemnités d'assurances, de défaut de paiement d'une échéance, de défaut croisé, de procédures collectives d'une entité du Groupe, de cessation ou suspension d'activité, refus des commissaires aux comptes de certifier les comptes consolidés de Berkem Développement ou des comptes sociaux de Berkem Développement ou d'une de ses filiales ou sous-filiales, etc...

Dans l'éventualité où l'une de ces situations se produirait, tout ou partie des sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires au titre des crédits bancaires seniors et de l'emprunt obligataire convertible deviendrait immédiatement exigible. En conséquence, le Groupe serait exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de ses emprunts bancaires et de son emprunt obligataire convertible.

Outre ces clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, les contrats de crédits senior et aux obligations convertibles en actions souscrites par le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners prévoient le respect des covenants suivants (le respect de ces covenants est examiné au 31 décembre de chaque année uniquement) :

Ratio financiers à respecter au titre des crédits bancaires senior	
Ratio de Levier = Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 Au 31 décembre 2021 et à la clôture des exercices suivants	Ratio de Levier inférieur ou égal à : 2,50 x 2,00 x
Ratio de Couverture du Service de la Dette = Cash-flow libre consolidé divisé par le service de la dette financière consolidée	A chaque date de test le Ratio de Couverture du Service de la Dette doit être égal ou supérieur à 1,10 x
Ratio financiers à respecter au titre de l'emprunt obligataire convertible	
Ratio de Couverture de la Dette = Cash-flow net consolidé divisé par le service de la dette financière consolidée	A chaque date de test le Ratio de Couverture de la Dette doit être supérieur à 1,00 x
Ratio d'Endettement Financier = Endettement net consolidé mezzanine / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 et à la clôture des exercices suivants	Ratio d'Endettement Financier inférieur ou égal à : 4,00 x
Ratio d'Endettement Financier Senior = Endettement net consolidé senior / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 Au 31 décembre 2021 et à la clôture des exercices suivants	Ratio d'Endettement Financier Senior inférieur ou égal à : 2,50 x 2x

Par ailleurs, dans le cadre d'un crédit sénior et de son financement obligataire, le Groupe a donné en garantie un nantissement sur les comptes de titres financiers des sociétés Berkem, Adkalis, Lixol et Eurolyo ainsi que sur les titres desdites sociétés (se référer pour le détail à la section 19.1.7. du Document d'Enregistrement).

A ce jour, le Groupe a toujours respecté ses engagements de remboursement d'échéances et a, jusqu'à ce jour, toujours obtenu des *waivers* de la part de ses établissements bancaires et d'Idinvest Partners lorsqu'il s'est retrouvé dans l'une des situations visées par les clauses de remboursement anticipés. Le Groupe a historiquement obtenu les *waivers* suivants :

- octobre 2019 :
 - o non-respect des ratios financiers au 31/12/2018
 - o non-application de la clause d'*excess cash-flow* au titre de l'exercice 2018.
 - o autorisation de distributions de dividendes aux associés
- avril 2020 :
 - o autorisation de mise en place de PGE dans le cadre du COVID ;
 - o diminution de 50% de l'échéance en capital de la Tranche A de la dette senior de l'année 2020 (payée le 18 octobre de chaque année). Le solde étant reporté de façon équitable sur les 5 autres annuités restantes.
- octobre 2020
 - o diminution du montant de la *clean down* de 3 à 1 million d'euros sur la période de 2020 (du 1^{er} au 30 novembre 2020).
- janvier 2021 :
 - o non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019, autorisations préalables à l'introduction en bourse de la Société, mainlevée sur les nantissements T&G.
- mars 2021 :
 - o non-respect des ratios financiers au titre des exercice clos au 31/12/2020.
- octobre 2021 :
 - o prorogation de l'accord des prêteurs sur les autorisations préalables à l'introduction en bourse
 - o décalage de la période pendant laquelle l'encours du crédit renouvelable doit être nul (période de "*clean down*") du mois de novembre 2021 au mois de décembre 2021.

Dans l'hypothèse d'une introduction en bourse de la Société, il est envisagé à ce jour (i) que les obligations convertibles en actions souscrites par le Fonds Novi 2 géré par IdInvest Partners soient remboursées à hauteur de 18,5 millions d'euros (soit un principal de 17,8 millions d'euros auquel s'ajouteront les intérêts courus et les intérêts capitalisés entre le 30 juin 2021 et la date de l'introduction en bourse de la Société) et que (ii) Groupe Berkem exerce les options d'acquisition des ADP₂₀₁₅ à hauteur de 3,5 millions d'euros (concernant les ADP₂₀₁₅ Berkem Développement) et à hauteur de 2 millions d'euros (concernant les ADP₂₀₁₅ Berkem) (se référer à la section 19.1.6. du Document d'Enregistrement).

Toute incapacité éventuelle à disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe.

3.6.2 Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels de la Société

Le 8 mars 2021, un apport de 33.485.060 titres (81 %) de la société Berkem Développement par la société HOF a été réalisé. Le commissaire aux apports, dans son rapport en date du 2 février 2021, a conclu que, par les 2 méthodes d'évaluation retenues (multiple de l'EBITDA et flux prévisionnels de trésorerie actualisés), il obtenait une fourchette de valeurs ne remettant pas en cause la valeur de l'apport de 29 millions d'euros pour 81% des titres (apport en valeur comptable). En rémunération de cet apport, la Société a réalisé une augmentation de capital de 29.135.481.75 euros par émission de 12.949.103 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,25 euros chacune.

Cet apport s'est immédiatement accompagné de l'acquisition de 12,2 % des actions Berkem Développement détenues par la société HOF. Le prix d'acquisition de ces titres complémentaires a été conclu après réception d'une offre externe reçue par HOF de la part d'un fonds d'investissement.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 42 615 milliers d'euros (se référer à la note 3.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2021 pour plus de détails).

Conformément à l'article 231-10 du règlement ANC 2020 – 01, l'écart d'acquisition a été calculé de manière provisoire et fera l'objet d'une affectation ultérieure. Bien que la société ait jusqu'à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 pour réaliser cette affectation de l'écart d'acquisition, elle prévoit de l'anticiper pour la clôture au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2021, l'écart d'acquisition s'élève donc à 42 615 milliers d'euros et, à ce stade, la société n'a pas encore déterminé la juste valeur des actifs identifiables ni le montant et la durée d'utilisation de l'éventuel écart d'acquisition résiduel.

Compte-tenu de cet écart d'acquisition, les actifs incorporels non amortis au bilan de la Société s'élèvent à 50.126 k€ au 30 juin 2021. Dans le futur, dans le cas où des tests de dépréciation de ces actifs non amortis feraient apparaître une valeur actuelle d'actif inférieure à la valeur nette comptable, la Société devrait comptabiliser une dépréciation de ces actifs. En raison du montant important des actifs incorporels non amortis au bilan de la Société, ces éventuelles dépréciations pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats de la Société pour l'exercice au cours duquel ces dernières viendraient à être enregistrées, étant précisé que cela n'aurait pas d'impact sur la trésorerie de la Société.

Toutefois, en ce qui concerne l'écart d'acquisition, la Société précise que compte-tenu de la date récente de l'acquisition, aucun exercice de valorisation n'a pu être réalisé à date. La Société anticipe une affectation à des actifs non comptabilisés ou à réévaluer. Pour les actifs incorporels, l'affectation pourrait porter sur des marques, brevets, autorisations de mise sur le marché, et fonds de commerce. Pour les actifs corporels, cette affectation pourrait porter sur l'outil de production industriel (infrastructures, matériels...). Certains de ces actifs ayant une durée d'utilisation limitée, ils seront amortis dans les comptes de la Société. Ainsi, à la suite de l'allocation de l'écart d'acquisition qui sera réalisée par la Société, le montant total des actifs incorporels non amortis pourraient être significativement réduit, tout comme le risque de dépréciation lié.

3.6.3 Risque de taux

Le Groupe est exposé à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de certaines de ses dettes dont les taux d'intérêts sont indexés sur le taux interbancaire offert européen (« EURIBOR »), augmenté d'une marge. Bien que l'EURIBOR soit relativement stable et négatif depuis maintenant plusieurs années, dans le cas où ce dernier augmenterait à l'avenir et redeviendrait positif, ceci entraînerait une charge d'intérêts supplémentaire pour le Groupe, réduisant les flux de trésorerie disponibles pour les investissements et limitant sa capacité à honorer le service de ses dettes.

Au 30 juin 2021, l'encours des dettes à taux variable du Groupe, s'élève à 41.396 milliers d'euros correspondant notamment à :

- 17.744 milliers d'euros au titre des obligations convertibles en actions émises par Berkem Développement et souscrites par le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners avec un taux d'intérêt servi EURIBOR 6 mois + 5%⁶ ;
- 23.608 milliers d'euros au titre de contrats de crédits senior dont :
 - o une tranche A d'un montant de 11.842 milliers d'euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois⁷ + marge comprise entre 1,50% et 2%⁸ en fonction du Ratio de Levier du Groupe ;
 - o une tranche B d'un montant de 4.000 milliers d'euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois² + marge comprise entre 2% et 2,50%⁹ en fonction du Ratio de Levier du Groupe ;
 - o un crédit renouvelable d'un montant de 3.000 milliers d'euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois² + 1,75%.

Afin de couvrir en partie ces encours de dettes à taux variable, Berkem Développement a conclu en octobre 2018 deux contrats de couverture de taux :

- un contrat de swap auprès de Natixis portant sur un notionnel de 3.366 milliers d'euros (amortissable) échangeant EURIBOR 3 mois contre un taux fixe de 0,38750% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- un contrat de swap auprès de Natixis portant sur un notionnel de 2.754 milliers d'euros (amortissable) échangeant EURIBOR 3 mois contre un taux fixe de 0,38750% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- un contrat de swap auprès du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine portant sur un notionnel de 4.080 milliers d'euros (amortissable) échangeant EURIBOR 3 mois contre un taux fixe de 0,415% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

Au 30 juin 2021, les montants notionnels des contrats de swap conclus avec Natixis et Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont respectivement de 4.783 milliers d'euros et 3.189 milliers d'euros.

Le Groupe pourrait également faire face à un risque de taux au titre des promesses de vente attachées aux actions de préférence émises en 2015 par la société Berkem Développement (les « **ADP₂₀₁₅ Berkem Développement** ») et par la société Berkem (les « **ADP₂₀₁₅ Berkem** »). En effet, Berkem Développement et Berkem ont respectivement procédé à des augmentations de capital d'un montant de 2.603.076 euros et d'un montant de 1.531.990 euros auprès de personnes physiques représentées par M Capital dans le cadre de mandats de gestion (ISF).

Dans le cadre des protocoles d'investissement présentant les caractéristiques des ADP₂₀₁₅ Berkem Développement et des ADP₂₀₁₅ Berkem, il est prévu que les prix de cession desdites actions de préférence seront les suivants :

⁶ Etant précisé que dans le cas où l'EURIBOR 6 mois est négatif, il sera réputé être égal à zéro

⁷ Etant précisé que dans le cas où l'EURIBOR 3 mois est négatif, il sera réputé être égal à zéro

⁸ Marge de 2,0% si le Ratio de Levier est $\geq 2,00$; Marge de 1,75% si le Ratio de Levier est compris entre 1,50 et 2,00 / Marge de 1,50% si le Ratio de Levier $< 1,50$

⁹ Marge de 2,5% si le Ratio de Levier est $\geq 2,00$; Marge de 2,25% si le Ratio de Levier est compris entre 1,50 et 2,00 / Marge de 2,00% si le Ratio de Levier $< 1,50$

- 120% des prix de souscription si les cessions sont réalisées entre le 18 juin 2015 et le 1^{er} janvier 2021 ;
- à compter du 1^{er} janvier 2021, ces prix de rachat seront majorés de 100 points de base par mois, soit jusqu'à 12% par an jusqu'à l'exercice complet de l'option d'achat, le paiement devant être réalisé sur la totalité des titres le 1^{er} du mois. A défaut tout mois entamé sera dû dans son intégralité.

Il est prévu que les ADP₂₀₁₅ Berkem Développement et les ADP₂₀₁₅ Berkem soient rachetées respectivement par Groupe Berkem et par Berkem Développement à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Ainsi en cas de rachats des ADP₂₀₁₅ Berkem Développement et des ADP₂₀₁₅ Berkem, les coûts d'acquisition seraient les suivants :

Date	En % du prix de souscription initial des ADP₂₀₁₅	Coût de rachat des ADP₂₀₁₅ Berkem Développement	Coût de rachat des ADP₂₀₁₅ Berkem	Coût total de rachats des ADP₂₀₁₅
Au 30 novembre 2021	131%	3 410 029,56 €	2 006 906,90 €	5.416.936,46 €
Au 31 décembre 2021	132%	3 436 060,32 €	2 022 226,80 €	5.458.287,12 €

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 Dénomination sociale de la Société et nom commercial

La Société a pour dénomination sociale : « Groupe Berkem ».

La Société a pour nom commercial : « Groupe Berkem ».

Jusqu'au 8 mars 2021, sa dénomination sociale était Immobilière et Foncière (IEF).

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 820 941 490.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 96950003311Y9I2ZN360.

4.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 14 juin 2016 sous la forme d'une société par actions simplifiée, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 14 juin 2115, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par consentement unanime des associés constaté par acte sous seing privé en date du 8 mars 2021 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 13 janvier 2115, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

4.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé 20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 (0) 5 64 31 06 60

Courriel : investisseurs@berkem.com

Site Internet : www.groupeberkem.com

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Prospectus.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1 Présentation générale de Groupe Berkem

5.1.1 Groupe Berkem : expert de la chimie du végétal et de la formulation

Créé en 1993 par M. Olivier Fahy, Groupe Berkem se positionne comme un intégrateur de la chimie du végétal au cœur des produits chimiques conventionnels. Expert de la chimie verte depuis plus de vingt-cinq ans, Groupe Berkem participe activement à la transition vers des produits biosourcés, avec pour mission d'intégrer la chimie du végétal au cœur du quotidien. Son expertise dans l'extraction végétale et la formulation lui permet d'identifier des actifs naturels de spécialité issus de matières premières végétales, de les extraire et de les formuler pour les mettre au service des marchés de grandes tailles comme les secteurs de la santé et l'hygiène publique, la cosmétique, l'agroalimentaire et des matériaux de construction. Il cible particulièrement des marchés de spécialités comme les polyphénols, la préservation du bois, les résines alkydes et les biocides organiques.

Le Groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation via deux pôles d'expertises :

- L'extraction végétale (35,3% du chiffre d'affaires combiné en 2020, 29,1% du chiffre d'affaires pro forma au 30 juin 2021). A travers sa filiale Berkem, le Groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfiques. Berkem cible des principes actifs comme par exemple les polyphénols, antioxydants naturels extraits à partir des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs des compléments alimentaires, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Depuis 2018, à travers sa filiale Eurolyo, le Groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.
- La formulation (64,7% du chiffre d'affaires consolidé en 2020, 70,3% du chiffre d'affaires pro forma au 30 juin 2021). A travers ses filiales Adkalis et Lixol, le Groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie.

Ces deux expertises convergent aujourd'hui pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « suractivateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement. L'activité des extraits végétaux apportant son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenus dans divers végétaux au pôle formulation de biocides œuvrant dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse. Le chiffre d'affaires réalisé grâce aux suractivateurs végétaux sont comptabilisés, à la Date du Document d'Enregistrement, au sein du pôle Formulation.

Au cours des dernières années, Groupe Berkem a intégré ses suractivateurs végétaux à la plupart de ses gammes des produits de formulation, avec pour objectif de couvrir l'intégralité de son portefeuille-produit d'ici la fin de l'année 2021. 9% des produits vendus en 2020 intégraient des suractivateurs végétaux. En 2020, Groupe Berkem a décidé d'ouvrir plus largement cette offre en proposant à d'autres acteurs de la chimie ses solutions originales, et d'ainsi, promouvoir l'utilisation de solutions biosourcées, plus particulièrement dans l'industrie des biocides.

Cette troisième expertise représente un relais important de croissance future pour Groupe Berkem. Depuis 2018, le chiffre d'affaires combiné du Groupe réalisé par des produits destinés aux marchés de la construction ou des revêtements et contenant des suractivateurs a progressé de 36 milliers d'euros en

2018 à plus de 1.531 milliers d'euros en 2020. Les produits de l'activité « Suractivateurs », qui ont principalement consisté en 2020 et au premier semestre 2021 en des produits de désinfection destinés aux marchés de l'hygiène, ont représenté pour leur part un chiffre d'affaires de 547 milliers en 2020. En plus de cette nouvelle ligne de produits séparée, le Groupe utilise des suractivateurs comme ingrédient dans sa gamme de produits biosourcés dans ses activités de revêtements, construction et antiparasitaire au sein de son activité Formulation.

Groupe Berkem en bref

Près de 165 collaborateurs au 30 juin 2021

Près de 41 millions de chiffre d'affaires réalisés en 2020 et 25,2 millions de chiffre d'affaires réalisés au premier semestre 2021 auprès de 1.600 clients¹⁰.

Au 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires du Groupe s'élevait à 36,22 millions d'euros contre 30,33 millions d'euros au 30 septembre 2020.

25,2 millions de chiffre d'affaires réalisés au 30 juin 2021 contre 19,9 millions de chiffre d'affaires réalisés au 30 juin 2020.

Près de 19% de marge d'EBITDA¹¹ en 2020¹² et 22% de marge d'EBITDA au 30 juin 2021.

Entre 8% et 10% du chiffre d'affaires annuel moyen dédié aux investissements de R&D au cours des exercices 2018, 2019 et 2020

28,5% du chiffre d'affaires réalisé à l'export (Europe et hors Europe) au cours de l'exercice 2020. Au 30 juin 2021, ce pourcentage s'élevait à 22,1%.

18% du chiffre d'affaires 2020 issu des produits créés depuis moins de 3 ans
+11,9% de croissance annuelle du chiffre d'affaires sur la période 2013-2020¹³

Production 100% française et plus de 500 références produits

Siège social à Blanquefort (Nouvelle Aquitaine) et 3 sites industriels en Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire

Source : Société

¹⁰ Chiffre d'affaires annuel combinés – se référer aux sections 7 et 18 du Document d'Enregistrement

¹¹ Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA), correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe en prenant en compte les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation, mais en excluant les amortissements et la politique de financement du Groupe.

Le tableau ci-dessous résumé le calcul de l'EBITDA pour les périodes présentées :

	2018	2019	2020		H1 2020	H1 2021
Excédent Brut d'Exploitation	6,880	5,666	8,013		4 541	5,558
<i>Autres produits</i>	25	73	144		3	67
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-212	-217	-430		-213	-103
EBITDA	6,693	5,522	7,727		4,331	5,522
<i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>	33	73	96		--	454
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	-2,533	-2,685	-2,972		-1,372	-1,879
Résultat d'Exploitation	4,193	2,910	4,851		2,959	4,097

¹² Ib.

¹³ Les données pour les années comprises entre 2013 et 2016 sont issues de données financières sociales auditées.

Depuis plus de 25 ans, Groupe Berkem enrichit en permanence son scope de technologies dans ses expertises de l'extraction végétale (dont la lyophilisation) et de la formulation de solutions innovantes dans des domaines tels que la cosmétique, l'agroalimentaire, la protection du bois et l'industrie de la peinture et des résines (se référer à la section 5.4.2. du Document d'Enregistrement).

Cette maîtrise des technologies s'appuie sur les 9 laboratoires du Groupe (4 laboratoires dédiés à la R&D, 3 laboratoires de contrôle qualité et analyses et 2 laboratoires de biologie).

L'extraction végétale est le cœur de métier de Groupe Berkem, qui exerce cette activité à travers deux filiales complémentaires :

- Fondée sur des savoir-faire éprouvés depuis plus de 55 ans, Berkem est dédiée à l'extraction des principes actifs issus des végétaux, comme par exemple les polyphénols, antioxydants naturels extraits à partir des pépins de raisins et de l'écorce de pin. Ces actifs sont ensuite proposés aux industriels pour la formulation de leurs produits. Berkem s'est spécialisée dans les extraits végétaux sur mesure et à forte valeur ajoutée en garantissant des solutions exclusives de très haute qualité.
- Eurolyo est spécialisée dans les processus de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

Groupe Berkem exerce son activité de formulation à travers deux filiales :

- Adkalis conçoit, développe et produit des formulations qui permettent de conférer, par ses solutions curatives et préventives, une plus grande durabilité aux matériaux, notamment le bois. Les formulations d'Adkalis permettent de préserver et protéger le bois et autres matériaux de construction contre des agents biologiques (termites et larves d'insectes xylophages, champignons) ainsi que des dégradations provoquées par le feu, l'humidité et les rayons UV. Regroupant au sein d'une même société une série de marques historiques de protection du bois, Adkalis se positionne comme le référent en France et l'un des cinq premiers acteurs européens sur les marchés de la filière bois et de l'industrie du bâtiment.
- Lixol produit et commercialise des résines alkydes destinées aux industries de la peinture, des vernis, des produits de traitement des bois et des encres formulées, à partir d'huiles végétales et de matières premières issues de la chimie organique (et de solvants pétroliers, que Groupe Berkem fait évoluer vers des solvants d'origines végétales biosourcés).

Le Groupe produit et commercialise ses propres produits au travers de ses filiales Berkem, Adkalis et Lixol et effectue des prestations de service au travers de sa filiale Eurolyo.

Les suractivateurs végétaux sont une orientation stratégique forte. En effet, en tant qu'industriel de la chimie, Groupe Berkem a opéré un fort investissement en R&D pour valoriser son expertise acquise en matière d'extraction et de formulation. Les suractivateurs végétaux sont nés de cette politique volontariste d'innovation.

Avec ces suractivateurs végétaux, l'objectif de Groupe Berkem est de favoriser l'usage de la chimie du végétal en les mettant en particulier au service des industriels du secteur des biocides. Amorcée depuis près de dix ans, cette stratégie préfigure les orientations de Groupe Berkem pour les années à venir.

5.1.2 Une mission clairement définie : intégrer la chimie du végétal au cœur du quotidien

Devant les enjeux considérables de préservation de l'environnement et de préoccupations sanitaires, le Groupe a fait de l'extraction végétale associée à la formulation des produits de synthèse un axe fort de

son déploiement stratégique en matière de chimie de spécialités au service du marché. Cet axe stratégique repose sur la volonté de Groupe Berkem d'accroître la valeur ajoutée de ses produits et de proposer aux acteurs de la chimie de formulation de biocides, de gagner en efficacité produits, en indépendance par rapport aux acteurs du marché, et enfin de proposer au marché des solutions à moindre impact sur l'environnement. Ainsi, près de 67% des achats de matières premières du Groupe sont issus de la biomasse au cours de l'exercice 2020.

Le grand nombre d'applications des produits de Groupe Berkem permet à celui-ci de répondre pleinement à sa mission : intégrer la chimie du *végétal au cœur de la chimie du quotidien*. Pour ce faire, son objectif est de privilégier les matières premières issues de la biomasse pour réduire l'usage des ressources fossiles non renouvelables et d'optimiser ses outils de production dans une approche de développement durable : diminution massive de l'usage de coproduits issus de l'énergie fossile.

Groupe Berkem a pour stratégie de développer des offres de produits issus du végétal et d'opérer leur montée en puissance rapide dans l'ensemble des gammes de produits. Par exemple en 2021, le Groupe a lancé une nouvelle gamme de résines alkydes, dont les solvants utilisés sont d'origines végétales, offrant ainsi à ses clients la possibilité d'apporter à leurs propres formules un pourcentage plus important de matières d'origines biosourcées et végétales. Cette dynamique s'opère en collaboration avec ses clients dans une démarche de développement durable active, inscrite dans la préservation et le renouvellement de la biodiversité et des ressources de la planète.

La mise en œuvre de cette stratégie passe en particulier par le déploiement commercial de suractivateurs végétaux dont les atouts permettent de répondre aux exigences réglementaires les plus strictes (comme le Règlement européen « produits biocides » et US Biopesticides Regulation), et de garantir l'efficacité des formulations tout en réduisant la concentration en principes actifs de synthèse afin d'en réduire notablement la nocivité dans le cas des biocides tout particulièrement.

Il s'agit ainsi de nouer des alliances pour collaborer à la fabrication de produits qui s'inscrivent dans un développement durable et accompagner les acteurs de la chimie traditionnelle vers une chimie plus verte, propre à améliorer la sécurité tant pour les utilisateurs que pour l'environnement. Par exemple, Berkem a initié des relations importantes avec un groupe pétrolier qui souhaite à travers cet accord démontrer la possibilité de l'usage de solvants issus de la biomasse dont il est l'acteur.

5.1.3 Histoire de Groupe Berkem

L'histoire de Groupe Berkem peut être divisée en quatre grandes étapes. Depuis leurs origines jusqu'à l'orée des années 2000, les différentes entités du Groupe ont renforcé leurs moyens de production et enrichi leurs savoir-faire. Les années 2000 ont constitué la deuxième étape du développement du Groupe et ont été marquées par le fort développement de produits propriétaires (dès 2001) ainsi que par la première opération de croissance externe pour enrichir le spectre des marchés adressables (grâce à l'acquisition en 2009, de la branche industrielle de V33, plus connue sous le nom de Cecil Industrie). La troisième étape coïncide avec les années 2010 qui sont une décennie riche en événements et innovations avec l'ouverture du site industriel de Blanquefort (en 2015), des croissances externes à l'origine de la structure actuelle du Groupe (Lixol et Adkalis en 2017 ainsi qu'Eurolyo en 2018). Dès 2019, le Groupe a proposé de nouvelles gammes d'actifs cosmétiques biosourcés qui sont les prémices de la quatrième phase de croissance du Groupe débutée en 2020 avec la commercialisation en direct en-dehors du Groupe des suractivateurs végétaux.

Les phases de développement de Groupe Berkem



Source : Société

La réussite opérationnelle de Groupe Berkem a permis une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires du Groupe sur la période 2016 - 2020 de 8,9% ; ce taux de croissance annuel moyen étant de 11,9% pour l'EBE¹⁴ du Groupe.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires (M€)	18,5	19,3	23,6	29,1	36,9	39,2	37,8	40,6
EBE (M€)	1,7	3,2	3,9	5,1	5,8	6,9	5,7	8,1
Marge d'EBE	9,19%	16,6%	16,5%	17,5%	15,7%	17,6%	15,1%	19,8%

Source : Société¹⁵

5.1.4 Des atouts forts pour répondre à de nombreuses opportunités de marché

Des savoir-faire intégrés permettant à Groupe Berkem d'accélérer la transition écologique de ses clients

Groupe Berkem évolue sur des marchés de taille importante tels que les marchés des compléments nutritionnels, de la cosmétique, de la construction ou bien encore des peintures et revêtements et de l'hygiène publique. Ces industries sont toutes soumises à la pression des consommateurs et des législateurs pour relever le défi écologique en proposant des produits plus respectueux de l'environnement.

Ainsi la demande mondiale de produits chimiques d'origine végétale connaît une croissance forte. Ce marché devrait passer de 9 à 32 milliards de dollars avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 15 % entre 2019 et 2028¹⁶. L'industrie de la chimie est au cœur d'une révolution qui pousse ses acteurs à se réinventer.

¹⁴ L'excédent brut d'exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements ni la politique de financement du Groupe.

¹⁵ Données auditées pour les entités sociales sur la période 2013-2017 et données issues des comptes combinés sur la période 2018-2020

¹⁶ Global bio-based chemicals market (Inkwood Research)

Grâce à ses savoir-faire intégrés, Groupe Berkem est parfaitement positionné pour accompagner tant des acteurs de la chimie que des acteurs d'autres industries ayant pour volonté d'utiliser des solutions plus respectueuses de l'environnement en complément des produits chimiques traditionnels.

En s'appuyant sur son savoir-faire historique en matière d'extraction végétale et son expertise en formulation, Groupe Berkem soutient la transition écologique de trois manières :

- en faisant la promotion de l'utilisation d'extraits de plantes de haute qualité dans les produits de grande consommation (par exemple, les cosmétiques et les compléments alimentaires) ;
- en offrant des formulations avec davantage de composants naturels et renouvelables issus de la biomasse afin de préserver les ressources de la planète, protéger l'environnement et réduire les risques éventuels liés à des produits finis (par exemple, les biocides et les résines alkydes) ;
- en fournissant aux acteurs de la chimie des suractivateurs végétaux pour réduire la quantité d'actifs synthétiques dans leurs formulations.

Une infrastructure industrielle intégrée pour la maîtrise des processus de production

Au fil des années, Groupe Berkem a construit ses propres infrastructures évolutives permettant l'intégration des éléments clés de sa chaîne de valeur. Cette intégration permet au Groupe de maîtriser l'ensemble des processus de production, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au développement du produit fini. Au cœur de ces processus, Groupe Berkem investit chaque année une part importante de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 8% du chiffre d'affaires combiné du Groupe en 2020) en recherche et développement afin de favoriser l'innovation de produits et de technologies. Groupe Berkem dispose ainsi de la flexibilité nécessaire pour répondre à une demande croissante et évolutive de sa clientèle mondiale.

Les équipes de production de Groupe Berkem sont composées de professionnels expérimentés, dotés d'un savoir-faire approfondi en matière de machinerie et des processus, qui peuvent compter sur une organisation de la production présentant un haut niveau de digitalisation et d'automatisation. Étroitement intégrés aux systèmes informatiques, ces processus industriels optimisés permettent des opérations efficaces et performantes avec les différents sites de Groupe Berkem.

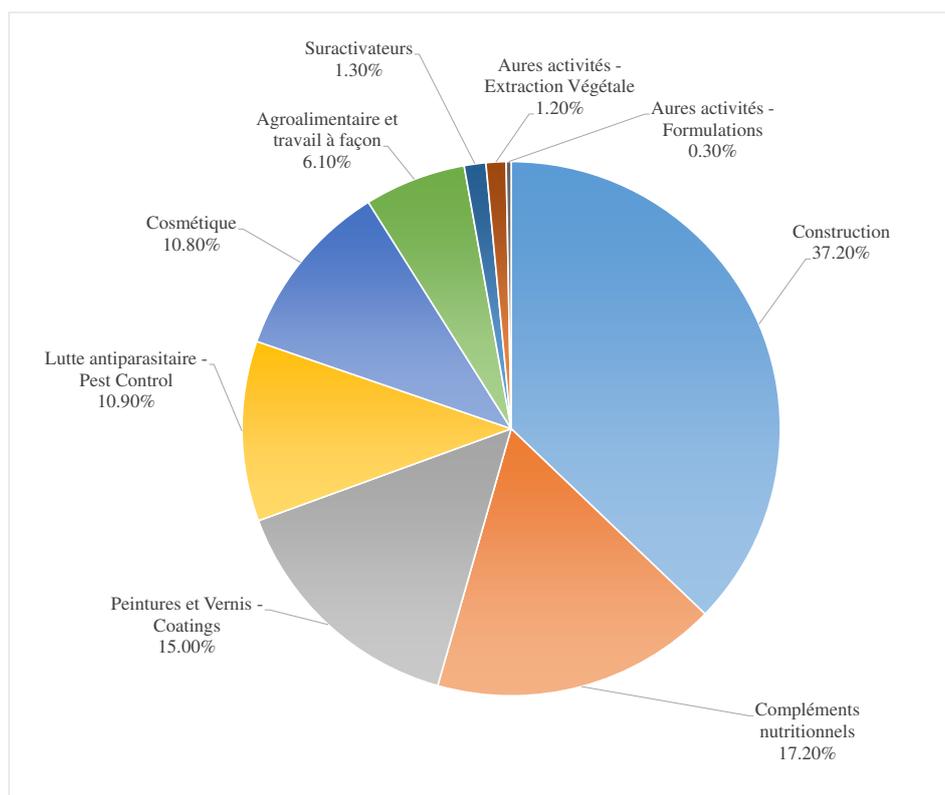
Un modèle économique solide avec un portefeuille de clients renommés, diversifiés et fidèles

Les deux pôles du Groupe Berkem se sous-divisent en différents secteurs d'activité. Le chiffre d'affaires du Groupe est réparti, selon un ordre décroissant, entre la construction (37,2% du chiffre d'affaires combiné de l'exercice 2020), les compléments nutritionnels (17,2% du chiffre d'affaires combiné en 2020), les peintures et vernis (revêtements) (15% du chiffre d'affaires combiné en 2020), la lutte antiparasitaire (10,9% du chiffre d'affaires combiné en 2020), les actifs cosmétiques (10,8% du chiffre d'affaires combiné en 2020), l'industrie agroalimentaire et le travail à façon (6,1% du chiffre d'affaires combiné en 2020), les suractivateurs végétaux (1,3% du chiffre d'affaires combiné en 2020). Les activités « Autres » des deux pôles représentent additionnées 1,5% du chiffre d'affaires combiné en 2020.

Les secteurs d'activité de la construction, des peintures et vernis, de la lutte antiparasitaire et les autres activités adressés par le pôle Formulation représentent 64,7% du chiffre d'affaires combiné pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les secteurs d'activité des compléments nutritionnels, des actifs cosmétiques et de l'industrie agroalimentaire et les autres activités adressés par le pôle Extraction Végétale (y compris la lyophilisation) représentent 35,3% du chiffre d'affaires combiné pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En outre, Groupe Berkem dispose d'une importante base de clients, diversifiés et fidèles.

Répartition du chiffre d'affaires combiné du Groupe par secteurs d'activité en 2020



Source : Société

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a travaillé avec plus de 1.600 clients. Les 100 premiers clients ont généré 65% du chiffre d'affaires combiné et aucun client ne représente plus de 14% du chiffre d'affaires combiné sur cette période. Parmi ces cent premiers clients, dix-huit sont des entreprises réalisant des chiffres d'affaires supérieurs à 1 milliard d'euros, vingt sont des entreprises réalisant des chiffres d'affaires compris entre 100 millions et 1 milliard d'euros, et soixante-deux réalisent moins de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Groupe Berkem cultive des relations étroites et durables avec ses clients. Cela se traduit par une ancienneté moyenne de plus de 8 ans des cent premiers clients¹⁷.

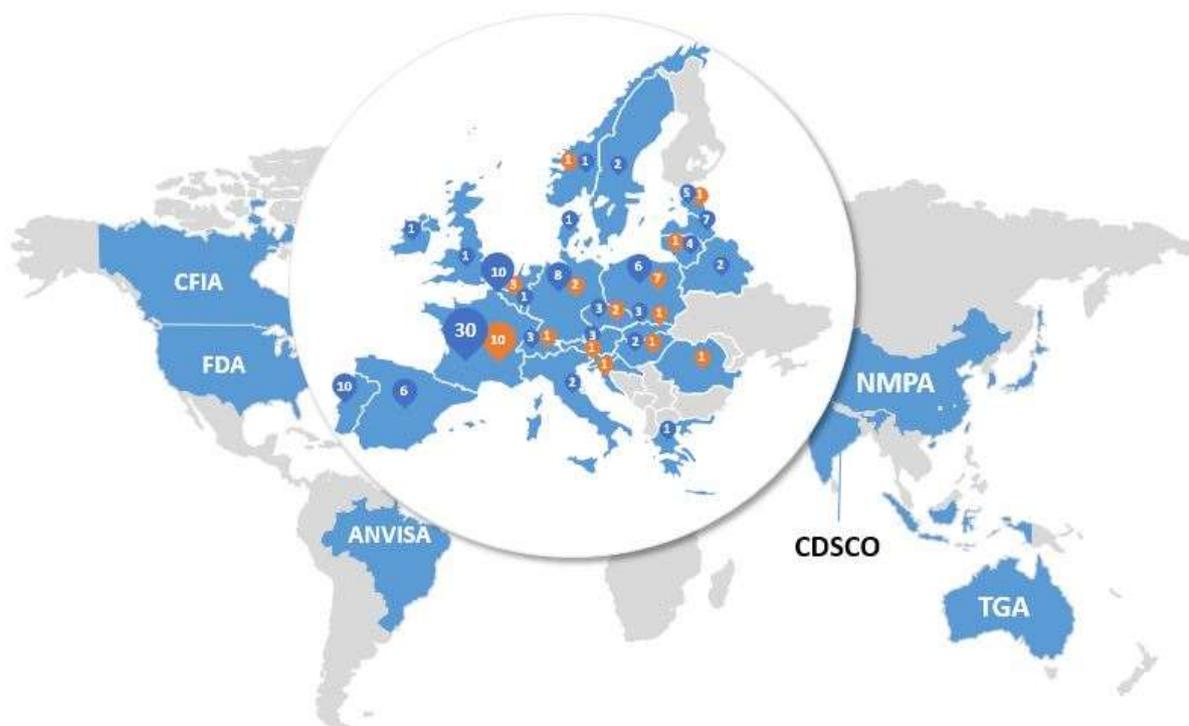
Un acteur international avec d'importantes barrières à l'entrée sur ses marchés

Groupe Berkem a d'ores et déjà développé une dimension internationale et a réalisé 28,5% de son chiffre d'affaires combiné en 2020 à l'export (en Europe et hors Europe). Au 30 juin 2021, ce pourcentage s'élevait à 22,1%. La volonté de Groupe Berkem dans les années à venir est d'accélérer son internationalisation. La fabrication de produits chimiques d'origine végétale de haute qualité, répondant aux spécifications de ses clients et aux exigences réglementaires est très complexe.

La diversité et la complémentarité des savoir-faire du Groupe constituent une barrière naturelle à l'entrée sur ces marchés. De même, l'expertise de son service Règlementation et la parfaite connaissance du processus d'obtention des autorisations de mise sur le marché en Europe sont tout à la fois des éléments de reconnaissance de la qualité des produits par les clients et des barrières à l'entrée fortes pour la concurrence. Ainsi, Groupe Berkem développe des relations étroites avec les autorités compétentes nationales et européennes. Le processus d'approbation pour chaque nouvelle formule peut prendre jusqu'à 3 années et coûter jusqu'à 300.000 euros. 112 autorisations de mise sur le marché ont été obtenues et 33 dossiers d'autorisation sont en cours d'instruction à la date du présent document.

¹⁷ Source : Société au 31 décembre 2020

Présence internationale de Groupe Berkem et autorisations de mise sur le marché



- Pays ayant généré un chiffre d'affaires
- ✕ Relations avec les autorités réglementaires locales
- 112 autorisations de mise sur le marché obtenues
- 33 autorisations de mise sur le marché en cours d'obtention

Source : Société

Une équipe de direction expérimentée et un souhait de fidélisation de ses collaborateurs

L'équipe de direction de Groupe Berkem est composée de professionnels expérimentés et disposant d'une excellente compréhension de la culture du Groupe et de ses marchés. L'engagement fort à fournir continuellement une plus-value aux clients est une valeur commune. L'équipe de direction, qui travaille au sein de Groupe Berkem depuis 8,5 ans en moyenne, a fait ses preuves en matière d'accompagnement de la croissance de l'entreprise, en établissant des relations à long terme avec ses clients, en développant de nouveaux produits et de nouvelles technologies, en renforçant sa présence géographique et en s'implantant sur de nouveaux marchés. L'équipe a également démontré sa capacité à augmenter la rentabilité de Groupe Berkem en se concentrant sur l'excellence opérationnelle.

Pour l'ensemble de ses salariés, Groupe Berkem est attaché à une démarche tournée résolument vers la mise en valeur des talents et l'attachement des collaborateurs pour leur entreprise.

5.2 Stratégie : répondre aux besoins de la chimie d'aujourd'hui et de demain grâce aux innovations et aux savoir-faire de Groupe Berkem

Trouver des solutions plus respectueuses de l'homme et de l'environnement est le cœur de la stratégie de Groupe Berkem. Cette stratégie, Groupe Berkem la développe en cinq axes :

5.2.1 Soutenir la croissance par le développement des relations commerciales avec les clients existants et la conquête de nouveaux clients

La stratégie de Groupe Berkem est de continuer à tirer parti de ses relations étroites avec ses clients de longue date et de sa connaissance approfondie de ses marchés cibles pour lancer des produits innovants répondant aux besoins spécifiques des acteurs de la chimie. Le Groupe a pour habitude de travailler en étroite collaboration avec ses clients pour la création de nouvelles solutions. En outre, Groupe Berkem peut exploiter les marchés partagés par ses divers domaines d'expertise pour générer des opportunités de ventes transverses.

Dans le but d'améliorer en continu le service client existant tout en générant de nouveaux clients, Groupe Berkem a prévu de lancer une vaste campagne de recrutement afin de renforcer sa force de vente. En particulier, le Groupe souhaite recruter des commerciaux pour accélérer son développement à l'international et déployer ses solutions biosourcées. Dans le domaine de l'extraction végétale, le Groupe a d'ores et déjà, au cours l'exercice 2021, recruté deux commerciaux et une responsable marketing et a pour ambition de doubler ses effectifs de commerciaux en France.

Ces efforts commerciaux en continu devraient permettre à Groupe Berkem de se développer de manière organique en pénétrant davantage sa clientèle existante et en établissant de nouvelles relations professionnelles.

5.2.2 Continuer à accroître la rentabilité

Fort des investissements récents visant notamment à la promotion de solutions biosourcées, au renforcement des forces de vente et à l'optimisation de l'outil industriel, le Groupe estime pouvoir bénéficier d'une augmentation notable de sa rentabilité opérationnelle (se référer à la section 10 du Document d'Enregistrement).

En outre, le Groupe dispose historiquement d'une culture d'intégration de la chaîne de valeur et de ses expertises. Dans ce contexte, Groupe Berkem a prévu la mise en place de contrats de culture auprès du monde agricole afin de verticaliser et de sécuriser ses approvisionnements. Une telle intégration devrait également accroître la rentabilité du Groupe, tout comme un mix-produit favorable avec l'accroissement de la part des produits biosourcés dans le chiffre d'affaires du Groupe.

5.2.3 Stimuler l'innovation continue via la R&D

L'innovation en matière de produits est un élément clé de la stratégie du Groupe. Au cours des trois dernières années et au cours du 1^{er} semestre 2021, les dépenses en R&D représentent entre 7 et 10% du chiffre d'affaires combiné du Groupe. Groupe Berkem a l'intention de continuer à investir dans le développement de nouvelles solutions sur l'ensemble de ses domaines d'expertise.

Dans le domaine de l'extraction végétale, le Groupe a d'ores et déjà, au cours l'exercice 2021, recruté deux commerciaux et une responsable marketing et a pour ambition de doubler ses effectifs de commerciaux en France., le Groupe souhaite se concentrer sur la recherche de nouveaux principes actifs issus des végétaux pour continuer de répondre aux besoins clients de la manière la plus adaptée possible. Ce processus consiste à développer une meilleure compréhension des caractéristiques propres aux ingrédients actifs afin de répondre à des exigences d'application toujours plus spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe investit continuellement dans le développement de son portefeuille de formulations. La stratégie en matière de formulation est double : finaliser la mutation des produits existants vers des solutions biosourcées et axer tous les développements de produits futurs sur des solutions plus respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, Groupe Berkem a commencé la commercialisation de ses produits innovants que sont les suractivateurs végétaux directement auprès de ses clients en 2020.

5.2.4 Déployer l'offre sur de nouveaux marchés et de nouvelles zones géographiques

L'un des principaux éléments de la stratégie, à court et moyen termes, du Groupe Berkem consiste à étendre ses activités commerciales dans des zones géographiques qu'il considère comme à fort potentiel et où le Groupe est peu ou pas présent aujourd'hui. Au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021, respectivement 28,5% et 22,1% du chiffre d'affaires de Groupe Berkem a été réalisé en Europe et au grand export. L'entreprise entend ouvrir des bureaux locaux dans des lieux stratégiques pour adresser de nouvelles régions voire de disposer sur ces zones géographiques de ses propres moyens de production. En ce qui concerne les marchés cosmétique et des compléments nutritionnels, les zones géographiques privilégiées comme débouchés commerciaux de la production française seront les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie du Sud-Est. L'effort commercial en direction de la préservation du bois sera porté sur le Canada et l'Europe de l'Est et pourrait nécessiter la mise en place de développement de partenariats industriels ; et, éventuellement, à terme, la mise en place d'ateliers locaux pour effectuer la dilution des produits. En ce qui concerne les résines alkydes, les zones privilégiées seront le Canada et l'Europe et le Groupe pourrait souhaiter disposer à terme de ses propres moyens de production sur ces territoires.

Le Groupe a pour ambition de réaliser des embauches à l'étranger, notamment dans le cadre de cette stratégie.

Groupe Berkem souhaite également proposer de nouveaux champs d'application pour ses solutions tels que la préservation des aliments après récolte, la préservation des textiles et l'hygiène publique, ces marchés souhaitant l'utilisation raisonnée de biocides et la maîtrise des risques de leur usage. Groupe Berkem considère que la conservation des aliments après récolte offre une réelle opportunité de marché compte tenu de la sensibilisation du public à l'importance de solutions à impact réduit, notamment, pour l'entretien et le nettoyage des lieux de stockage. Par ailleurs, de réelles opportunités s'offrent au Groupe dans l'industrie du textile demandeuse de solutions à faible impact sur l'environnement (à l'instar de traitements antimites et anti-bactériens). Enfin, le Groupe entend étendre son offre d'extraits végétaux vers le marché des aliments fonctionnels. En particulier, les polyphénols se posent comme des ingrédients parfaitement adaptés à ce marché dans la mesure où ils combinent naturalité et bienfaits pour la santé. Le Groupe considère à date que la Canada pourrait constituer une cible commerciale pertinente, notamment, pour les aliments fonctionnels et la préservation des aliments après récolte.

5.2.5 Accélérer la croissance organique par des opérations de croissance externe

La stratégie de croissance organique du Groupe pourrait être accélérée par des opérations sélectives de fusions-acquisitions permettant au Groupe d'étendre sa présence internationale, d'élargir son portefeuille client ou encore de renforcer ses expertises existantes.

Le nombre d'opérations de fusions-acquisitions au sein de l'industrie chimique a considérablement augmenté au cours des dernières années sous l'effet cumulé de deux phénomènes apparemment contraires : d'une part, le déploiement de stratégies de « course à la taille » (pour faire face à des coûts de déploiement de nouvelles molécules très importantes liées aux contraintes réglementaires croissantes) et, d'autre part, une baisse affirmée de la demande de chimie de commodité.

C'est dans ce contexte que Groupe Berkem a renforcé sa stratégie d'acquisitions de sociétés reconnues.

Ce savoir-faire maîtrisé par Groupe Berkem se caractérise par :

- sa capacité à anticiper les marchés de niche qui représentent des marchés porteurs d'avenir ;
- sa grande proximité avec les cibles potentielles, leurs actionnaires et leur management (qu'il s'agisse de PME-ETI ou d'activités détenues par des groupes industriels de grandes tailles) ;
- sa faculté à intégrer rapidement les sociétés acquises (notamment grâce aux outils IT/OT en place), à créer des synergies au niveau de Groupe Berkem et à optimiser les niveaux de marge ; et,
- son positionnement original lui permettant d'être identifié par les autres acteurs du marché comme étant un « consolidateur » du secteur.

Cette stratégie déployée avec succès a permis à Groupe Berkem de disposer de positions concurrentielles fortes. Groupe Berkem souhaite désormais accélérer cette stratégie par l'acquisition de cibles de tailles plus importantes, l'internationalisation des cibles et le ciblage des segments du marché de la synthèse des résines et de la formulation des biocides.

Dans l'hypothèse d'une introduction en bourse de la Société, les piliers qui pourraient être retenus pour l'utilisation du produit de l'émission seraient, à la Date du Document d'Enregistrement, les suivants :

- Le financement de la croissance organique via l'expansion géographique (telle que décrite au paragraphe 5.2.4 ci-dessus) ;
- La poursuite des opérations de croissance externe (telle que décrite au paragraphe 5.2.5 ci-dessus) ; et
- L'optimisation de la structure financière du Groupe.

5.3 Les marchés adressables

5.3.1 Des potentiels de croissance avérés dans des applications clés pour les produits biosourcés

Le marché mondial des produits chimiques biosourcés est animé par une dynamique de croissance forte : il est passé de 9,4 milliards de dollars en 2019 à une estimation de 32 milliards de dollars en 2028, soit une croissance annuelle moyenne sur la période de 14,5%¹⁸. 87% des consommateurs sont favorables à la présence de produits biosourcés dans leurs produits du quotidien¹⁹.

Aujourd'hui, les substances chimiques ne s'adaptent pas assez rapidement pour faire face aux problématiques environnementales. En conséquence, la majorité des substances chimiques ne seront bientôt plus autorisées en Europe, compte tenu notamment de l'objectif de l'Union Européenne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

En France, Xerfi²⁰ anticipe une hausse moyenne du chiffre d'affaires du secteur de 5% par an sur la période 2019-2022 pour atteindre à cette date une part de marché potentielle de 12% de la branche chimie.

Au niveau européen²¹, en 2018, trois marchés se distinguent particulièrement en termes de consommation issue du végétal :

- Tensioactifs pour détergents et lessives,
- Ingrédients actifs pour produits de l'hygiène et cosmétiques,
- Ingrédients actifs pour peintures, revêtements et encres.

Groupe Berkem est actif sur les marchés de la cosmétique (10,8% du chiffre d'affaires combiné en 2020), de la peinture et des encres (15% du chiffre d'affaires combiné en 2020) (se référer à la section 5.1.4 du Document d'Enregistrement).

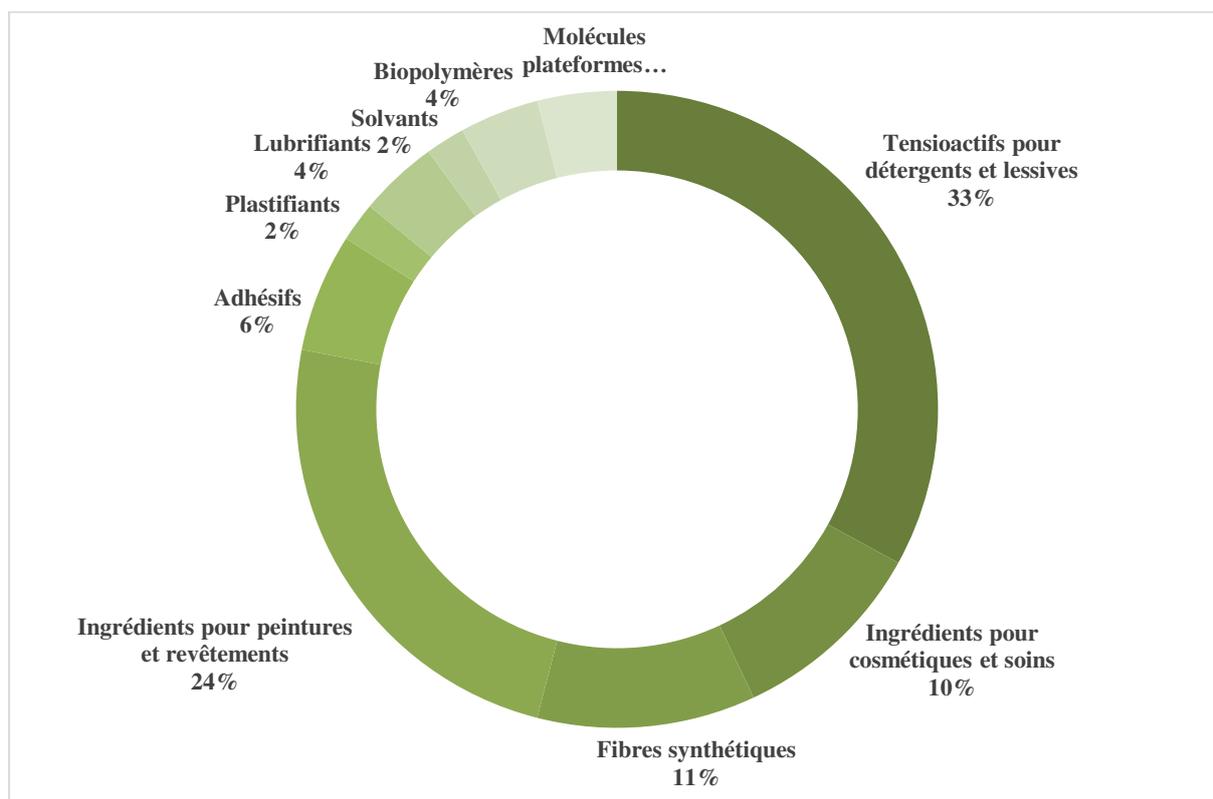
¹⁸ Global bio-based chemicals market (inkwood Research)

¹⁹ L'association Chimie du Végétal

²⁰ La chimie du végétal à l'horizon 2022, Xerfi, Juin 2019

²¹ Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne cité dans « La chimie du végétal à l'horizon 2022 », Xerfi, Juin 2019

Répartition des volumes de consommation totale européenne en chimie du végétal (en pourcentages)



Source : Xerfi

Les deux premières catégories sont d'ailleurs les segments où le taux de pénétration des produits biosourcés est le plus fort avec respectivement 50,0% et 44,2%.

Groupe Berkem évolue au sein de secteurs d'activités importants (construction, cosmétique, agroalimentaire, etc.) qui sont en demande croissante de produits biosourcés et représentent des tailles de marché très conséquentes.

Les solutions biosourcées de Groupe Berkem (et en particulier les suractivateurs végétaux) ont la possibilité d'être commercialisées sur des marchés déjà connus par le Groupe et sur lesquels ce dernier compte déjà de nombreux clients, à l'instar du secteur de la construction (marché français de 166 milliards de dollars²²), des peintures et vernis alkydes (marché mondial de 147 milliards de dollars)²³, des compléments diététiques (marché mondial de 168 milliards de dollars²⁴), des actifs cosmétiques (marché mondial de 435 milliards de dollars)²⁵ ou de l'hygiène publique (marché mondial de 226 milliards de dollars).

En réponse à la demande croissante de naturalité de la part des consommateurs finaux, et de cadres réglementaires de plus en plus protecteurs pour l'homme et l'environnement, le taux de pénétration de l'usage des produits chimiques biosourcés devrait atteindre 12% en 2022²⁶. De même, les exigences en matière d'hygiène publique sont toujours plus fortes du fait de la convergence de plusieurs facteurs : augmentation du niveau de vie dans de nombreux pays, urbanisation, pandémie, etc.

²² Source : ResearchAndMarkets, 2020

²³ Source : GlobeNewswire, 2020

²⁴ Source : ResearchAndMarkets, 2020

²⁵ Source : Source : Statista Personal Care Report, 2018

²⁶ Xerfi - La chimie du végétal à l'horizon 2022

Groupe Berkem adresse ces secteurs de très grandes tailles à travers des « sous-marchés » de niche à forte valeur ajoutée et à plus faible intensité compétitive.

<i>en milliards de dollars</i>	Marché des polyphénols ²⁷	Marché de la préservation du bois ²⁸	Marché des résines alkydes ²⁹
taille de marché actuelle	1 ³⁰	1,3 ³¹	3 ³²
taille de marché estimée à terme	1,6 ³³	1,7 ³⁴	3,5 ³⁵
taux de croissance annuel moyen	+10%	+5%	+4%

Les produits biosourcés s’inscrivent au sein des gammes du Groupe qui adressent ces trois marchés (marché des polyphénols, marché de la préservation du bois et marché des résines alkydes).

Une hausse de 30% est aussi attendue pour l’utilisation du bois dans la construction et la rénovation des bâtiments en France sur la période 2015-2035³⁶, hausse qui s’inscrit plus globalement dans la forte tendance à la décarbonisation des matériaux de construction.

Le marché mondial actuel des polyphénols de 997 millions³⁷ d’euros peut être analysé sous divers critères. Tout d’abord géographiquement, la zone Asie – Pacifique représente 43% du marché, l’Europe : 27%, l’Amérique du nord : 18%, l’Amérique latine : 7% et enfin, le Moyen-Orient et l’Afrique : 5%. En termes d’utilisation, les boissons fonctionnelles représentent 40% des cas d’utilisation, les aliments fonctionnels : 31% et les compléments nutritionnels : 20%. En termes d’origine des polyphénols, 51% proviennent des pépins de raisin, 25% du thé (que le Groupe utilise encore peu dans sa production) et la pomme : 6%. Plus particulièrement, les polyphénols issus des pépins de raisin, marché d’origine du Groupe et sur lequel celui-ci a développé un savoir-faire reconnu, pourrait atteindre 804 millions de dollars en 2025 (contre 513 millions de dollars en 2020 soit une hausse annuelle moyenne de 9% sur la période). Cette prépondérance des polyphénols issus des pépins de raisin s’explique par une disponibilité de la ressource et des bienfaits sur la santé largement documenté. En outre, les vertus virucides et aseptisantes des polyphénols issus des pépins de raisin pourrait permettre l’émergence d’une gamme dédiée. En particulier, le Groupe a déposé un brevet visant l’utilisation de ces polyphénols comme produits désinfectants et virucides (avec des effets y compris sur le virus de la Covid-19).

²⁷ Technavio – 2020 Global Polyphénol Market

²⁸ Wood Coating Resins Market by Resin Type : Markets and Markets, October 2016

²⁹ Alkyd resin market : Market research future February 2021, Market watch 2016, Technavio April

³⁰ donnée 2020

³¹ donnée 2020

³² donnée 2020

³³ donnée estimée pour 2025

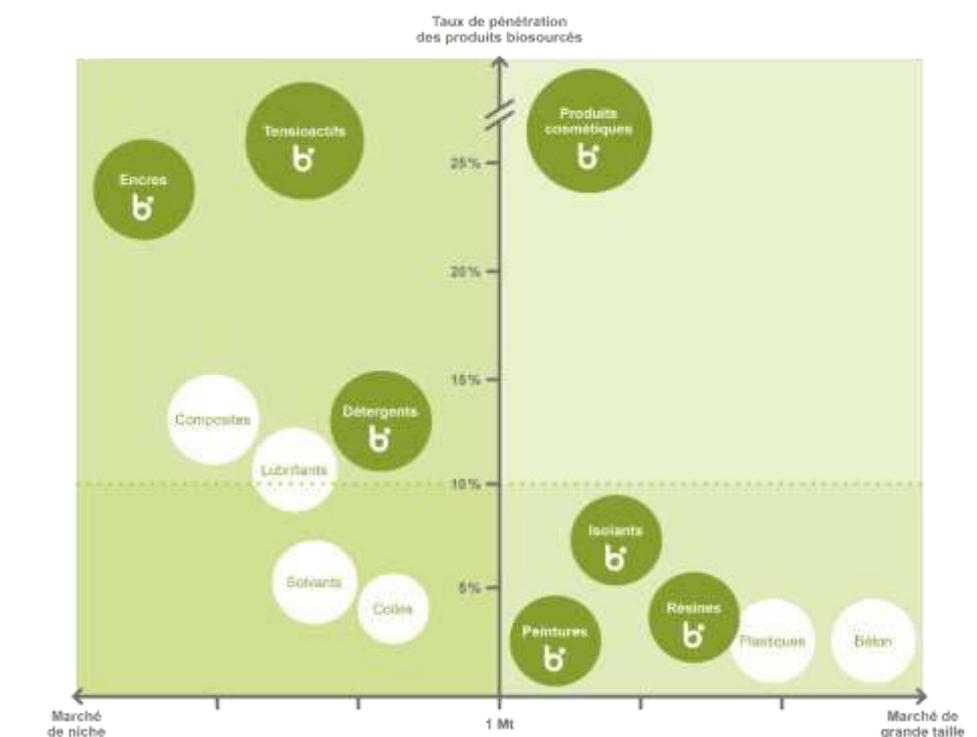
³⁴ donnée estimée pour 2025

³⁵ Donnée estimée pour 2024

³⁶ Étude prospective ADEME – évolution de la demande finale du bois dans la construction, la rénovation, et l’aménagement des bâtiments (juin 2019)

³⁷ Technavio – 2020 Global Polyphénol Market

Produits biosourcés : positionnement de Groupe Berkem et potentiel de développement



■ Marchés adressés ● Marchés adressables

Sources : ADEME, Société (marché français)

Au regard d'une étude publiée en 2015 par l'ADEME³⁸, les niches de marché sur lesquelles se positionne le Groupe apparaissent comme encore hétérogènes mais prometteuses quant à la présence de produits biosourcés. La cosmétique est un marché de taille importante et sur lequel le taux de pénétration des produits biosourcés est important également. Les isolants, les peintures et les résines sont des marchés de taille pour lesquels le taux de pénétration des produits biosourcés est encore faible et progresse modérément.

Pour la filière de la chimie du végétal, Xerfi³⁹ anticipe une hausse moyenne en France du chiffre d'affaires du secteur de 5% par an sur la période 2019-2022 pour atteindre à cette date une part de marché potentielle de 12% de la branche chimie.

5.3.2 Une concurrence très disparate au sein des trois expertises de Groupe Berkem

5.3.2.1 L'extraction végétale : une concurrence atomisée et très spécialisée face à Berkem

Concernant les actifs végétaux cosmétiques, Groupe Berkem évolue sur un marché dont la concurrence très atomisée se répartit entre de nombreux grands acteurs comme Thor, Naturex, Givaudan, Gattefossé, Indéna, Expanscience, Alban Muller, Crodarom, Silab, BASF, Greentech, Symrise etc.

Les éléments clés de différenciation entre concurrents sont la réalisation d'études cliniques à l'appui des allégations et le degré de caractérisation des extraits.

³⁸ Marchés actuels des produits biosourcés et évolutions à horizons 2020 et 2030, Etude réalisée par Alcimed pour le compte de l'ADEME, Avril 2015

³⁹ La chimie du végétal à l'horizon 2022, Xerfi, Juin 2019

Paysage concurrentiel de l'extraction végétale à destination du marché de la cosmétique



Source : Société

Concernant les actifs végétaux pour le marché des compléments nutritionnels, Groupe Berkem évolue sur un marché dont la concurrence se répartit entre des acteurs comme Naturex, Croda, Döhler, DSM, Euromed, Lonza, etc.

Concernant les extraits végétaux réalisés sous accord de secret ou de confidentialité, les clients de Groupe Berkem sont de véritables partenaires intégrés dans les processus de fabrication, tant en amont de leur production qu'en aval, du fait de la complémentarité de technologie apportée par Berkem.

L'écosystème des clients potentiels du Groupe peut se schématiser comme suit :



Source : Société

Sur le marché de la lyophilisation sur lequel est actif la société Eurolyo, Groupe Berkem rencontre deux types de concurrents : d'une part les sociétés spécialisées dans le domaine de la pharmacie qui s'adaptent difficilement aux autres marchés adressables hors pharmacie, et d'autre part les entreprises qui traitent

de très gros volumes dotés de leurs propres outils internes (typiquement l'industrie agro-alimentaire de masse). Pour l'heure, la concurrence est européenne.

5.3.2.2 La formulation : un positionnement original pour Adkalis au sein d'une concurrence traditionnelle

Le marché de la formulation dédié à la protection du bois et des matériaux (qui est le cœur de l'activité de la société Adkalis) est dominé par de grands acteurs mondiaux, Arch-Lonza, Koppers, dont la plus grande part de l'activité se déploie sur le continent Nord et Sud-américain, ainsi qu'en Asie du Sud-Est. Situées en Allemagne, les sociétés Wolman et Obermeier évoluent essentiellement sur les marchés de l'Europe du Nord et de l'Est avec des présences plus ou moins importantes en France. Sur ces zones européennes, le Groupe rencontre également d'autres concurrents comme Bochemie ou Teknos. Adkalis se positionne en spécialiste du traitement des bois de la classe 1 à 3.2. (tandis que la concurrence se concentre autour de la préservation des bois en classes 4 et 5 (contact direct avec la terre)). Adkalis est le seul fabricant à proposer des produits biosourcés (à hauteur de 50% de sa gamme) pour un large nombre d'applications alors même que certains de ses concurrents ne proposent des gammes qu'à destination d'un seul champ d'application. 49% du chiffre d'affaires combiné du Groupe en 2020 sont issus d'Adkalis.

Paysage concurrentiel de la société Adkalis (préservation du bois et des matériaux)



Source : Société

Sur le marché de la synthèse des résines alkydes (qui est le cœur de l'activité de la société Lixol), les principaux compétiteurs du Groupe sont : DRT, Lubrizol, Croda, Vil Resin, Mäder, Novaresine, Worlée, DSM, Arkema, Allnex, Worlée, Mäder, Bergues Liants, Umicor et Synthopol. Les concurrents qui disposent de site en France sont Bergues, E-Coat et Mäder. Certains de ses acteurs sont des spécialistes des résines alkydes, d'autres des chimistes offrant une large gamme de produits. Le mouvement vers des résines biosourcées est encore récent et constitue un des futurs enjeux du marché ; opportunité de développement que Groupe Berkem souhaite saisir grâce à sa filiale Lixol.

Paysage concurrentiel de la société Lixol (fabrication de résines alkydes)



Source : Société

Il est intéressant, au regard du paysage concurrentiel, de noter que le marché des résines alkydes (que ce soit pour les peintures ou que ce soit pour les encres d'imprimerie) se concentrent sur quelques pays qui sont, d'ailleurs, des pays aux industries chimiques très ancrées ainsi que les pays d'origine des principaux acteurs. Il en est ainsi notamment de l'Allemagne avec plus de 52% du marché européen.

Répartition de l'utilisation de résines alkydes par pays en Europe

Allemagne	52%
Espagne	11%
France	8%
Royaume-Uni	7%
Pays-Bas	7%
Pologne	5%
Italie	5%
Belgique	2%
Finlande	1%
Danemark	1%
Portugal	1%

Source : Société

5.3.3 Faire des suractivateurs végétaux un vecteur de la croissance organique du Groupe sur de nouveaux marchés comme par exemple le marché des biocides/pesticides

D'une façon générale, les opinions publiques sont de plus en plus demandeuses de produits respectueux de l'homme et de l'environnement et de moins en moins tolérantes quant à la toxicité des produits utilisés en matière d'hygiène publique en particulier. Parallèlement, la société est de moins en moins encline à accepter, dans son environnement de vie, la présence de nuisibles dont la croissance est exponentielle du fait de plusieurs facteurs comme la croissance démographique et son corrolaire l'urbanisation.

Des produits plus radicaux de traitement existant sur le marché sont essentiellement issues de matières issues de la pétrochimie, de plus en plus réglementées et de moins en moins acceptées du public. L'idéal

est d'aller à terme vers des solutions essentiellement issues de matières végétales, de cultures renouvelables, biodégradables et à faible empreinte carbone. Sur le plan réglementaire, au fur et à mesure des avancées de la R&D, le législateur impose toujours l'utilisation des solutions qui, à efficacité égale, sont plus vertueuses pour protéger les hommes et leur environnement.

Les solutions biosourcées ont généré, en 2018, un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros au sein du marché global des biocides/pesticides (soit un taux de pénétration de 15%). Ce chiffre d'affaires devrait atteindre 7,5 milliards de dollars en 2025 (soit un taux de croissance annuel moyen de 15% sur la période) pour atteindre un taux de pénétration de 27%)⁴⁰.

Groupe Berkem occupe déjà une position privilégiée d'accélérateur du changement. En tant qu'acteur innovant de la filière des biocides (près de 60 ans d'expérience au travers de la société Adkalis) et spécialiste de la chimie du végétal de pointe (extraction végétale grâce à la société Berkem), le Groupe est aujourd'hui en mesure d'accompagner la transition des acteurs traditionnels de l'écosystème des biocides (fabricants, formulateurs et applicateurs) en leur proposant de codévelopper à travers des partenariats des solutions à partir des actifs biosourcés du Groupe de façon à réduire les volumes et les dosages de substances de synthèse. Cet accompagnement repose en particulier sur la maîtrise en matière réglementaire et la veille en continu que le service dédié effectue au sein de Groupe Berkem.

A travers la diversité de son activité industrielle, Groupe Berkem a une grande connaissance de la majorité des produits biocides d'origine chimique. Aujourd'hui en particulier, le marché des pesticides non agricoles est dominé par des solutions « conventionnelles ».

Les acteurs du secteur des pesticides

Fabricants de matières premières	Bayer, Arysta, Lanxess, Troy, BASF, Lubrizol, Dow, Lonza, UPL
Formulateurs	Agrauxine (Groupe Lesaffre), Altaïr, LiphaTech (Groupe De Sangosse), PSA (Groupe Callington), Lodi Group, Xeda, Breyner, Syngenta, de Sangosse, ActionPin (Groupe PLG)
Applicateurs	Rentokil Initial, P&G, Anticimex

Source : Société

Groupe Berkem a la capacité de se positionner sur toute la chaîne de valeur des pesticides biosourcés, des matières premières végétales aux produits formulés par ses activités d'industriel de la chimie et de nombreux secteurs d'application lui sont ouverts.

D'autres secteurs d'application pourraient devenir des marchés cibles :

- le marché du nettoyage industriel est un marché prometteur : en effet, les produits actuellement utilisés sont issus de la chimie traditionnelle et s'ils n'ont pas d'impact direct sur la santé des utilisateurs, la demande sociétale est importante pour aller vers des produits plus respectueux de l'homme et de l'environnement ;
- le marché du textile qui est demandeur de solutions techniques assurant des fonctions diverses (anti-bactériennes, anti-fongicides, anti-odorantes,...) pour lesquelles des composés biosourcés pourraient être des éléments forts de conquête de parts de marché ;
- le marché des conservateurs des produits cosmétique ; et,
- le marché de l'hygiène rurale (sur lequel le Groupe dispose d'un premier retour d'expérience du fait de la période de pandémie de COVID-19) pourrait être développé avec la création de bombes fumigènes destinées à la désinfection des silos et des bâtiments pour l'élevage en

⁴⁰ Biolcontrol Agents Market Size (Global Market Insights, September 2019) - including Agriculture

batterie. L'ajout d'un actif d'origine végétale permettrait de limiter les actifs de synthèse et de rendre le produit moins inconfortable pour l'utilisateur comme pour l'environnement.

Toutefois, les marchés les plus prometteurs sont ceux sur lesquels Groupe Berkem est déjà implanté :

- le marché de l'hygiène publique pour lequel, dès l'apparition de la COVID-19 en 2020, Groupe Berkem a révélé ses compétences, sa réactivité et sa légitimité en lançant la marque Koalib, ligne de produits désinfectants issus de la chimie du végétal ;
- le marché de la construction que Groupe Berkem maîtrise de longue date avec des produits insecticides comme par exemple les gammes de produits Adkalis.

5.4 Trois expertises synergiques : extraction végétale, formulation et suracteurs végétaux

5.4.1 Extraction végétale

Ce pôle d'expertise de Groupe Berkem repose sur deux filiales complémentaires, Berkem pour les activités d'extraction végétale et Eurolyo pour les activités de lyophilisation. Si elles fonctionnent en autonomie sur des métiers et des outils industriels différents, elles ciblent les mêmes marchés : les compléments alimentaires, la cosmétique et l'agroalimentaire.

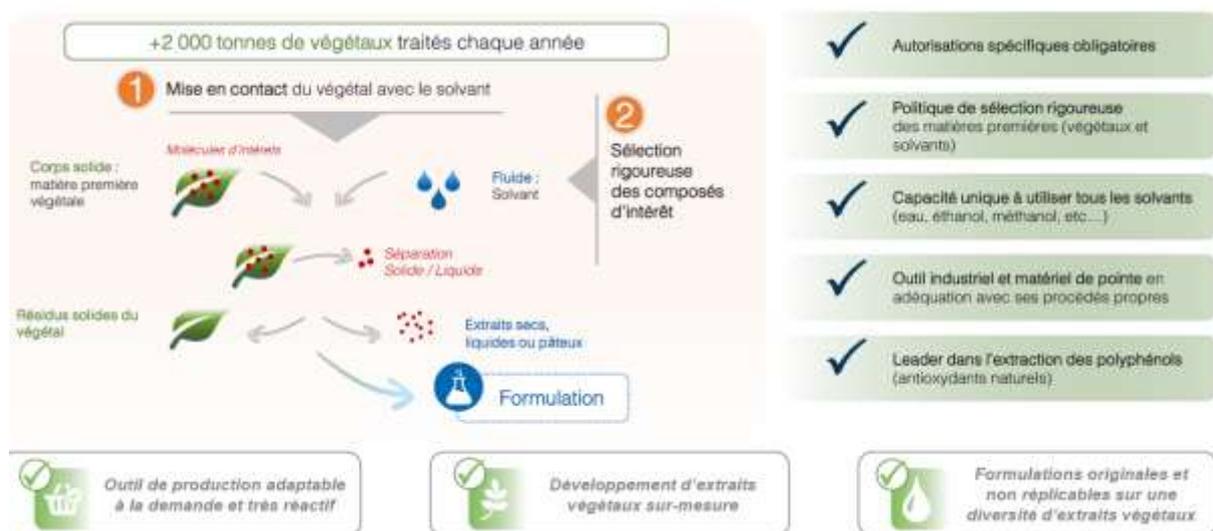
5.4.1.1 Berkem : une expertise en extraction végétale d'ingrédients naturels d'intérêt sélectionnés pour leurs bénéfices et leur composition en molécules actives

Vue d'ensemble

Berkem, société créée en 1993 et fondée sur des savoir-faire éprouvés depuis plus de 55 ans, est la filiale de Groupe Berkem dédiée à l'extraction de principes actifs. Grâce à son laboratoire R&D intégré, Berkem élabore des gammes de produits issus de végétaux sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs propriétés. Ces actifs sont ensuite proposés aux acteurs des marchés majeurs de la nutraceutique, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Berkem développe également des extraits végétaux sur mesure, à forte valeur ajoutée, comme l'extrait de safran ou de truffe par exemple, qui garantissent des productions exclusives.

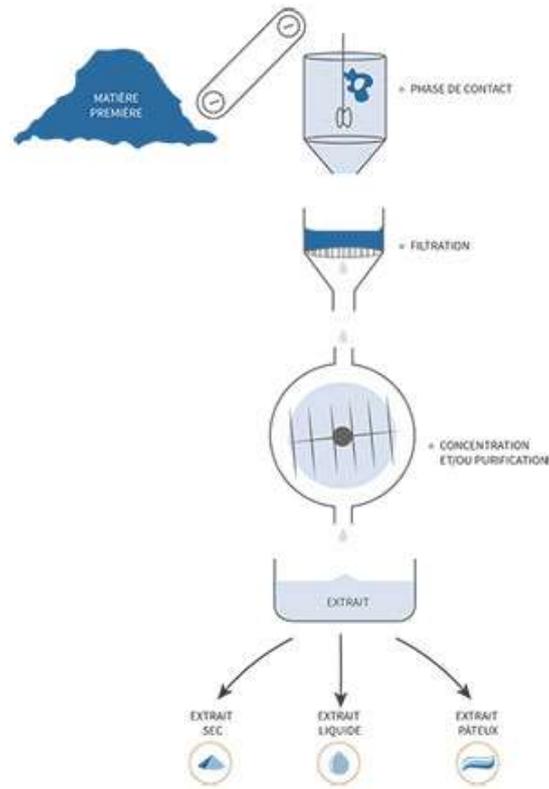
Procédé de l'extraction végétale

L'extraction végétale : une expertise unique et une production différenciante



Source : Société

L'extraction végétale est un procédé physico-chimique visant à extraire des composés d'intérêt présents dans les végétaux au travers d'une opération de séparation solide/liquide. Berkem a modernisé et optimisé la pratique ancestrale de l'extraction en bénéficiant des avancées en génie des procédés, en phytochimie et en chimie analytique et en utilisant des technologies nouvelles d'assistance à l'extraction et à la purification afin d'améliorer ses rendements tout en augmentant la pureté de ses produits (plus de 95%).



- **Sélection des matières premières.** Dans une première phase, pour répondre à l'exigence de qualité de la production, une politique de sélection rigoureuse des matières premières est opérée, tant pour les végétaux que pour les solvants qui seront utilisés pour l'extraction. Différentes matières premières peuvent être utilisées pour l'extraction : feuilles, racines, écorces, graines, pépins, légumes et produits semi-transformés comme les huiles ou les poudres.
- **Phase de contact avec un solvant.** Après récolte, séchage et broyage, les plantes sont plongées dans un solvant liquide présentant une affinité avec les molécules à extraire. La gestion du temps, le réglage de la température, l'ajustement de la pression ou le choix du solvant sont autant de paramètres qui influent sur la performance et la sélectivité d'une extraction. Grâce à des autorisations spécifiques et un matériel en adéquation avec ses procédés propres, Berkem se distingue de ses concurrents par sa capacité à utiliser une large gamme de solvants : eau, éthanol, méthanol, acétate d'éthyle, hexane, acétone, heptane, etc.
- **Filtration.** Un système de filtration sépare ensuite le mélange solvant/composés d'intérêt de la structure de la plante.
- **Concentration et/ou Purification.** Le solvant est ensuite évaporé et recyclé à basse température pour concentrer les molécules actives. L'extrait brut est ensuite purifié, et peut servir en l'état ou être formulé pour répondre à des exigences particulières. La purification permet le tri des molécules de façon à pouvoir les isoler individuellement ou par groupes. Ce procédé permet d'isoler les actifs d'intérêt d'autres molécules non désirées et de concentrer leur effet.

- **Mise en forme de l'extrait.** Dans l'étape finale, l'extrait est mis en forme pour répondre aux besoins spécifiques du client. Selon les besoins des clients, le solvant est ensuite éliminé pour produire des extraits secs (atomisat, premix de poudre), des extraits pâteux (extrait mou ou concrète) ou des extraits liquides (extrait aqueux, glycéринé, alcoolique, hydro-alcoolique et hydro-glycolique). Cette étape, qui nécessite une grande expertise dans les techniques de mélange et la chimie du végétal, permet de rendre les actifs homogènes et stables afin de faciliter leur intégration dans les produits des clients.

Une relation client forte basée sur la collaboration

S'appuyant sur son savoir-faire et son outil industriel performant et adaptable, Berkem accompagne ses clients dans leur processus de développement de produits grâce à des solutions sur-mesure. Travaillant en général sous accord de confidentialité en étroite collaboration avec ses clients, les équipes R&D du Groupe procèdent en général dans un premier temps à des études de faisabilité et des essais qui permettent d'optimiser le procédé et la caractérisation des principes actifs. Elles procèdent ensuite à des essais à l'échelle de pilote qui permettent ensuite de lancer la production à l'échelle industrielle, pour arriver à un produit unique, exclusif, innovant et répondant spécifiquement à la demande du client.

Berkem peut proposer des solutions sur mesure élaborées selon la demande d'extraits végétaux standards ou titrés et de principes actifs purifiés. L'équipement pilote performant de Berkem garantit la transposition industrielle et permet la production de quantités adaptées aux besoins des clients. L'outil de production est organisé en unités polyvalentes, ce qui le rend adaptable à la demande et très réactif. A chaque étape et jusqu'au produit fini, un laboratoire de contrôle qualité analyse les caractéristiques organoleptiques et physico-chimiques ainsi que les dosages en principes actifs suivant les normes internationales, les standards propres à Berkem ou les spécifications du client.

La majeure partie des produits est ainsi fabriquée sous accord de secret ou de confidentialité, dans un environnement très encadré par Berkem et ses clients. Berkem peut répondre à des demandes spécifiques : produits conventionnels, produits bio, produits halal, produits casher. Berkem est aussi en mesure de traiter certains produits rares et coûteux, comme la truffe ou le safran, qui lui sont confiés pour en produire des extraits à très forte valeur ajoutée.

La promotion des produits s'effectue via l'envoi d'échantillons : les demandes, le suivi et l'analyse des résultats s'effectuent au niveau de Groupe Berkem via le CRM (se référer à la section 5.7.2. du Document d'Enregistrement). Quatre collaborateurs et un réseau de distributeurs assurent une large commercialisation des produits Berkem, en France comme à l'international.

Chaque année, plus de 450 produits sont fabriqués, plus de 150 commandes sont enregistrées et plus de 5 000 analyses sont réalisées (matières premières, produits intermédiaires et produits finis). Par ailleurs, les fournisseurs sont évalués régulièrement, et les clients audient les produits et les prestations afin de valider le bon respect de leur cahier des charges.

Gamme de Produits

Active dans l'extraction des polyphénols de pépins de raisin et d'écorce de pin depuis les années 1970 et dans leur commercialisation depuis les années 1980, l'extraction des antioxydants naturels fait partie de l'ADN de l'entreprise Berkem. À partir de cette spécialisation marquée au début de son activité, Berkem a développé une expertise unique sur une grande diversité d'extraits végétaux garantissant des niveaux de pureté élevés qui dépassent les standards habituels, grâce à une sélection rigoureuse des matières premières, des contrats de partenariats avec les producteurs et la mise en place de ses propres procédés qui lui confèrent des avantages concurrentiels.

Vente d'extraits végétaux riches en OPC à l'industrie des compléments nutritionnels

En 2020, la majeure partie du chiffre d'affaires du pôle extraction végétale a été généré par la vente d'extraits à partir d'écorce de pin et de pépins de raisin à destination des marchés des compléments nutritionnels et des ingrédients cosmétiques. Les pépins de raisin et l'écorce de pin sont particulièrement riches en polyphénols, notamment en OPC (oligomères procyanidoliques) qui ont un rôle de protection du système cardio-vasculaire ainsi qu'une action veino-protectrice et anti-âge. Le Groupe vend des extraits de polyphénols issus d'écorce de pin maritime et de pépins de raisin à des distributeurs de produits nutraceutiques qui les vendent sous leurs propres marques. Le Groupe commercialise également ses propres produits sous les marques Pineol et Premium Grape OPC.

	Ecorce de pin	Pinéol® est un extrait de polyphénols issus d'écorce de pin maritime très concentré en oligomères procyanidoliques (taux de polyphénols de pins maritimes de 99% dont plus de 90% d'oligomères procyanidoliques). Il a pour but d'offrir aux producteurs de compléments alimentaires ou de nutricosmétiques les bienfaits des OPC contenus dans l'écorce de pin.
	Pépins de raisin	Premium Grape OPC est un extrait de polyphénols issus des pépins de raisin, riche en oligomères procyanidoliques (taux de polyphénols de pépins de raisin de 90% dont plus de 80% d'oligomères procyanidoliques).

Extraits végétaux destinés à l'industrie de la cosmétique

Les actifs sont des ingrédients vectorisés de haute valeur ajoutée. Leur ajout dans une formule cosmétique permet de conférer à un produit cosmétique une revendication d'usage ("prévient contre les rides", "diminue les rougeurs", etc..). Leur pourcentage d'intégration est faible car ils sont très efficaces, en raison de la concentration de molécules d'intérêts. Berkem met au point et fabrique des extraits sur mesure innovants en réponse à la demande spécifique des clients. Leur performance est validée par des tests biologiques prouvant leur efficacité.

Depuis 2010, le Groupe a lancé six gammes d'extraits botaniques et eaux florales à destination de l'industrie de la cosmétique (dont trois lancées au cours des trois dernières années). Les extraits botaniques et eaux florales sont des ingrédients développés pour être intégrés à des formulations originales, afin d'accompagner le marché en quête de naturalité. Les gammes de Berkem actuellement destinées à l'industrie de la cosmétique sont toutes issues de découvertes datant de moins de dix ans. Les extraits végétaux et eaux florales biosourcées sont commercialisées dans des conditionnements qui permettent aux industriels de la cosmétique d'utiliser ces solutions dans un large champ de leurs propres gammes (crème, baume, lotion, sérum...).

Les six gammes de produits Berkem à destination des fabricants de produits cosmétique

Gamme	Date de lancement	Végétaux utilisés	Technologies & Champ d'utilisation
	2010	<p>Potentille⁴¹, cacao, Pin maritime, thé vert</p> <p>Végétaux choisis pour leur richesse naturelle en polyphénols, plus précisément en oligomères. Molécules dont l'action antioxydante (préservation de la jeunesse de la peau) est prouvée par de nombreuses études.</p> <p>Ces extraits sont des actifs cosmétiques riches en polyphénols végétaux (plus de 95%).</p>	<p>Des actifs stabilisés grâce à la technologie brevetée Phytovector : les polyphénols naturels sont des molécules instables et présentent la particularité d'être réactives, en particulier les oligomères lorsqu'ils sont très concentrés. Leur efficacité antioxydante diminue avec le temps et sous l'influence de certains facteurs – tels que la lumière, l'air ou encore les pH acide ou basique - suite à l'oxydation de leurs fonctions phénoliques libres.</p> <p>La méthode Phytovector stabilise ces fonctions en les masquant par estérification. Les polyphénols acquièrent un caractère lipophile, indispensable à un passage transcutané et une bonne biodisponibilité. La forme active de ces molécules est ensuite libérée au cœur de l'épiderme grâce à l'action des estérases, enzymes naturellement présentes dans la peau.</p> <p>Les polyphénols de la gamme Berkemyol® sont ainsi protégés tout au long du processus de la fabrication des actifs et jusqu'à l'utilisation finale.</p> <p>Les Berkemyol® apportent des propriétés antioxydantes, anti-âge, anti-glycation, raffermissante ou encore hydratante aux produits de soins de la peau ou de maquillage traitant.</p>
	2012	<p>Fraisier, Cognassier, Myrtilier, Origan</p> <p>Fruits traditionnels ou oubliés, ainsi que de plantes aromatiques dont les feuilles ont été valorisées.</p> <p>Ces extraits sont des actifs cosmétiques 100% d'origine végétale, riches en polyphénols et sans conservateur.</p>	<p>Techniques d'extraction</p> <p>Les Polynektars apportent des propriétés répondant de manière spécifique à des problèmes de la peau : apaisant, anti-oxydant, anti-rougeurs, éclat du teint ou en encore éclaircissant.</p> <p>Issus d'une sélection rigoureuse de végétaux et de techniques d'extraction, l'activité de ces actifs a été prouvée grâce à de nombreux tests d'efficacité (in vivo, in vitro et études cliniques).</p>

⁴¹ Plantes herbacées de la famille des rosacées

	2016	<p>Bleuet, camomille romaine, citron, fleur d'oranger, pamplemousse, raisin, rose de Damas, thé vert, mélisse, arnica <i>mexicana</i>, calendula, chèvrefeuille, lavande, olivier, pêcher, pin maritime, pépin de raisin</p> <p>Les plantes, exotiques ou traditionnelles, ont été soigneusement sélectionnées pour leurs propriétés et leur utilisation ancestrale, et apportent différents bénéfices naturels essentiels pour le soin du visage, du corps et des cheveux.</p>	<p>Les procédés d'extraction développés limitent l'impact sur l'environnement et préservent l'intégrité des molécules actives présentes naturellement dans les plantes.</p> <p>Les extraits botaniques sont obtenus à partir d'un procédé d'extraction responsable, réalisé à basse température et sur une cinétique courte, afin d'extraire le maximum de composés actifs tout en maintenant leur efficacité.</p> <p>Sans conservateur et sous forme hydroglycérinée, ils sont une source de molécules actives (flavonoïdes, tanins, vitamines, AHA, saponines, caroténoïdes, etc.).</p> <p>Les eaux florales, issues d'un procédé de distillation et composées de molécules aromatiques, constituent de véritables « eaux actives » pour les formules.</p> <p>Disponibles en version conventionnelle, certains ingrédients sont également proposés en version biologique (certifiée Cosmos).</p>
	2018	<p>Cognassier, Origan, Myrtille</p> <p>Global'Protek apporte une protection à plusieurs niveaux de la peau pour entraîner différentes actions (restauration de la barrière cutanée, protection face aux attaques de l'environnement extérieur, hydratation de la peau...).</p>	<p>Berkem a mis à profit son expertise en extraction végétale ainsi que les sciences omiques pour cribler et développer ces extraits.</p> <p>La gamme est composée d'extraits de plantes de diverses origines.</p> <p>Des tests <i>in-vitro</i> ont été réalisés pour mettre en évidence les bio-mécanismes liés à ces actifs cosmétiques 100% d'origine végétale, riches en polyphénols et sans conservateur.</p>
	2019	<p>Rose de Provins, Guimauve, Safran</p> <p>C'est en observant la nature de plus près que Berkem a su trouver les fleurs riches en molécules actives pour fournir des extraits aptes à aider la peau à combattre les attaques répétées</p>	<p>La gamme rassemble l'expertise scientifique et botanique de Berkem, en matière d'extraction végétale.</p> <p>Les actifs cosmétiques issus exclusivement de fleurs de France permettent de fournir une protection contre les agressions auxquelles l'Homme, au même titre que la fleur, est soumis.</p>
	2020	Feuille de Framboisier	<p>Extrait de feuilles de framboisier issue de l'agriculture raisonnée d'une filière française maîtrisée. Cet actif lutte contre le mal urbain qu'est la pollution. Il aide les cheveux à retrouver de la brillance et procure une sensation de bien-être.</p>

Extraits végétaux pour l'industrie agro-alimentaire

Berkem propose, également, des extraits végétaux pour l'industrie agro-alimentaire (extraits naturels, arômes alimentaires et œnologiques) au champ d'applications large : ingrédients, produits alimentaires intermédiaires, compléments alimentaires (antioxydants : Composés phénoliques Oligomères procyanidoliques -OPC-, Flavonoïdes, additifs, arômes, nutraceutiques...).

Pays de commercialisation des extraits végétaux de Groupe Berkem

Le graphique ci-dessous indique les lieux où Groupe Berkem commercialise ses extraits végétaux. Cette commercialisation s'effectue principalement en vente directe mis à part en Espagne et au Portugal où la commercialisation est assurée via des distributeurs.

Lieux de commercialisation des extraits végétaux de Groupe Berkem



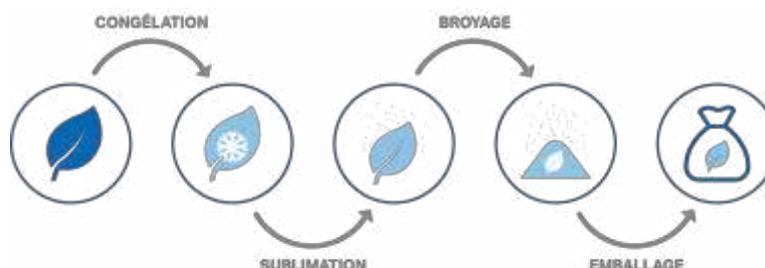
Source : Société

5.4.1.2 Eurolyo : l'acquisition d'un savoir-faire de lyophilisation sur mesure

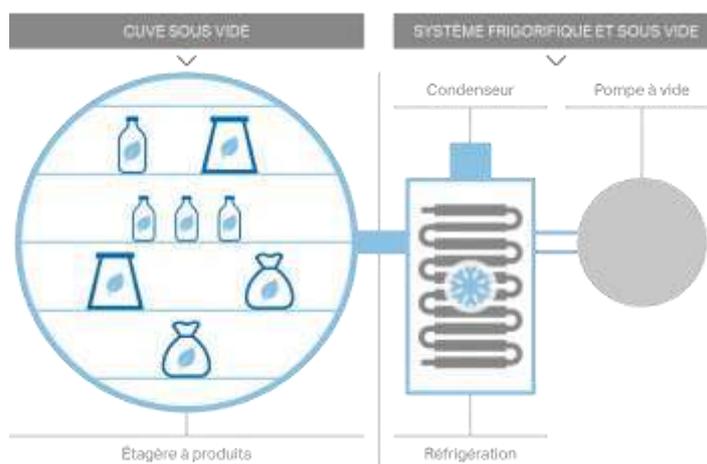
En février 2018, Groupe Berkem a acquis la société Eurolyo dotant celle-ci des moyens industriels complémentaires nécessaires à son essor. Les complémentarités opérationnelles avec la filiale Berkem sont nombreuses : mêmes secteurs d'activités, clients communs, intégration amont/aval des produits / offres packagées.

Située à Chartres dans le cœur de la Cosmetic Valley⁴², Eurolyo est spécialiste de la lyophilisation sur mesure depuis 1995. Les divers processus de lyophilisation permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

La lyophilisation est un procédé de déshydratation par sublimation à très basse température et sous vide. Le produit traité ne subit aucune dégradation, acquiert une prolongation de sa durée de vie tout en conservant ses bases actives et se présente au terme du processus sous une forme qui facilite son stockage et son transport.



Les opérations sont réalisées grâce à 9 lyophilisateurs de différentes contenances dans une zone de travail à atmosphère contrôlée classée ISO 7 permettant la réalisation de prestations sous atmosphère contrôlée avec gestion de l'humidité relative.



Le savoir-faire d'Eurolyo répond aux besoins des marchés de la cosmétique et de l'agroalimentaire (produits haut-de-gamme, épicerie fine) mais fournit aussi des prestations sur mesure pour s'adapter aux besoins spécifiques de secteurs d'activités très pointus : dispositifs médicaux/galéniques, transformation de matière végétale et des organismes vivants comme les algues par exemple, compléments alimentaires (végétal, bactéries), restauration de documents papier (comme des archives inondées) ...

Eurolyo peut assurer des services sur mesure, complémentaires à la lyophilisation (mélange, broyage, tamisage, etc.) jusqu'au conditionnement (remplissage, bouchage, capsulage, sertissage de flacons, conditionnement en sachet). Eurolyo est certifié "bio" par les labels ECOCERT Greenlife, COSMOS (Cosmétique) et AB (Agriculture Biologique).

⁴² Pôle de compétitivité, créé en 2014, spécialisé dans la production de biens de consommation de la filière des parfums et des cosmétiques en France s'étendant sur des départements des régions Centre-Val de Loire, Ile de France et Normandie.

Depuis l'acquisition en 2018, pour conforter son développement sur l'activité de lyophilisation, Groupe Berkem a triplé la surface du site d'Eurolyo à Chartres qui est passée de 470 m² à 1700 m². Cet agrandissement conséquent a été engagé afin d'adapter les capacités de production aux objectifs du Groupe. En 2018, 52m² de surface d'étagères techniques limitaient les volumes traités par Eurolyo à 63 tonnes par an. Aujourd'hui portée à 82,2 m², la surface opérationnelle permet maintenant de traiter jusqu'à 105 tonnes par an.

5.4.2 Formulation

Deuxième pôle d'expertise de Groupe Berkem, la Formulation se positionne sur les marchés de l'industrie, de la filière bois et marché de la construction, du bâtiment, et de la lutte antiparasitaire (pest-control). En 2020 et au 30 juin 2021, le pôle Formulation a généré respectivement 64,7% et 70,3% du chiffre d'affaires combiné du Groupe.

5.4.2.1 Adkalis : des formulations innovantes au service de la performance des matériaux

Adkalis conçoit, développe, produit et commercialise des formulations qui permettent de conférer, par ses solutions curatives et préventives, une plus grande durabilité aux matériaux, notamment le bois. Les formulations d'Adkalis (comprenant les gammes propres au Groupe ainsi que la gamme FORESTER, seule gamme de produits externes au Groupe) permettent de préserver et protéger le bois et autres matériaux de construction contre des agents biologiques (par exemple, les termites ou les larves d'insectes xylophages ou bien encore les champignons) ainsi que des dégradations provoquées par le feu, l'humidité et les rayons UV. Regroupant au sein d'une même société une série de marques historiques de protection du bois, Adkalis se positionne comme le référent en France et l'un des cinq premiers acteurs européens sur les marchés de la filière bois et de l'industrie du bâtiment⁴³.

Les cibles professionnelles d'Adkalis sont :

- les industries de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois (scieurs, charpentiers, menuisiers, fabricants de panneaux, de palettes, de maisons à ossature bois...). Ces industries appliquent les solutions préventives d'Adkalis ; et
- les professionnels de la construction et de l'entretien-rénovation (artisans, maçons, applicateurs...). Ils mettent en œuvre les solutions curatives et préventives d'Adkalis.

Vendus à travers un portefeuille⁴⁴ de différentes marques de forte notoriété auprès des professionnels du secteur, les propositions produits d'Adkalis se présentent selon diverses formes pour des actions ciblées : émulsions et microémulsions, gel, solutions solvantées, pâte, film et poudre. Chacune de ces solutions apporte des protections et des propriétés spécifiques : insecticide, fongicide, ignifuge, anti-UV, anti-humidité, décoration, entretien.

50 ans d'expérience au service de la protection des matériaux

Initialement fondée sous le nom de Sarpap pour « Société d'Application et de Recherches de Produits Anti-Parasitaires de droguerie et d'entretien » en 1964, Sarpap a su évoluer pour devenir en 2009 Sarpap & Cecil Industries. En 2013 le pôle Formulation s'organise en 4 sociétés : S&C Industries et S&C Construction forment le pôle formulation. En 2016, le Pôle Formulation acquiert Lixol, industrie de la résine tandis qu'en 2017 il rachète le fonds de commerce Xylophène Industrie de Dyrup détenue par PPG AC France. En octobre 2017, les deux sociétés du pôle Formulation (Sarpap & Cecil Industries et S&C Construction) fusionnent pour devenir une seule et même entité : ADKALIS.

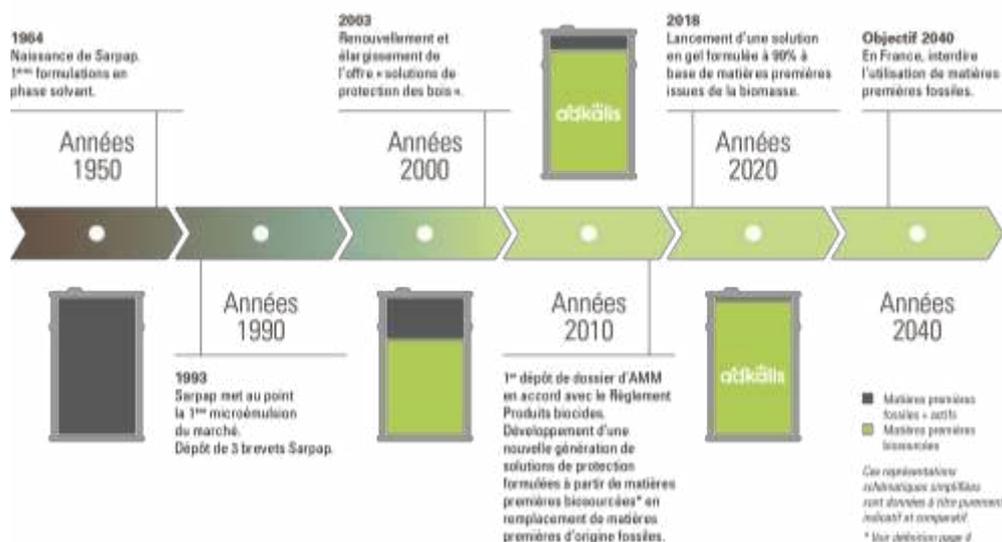
⁴³ Source : Société

⁴⁴ Portefeuille composé de marques propriétaires à l'exception des produits de la marque Forester.

Une approche centrée sur des matières premières issues de la biomasse

Historiquement, la plupart des formulations pour le traitement et la préservation du bois ont incorporé un pourcentage élevé de produits issus de matières premières fossiles. Pour pérenniser et renforcer son engagement à élaborer une chimie respectueuse de l'environnement, de la sécurité et de la santé des hommes, Adkalis se concentre sur le renouvellement et l'optimisation des formulations de solutions de protection du bois pour atteindre le juste dosage d'actifs et remplacer les matières premières fossiles par des matières premières issues de la biomasse. Objectif : pérenniser et renforcer son engagement à élaborer une chimie respectueuse de l'environnement, de la sécurité et de la santé des hommes.

Innover sans cesse pour se préparer aux défis de demain

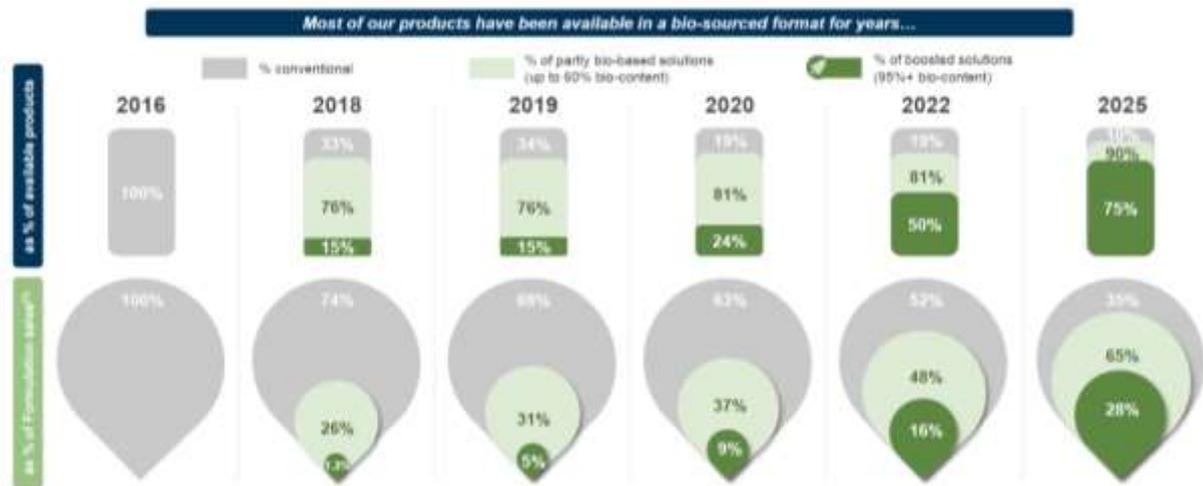


Source : Société

Avec sa nouvelle gamme biosourcée conçue à partir de matières premières issues de la biomasse afin d'assurer durabilité et performance aux produits à base de bois, Adkalis ouvre une nouvelle ère destinée à l'ensemble de la filière bois (de l'industrie de la transformation du bois à l'entretien/rénovation). Spécialement formulés pour réduire l'usage matières fossiles non renouvelables (et anticiper l'interdiction d'ici 2040 d'utiliser en France des matières premières fossiles), ces produits répondent à l'objectif d'utiliser des solutions de protection en adéquation avec la nature végétale du bois. Groupe Berkem conforte ainsi sa démarche de développement durable.

La motivation de Groupe Berkem pour présenter sur le marché des produits essentiellement biosourcés repose sur un constat : les grands donneurs d'ordre, qui utilisent le bois pour la construction de bâtiments et le valorisent comme étant l'un des seuls matériaux vivants, recourent très rarement à des solutions d'origine végétale pour sa préservation. Un paradoxe pour ces professionnels du bâtiment et de la filière du bois qui assurent la promotion de produits nobles et naturels. Les solutions proposées par Adkalis permettent justement d'aller au bout de cette démarche vertueuse.

Adkalis : Une offre et des ventes de produits biosourcés en constante progression



Source : Société

Une présence tout au long de la chaîne de valeur

Adkalis est présent tout au long de la chaîne de valeur de la filière bois (exploitation, transformation, construction, rénovation et entretien) à travers l'ensemble des gammes spécifiques proposées par ses marques⁴⁵. Des gammes spécialement formulées peuvent également être utilisés pour le traitement des matériaux durs utilisés pour la construction ou la rénovation des bâtiments (extérieurs ou intérieurs).

Adkalis propose des solutions à chaque étape de la chaîne :

- **Exploitation, Récolte et Commercialisation.** Les insecticides et autres solutions de FORESTER (marque du groupe UPL ARYSTA distribuée par le Groupe) sont destinés à la préservation des plants et des grumes dans des pépinières et la sylviculture. Adkalis est le distributeur exclusif des insecticides FORESTER en France métropolitaine et pour les territoires d'outre-mer.
- **Première et Deuxième Transformation.** Pour les étapes de sciage, tranchage, séchage, traitement et rabotage du bois, Adkalis propose des solutions à travers ses marques Xylophene Industrie et Axil.
- **Construction en bois.** Pour les constructeurs, charpentiers et industriels spécialisés dans la construction en bois, Adkalis propose des solutions à travers ses marques Xylophene Industrie, Axil et Xilix.
- **Industriels.** Pour les industries de production de sols et huisseries en bois, Adkalis propose des solutions à travers ses marques Xylophene Industries et Axil.
- **Renovateurs, Artisans, Maçons, Applicateurs.** Pour les professionnels de la rénovation, les artisans, maçons et applicateurs, Adkalis propose une gamme de solutions à travers ses marques Sarpap, Xilix et Termifilm.

⁴⁵ Pour rappel, hormis les produits de la marque Forester, l'ensemble des produits d'Adkalis sont propres au Groupe.



Source : Société

Une gamme propriétaire⁴⁶ complète de solutions curatives et préventives.

Les produits d'Adkalis sont destinés à rendre durable l'utilisation de la ressource bois dans les constructions par l'ajout de propriétés nouvelles. La gamme comprend notamment :

- **Insecticides pour protéger contre les termites et larves d'insectes xylophages.** Les larves d'insectes xylophages et termites posent un danger important pour le bois. Adkalis y répond en proposant une gamme complète de produits insecticides, déclinée selon diverses formes pour des actions ciblées émulsions et microémulsions, gel, solutions solvantées, pâte, film et poudre.
- **Fongicides.** Les champignons et moisissures peuvent détruire le bois et nuire à son apparence. Adkalis propose une gamme complète de produits fongicides pour protéger le bois contre ces attaquants.

⁴⁶ Hormis les produits de la marque Forester

- **Produits ignifuges et intumescents.** Pour protéger le bois contre le feu, en début d'année 2021, le Groupe a lancé une gamme de produits ignifuges et intumescents du bois.
- **Produits Anti-UV et Anti-Humidité.** La durabilité et l'apparence du bois peut également être dégradées par l'humidité et les rayons UV. Adkalis propose une gamme de produits pour protéger le bois contre ces risques.

Portefeuille des marques

- **AXIL.** La marque AXIL propose une gamme de produits destinés aux professionnels du bois : scieurs, charpentiers, menuisiers, fabricants de panneaux bois, de palettes ou de construction bois et négociants du bois. Ses solutions préventives de préservation du bois et de ses dérivés améliorent : résistance aux agents biologiques ou aux agressions climatiques; résistance accrue contre les insectes à larves xylophages (capricornes, lyctus, vrillettes...), les termites et les champignons; protection aux rayons UV et à l'humidité. Cette gamme se présente sous forme liquide en phase aqueuse (microémulsions) ou en gel. Les produits s'appliquent en surface ou par imprégnation via des procédés industriels (trempage, aspersion, autoclave sous vide/pression). Tous les produits peuvent être teintés.
- **XILIX et XYLOPHENE Industrie.** Les marques XILIX et XYLOPHENE Industrie s'adressent aux industriels du bois ainsi qu'aux professionnels de la construction et de l'entretien-rénovation des bâtiments. Elles proposent des gammes de traitements préventifs et curatifs des bois mis en œuvre dans les constructions (par imperméabilisation ou imprégnation) afin d'offrir la résistance aux agents biologiques (insectes à larves xylophages, termites et/ou champignons...) et au feu.
- **TERMIFILM.** La marque TERMIFILM s'adresse aux professionnels de la construction: artisans, maçons. Elle propose une gamme de produits destinés à apporter une protection durable aux constructions neuves contre les agressions arrivant par l'extérieur. Positionnés à l'interface, entre le sol et le bâti, ces produits apportent une protection contre les termites. TERMIFILM bénéficie d'un procédé de fabrication innovant et breveté, qui résulte du greffage de matières actives dans du polyane sans risque de relargage et donc sans danger pour l'environnement. TERMIFILM et TERMIPROTECT sont des films protégeant les constructions neuves contre les termites.
- **SARPAP.** La marque SARPAP s'adresse aux professionnels de la rénovation, les artisans, maçons et applicateurs.
- **FORESTER** est une marque du groupe UPL ARYSTA, dont les solutions de traitement pour la préservation des plantes et des grumes sont proposées exclusivement par la filiale Adkalis dans la volonté de Groupe Berkem de couvrir l'ensemble des solutions de traitement de la filière Bois.

Approche Commerciale

Adkalis compte plus de 750 clients professionnels de la filière bois (scieurs, charpentiers, menuisiers, fabricants de panneaux bois, de palette, de maisons à ossature bois) et plus de 1000 clients professionnels de la construction et de l'entretien-rénovation (artisans, maçons, applicateurs de solutions préventives et/ou curatives de protection des matériaux bois et matériaux durs). Les 10 plus importants clients d'Adkalis ont représenté 25,2% du chiffre d'affaires d'Adkalis en 2020, ils représentaient 26,3% du chiffre d'affaires d'Adkalis au 30 juin 2021.

Stratégie Commerciale. Adkalis s'attache à faire connaître la qualité de ses produits à travers les démarches classiques :

- B to B, clients et prescripteurs avec supports de communication : publicités dans les revues professionnelles, flyers, brochures, vidéos, etc.
- Participation à des salons professionnels majeurs de la filière bois (Carrefour International du Bois, Forum Bois Construction, par exemple) ou aux manifestations organisées par des enseignes nationales de distribution (salons Tout Faire Matériaux, par exemple).
- B to B to C : accompagnement en supports de communication co-marqués : flyers, panneaux de chantier, brochures etc. pour nos clients à destination de leurs clients.
- Démarche B to C : site web dédié, campagnes Google Ads (site XILIX Expert habitat).

Réseau Xilix Expert. Adkalis conduit une démarche marketing active pour promouvoir la qualité de ses produits auprès des professionnels et assurer aux clients finaux une utilisation optimale de ses produits. A cette fin, l'entreprise a créé le réseau XILIX Expert, 1er réseau national spécialisé dans la rénovation et l'entretien des bois extérieurs. Chacun des professionnels membre du réseau associe la maîtrise des normes de construction des ouvrages bois extérieurs à une parfaite connaissance du matériau bois. Equipés de matériels spécifiques et disposant des produits de la gamme XILIX Expert, ces professionnels garantissent aux clients, particuliers comme collectivités, des prestations durables et de qualité : diagnostics et préconisations personnalisés, garantie de qualité et de bonne utilisation des produits employés.

83 départements couverts en France métropolitaine par une trentaine de professionnels partenaires
XILIX EXPERT



Source : Société

Pour être au plus près de ses clients professionnels, Adkalis propose des tutoriels et délivre une formation tant théorique que pratique, organisée en quatre modules d'une journée chacun portant sur les fondamentaux, le matériau bois, les diagnostics et les produits.

Equipes de ventes spécialisées par secteur. Une équipe de professionnels spécialisés constitue une force de vente déployée selon les spécificités des marchés et des produits :

- **Industrie** (un directeur commercial, une assistante commerciale, huit commerciaux dont deux agents commerciaux et un chef de marché spécialiste de la gamme anti-bleu) ;
- **Construction** (un directeur commercial, deux assistantes commerciales, six commerciaux et dix agents commerciaux pour les gammes Termifilm et Sarpap (en cours) plus un chef de marché spécialiste des gammes assèchement des murs, XILIX Expert, Termifilm (négoce),

Sarpap (négoce et artisans) ; et

- **Export** (un directeur commercial, une assistante commerciale et trois commerciaux).

Les solutions d'Adkalis sont déployées en Asie, en Afrique et dans les outre-mers (16% du chiffre d'affaires d'Adkalis pour l'exercice 2020). Concernant en particulier le marché sur le continent africain, Adkalis commercialise des solutions labellisées FSC conçues selon les préconisations de la *Pesticides Policy* du *Forest Stewardship Council*⁴⁷. Sur les marchés australien et asiatiques, les solutions de traitement commercialisées disposent de la certification *Codemark* et *Songapore Green Label* qui attestent de l'aptitude à l'emploi des produits en termes d'efficacité.

Pays de commercialisation des produits de protection du bois et des matériaux de Groupe Berkem



Source : Société

5.4.2.2 Lixol : des compétences reconnues dans la synthèse des résines alkydes.

Acquise par Groupe Berkem en 2017, Lixol produit et commercialise (depuis 1960) des résines destinées aux industries de la peinture et des vernis dans le secteur du bâtiment, ainsi qu'aux industries du traitement des bois et des encres. Lixol est spécialisée dans l'élaboration de résines dites alkydes produites à partir d'huiles végétales, de matières premières issues de la chimie organique et de solvants pétroliers. L'infrastructure de production de Lixol permet de fournir à plus de soixante-dix clients (en France et en Afrique du Nord, principalement) des produits sous diverses formes : résines sans solvant (gamme haut extrait sec), résines en solutions dans divers solvants (white spirit et autres solvants pétroliers, que Groupe Berkem fait évoluer vers des solvants d'origines végétales biosourcés), résines en émulsions (diluées dans de l'eau).

Expert sur le marché des résines alkydes depuis 1960

Créée en 1960, Lixol répond dès sa création à la demande en produit particulier émise par les fabricants de peinture, vernis et traitement du bois proches de la région Bordelaise. Au fil des années, Lixol se constitue une gamme de résines et dérivés répondant aux besoins à l'échelon national puis international. Ces deux dernières années ont fait entrer Lixol dans l'ère de la chimie du végétal et l'entreprise se développe grâce à la synergie entre les filiales de Groupe Berkem (fourniture de nouvelles matières premières biosourcées, développement de savoir-faire liés à la manipulation des biocides, acquisition de technologies alternatives).

⁴⁷ www.fsc.org

Les Résines Lixol

Lixol produit des résines alkydes spécialement adaptées pour optimiser la performance et la valeur des produits des industries de la peinture et des vernis dans le secteur du bâtiment, ainsi qu'aux industries du traitement des bois et des encres. Les résines au cœur de la spécialité de Lixol sont dites "alkydes", contraction des termes "alcool" et "acide". Les résines Lixol, solutions à forte valeur ajoutée, répondent aux problématiques précises des secteurs de l'industrie, du bois et du bâtiment. Chaque produit a sa propre composition (nature et pourcentage d'huile utilisé, solvant privilégié, viscosité, couleur) et caractéristiques (type de bâtiment ciblé, intérieur/extérieur, type de peinture ciblé, durabilité, pouvoir d'enrobage, dispersion, pouvoir mouillant, solubilité, odeur, résistance UV, etc.).

Composition des résines Lixol



Source : Société

Les résines Lixol sont réalisées à partir d'huiles végétales, de diverses matières premières issues de la chimie organique et de solvants pétroliers (white spirit). Toutes les résines de Lixol sont réalisées à partir d'huiles d'origines végétales, avec un large choix de matières premières (tournesol, soja, lin, bois de chine, ricin). La première étape permet de rendre l'huile compatible avec l'alcool grâce à deux procédés : le monoglycérade (pour transférer les chaînes grasses de l'huile vers l'alcool) et l'acidolyse (pour transférer les chaînes grasses de l'huile vers l'acide). La seconde étape est la polyesterification obtenue par une réaction d'estérification afin de construire un polymère. Cette réaction est un équilibre entre la résine alkyde et de l'eau : déplacer cet équilibre en enlevant l'eau permet de créer l'alkyde.

L'outil de production permet de fournir différents types de résines : sans solvant, en solutions dans divers solvants ou en émulsions (diluées dans l'eau). L'ensemble des produits Lixol est en conformité avec le règlement européen REACH à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. La commercialisation des produits Lixol s'effectue sur le terrain par deux collaborateurs qui prospectent les fabricants de peinture et les professionnels du secteur.

Clients et commercialisation

La commercialisation des produits Lixol s'effectue sur le terrain par deux collaborateurs qui prospectent les fabricants de peinture et les professionnels du secteur. Les 10 clients les plus importants ont représenté 70,5% du chiffre d'affaires de Lixol au 31 décembre 2020, ils représentaient 72,8% du chiffre d'affaires de Lixol au 30 juin 2021.

Des résines issues de la démarche écoresponsable et durable de Lixol

L'innovation la plus récente a porté sur l'élaboration de résines, avec la gamme Préserv'. En effet, jusqu'à présent, la teneur en biocides contenus dans les résines alkydes ne permettait pas d'apporter une protection suffisante aux produits en phase aqueuse qui les contenaient. Or les produits conditionnés en phase aqueuse sont sensibles au développement des bactéries et moisissures. Les industriels sont alors contraints de rajouter eux-mêmes des biocides permettant de conserver la peinture conditionnée lors de son stockage.

Pour résoudre ce problème, Lixol a conçu la gamme Préserv' déclinée en deux produits : Lixaqua Préserv' et Lixomat Préserv'. Ces deux produits garantissent la conservation durable de la peinture, d'alléger les contraintes réglementaires, de réduire les manipulations de biocides lors des phases de production ainsi que de réduire le temps de fabrications des peintures et des laques.

Depuis plusieurs années, le laboratoire de recherche et développement de Lixol œuvre sur la confection d'une résine élaborée à partir de matières premières d'origine biosourcée et renouvelables, pouvant se substituer aux matières premières d'origine pétrochimiques. Cette démarche se traduit concrètement par le choix de Lixol de collaborer étroitement avec des fournisseurs de matières premières partageant sa vision, pouvant notamment se traduire par la mise en application du principe de « mass balance ».

Plus globalement, l'objectif de cette démarche écoresponsable est de participer activement à la structuration d'une bioéconomie durable et responsable, en réduisant les impacts négatifs des produits et de l'activité de Lixol sur l'environnement, en diminuant autant que possible l'utilisation des ressources fossiles, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de l'entreprise, tout en proposant des produits dont les propriétés techniques sont au moins identiques à ceux du marché.

C'est dans ce cadre que le laboratoire de Lixol a développé une nouvelle résine : LIXOGLYP 10 95 00. La conception de la résine LIXOGLYP 10 95 00 a été portée par la stratégie continue de Groupe Berkem de tendre vers une chimie durable et responsable, notamment en utilisant des matières premières d'origine biosourcée, ainsi que vers une chimie verte.

5.4.2.3 Synergies entre Adkalis et Lixol

Au sein de Groupe Berkem, ses deux filiales Lixol et Adkalis exercent leur synergie sur la fourniture des matières premières biosourcées, le développement de savoir-faire liés à la manipulation des biocides, l'acquisition de technologies alternatives issues de la biomasse. Elles collaborent en recherche et développement comme en production (par exemple, la résine Lixomat Hydro habituellement produite à la Teste de Buch par lot maximal de 180 kilos peut être produite par lots de 5 000 kilos sur le site de Gardonne par Adkalis).

5.4.2.4 Koalib

En avril 2020, afin de faire face à la pénurie de gel hydroalcoolique et répondre aux demandes croissantes de solutions désinfectantes engendrées par la pandémie de Covid-19, le Groupe a lancé Koalib, une nouvelle ligne de solutions désinfectantes. La ligne de solutions aseptisantes KOALIB est composée de trois produits (i) K'Gel Hydroalcoolique, solution de désinfection rapide des mains ; (ii) K'Désinfectant, produit désinfectant prêt-à-l'emploi bactéricide-fongicide-virucide ; et (iii) K'Désinfectant concentré à diluer avec de l'eau, produit désinfectant à la formule concentrée, bactéricide-fongicide-virucide. Cette gamme de produits est commercialisée principalement par vente directe en ligne.

Le Groupe a créé ces nouvelles solutions en seulement deux semaines, démontrant sa capacité à unir des expertises historiques afin de promouvoir une chimie plus vertueuse au sein de la chimie traditionnelle. La gamme Koalib, gel et solution hydroalcoolique, a été testée et présente une activité virucide démontrée sur les coronavirus selon la norme EN14476. Le délai extrêmement court (moins de deux mois) dans lequel a été lancée cette ligne met en évidence des compétences et une légitimité à tous les niveaux :

- Connaissance pointue des agents pathogènes et de la formulation des biocides ainsi que l'expérience de leur manipulation ;
- Vitesse de réaction des équipes R&D et capacité d'adaptation des équipes qui ont su réorienter l'outil industriel et se réorganiser en faisant preuve d'imagination et d'agilité ; et
- Force commerciale et marketing de Groupe Berkem pour proposer une offre 100% web

L'ensemble de la gamme actuelle de Koalib répond aux exigences de la nomenclature européenne du règlement sur les produits biocides.

5.4.3 Suractivateurs végétaux

Les suractivateurs végétaux élaborés par Groupe Berkem sont des actifs originaux et fiables dont la qualité est rigoureusement contrôlée tout au long du processus de fabrication. Entièrement biosourcés, ils ont vocation à s'allier aux produits de synthèse pour en réduire de manière significative la quantité, en augmenter les performances et limiter ainsi les effets néfastes sur l'homme ou sur l'environnement à efficacité identique.

La production des suractivateurs résulte de la convergence des expertises du Groupe, y compris dans son outil industriel. Au-delà des savoir-faire de conception, d'élaboration de formulation des produits, les chaînes de production des suractivateurs sont en place (se référer à la section 5.5 du Document d'Enregistrement).

En effet, les processus de fabrication restent inchangés et sont adaptables sur les outils de production industrielle existants qui s'avèrent suffisants, quitte à être complétés à la marge par des investissements complémentaires selon les produits à élaborer. Sur un même site, les chaînes de production d'Adkalis et celles des extraits végétaux de Berkem peuvent le cas échéant être utilisées concomitamment si nécessaire pour l'obtention de produits finis.

Les actifs d'origine végétale sont utilisés dès la formulation aux côtés de molécules de synthèse dès lors qu'une fonction biocide (antifongique, insecticide, antivirale, antimicrobienne) est recherchée. Au cours de ces dernières années, Groupe Berkem a appliqué ces suractivateurs végétaux à la plupart de ses gammes de produits. Au 30 juin 2021, 81% du portefeuille produits du Groupe inclut des composants biosourcés.

Groupe Berkem peut aussi proposer à ses clients des suractivateurs biosourcés à différentes étapes de leurs usages. Les suractivateurs végétaux peuvent être commandés en l'état mais l'expertise de Groupe Berkem lui permet aussi de les pré-formuler ou les formuler complètement, en les assortissant selon les besoins d'un accompagnement du client dans ses démarches réglementaires. Depuis 2021, Groupe Berkem commercialise au marché des formules cadres afin de faciliter les démarches administratives et permettre une grande réactivité de lancements de produits.

A l'horizon 2023, l'objectif du Groupe est de proposer au marché des molécules originales pour fabriquer des insecticides/biocides d'origine végétale. Cet horizon de temps apparaît comme tangible car la mise au point des produits a été réalisée et les matières premières sourcées. De plus, les productions pilotes ont également été faites et les tests d'efficacité ont été effectués, les dossiers réglementaires ont été déposés et les processus d'instruction des dossiers auprès des autorités européennes et nord-américaines sont en cours.

Pour rappel, les secteurs d'activité de la construction, des peintures et vernis, de la lutte antiparasitaire et les autres activités adressés par le pôle Formulation représentent 64,7% du chiffre d'affaires combiné pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et 70,3% du chiffre d'affaires combiné au 30 juin 2021. Les secteurs d'activité des compléments nutritionnels, des actifs cosmétiques et de l'industrie agroalimentaire et les autres activités adressés par le pôle Extraction Végétale (y compris la lyophilisation) représentaient 35,3% du chiffre d'affaires combiné pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et 29,7% du chiffre d'affaires combiné au 30 juin 2021.

5.5 Un outil industriel de pointe pour assurer des rendements optimums

L'outil industriel de Groupe Berkem lui permet de bénéficier d'un outil cohérent et performant afin de maîtriser la continuité de toute une chaîne organisationnelle intégrée : à titre d'exemple, l'intégration de Lixol au sein du pôle formulation de Groupe Berkem permet de sécuriser ainsi les achats de résines pour Adkalis.

L'outil industriel est conçu pour gérer un process complet et abouti, de la matière première au produit de qualité livré au client. Dans le domaine de l'extraction par exemple, Berkem assure sur son site toutes les phases de l'extraction végétale : broyage, extraction primaire, purification et séparation des différentes phases etc... Seul l'achat des matières premières dépend de fournisseurs extérieurs mais l'entreprise pourrait à terme décider d'assurer certaines productions de plantes pour fonctionner en autonomie dès l'amont de sa chaîne de production.

Les synergies permettent de mutualiser et de croiser des savoir-faire industriels pour réaliser des économies d'échelle. Elles rendent aussi plus créatif et à ce titre elles sont un moteur d'innovation.

Outre ces avantages économiques, travailler en synergie et en interne présente un intérêt stratégique. Cela permet d'éviter de recourir au « prêt-formulé » pour ne travailler, par exemple, qu'avec des biocides purs de façon à produire des molécules de qualité technique et des actifs au plus haut grade (positionnement assez rare sur le marché de la chimie industrielle qui fournit un avantage comparatif à Groupe Berkem). Enfin, sur le plan éthique, cette intégration des process et des acteurs garantit le respect des accords de confidentialité conclus avec les clients.

Afin de garantir des capacités de production suffisantes, des investissements conséquents ont été effectués au cours des exercices 2019 et 2020. Sur cette période, Groupe Berkem a effectué des investissements de capacité et de modernisation de ses sites pour un montant de 3,5 M€ (afin, notamment, d'augmenter de façon significative les capacités de production de Lixol et d'Eurolyo). En 2018, Groupe Berkem avait investi 1,5 M€ sur son site de Gardonne afin d'accroître de 30% les capacités de production pour certains de ses extraits végétaux.

Tableau de présentation synthétique des 3 sites industriels de Groupe Berkem

Site	Métiers	Superficie	Technologies utilisées
Gardonne <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	Extraction végétale et Formulation	50.000 m ² dont 5.000 m ² couverts	Broyage Macération Concentration Séparation par décanteur centrifugeur Extraction tous solvants Purification et concentration Décantation Centrifugation Précipitation Distillation Cristallisation Thermisation Séchage et atomisation Mélange de poudres Chimie fine Estérification Éthérification Hémisynthèse Vectorisation Encapsulation Hydrolyses acide et enzymatique Caractérisation des principes actifs Micro et nano émulsions
Chartres <i>Centre – Val de Loire</i>	Extraction végétale	1700 m ² dont 82 m ² de surfaces de traitement	Lyophilisation
La-Teste-de-Buch <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	Formulation	6.200 m ² dont 1.800 m ² couverts	Polyestérification

Source : Société

5.5.1 L'outil industriel dédié à l'extraction végétale

Cet outil se caractérise par sa grande adaptabilité et sa capacité à mettre en œuvre l'approche sur mesure qui distingue Berkem de ses concurrents. Il est ainsi en mesure de s'adapter à tous les volumes de marché, de l'échelle pilote à l'échelle industrielle à l'exception des extrêmes qui ne correspondent pas aux besoins des clients de Groupe Berkem (de quelques grammes pour la pharmacie à de très grands volumes pour des actifs de *mass market* sans valeur ajoutée).

Sur le site de Gardonne, la production actuelle du site dédié à l'extraction est de 32 tonnes d'extraits en cosmétique et 200 tonnes en agroalimentaire par an. Le Groupe considère que ses capacités de production en extraction végétale ont été utilisées à hauteur d'environ 90% au cours du 1^{er} semestre 2021. Le Groupe dispose sur son site de Gardonne de fonciers disponibles qu'il a prévu d'aménager afin d'augmenter ses capacités de production. Les investissements nécessaires ne sont pas significatifs.

Sur le site de Chartres, Groupe Berkem dispose de 9 lyophilisateurs avec des capacités allant de 12,5 kg à 200 kg ainsi que de broyeurs et de tamiseur. En outre, une salle blanche de 175 m² autorise des traitements spécifiques à très haut niveau de sécurité en termes de pureté des produits, de préservation de leurs qualités et stabilisation.

Pour conforter son développement sur l'activité de lyophilisation, Groupe Berkem a triplé la surface du site de Chartres d'Eurolyo qui est passée de 470 m² à 1700 m². Un agrandissement conséquent afin d'adapter les capacités de production à ses objectifs. Si 52m² de surface d'étagères techniques limitaient à 63 tonnes les volumes traités, aujourd'hui portée à 82,2 m², la surface opérationnelle permet de traiter jusqu'à 105 tonnes par an.

Eléments de l'outil industriel sur le site de Gardonne (Berkem - Extraction végétale)



*Filtre sécheur 3 000 litres inox (pression de travail :
vide/pression atmosphérique)
Traitement de 2000kg de végétal par semaine.*



*3 cuves de macération de 5 000 litres (chauffage vapeur)
Caractéristiques : travail en semi-continu
Rythme pour un extrait simple : 30 tonnes de végétal par semaine*





*Eau : 1 tonne/heure // Solvant : 3 tonnes/heure
 Travail en flux continu
 Batch minimum : 4 à 5 m² (pression de travail :
 vide/pression atmosphérique)
 2 cuves de 30 000L pour le recyclage des solvants*



*Mélange de poudres
 Capacité : 1 tonne de poudre/batch
 Environnement alimentaire et cosmétique
 Transfert des poudres pneumatique
 Trémies de stockage 2x1.8m³
 Tamisage de 2mm à 180µm*



*Réacteurs concentrateurs de 100 à 10 000 litres
 7 réacteurs émaillés, colonnes et accessoires Pyrex
 14 réacteurs inox
 (pression de travail : vide / pression atmosphérique)*



*Atomiseur Pilote : Débit : 1 kilo eau/heure // Batch minimum : 50 grammes de matière sèche
 Atomiseur à turbine : Débit : 100 kilos eau/heure // Batch minimum : 100 litres de solution
 Capacité : 2 tonnes de liquide à atomiser par 24 heures
 3 cuves de préparation à l'atomisation de 1000L*



Eléments de l'outil industriel sur le site de Chartres (Eurolyo - Lyophilisation)



Lyophilisateurs à étagères (surfaces de traitement)



Chargement d'un produit liquide



Chargement d'un produit solide



Fermeture d'un lyophilisateur



Déchargement d'un produit lyophilisé

Source : Société

5.5.2 Outil industriel dédié à la formulation

L'outil industriel comporte notamment des mélangeurs pour la fabrication de gel (mélangeur à haut cisaillement) ou de microémulsions.

Les produits formulés par Adkalis pour l'amélioration et la performance des matériaux sont d'un tonnage de 4 800 tonnes par an et le Groupe a la capacité d'augmenter significativement ceux-ci avec des capacités de production utilisées à hauteur seulement de 50% selon les estimations du Groupe.

Groupe Berkem dispose de différents réacteurs avec mise en service d'une boucle d'eau froide pour améliorer les performances de l'outil et réduire l'impact sur l'environnement, de dilueurs, de citernes

pour le stockage de matières premières liquides et d'une citerne compartimentée de 30m³ pour les livraisons en vrac des résines.

Les résines produites par Lixol sont d'un tonnage de 3 000 tonnes par an (dont 15% sont destinées à l'export). Pour cette filiale, également, les tonnages de production peuvent être augmentés du fait de réserve de capacité de production. Le site de Lixol fonctionne en temps normal en 3x8 et l'objectif est de passer en 5x8 à partir de janvier 2022 (l'activité d'extraction végétale est quant à elle déjà passée en 5x8)⁴⁸.

Eléments de l'outil industriel sur le site de Gardonne (Adkalis - Formulation)



Mélangeur de 10 000 litres pour l'afabrication de microémulsions



Poste automatisé de dilution des concentrés



Conditionneuse semi-automatique (30 litres)



Conditionneuse semi-automatique (600 litres)

Source : Société

⁴⁸ Le travail en 3x8 indique que trois équipes se succèdent sur un même poste de travail par roulement de huit heures pour assurer un fonctionnement 24 heures sur 24. Le travail en 5x8 indique que cinq équipes se succèdent sur un même poste, afin d'assurer un fonctionnement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Eléments de l'outil industriel sur le site de la Teste de Buch (Lixol - Synthèse de résines alkydes)



Réacteur de 10 m³ pour la fabrication des résines en fusion



Cuve de dilution/fabrication de 23 m² et atelier de dilution



Poste de conditionnements de 1 000 litres



Atelier de dilution

Source : Société

5.5.3 La maintenance industrielle

Le service Maintenance & Technique assure le bon fonctionnement de l'ensemble des sites (bâtiments et immobiliers, outils de production, équipements). Groupe Berkem a mis en place une équipe, sous la responsabilité du directeur technique, qui au cours du temps s'est étoffée tant en nombre de collaborateurs qu'en diversité des profils et compétences. La vingtaine de collaborateurs est "multi-sites" mais est basée en grande partie sur le site de Gardonne. Le service maintenance a très peu recours à des prestataires externes en ingénierie : outre la réalisation de « petits travaux neufs », l'équipe se consacre aux projets de développement industriel et immobilier pour l'ensemble de Groupe Berkem. L'ensemble des matériels de production des différents sites industriels du Groupe sont connectés et peuvent être gérés depuis le site de Gardonne afin de contrôler les éventuels dysfonctionnements ou pannes de matériel de production afin de remédier au mieux à tous problèmes éventuels.

5.6 Innover via une politique soutenue de Recherche & Développement

5.6.1 La Recherche & Développement au cœur de la stratégie de Groupe Berkem

La Recherche et Développement est au cœur de la stratégie d'innovation du Groupe. Avec quatre laboratoires dédiés à la R&D et une équipe de 15 collaborateurs dont 8 ingénieurs ou titulaires d'un doctorat, les équipes R&D sont une des forces du Groupe. Au cours des trois derniers exercices clos, ce sont près de 100 projets par an en moyenne qui ont été conduits par les équipes de R&D du Groupe (CIR et CII) dont 75% en partenariat avec des clients pour des budgets annuels de 3,6 millions d'euros en 2020, 3,6 M€ en 2019 et 3,9 M€ en 2018. Au premier semestre 2021, ce budget était de 1,5 million d'euros. Les activités de Groupe Berkem sont éligibles aux dépenses de Crédit Impôt Recherche pour ses clients depuis 2014. Le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation pour des montants respectifs de 1 M€ en 2020, 1,1 M€ en 2019 et, 1,2 M€ en 2018.

L'objectif des équipes R&D du Groupe est de maintenir une innovation permanente pour enrichir l'ensemble des gammes du Groupe par des produits intégrant des composés issus de l'extraction végétal, de proposer des produits à très forte valeur ajoutée (notamment dans le cadre de développements spécifiques ou de démarche de co-développement avec les clients pour conforter des relations commerciales à long terme) et d'anticiper les évolutions des marchés.

Un axe important de recherche porte sur l'usage de la chimie du végétal dans l'industrie des biocides, afin de réduire l'impact sur l'environnement et la nocivité et dont le champ des produits autorisés est de plus en plus limité (plus de 75% des substances chimiques commercialisés antérieurement à la mise en application du règlement européen Reach ne sont plus commercialisés⁴⁹).

Les chercheurs de Groupe Berkem produisent régulièrement le résultat de leurs recherches via des articles dans des revues spécialisées et sont reconnus par les communautés scientifiques des différents domaines.

Les efforts de l'équipe R&D ont donné lieu à de nombreuses innovations, dont notamment la création de nouvelles formulations issues de la chimie verte comme les résines non jaunissantes ; et l'évolution des produits existants en fonction de la demande des clients comme par exemple les produits de protection des panneaux de structure bois (CLT), produits élaborés à partir d'ingrédients biosourcés pour répondre à la motivation pro-environnementale de la demande.

Développer des produits sur mesure pour des clients existants ou potentiels constitue un investissement générateur de sources de chiffres d'affaires récurrentes dans le futur. Ainsi, l'offre de Xilix Expert

⁴⁹ Le Règlement européen REACH (Règlement N°1907/2006) est entré en vigueur en 2007 - Enregistrement de toutes les substances fabriquées ou importées à plus d'une tonne par an /23.000 substances chimiques enregistrées sur 100.000 recensées

élaborée pour rénover les surfaces extérieures en bois a permis de fidéliser les acteurs du marché qui faisaient confiance à Adkalis depuis vingt ans pour protéger les terrasses et les bardages en bois qu'ils réalisaient. L'heure étant désormais à la rénovation, Adkalis s'est attaché à développer une offre de produits et d'outils pour accompagner ses partenaires au long cours.

Dans le secteur de la cosmétique, le laboratoire R&D de Berkem a breveté une méthode de stabilisation des polyphénols, connus pour être des molécules instables, qui consiste à protéger les fonctions phénoliques grâce à des fonctions esters. La forme active des polyphénols stabilisés est libérée au cœur de l'épiderme grâce à l'action des estérases, enzymes naturellement présentes à la surface de la peau. Grâce à cette technologie unique, les molécules actives sont protégées jusqu'à l'application sur la peau.

5.6.2 La protection des formulations et des savoir-faire comme axe principal de la protection industrielle

Une protection intellectuelle alliant savoir-faire et brevets

Conformément aux pratiques sectorielles, le Groupe privilégie une stratégie veillant à la confidentialité des formulations conçues et de ses savoir-faire industriel qu'il développe. Toutefois, le Groupe dépose également des demandes de brevets dans le but de protéger ses innovations.

La première famille de brevets correspond à la formulation d'un « additif anti-UV » dont le brevet (n° 12162885.3) a été délivré en France en date du 26 février 2014 et validé à la même date au niveau européen par l'Office européen des brevets. La date initiale d'échéance desdits brevets est le 2 avril 2032. Un brevet (n°1152676) concernant le même champ d'expertise avait été précédemment obtenu au niveau français en date du 17 mai 2013 avec une échéance initiale d'échéance le 31 mars 2031.

La deuxième famille de brevets correspond à la formulation d'une « barrière anti-termites » dont le brevet (n° 11171186.7) a été délivré en France en date du 27 février 2019 et validé à la même date au niveau européen par l'Office européen des brevets. La date initiale d'échéance desdits brevets est le 23 juin 2031. Un brevet (n°1054995) concernant le même champ d'expertise avait été précédemment obtenu au niveau français en date du 8 février 2013 avec une échéance initiale d'échéance le 23 juin 2030.

La troisième famille de brevets concerne la formulation d'une « barrière anti-termites thermo-rétractable » recouvrant deux brevets (n°14164441.9 et 1059432) en France délivrés respectivement les 17 novembre 2010 et 2011. Les dates initiales d'échéance desdits brevets sont les 17 novembre 2030 et 2031.

Par ailleurs, du fait de l'acquisition en 2017 du fonds de commerce Xylophène Industrie de Dyrup détenue par PPG AC France, le Groupe bénéficie d'une quatrième famille de brevets elle aussi dédiée à la lutte contre les termites (et, plus largement, contre les isoptères) au travers du brevet français FR0857714 déposé le 13 novembre 2008 et qui concerne un « film plastique multicouches pour la protection des constructions contre les isoptères nuisibles » et dont la date d'échéance initiale est le 3 novembre 2028.

La cinquième famille de brevets concerne des biocides végétaux « Bimosyn » dont le brevet (n° EP16190458.6) a été délivré en date du 19 août 2020 par l'Office Européen des Brevets et validé en France, en Belgique et en Suisse/Liechtenstein.

La sixième famille de brevets concerne la conception d'un « film anti-rongeur ». Le brevet (n°16 58962) a été délivré en France en date du 28 juin 2016. La date initiale d'échéance de ce brevet est le 23

septembre 2036. Un second brevet en France issu de la demande européenne n° 17192680.1 a été délivré le 7 avril 2021. Sa date d'expiration est le 22 septembre 2037.

La septième famille de brevets correspond à la formulation d'un « hydrophobe » dont le brevet (n° 1657354) a été délivré en France en date du 16 août 2019. La date initiale d'échéance dudit brevet est le 29 juillet 2036.

La huitième famille de brevets correspond à la formulation d'un « ignifuge » dont le brevet (n° 111786762.8) a été délivré en France en date du 15 avril 2015 et validé à la même date au niveau européen par l'Office européen des brevets. La date initiale d'échéance dudit brevet est le 26 octobre 2031. Un brevet initial en France a été délivré le 23 août 2013 sous le numéro 10 58796. Sa date d'expiration est le 26 octobre 2030.

La neuvième famille de brevets correspond à la formulation d'un « produit luminescent » dont le brevet (n° 111786760.2) a été délivré en France en date du 7 février 2018 et validé à la même date au niveau européen par l'Office européen des brevets. La date initiale d'échéance dudit brevet est le 26 octobre 2031. Un brevet initial en France a été délivré le 7 novembre 2014 sous le numéro 10 58798. Sa date d'expiration est le 26 octobre 2030.

La dixième famille de brevets correspond à un procédé d'estérification des OPC (oligomères procyanidoliques) dits « Nouveaux Berkemyols » dont le brevet (n° 10718689.2) a été délivré en France en date du 7 juin 2017 ainsi que dans d'autres pays européens : Autriche, Allemagne, Suisse/Liechtenstein, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas suite à la validation à la même date au niveau européen par l'Office européen des brevets. La date initiale d'échéance desdits brevets est le 12 avril 2030.

La onzième famille de brevets correspond à un procédé d'estérification de plantes « Resveprotect » dont le brevet (n° 1453503) a été délivré en France en date du 6 mai 2016. La date initiale d'échéance dudit brevet est le 17 avril 2034.

La douzième famille de brevets couvre à un « extrait végétal virucide ». Une demande de brevet en France a été déposée le 3 mars 2021.

Quatre demandes de brevet sont en cours de rédaction et seront déposées d'ici fin 2021.

Des noms de domaine

Le Groupe possède les noms de domaine suivants :

BERKEM, aopak.com, cecilindustriel.com, cecilindustriel.net, cecilindustriel.eu, ceciltermifilm.net, ceciltermifilm.eu, cecil-termifilm.net, cecil-termifilm.eu, chimybat.net, chimybat.eu, sarpap.net, termigranuls.eu, termigranuls.net, termigranul.com, termigranul.fr, termigranul.net, termigranul.eu, cecil-industriel.com, cecil-industriel.net, cecil-industriel.fr, cecil-industriel.eu, termitol.com, termitol.fr, termitol.net, termitol.eu, bergenol.eu, berkemyol.eu, berkemyol.net, berkemyols.com, berkemyols.eu, berkemyols.fr, berkemyols.net, extrait-vegetal.com, extrait-vegetal.fr, industrie-chimique.net, industrie-chimique.eu, vitisol.eu, vitisol.net, pineol.eu et pineol.net.

Des marques

Le Groupe enregistre et maintient la propriété d'un grand nombre de marques, que ce soit sous forme de dénominations, de marques semi-figuratives ou bien encore de logos en France, en Europe et à l'International de manière raisonnée au regard de sa stratégie de commercialisation et ce, pour différentes classes de marques.

Les principales marques sont les suivantes : Adkalis (échéances au cours de l'année 2027 selon les pays), Alotan (échéance novembre 2023), Aqua'Protek (échéance juillet 2027), Arcolam (échéance novembre 2021), Axil (échéances au cours de l'année 2030 selon les pays), Axil Kare (échéances au cours de l'année 2025 selon les pays), Bergenol (échéance août 2030), Berkem (échéance mars 2024 en France, échéance avril 2028 en Europe et au Royaume-Uni et avril 2030 aux Etats-Unis), Berkem Développement (échéance en octobre 2025 en France et juin 2027 en Europe et au Royaume-Uni), Berkemyol (échéance en novembre 2024 aux Etats-Unis et septembre 2025 en France), Bio Based Solutions (échéances en novembre 2027), Botanykem (échéance en juillet 2025 en France et en août 2026 aux Etats-Unis), Capilessence (échéance en mai 2026), Cecil Industriel (échéances en septembre 2029), Chrono'Protek (échéance en juillet 2027), Epi'Protek (échéance en juillet 2027), Eurolyo (échéance en juillet 2029), Flavaderm (échéance en février 2026), Flor'Innov (échéance en février 2029), Fresh'Ka (échéances au cours de l'année 2022 selon les pays), Global'Protek (échéance en juillet 2027), Groupe Berkem (échéance en juin 2023), Insectifilm (échéance en mai 20026), Insektifilm (échéance en mai 20026), Kenercy (échéance en juillet 2030), Kiwi'Eye (échéance en juin 2026), Ko'Zen (échéance en janvier 2024), Ko@lib (échéance en février 2030), Ko@liv (échéance en février 2030), Koalib (échéances au cours de l'année 2030 selon les pays), Koaliv (échéance en février 2030), Lamalo (échéance en novembre 2023), Le Bois Parfait (échéance en février 2023), Lixaqua (échéance en janvier 2027), Lixepox (échéance en octobre 2029), Lixoglyp (échéance en janvier 2027), Lixol (échéance en janvier 2027), Lixolink (échéance en janvier 2027), Lixomat (échéance en janvier 2027), Lixophen (échéance en janvier 2030), Lixoprim (échéance en janvier 2027), Lixotek (échéance en octobre), Lixothan (échéance en janvier 2027), Lixothix (échéance en janvier 2027), Myrty'lla (échéances au cours de l'année 2023 selon les pays), Origa'light (échéances au cours de l'année 2022 selon les pays), Pineol (échéance en juin 2030), Pollynektars (échéances au cours de l'année 2021 selon les pays), Polynektars (échéances au cours de l'année 2031 selon les pays), Prenylessence (échéance en mai 2026), Presrv (échéance en mars 2028), Resveprotect (échéances au cours de l'année 2023 selon les pays), Resveprotekt (échéances au cours de l'année 2023 selon les pays), Sarpap (échéance en juin 2029), Sarpap & Cecil Industrie (échéance en avril 2030), Sarpasol (échéance en avril 2027), Sarpeco (échéance en février 2031), Screen'Protek (échéance en juillet 2027), Skineol (échéance en novembre 2030), Solutions Bio Sourcées (échéance en novembre 2027), Termifilm (échéance en mars 2031), Termiprotect (échéance en juin 2028), Termisol (échéance en octobre 2025), Termitol (échéance en octobre 2025), Termitor (échéance en octobre 2029), Thenais (échéance en octobre 2029), Urban'Hair (échéance en avril 2030), Uvalib (échéance en août 2030), Uvalis (échéance en août 2030), Vitisol (échéance en janvier 2031), Xilix (échéance en août 2027), Xylyx (échéance en avril 2027).

5.7 Une chaîne de services transversaux intégrée au service de la performance industrielle

Le Groupe bénéficie d'une chaîne de valeur intégrée de services transversaux au service de sa performance industrielle : le service Achats, le service Informatique, le service Qualité Hygiène Sécurité Environnement et le Service Réglementaire.

5.7.1 Des matières premières sélectionnées et un *sourcing* sécurisé pour assurer une parfaite qualité des produits

Le service « Achats » a été centralisé au niveau du Groupe pour assurer une parfaite qualité des produits. L'équipe est constituée de quatre personnes qui assurent, notamment, l'approvisionnement en matières premières. Tout au long de la chaîne de production, le respect des délais est primordial pour assurer la qualité des produits finis, étant donné que la majorité des matières premières sont des végétaux. Pour la plupart de ces matières premières, les récoltes n'ayant lieu qu'une fois par an, il s'agit de ne pas manquer le bon créneau pour les acquérir au meilleur prix.

L'objectif est de sélectionner des matières premières de haute qualité afin de respecter le cadre très strict du label qualité HACCP (qualité et sécurité alimentaire), d'arbitrer sans compromis et enfin de garantir des délais d'acheminement de ces matières premières compatibles avec les processus de fabrication, la gestion des stocks et les impératifs des clients.

Etant donnée la diversité des matières premières ou produits semi-finis nécessaires à la fabrication des produits du Groupe, tant pour ses activités d'extraction que de formulation, le service Achats recourt à un grand nombre de fournisseurs pour ses approvisionnements. Outre la diversité des achats, ce panel de fournisseurs permet aussi d'assurer d'autres canaux d'approvisionnement lors de situations complexes ou tendues.

Afin de s'assurer les meilleures prestations et répondre aux exigences de Groupe Berkem en termes de qualité, prix, disponibilité, exclusivité, volumes et respect des délais, des contrats d'approvisionnement sont signés par le Groupe avec les principaux fournisseurs.
(Se référer à la section 3.1.3 du Document d'Enregistrement).

Au-delà de cette sécurisation des approvisionnements pour le Groupe, le service « Achats » est aussi partie prenante des relations de confiance mutuelle avec les clients du Groupe du fait de la très haute valeur de certaines matières premières qui lui sont confiées.

A qualité égale, la préférence est accordée aux fournisseurs locaux et va, dans le cas de l'extraction végétale, jusqu'à la mise en place de filières de production de plantes à proximité du site. Cet approvisionnement local, privilégié lorsqu'il est possible, va dans le sens des engagements de Groupe Berkem en matière de responsabilité environnementale en ce qu'il diminue le coût du transport.

La capacité à sourcer un produit dans les temps est prise en compte dans le processus R&D qui est pragmatique et sait intégrer la problématique et les contraintes de l'approvisionnement en matières premières.

5.7.2 Un outil numérique de management des flux de type 4.0.

Aux côtés des outils classiques de bureautique et d'administration (IT), Groupe Berkem s'est doté d'une informatique industrielle (OT) pour donner vie à une organisation interconnectée de type 4.0 dans laquelle les collaborateurs, les machines et les produits interagissent afin d'optimiser le management des flux. Depuis plus de cinq ans, Groupe Berkem dispose d'un outil qui va au-delà grâce à un maillage interactif afin de limiter des ressaisies de données, fastidieuses, inutiles et souvent source d'erreurs.

A côté des outils classiques (logiciels de bureautique, intranet et outil de gestion des ressources humaines, Groupe Berkem dispose, depuis 2018, d'un système de CRM (Customer Relationship Management), stratégie de gestion centrée sur les relations et les interactions avec les clients ou clients potentiels afin de suivre l'intégralité de la chaîne relationnelle entre les acteurs. Ce CRM a été spécialement configuré pour répondre aux besoins et aux objectifs spécifiques de Groupe Berkem afin d'aller au-delà du simple "suivi client" grâce à la mise en place d'un réseau complet d'interactions qui inclut tous les maillons de la chaîne : fournisseurs et éventuelles parties prenantes d'un projet, travaux de R&D, suivi des données d'analyses qualité, données de production, éléments financiers, gestion des transporteurs, etc.

En systématisant cette démarche d'intégration globale, Groupe Berkem permet à tous les services et à tous les collaborateurs d'être interconnectés autour des différents projets : R&D, commercial, sélection d'un fournisseur, réglementaire ou optimisation industrielle.

L'OT (Opérationnel technologie) a donné à Groupe Berkem les moyens d'être une entreprise 4.0. Par exemple, Groupe Berkem doit pouvoir prendre des positions fermes pour vendre des biocides sans être tributaire des risques liés aux contingences de l'approvisionnement en matières premières (particulièrement lorsqu'il s'agit de végétaux dont la récolte ne se fait qu'une fois par an). Afin de sécuriser la production au long cours, il s'agit de trouver de nouvelles voies grâce à des outils de programmation des ventes qui intègrent en amont l'outil de production ou encore des outils de planification de maintenance préventive pour être réactif et opérationnel à toute demande sur mesure.

Tous les échanges se font par le canal numérique, le recours au papier est réduit au minimum pour éviter une déperdition de l'information.

5.7.3 Un contrôle qualité strict

Depuis près de 25 ans, les sociétés historiques du Groupe, Berkem et Adkalis, sont certifiées ISO 9001. Concernant les exigences de qualité requises par la manipulation de produits, en particulier destinés aux secteurs de l'agro-alimentaire et de la cosmétique, Groupe Berkem s'impose des contraintes très strictes. Sans être soumises à aucun contrôle extérieur, les sociétés plus récemment intégrées au Groupe, Lixol et Eurolyo, suivent rigoureusement les référentiels en vigueur, appliquent des règles regroupées en guides des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) ainsi que la méthode HACCP - Hazard Analysis Critical Control Point / Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise -) et travaillent actuellement à la stabilisation de processus organisationnels solides.

Concernant les processus de formulation, la qualité des produits est vérifiée à diverses étapes de la production par plusieurs séries de tests réalisés en interne : QUV, tests de vieillissement naturel pour tester la durabilité, tests aux résistances insectes, champignons... Des tests externes sont aussi réalisés par des laboratoires indépendants pour démontrer la performance des produits dans le temps.

Au respect du cahier des charges et des instructions fournies par les clients, au suivi rigoureux des procédures, s'ajoute la traçabilité des opérations qui s'effectue en interne tout au long de la chaîne de production. Par ailleurs, des opérations de maintenance préventives ont été mises en place.

Le service Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) de Groupe Berkem compte cinq collaborateurs du Groupe, basés à Gardonne pour la plupart, ainsi qu'à Blanquefort. Ces experts veillent quotidiennement à la conformité des matières premières, des produits finis, des bâtiments et des équipements, des procédés et procédures au regard des réglementations, des normes et des demandes des clients.

Garants de la traçabilité des matières premières tout au long de la chaîne logistique, de la sécurité des procédés et de la qualité des produits finis, les responsables QHSE travaillent en lien avec les laboratoires d'analyses du Groupe : demande d'analyses, de contre-analyses ou vérification des résultats par exemple.

Les experts QHSE sont spécialisés en fonction des spécificités des métiers : innocuité des produits et sécurité quant aux effets induits par l'usage dans les secteurs de l'alimentaire et de la cosmétique (Berkem et Eurolyo), stabilité et compatibilité des ingrédients dans le secteur industriel (Adkalis et Lixol). Tous travaillent étroitement avec le service Réglementaire.

En ce qui concerne la sécurité, Groupe Berkem s'est attaché depuis 2018 à l'évaluation du risque chimique. Pour améliorer l'environnement professionnel des salariés, une réflexion sur les captages au niveau des postes de travail a été conduite. Par ailleurs, des exercices d'évacuation sont planifiés régulièrement (une fois par mois sur le site de Gardonne, classé SEVESO).

Sur tous les sites de Groupe Berkem, l'accent est particulièrement mis sur le respect de l'environnement, de la gestion des déchets aux économies d'énergie.

5.7.4 Une maîtrise des aspects réglementaires

Les marchés sur lesquels opère Groupe Berkem sont caractérisés par un cadre réglementaire strict. Depuis une quinzaine d'années, en particulier, les réglementations portant sur l'utilisation des substances chimiques dans l'Union européenne se renforcent pour l'ensemble des acteurs. Ce faisant, elles visent à sécuriser les usages des substances en tant que telles, ou contenues dans les « mélanges » (ou préparations) ou dans les « articles » (produits finis).

Le service Réglementaire de Groupe Berkem développe des interactions étroites et constructives avec les organismes de contrôle dans la volonté d'améliorer en permanence la performance opérationnelle du Groupe et de ses sites industriels.

Les objectifs de ces réglementations sont de mieux maîtriser les risques et dangers liés à la production et à l'utilisation des substances chimiques dans un souci d'amélioration du niveau de protection du citoyen, du travailleur et de l'environnement.

Il s'agit aussi d'impliquer davantage les industriels de la chimie qui sont responsables de la gestion des substances chimiques et de la fourniture d'informations pour les utilisateurs.

La plus grande majorité des activités du Groupe intervient donc dans un cadre de plus en plus contraignant aux niveaux national, européen et international. La maîtrise des aspects réglementaires représente une condition sine qua non de la pérennité du Groupe (Se référer à la section 3.4 du Document d'Enregistrement) tout autant qu'une réelle opportunité de développement de Groupe Berkem au vu de ses avantages concurrentiels (en effet, beaucoup d'entreprises, grandes ou petites, sont dissuadées par ce "ticket d'entrée élevé").

Les principales réglementations auxquelles est astreint Groupe Berkem (se référer pour le détail à la section 9 du Document d'Enregistrement) sont les suivantes :

- la directive complément alimentaire 2002/46/CE du 10 juin 2002,
- le règlement cosmétique (CE) n° 1223/2009, entré en vigueur le 11 juillet 2013,
- le règlement REACH (UE) n°1907/2006, entré en vigueur le 1er juin 2007,
- le règlement CLP est entré en vigueur le 20 janvier 2009,
- le SGH (Système Général Harmonisé) de classification et d'étiquetage des produits chimiques,
- le Règlement Biocides UE n°528/2012 publié le 22 mai 2012,
- le Certibiocide, obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Afin de garantir sa performance, le Groupe a mis en place un service Réglementaire composé de trois personnes (trois ingénieurs en chimie) chargées d'effectuer la veille juridique et réglementaire pour l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe.

De fait, en anticipant sur les interdictions futures ou pressenties de principes actifs, ils peuvent proposer des évolutions de produits ou de nouveaux produits pour anticiper les évolutions du cadre réglementaire de chacun des marchés actuels de Groupe Berkem ou des marchés ciblés à terme.

Par ailleurs, ils accompagnent Groupe Berkem sur le plan commercial en assurant le dépôt des dossiers et le suivi des autorisations nécessaires à la commercialisation des produits en Europe mais également, et de plus en plus, à l'international.

Chaque année, environ 40 dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM), de certification ou d'homologation de produits (nouveaux dossiers ou renouvellements) sont gérés par le service Réglementaire.

Les coûts engagés par le Groupe pour chacun de ces dossiers sont variables : entre 10.000 et 40.000 euros le plus souvent mais jusqu'à 300.000 euros selon le nombre de pays auprès desquels les démarches de reconnaissance mutuelle sont entreprises pour un dossier d'autorisation de mise sur le marché d'une nouvelle formule de produit biocide.

A ce jour, le service réglementation a monté 210 dossiers européens. 112 autorisations de mise sur le marché ont été obtenues sur le marché européen et 33 sont en cours d'instruction. Ces investissements

sont déjà réalisés pour la plupart d'entre eux et permettent aujourd'hui d'entrevoir des possibilités de croissance organiques avérées.

Récemment, le Groupe a obtenu une autorisation de mise sur le marché en Norvège pour un produit fongicide d'Adkalis. Le Groupe estime que cette obtention est un véritable vecteur de croissance au regard de la difficulté d'obtenir une telle AMM dans un pays où les autorités compétentes sont particulièrement exigeantes.

5.7.5 Une politique de certification avec une démarche RSE forte pour ancrer le Groupe dans une dimension écocitoyenne et responsable

Groupe Berkem est, depuis sa création en 1993, membre de l'Union des Industries de la Chimie et, dans ce contexte, a signé en 2014 la Charte européenne *Responsible Care*, prémices de sa démarche RSE. Groupe Berkem s'est inscrit aux côtés des précurseurs de la démarche RSE et s'est engagé au cœur même de sa culture d'entreprise pour évaluer sa responsabilité sociétale, la faire évoluer et s'inscrire dans une stratégie gagnante de développement durable. Parmi les domaines d'action ciblés par la RSE, trois objectifs prioritaires ont été définis pour mettre en œuvre cette éthique à l'échelle du Groupe qui sont (i) de favoriser le dialogue social et la confiance des parties prenantes, (ii) de satisfaire aux exigences de toutes les parties prenantes et particulièrement des clients et (iii) d'apporter une nouvelle dynamique basée sur des enjeux économiques, sociaux et écologiques.

Exemples d'actions menées par Groupe Berkem dans sa démarche RSE :

- Dons humanitaires et cotisations auprès d'associations locales et nationales
- Sponsoring et mécénats
- Participations à des groupes de travail ou à des organismes/syndicats professionnels (Qualibat⁵⁰, AFISE⁵¹, AFNOR⁵², UIC...)
- Mise en place de solutions techniques favorisant l'environnement, le voisinage et la santé (poses de panneaux anti-bruits, échangeurs limitant la dispersion de COV⁵³, laveurs de gaz⁵⁴. Limitation de l'impact environnemental lié aux transports (camions en charges complètes et emballages gerbables, solutions concentrées)
- Projets d'extraction végétale en partenariat avec des agriculteurs locaux
- Accueil de stagiaires quel que soit leur niveau de formation
- Emplois en faveur de travailleurs handicapés
- Encouragement au congé solidaire⁵⁵
- Plan de formation pour chaque collaborateur de Groupe Berkem.

Certifications

Le fonctionnement pragmatique, efficace et transparent du Groupe est reconnu par plusieurs certifications et engagements, ayant pour conséquence une constante progression des résultats. Pour mesurer sa performance RSE, le Groupe se réfère aux lignes directrices de la norme ISO 26000 afin de

⁵⁰ Organisme français de qualification et de certification des entreprises du bâtiment.

⁵¹ Association française des industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle.

⁵² Association française de normalisation en charge notamment de la coordination de l'élaboration des normes, de leurs homologations ainsi que du développement de la certification des produits et services avec la marque NF.

⁵³ Systèmes visant à limiter la dispersion des Composés Organiques Volatils qui regroupent une multitude de substances d'origine naturelle ou humaine dont les plus connus sont le butane, le toluène, l'éthanol, l'acétone et benzène que l'on retrouve dans l'industrie sous forme de solvants et qui peuvent avoir un impact sur la santé et l'environnement

⁵⁴ Système grâce auquel une émission gazeuse est nettoyée des polluants qu'elle contient

⁵⁵ Dispositif permettant à un salarié de partir en mission dans une association à l'étranger pendant ses congés personnels avec le soutien de son entreprise pour la prise en charge totale ou partielle des frais de la mission sur place.

mesurer son impact vis-à-vis de ses parties prenantes : clients, fournisseurs, voisinage, etc. Outre la norme ISO 26000, le Groupe est enregistré sur la plateforme Ecovadis et signataire de la charte *Responsible Care* (RSE pour les entreprises de la Chimie) depuis 1993.

Tableau des Certifications par filiales de Groupe Berkem

<p><u>BERKEM</u> ISO 9000 et ISO 22000 (alimentaire) Respect BPF (Bonnes pratiques de Fabrication cosmétiques et HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) Démarche "Engagement de progrès" au sein de France Chimie (ex-Union des Industries Chimiques (UIC)) Certifications ECOCERT, Cosmos, Kasher, Hallal</p> <p>CHINA Compliant Berkem bénéficie d'un "China compliant", forme d'accréditation privilégiée qui lui ouvre désormais le marché chinois. Les produits Berkem figurent depuis peu sur la liste exhaustive de matières premières que la Chine autorise sur son territoire (liste PCPC). En l'occurrence elle autorise aussi la commercialisation de produits finis comprenant les matières premières sur la liste. Il faut savoir qu'en Chine, chaque nouvel ingrédient doit être approuvé par la National Medical Products Administration (NMPA) avant d'être mis sur le marché. La NMPA considère qu'un ingrédient est nouveau s'il n'est pas présent dans l'IECIC (inventory of Existing Cosmetic Ingredients in China) ou dans les annexes du Safety and Technical Standard for Cosmetics. Depuis 2004, seuls 10 nouveaux ingrédients avaient été approuvés, et aucun depuis 2014. Cette accélération dans l'approbation de nouveaux ingrédients va dans le sens de la nouvelle réglementation chinoise (CSAR) qui devrait permettre à la Chine d'aligner sa réglementation sur les pratiques actuelles de l'industrie et sur les marchés internationaux.</p>
<p><u>EUROLYO</u> Certifié Bio par les labels ECOCERT Green life, COSMOS (cosmétique) et AB (agriculture biologique)</p>
<p><u>ADKALIS</u> En France : ISO 9000 / en Afrique : Label FSC selon les préconisations de la Pesticides Policy du Forest Stewardship Concil⁵⁶ / en Australie et Asie : certification Codemark et Singapore Green Label</p>
<p><u>LIXOL</u> En conformité avec REACH Registration, Evaluation, Autorisation of Chemical Products</p>

En tant qu'industriel de la chimie d'innovations, Groupe Berkem évalue chacun de ses projets de développement ou d'aménagement au regard de sa pertinence humaine, environnementale et économique. Ainsi, le Groupe sensibilise chacun de ses salariés à l'égard des problèmes environnementaux qui affectent notre monde afin de pouvoir se comporter en citoyen responsable et intégrer la composante sécurité au quotidien dans son métier. De même en recherche & développement, les efforts sont concentrés d'une part sur le développement de produits en prenant en compte la préservation de la santé humaine et la protection de l'environnement et d'autre part sur la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement à des coûts économiques supportables. Les efforts de production sont eux portés sur une réduction des charges polluantes, la prévention de risques majeurs, une sécurité intégrée aux procédés et la préservation des ressources naturelles. En outre, le Groupe s'efforce de travailler en collaboration avec ses clients et de leur fournir les informations sur les produits afin de préserver l'environnement et de protéger les utilisateurs.

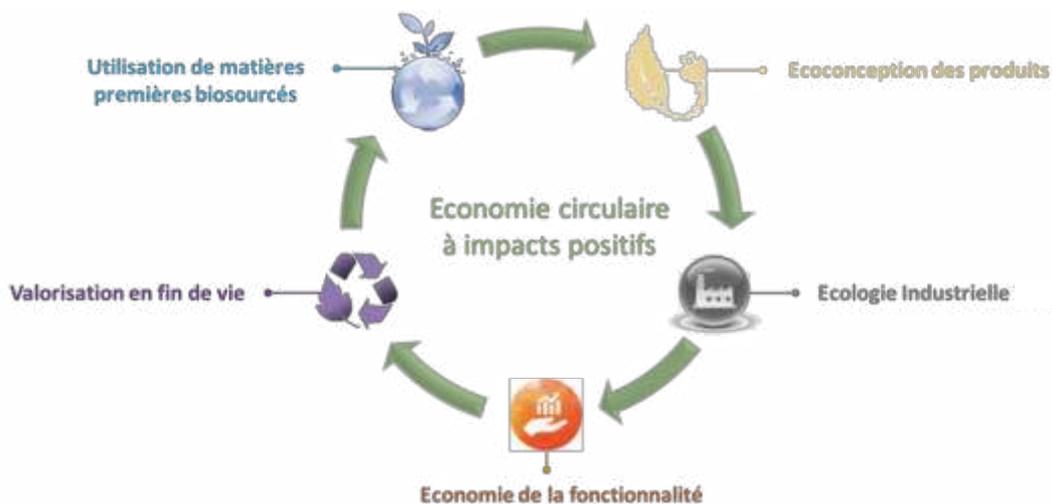
⁵⁶ www.fsc.org

En effet, maîtriser les risques industriels de toute nature pouvant affecter la sécurité des hommes et de l'environnement est l'objectif permanent de Groupe Berkem. Cet objectif se décline comme suit :

- maintenir opérationnelle une organisation prenant en compte les risques industriels et mettant en œuvre la prévention des risques majeurs ainsi que la capacité à réagir face à ce type d'événement ;
- agir en continu sur la sûreté de ses installations pour préserver l'environnement et la sécurité des salariés, des prestataires externes et des riverains ;
- rechercher des solutions pour réduire, en priorité à la source, les rejets et nuisances et rechercher des solutions permettant de réduire les risques d'accident majeurs ;
- intégrer les composantes environnement et sécurité dans l'ensemble des métiers exercés par le personnel de Groupe Berkem et par les prestataires externes ;
- veiller à ce que l'ensemble du personnel connaisse et applique les procédures et règles définies (en particulier règlement intérieur et instructions de travail) ;
- considérer que le bon respect des procédures et règles définies est un critère important d'appréciation dans les relations développées avec les fournisseurs et les prestataires externes ;
- s'engager à se conformer au minimum à la législation en vigueur et aux recommandations professionnelles ;
- évaluer l'impact de ses activités sur la sécurité du personnel et du public pour en maîtriser les effets ; et,
- agir en parfaite transparence au niveau de la communication des performances du site en matière d'environnement et de prévention des accidents majeurs vis à vis des institutions de tutelle.

La préservation de l'environnement passe également par une réflexion à chacun des niveaux de la chaîne de production. Il s'agit pour chaque filiale de réfléchir à la meilleure façon de limiter ou supprimer les emballages, réduire les volumes pour limiter les coûts de transport des marchandises, promouvoir pour les nouveaux bâtiments du Groupe des bâtiments ayant un impact réduit sur l'environnement, optimiser les outils industriels et enfin, réduire la consommation d'eau et d'énergie et réduire le volume de déchets générés.

Vers une économie circulaire : un objectif concret de Groupe Berkem



La forte démarche RSE du Groupe est valorisée par une notation extra-financière attribuée par Ethifinance. Le Groupe obtient une note globale de 73/100, la moyenne de l'industrie se situant à 37/100. Le détail des notations obtenues par le Groupe est reproduit ci-dessous :

- Gouvernance : 66/100 (moyenne de l'industrie : 43/100)
- Social : 80/100 (moyenne de l'industrie : 44/100)
- Environnement : 82/100 (moyenne de l'industrie : 22/100)
- Parties prenantes externes : 63/100 (moyenne de l'industrie : 29/100).

5.7.6 Un management expérimenté et complémentaire pour accompagner la croissance de Groupe Berkem

A l'intérieur du monde de la chimie industrielle, Groupe Berkem a su rallier des activités diverses et complémentaires autour d'une même philosophie industrielle fondée sur le respect des hommes et de l'environnement. Le recrutement de ses collaborateurs se fixe les mêmes valeurs : la diversité des profils et la richesse des expériences sont privilégiées avec la même exigence que les compétences professionnelles.

	<p>M. Olivier Fahy, Président Directeur Général Après des études à l'Ecole de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1986, M. Olivier Fahy a démarré sa carrière dans l'industrie de la peinture bâtiment. Il a créé sa première entreprise de grossiste en peinture en 1988 en région Parisienne, qu'il a ensuite revendu. Après un bref passage comme commercial Export dans un laboratoire pharmaceutique, il a intégré un cabinet d'Expertise Industriel, le Cabinet Roux-Herr, où il a accompli des missions auprès de grands comptes industriels et bancaires dans le cadre de cession ou de reprise d'actifs corporels.</p> <p>Considérant que l'on peut s'appliquer à soi-même ce que l'on peut conseiller, Olivier Fahy a participé en 1993 à la reprise de la société SARPAP devenu ensuite Berkem.</p> <p>Salarié dès 1996 de Berkem, puis Directeur Général en 2001, puis PDG et principal actionnaire en 2008, M. Olivier Fahy a accompagné les équipes dans la croissance de Berkem, et de moins d'un million de chiffres d'affaires hors taxes en 1993, Berkem a été amenée aujourd'hui à un petit groupe de plus de 150 personnes, réalisant un peu plus de 40 millions d'euros de chiffres d'affaires hors taxes.</p>
	<p>Mme Sabine DEJEAN-LAFOREST, Secrétaire générale Mme Sabine DEJEAN-LAFOREST est ingénieur en Génie des Procédés et Environnement, elle a débuté sa carrière professionnelle au sein de Groupe Berkem en 1995. Elle a évolué à des postes d'ingénierie puis a occupé des fonctions opérationnelles en tant que responsable Travaux Neufs – Environnement - Sécurité, puis responsable Qualité – Sécurité - Environnement, puis comme adjointe à la direction d'un site industriel pour devenir finalement directrice d'usine en 2001. Mme Sabine DEJEAN-LAFOREST est Secrétaire générale du Groupe depuis 2010.</p>
	<p>M. Anthony LABRUGNAS, Directeur Administratif et Financier M. Anthony LABRUGNAS est titulaire d'un DEA de Finance Panthéon Sorbonne (2003) Il a débuté sa carrière au Crédit Agricole d'Ile de France sur des opérations LBO. Il a ensuite rejoint HSBC comme responsable "Grands comptes entreprises" en Aquitaine puis le groupe BPCE en 2009 sur les activités de fusion-acquisition. C'est dans ce cadre qu'il a rencontré Groupe Berkem qu'il a rejoint en 2014 au poste de Directeur Administratif et Financier.</p>

	<p>M. Laurent CUBIZOLLES, Directeur R&D, Réglementation Produits finis. Après l'obtention de son diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois en 1995, M. Laurent CUBIZOLLES a débuté sa carrière au sein de la société Xylochimie (Xylophène, Bondex, Véraline, Décapex, Dip) spécialisée dans les produits de traitement et de décoration des bois et l'étanchéité des matériaux. Puis au sein de PPG Industries, il a assuré diverses responsabilités notamment comme responsable technique encadrant différents services dont des laboratoires de recherche et développement. M. Laurent CUBIZOLLES a rejoint Groupe Berkem en 2014 pour occuper la fonction de responsable des Affaires réglementaires Produits finis et des activités de R&D.</p>
	<p>M. Franck ADINE, Responsable des Ressources, Travaux neufs, Maintenance, Informatique, Achats et Veille technologique Technicien supérieur en informatique industrielle, M. ADINE a rejoint le Groupe en 1995 pour participer au lancement de la première unité semi-automatisée de production. Il est à l'origine de la création du service Maintenance en 2001. Il a la charge de la direction technique de Groupe Berkem depuis 2017.</p>
	<p>M. Cédric ROUBERTIE, Directeur Industriel M. ROBERTIE a intégré le Groupe en 2001 et a évolué au sein de ce dernier comme responsable adjoint de fabrication puis comme responsable de production pour l'activité d'extraction végétale. Il a ensuite pris également la responsabilité de la production des activités de formulation. M. Roubertie est titulaire d'un DUT Génie des Procédés et est diplômé de l'INSEEC et de l'IAE de Bordeaux.</p>
	<p>Mme Daouïa MESSAOUDI, Responsable du service R&D, Réglementation et Relations Institutionnelles Mme MESSAOUDI est ingénieur chimiste diplômée de l'ITECH Lyon en 2002. Spécialisée dans les polymères, elle a tout d'abord été ingénieur R&D au sein du Groupe. Mme MESSAOUDI a ensuite été Responsable Laboratoire. Mme MESSAOUDI est en charge des aspects R&D, Réglementaire et Relations institutionnelles de Groupe Berkem. depuis 2012</p>
	<p>M. Eric MOUSSU, Directeur Commercial Groupe Après ses études de chimie, M. MOUSSU a intégré le groupe DRT en 1989 comme Responsable Applications & Développements, puis, en 1996 il est devenu Responsable Commercial Grands Comptes avant d'intégrer le comité de direction à partir de 2006 en tant que Directeur Commercial & Marketing et Directeur des Affaires Réglementaires. Il a rejoint le Groupe Berkem depuis le 1^{er} septembre 2021.</p>
	<p>Mme Christelle CORDARO, Responsable communication Après ses études universitaires, Mme CORDARO a travaillé au sein d'agences de communication avant de rejoindre le Groupe en 2010 comme chef de projets. En 2015, elle a pris la responsabilité de la communication du pôle formulation. En 2017, Mme CORDARO a pris la responsabilité du service communication au niveau de Groupe Berkem qu'elle dirige depuis.</p>

5.8 Investissement

Au titre des investissements, une dépense moyenne d'environ 3m€ est prévue pour les années à venir par le Groupe.

5.8.1 Principaux investissements réalisés depuis 2018

Le tableau ci-dessous expose les investissements pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et pour l'exercice 2021 jusqu'à la date d'approbation du Document d'Enregistrement :

Principaux investissements En €	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021 (jusqu'au 30 juin 2021)
Immobilisations incorporelles	0	934 311	1 144 101	151 000
Immobilisations corporelles	2 470 000	4 310 432	3 025 352	651 000
Total investissements	2 470 000	5 244 743	4 169 453	802 000

Les immobilisations incorporelles sont constituées majoritairement de concessions, brevets et droits assimilés ainsi qu'à des fonds commerciaux (se référer à la section 7.7 du Document d'Enregistrement).

Les immobilisations corporelles du Groupe sont constituées majoritairement de constructions, d'installations techniques, matériel et outillage ainsi que de matériels en crédit-bail (se référer à la section 7.7 du Document d'Enregistrement).

5.8.2 Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe n'a aucun investissement significatif en cours.

5.8.3 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part du capital

Hormis sa filiales et sous-filiales suivantes : Berkem Développement, Berkem, Eurolyo, Adkalis et Lixol, le Groupe ne détient pas de participation dans des entreprises susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.

Les éléments financiers et juridiques clés desdites sociétés sont présentés dans le tableau ci-après :

	Berkem Développement	Berkem	Eurolyo	Adkalis	Lixol
Siège social	20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort	Le Marais Ouest – 24280 Gardonne	53, avenue d’Orléans – 28000 Chartres	20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort	20, rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort
Numéro SIREN	481 604 197	393 274 824	402 423 404	790 216 030	646 380 089
Détention du capital directement ou indirectement par Groupe Berkem	93,67%	88,99%	88,99%	93,67%	93,67%
Montant des réserves – Exercice 2020	205 515 € <i>RAN débiteur</i> <i>-50.606€</i>	521 593 € <i>RAN débiteur</i> <i>-543.800€</i>	423 731 €	191 526 €	145 783 €
Montant du capital social émis	2 055 154 €	5 215 923 €	130 000 €	6 243 500 €	854 250 €
Résultat net – Exercice 2020	-1 086 545 €	626 750 €	59 809 €	1 453 913 €	-37 363 €
Valeur dans les comptes des actions détenues – Exercice 2020	0* €	3 449 329 €	709 050 €	7 555 000 €	7 815 200 €
Montant restant à payer sur les actions détenus	-	-	-	-	-
Montant du dividende perçu au cours de l’exercice 2020 au titres des actions détenues	-	-	-	-	-
Montant des dettes envers Groupe Berkem à la date d’approbation du Document d’Enregistrement	-	-	-	-	-
Montant des dettes dues par Groupe Berkem à la date d’approbation du	164 943	-	-	-	-

Document d'Enregistrement					
------------------------------	--	--	--	--	--

* Détention à compter de l'exercice 2021.

5.8.4 Questions environnementales

Le Groupe est soumis à un grand nombre de règles administratives (listées à la section 9 du Document d'Enregistrement) qui influencent l'utilisation de son outil industriel.

A cet égard, Groupe Berkem a mis en place une politique de maîtrise des risques industriels pour préserver la sécurité des hommes et de l'environnement. De plus, le Groupe s'attache à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer en toutes circonstances le respect des exigences réglementaires environnementales et des autres exigences auxquelles il est tenu (se référer à la section 9 du Document d'Enregistrement).

Ainsi, le Groupe a notamment, défini et met à jour des scénarii lui permettant d'évaluer ces risques et d'anticiper les conséquences de la survenance éventuelle de tels événements. Dans le cadre de ses actions de prévention, toutes les installations et activités du Groupe, font l'objet d'une démarche de gestion de la sécurité commune par les équipes de direction et QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe.

De plus, pour minimiser les risques d'accident, le Groupe a mis en place un système de gestion de la sécurité s'attache ainsi à :

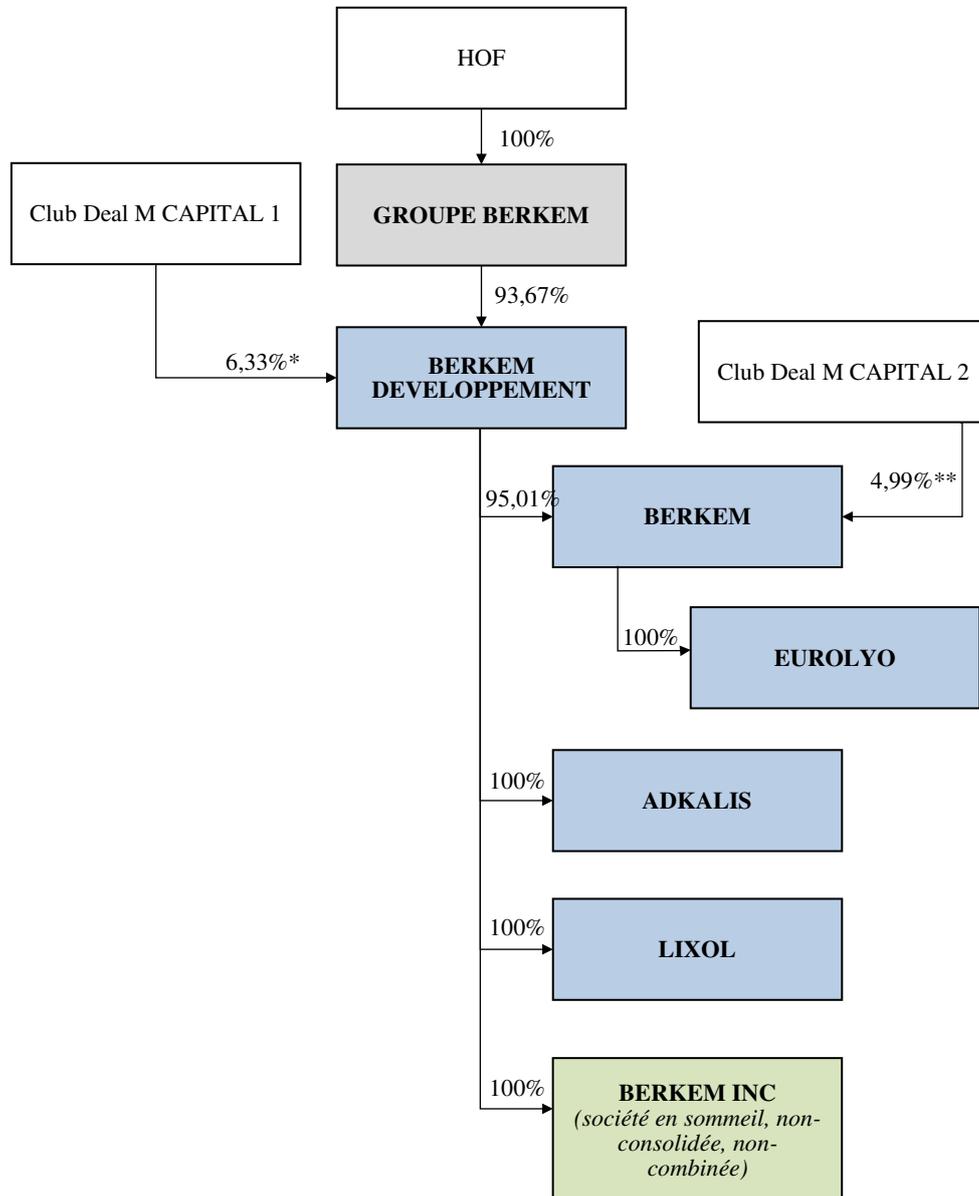
- appliquer des standards de sécurité industrielle de haut niveau, conforme à la pratique du secteur et aux dispositions réglementaires ;
- suivre les recommandations des autorités administratives, telles que la DREAL, suite aux différentes inspections réalisées par ces dernières sur ses installations industrielles ;
- mener des missions de contrôle et d'audit (internes et externes) pour s'assurer de la mise en œuvre effective de ses obligations et suivre les préconisations éventuelles de ces audits ;
- sélectionner des équipements en adéquation avec les incidents qui pourraient intervenir (protection ATEX) ;
- assurer de manière régulière la maintenance et le contrôle du fonctionnement de ses équipements ;
- assurer le suivi de l'ensemble des incidents même mineurs et mener une analyse détaillée de leurs causes pour éviter que cela ne se reproduise ;
- mener une politique de sensibilisation de son personnel et de formation de ses salariés (exercices mensuels) ; et,
- recourir à des transporteurs spécialisés et agréés.

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Organigramme juridique

6.1.1 Organigramme juridique à la date d’approbation du Document d’Enregistrement

A la date d’approbation du Document d’Enregistrement, l’organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessus représentent les pourcentages de détention en capital et en droit de vote.

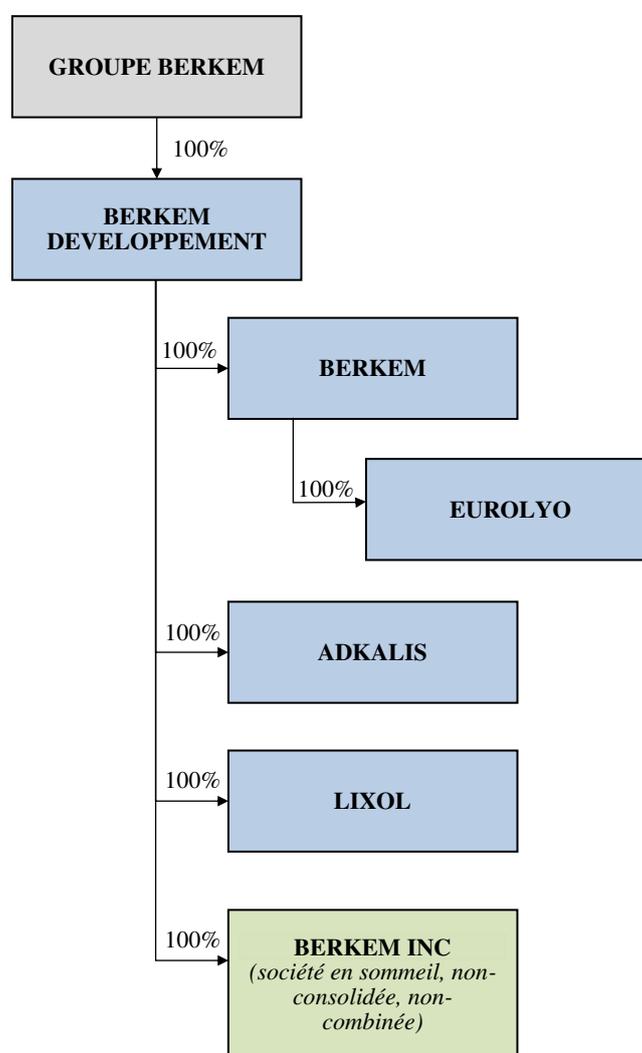
Il est précisé qu’à la date d’approbation du Document d’Enregistrement, M. Olivier Fahy détient 98,47% du capital de la société HOF (société à responsabilité limitée dont M. Olivier FAHY est le gérant), le 1,53% restant étant des parts d’autocontrôle.

* à la date d’approbation du Document d’Enregistrement, le solde du capital de Berkem Développement, soit 6,33%, est détenu par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d’un

mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP₂₀₁₅), Groupe Berkem a la possibilité de racheter ces ADP₂₀₁₅ depuis le 1^{er} janvier 2021, en cas de rachat, les ADP₂₀₁₅ seront transformées automatiquement en actions ordinaires (se référer à la section 19.1.6 du Document d'Enregistrement).

** à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le solde du capital de Berkem, soit 4,99%, est détenu par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP₂₀₁₅). Berkem Développement a la possibilité de racheter ces ADP₂₀₁₅ depuis le 1^{er} janvier 2021, et en cas de rachat, les ADP₂₀₁₅ seront transformées automatiquement en actions ordinaires (se référer à la section 19.1.6 du Document d'Enregistrement).

Il est prévu que les ADP₂₀₁₅ Berkem Développement et les ADP₂₀₁₅ Berkem soient rachetées respectivement par Groupe Berkem et par Berkem Développement à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris. L'organigramme juridique du Groupe sera ainsi le suivant :



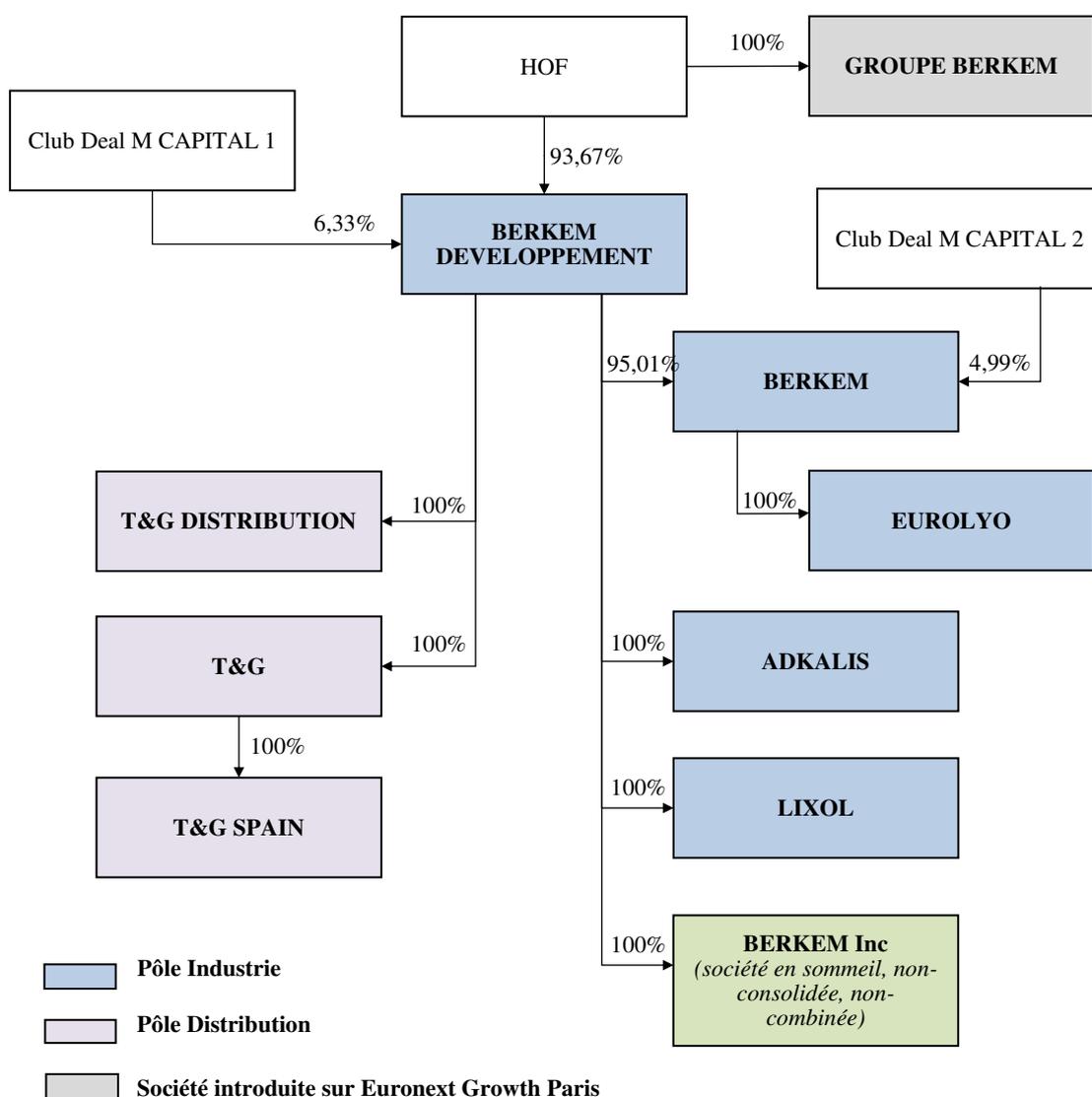
6.1.2 Réorganisation juridique préalable

Le Groupe a procédé à un certain nombre d'opérations de réorganisation de sa structure juridique (la « **Réorganisation** ») afin de recentrer ses activités sur son pôle industriel.

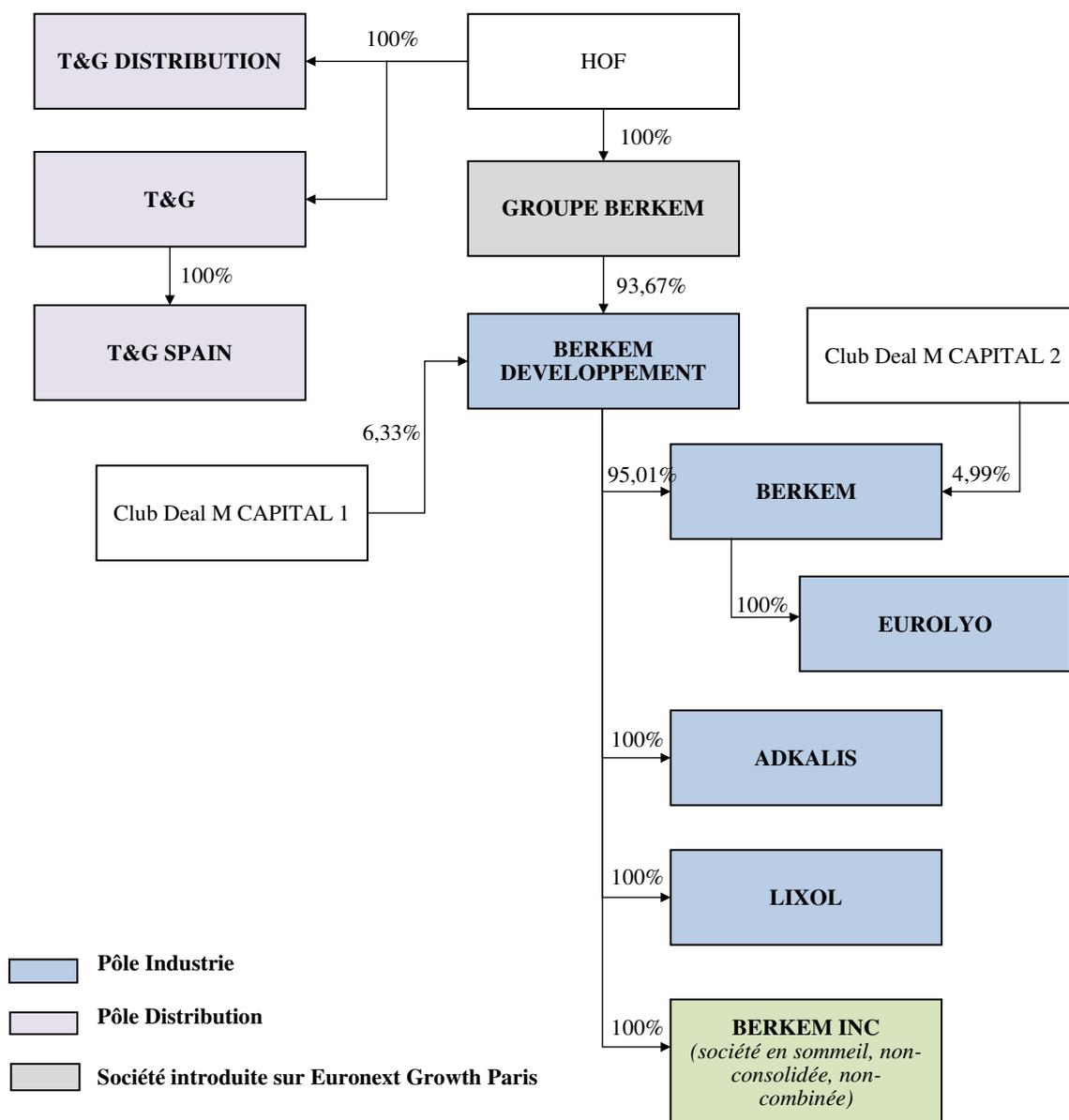
Les principales étapes de la Réorganisation ont été les suivantes :

- Le 31 décembre 2020, acquisition par HOF auprès de Berkem Développement des sociétés T&G Distribution (filiale française), T&G (filiale belge) et T&G Spain (filiale espagnole), qui constituaient le pôle Distribution du Groupe, étant précisé que ces sociétés sont des sociétés de négoce BtoC au travers d'un réseau d'agences et ne distribuant que de manière marginale certains produits du pôle industriel de Groupe Berkem. En dehors de leurs relations commerciales habituelles, il continuera d'exister entre les sociétés du Groupe et T&G Distribution, T&G et T&G Spain, des flux portant sur des refacturations de personnel, de logiciels ERP et CRM et des refacturations relatives à une flotte de véhicules (ces flux sont détaillés à la section 17.1.6.5) du Document d'Enregistrement). L'activité des sociétés T&G Distribution, T&G et T&G Spain n'entrant ni dans le cœur de métier ni dans la stratégie que le Groupe souhaite mettre en place, ce dernier a souhaité les céder (se référer à la section 17.1. du Document d'Enregistrement). Ces cessions n'ont pas remis en cause le schéma de distribution du Groupe.
- Le 8 mars 2021, apport-cession des titres Berkem Développement à Groupe Berkem (anciennement Immobilière et Foncière) par HOF.

Organigramme du Groupe avant Réorganisation :



Organigramme du Groupe après Réorganisation :



Il est précisé que la société Berkem Développement a émis des obligations convertibles en actions souscrites par le Fonds Novi 2 géré par IdInvest Partners (dont le montant est de 16.945 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et de 17 744 milliers d'euros au 30 juin 2021) qui seront remboursées dans l'hypothèse d'une introduction en bourse de la Société.

6.2 Sociétés du Groupe

Suite à la Réorganisation, les sociétés du Groupe sont :

- Groupe Berkem, société anonyme dont le siège social est situé 20 rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 820 941 490, société-mère du Groupe qui regroupe les dirigeants du Groupe (Président – Directeur Général, Secrétaire Générale et Directeur Administratif et Financier) ;
- Berkem Développement, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20 rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de

Bordeaux sous le numéro 481 604 197, qui regroupe les activités centralisées et le management intermédiaire du Groupe ;

- Berkem, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Marais Ouest 24680 Gardonne, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bergerac sous le numéro 393 274 824, qui regroupe l'activité extraction végétale du Groupe ;
- Eurolyo, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 53 avenue d'Orléans 28000 Chartres, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chartres sous le numéro 402 423 404, qui regroupe l'activité lyophilisation du Groupe ;
- Adkalis, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20 rue Jean Duvert 33290 Blanquefort, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 790 216 030, qui regroupe l'activité formulation innovante du Groupe pour le traitement et la protection des matériaux ;
- Lixol, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 525 boulevard de l'Industrie 33260 La Teste-de-Buch, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 646 380 089, qui regroupe l'activité résines alkydes du Groupe ;
- Berkem Inc., *corporation* de l'état du New Jersey au capital social de 100 dollars américains immatriculée sous le numéro 13790454321 dont le siège social est situé 60 Park Place, Military Park Building, 4th Floor Suite 405, Newark, NJ 07102, qui n'a pas d'activité à ce jour et qui a été constituée pour permettre au Groupe de disposer d'une base d'activités aux Etats-Unis. Cette société n'est ni consolidée, ni combinée. Cette société pourrait être de nouveau sollicitée dans le cadre de la stratégie de renforcement de l'internationalisation du Groupe.

6.3 Flux intragroupe

Se référer au chapitre 17 « Transactions avec les parties liées ».

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

La présente section est consacrée à la présentation des résultats et de la situation financière combinée de Groupe Berkem pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et les six mois clos le 30 juin 2021 et 2020.

Les commentaires sur les informations comptables présentées à la présente section du Document d'Enregistrement doivent être lus conjointement avec les comptes combinés de Groupe Berkem présentés à la section 18.1 du Document d'Enregistrement, les comptes consolidés intermédiaires de Groupe Berkem présentés à la section 18.2 du Document d'Enregistrement et les Informations Financières pro forma de Groupe Berkem présentés à la section 18.3 du Document d'Enregistrement.

7.1 Présentation générale

Créé en 1993 par M. Olivier Fahy, Groupe Berkem se positionne comme un intégrateur de la chimie du végétal au cœur des produits chimiques conventionnels. Expert de la chimie verte depuis plus de vingt-cinq ans, Groupe Berkem participe activement à la transition vers des produits biosourcés, avec pour mission d'intégrer la chimie du végétal au cœur du quotidien. Son expertise dans l'extraction végétale et la formulation lui permet d'identifier des actifs naturels de spécialité issus de matières premières végétales, de les extraire et de les formuler pour les mettre au service des marchés de grandes tailles comme les secteurs des compléments nutritionnels, de l'hygiène publique, de la cosmétique, de l'agroalimentaire ou bien encore des matériaux de construction. Le Groupe cible, particulièrement au sein de ces secteurs, des marchés de spécialités comme les polyphénols, la préservation du bois, les résines alkydes et la lutte antiparasitaire.

Le Groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation via deux pôles d'expertises :

- **L'extraction végétale (35,3% du chiffre d'affaires combiné en 2020, 29,7% du chiffre d'affaires pro forma au 30 juin 2021).** A travers sa filiale Berkem, le Groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfices. Berkem cible des principes actifs comme par exemple les polyphénols, antioxydants naturels extraits à partir des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs des compléments nutritionnels, de la cosmétique et de l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits. Depuis 2018, à travers sa filiale Eurolyo, le Groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et la conservation des principes actifs fragiles intrinsèques des produits tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.
- **La formulation (64,7% du chiffre d'affaires combiné en 2020, 70,3% du chiffre d'affaires pro forma au 30 juin 2021).** A travers ses filiales Adkalis et Lixol, le Groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie.

Ces deux expertises convergent aujourd'hui pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « suractivateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement. L'activité des extraits végétaux apportant son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenus dans divers végétaux, et le pôle formulation de biocides œuvrant dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse, grâce à la synergie des deux technologies.

7.2 Réorganisation Juridique Préalable

Le Groupe a procédé à un certain nombre d'opérations de réorganisation de sa structure juridique (la « **Réorganisation** ») afin de recentrer ses activités sur son pôle industriel.

Les principales étapes de la Réorganisation ont été les suivantes :

- Cession le 31 décembre 2020 par Berkem Développement auprès de HOF des sociétés T&G Distribution (filiale française), T&G (filiale belge) et T&G Spain (filiale espagnole), qui constituent le pôle Distribution du Groupe (les « **Activités T&G** ») (se référer à la section 17.1. du Document d'Enregistrement) ;
- Apport-cession des titres Berkem Développement à Groupe BERKEM (anciennement Immobilière et Foncière) par HOF en date du 8 mars 2021.

La Réorganisation a été comptabilisée dans les états financiers comme un regroupement d'entités sous contrôle commun. Les états financiers combinés ont été préparés comme si les titres de Berkem Développement historiquement détenues par HOF au 1^{er} janvier 2018 étaient détenus par Groupe Berkem à cette date, et les sociétés composant la Branche T&G ont été considérées comme étant cédées à l'ouverture des comptes 2018 (se référer à la Note 2.3 « Modalités de combinaison » des comptes combinés pour de plus amples informations sur la préparation des états financiers combinés historiques).

7.3 Principaux facteurs affectant le chiffre d'affaires du Groupe

7.3.1 Composition du Chiffre d'Affaires des Pôles du Groupe

Le chiffre d'affaires combiné du Groupe provient de la vente de biens et services par ses deux pôles d'activités

7.3.1.1. Chiffre d'affaires du pôle Extraction Végétale

Le pôle Extraction Végétale génère son chiffre d'affaires à partir de trois activités principales.

- *Vente d'extraits végétaux aux distributeurs de compléments nutritionnels.* La vente d'extraits végétaux aux distributeurs de compléments nutritionnels représente la principale contribution au chiffre d'affaires du pôle extraction végétale, avec 48,7% du chiffre d'affaires total du pôle Extraction Végétale en 2020 et 17,2% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020. Le chiffre d'affaires généré par la vente d'extraits végétaux concerne principalement la vente d'actifs riches en OPC provenant des pépins de raisin ou de l'écorce de pin. Activité historique du Groupe, la vente de ces produits dépend principalement des volumes vendus, du *mix produits* et du prix moyen de vente. Entre 2018 et 2020, les principales évolutions en terme de volume sont les suivantes :
 - En 2018, le CA de cette activité a été de plus de 8 M€ de CA. Cette hausse s'explique notamment par la montée de la demande en Chine.
 - En 2019, la pandémie de COVID a marqué un coup d'arrêt brutal pour l'activité en fin d'année.
 - En 2020, retour de l'activité à un niveau plus normatif. L'arrêt brutal des commandes observé en fin d'année 2019 a été rattrapé sur les 2 premiers mois de l'année 2020 avec un niveau de commandes record. La pandémie arrivée en Europe et aux Etats-Unis à partir de mars a freiné cet élan sur la fin du 1^{er} semestre.
 - Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires pro forma a progressé de 4,3% par rapport au chiffre d'affaires combiné du premier semestre 2020, grâce à la montée en puissance des nouvelles gammes de produits cosmétiques.

Par ailleurs, il y a une très grande stabilité des prix de vente de ces produits. Les marges sur ces produits dépendent des niveaux de rendement des végétaux. Depuis un investissement réalisé sur l'outil industriel en 2018, les rendements sont assez linéaires et n'impactent pas de manière significative les marges.

- *Vente d'extraits végétaux aux acteurs de l'industrie de la cosmétique.* La vente d'extraits végétaux aux acteurs de l'industrie de la cosmétique représente la deuxième plus grande contribution au chiffre d'affaires du pôle extraction végétale, avec 30,5% du chiffre d'affaires total du pôle extraction végétale en 2020 et 10,8% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020. Le chiffre d'affaires généré par la vente d'extraits végétaux concerne principalement la vente d'extraits végétaux à base de pépin de raisin. La vente de ces produits dépend principalement des volumes vendus, du *mix produits* et du prix moyen de vente. Entre 2018 et 2020, les principales évolutions en termes de volume étaient marquées par une baisse assez tendancielle des volumes en 2019 (effet gilets jaunes sur les ventes de cosmétique). A compter de 2020, la montée en puissance d'un des nouveaux produits du groupe (les eaux florales) à destination d'un nouveau client en Amérique du Nord a permis de compenser largement cette baisse observée en France. Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires pro forma a augmenté de 7% par rapport au chiffre d'affaires combiné du premier semestre 2020. Il s'agit d'une bonne performance car le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020 avait été soutenu. Cette progression provient d'une croissance des marchés américains et chinois pour les compléments nutritionnels.
- *Industrie agro-alimentaire et travail à façon.* Le Groupe réalise des prestations d'extraction pour les acteurs de l'industrie agro-alimentaire mais également de la cosmétique. Cette activité a représenté, en 2020, 17,3% de l'activité du pôle Extraction Végétale et 6,1% du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires généré par le travail à façon est facturé sur une base d'utilisation de l'outil (en temps et en capacité). Le chiffre d'affaires de cette activité est aujourd'hui limité par les capacités de traitement du Groupe. Entre 2018 et 2020, le Groupe a investi près de 2 millions d'euros afin d'augmenter ses capacités dans ce domaine. Sur le premier semestre 2021, le chiffre d'affaires a progressé en raison de la montée en puissance des capacités de production suite aux investissements en 2020 sur le site d'Eurolyo à Chartres.

Les activités « Autres » du pôle Extraction Végétale représentent 1,2% du chiffre d'affaires combiné de l'exercice 2020 et 3,5% du chiffre d'affaires du pôle.

7.3.1.2. Chiffre d'affaires du pôle Formulation

Le pôle Formulation génère son chiffre d'affaires à partir de trois activités principales.

- *Vente de produits de formulation à l'industrie de la construction.* La vente de produits de formulation aux acteurs de l'industrie de la construction représente la principale contribution au chiffre d'affaires du pôle Formulation, avec 57,4% du chiffre d'affaires de ce pôle en 2020 et 37,2% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020. Le chiffre d'affaires généré par cette activité concerne principalement la vente de produits de traitements insecticide, fongicide et ignifuge pour le bois et les matériaux de construction. Le chiffre d'affaires de cette activité dépend principalement des volumes vendus, du *mix produits* et du prix moyen de vente. Entre 2018 et 2020, les principales évolutions en termes de volume étaient dues aux marchés de la construction en France métropolitaine et en outre-mer et en Europe, mais aussi aux secteurs de l'ameublement et du bricolage. Après un niveau d'activité élevé en 2018, les volumes ont baissé en 2019 du fait d'une baisse des ventes à l'export et en France ultramarine. Cela était dû à une moindre présence commerciale du Groupe. En 2020, malgré l'effet de la pandémie sur le deuxième trimestre, les ventes sont reparties à la hausse. Sur 2020, les marges ont eu tendance à augmenter, du fait de la montée en puissance des ventes de produits d'origine biosourcée. Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires des produits de formulation pour l'industrie de construction a progressé de 41,3% par rapport au chiffre d'affaires combiné du premier semestre 2020. Cette forte progression s'explique principalement par :
 - un marché de la construction dynamique ;
 - la montée en puissance des gammes de produits biosourcées ;
 - le déploiement des AMM à l'international.

- *Coatings* : Cette activité correspond à la vente de résines alkydes à destination des fabricants de peintures. Cette activité a représenté, en 2020, 15,0% du chiffre d'affaires du Groupe et 23,3% du chiffre d'affaires du pôle Formulation. Entre 2018 et 2020, les ventes sont orientées à la hausse du fait d'une volonté forte du Groupe de développer cette activité. Ainsi des moyens humains ont été mis en œuvre sur le plan commercial et de la R&D afin d'enclencher une croissance organique. Près de 3 M€ ont également été investis dans les capacités industrielles afin de supporter la hausse des volumes envisagée. Le marché de la peinture et du bricolage influent sur les ventes de résine. En 2020, malgré la pandémie, le CA a progressé de 10%. Les marges ont quant à elle augmenté de près de 3 points de CA sur 2020 (baisse des prix de revient, sourcing des matières premières). Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires pro forma a progressé de 48,7% par rapport au chiffre d'affaires combiné du premier semestre 2020. Cette forte progression s'explique principalement par :
 - o les investissements de capacité réalisés en 2019 et 2020 ;
 - o la montée en puissance des gammes de produits biosourcées.

- *Vente de produits de formulation aux acteurs de l'industrie du pest control*. La vente de produits aux acteurs de l'industrie du *pest control* a représenté 16,8% du chiffre d'affaires du pôle Formulation en 2020 et 10,9% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020. Le chiffre d'affaires généré par cette activité concerne principalement la vente de solutions curatives. Le chiffre d'affaires de ces produits dépend principalement des volumes vendus, du *mix produits* et du prix moyen de vente. Entre 2018 et 2019, les volumes étaient en progression. Il s'agit d'une tendance de fond de ce secteur. En 2020, il y a eu un léger effet COVID et le chiffre d'affaires a diminué de 2%. Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires pro forma a progressé de 38,7% par rapport au chiffre d'affaires combiné du premier semestre 2020. Cette forte progression s'explique principalement par :
 - o la montée en puissance des gammes de produits biosourcées ;
 - o le déploiement des AMM à l'international ;
 - o une paupérisation de l'offre de produits concurrents sur le marché.

Par ailleurs, au sein du pôle Formulation, les ventes de produits de l'activité « Suractivateurs » ont représenté 547 milliers d'euros de chiffre d'affaires en 2020, soit 2,1% du chiffre d'affaires du pôle et 1,3% du chiffre d'affaires du Groupe. Cette nouvelle activité consiste à proposer des formulations innovantes de produits contenant des suractivateurs végétaux afin de réduire la quantité du produit actif biocide tout en gardant l'efficacité du produit. Par ailleurs, depuis 2018, le chiffre d'affaires combiné du Groupe réalisé par des produits destinés aux marchés de la construction ou du *coatings* et contenant des suractivateurs végétaux a progressé de 36 milliers d'euros en 2018 à plus de 1.531 milliers d'euros en 2020. Au premier semestre 2021, les ventes de produits d'activité « Suractivateurs » ont représenté 60 milliers d'euros, en baisse du montant de 410 milliers d'euros de chiffre d'affaires combiné au premier semestre 2020 qui a été fortement dopé par le COVID.

Les produits « Autres » de ce pôle représente environ 0,3% du chiffre d'affaires total du Groupe.

7.3.2 Conjoncture Economique

En tant que fournisseur des industries des compléments alimentaires, de la construction, de la peinture, de l'industrie, de l'hygiène publique et de l'agro-alimentaire, les revenus du Groupe dépendent en grande partie des conditions affectant ces industries sous-jacentes. Par exemple, le plus important client du Groupe dans le secteur des compléments alimentaires génère une part importante de ses revenus aux Etats-Unis, en Chine et dans d'autres pays d'Asie et d'Océanie. En 2019 et 2020, les restrictions mises en œuvre en Chine pour lutter contre le virus Covid-19 ont eu un impact négatif sur les exportations de compléments alimentaires des plus grands clients finaux du Groupe vers la Chine. Cet impact a conduit les fournisseurs à réduire leurs commandes de produits OPC auprès du Groupe. Le Groupe a ressenti ces effets négatifs sur la fin d'année 2019. A contrario, alors que l'Europe entrait en phase de confinement début 2020, les exportations vers la Chine sur le 1^{er} trimestre 2020 ont bondi.

Les perturbations causées par le mouvement des Gilets Jaunes en France en 2019 et les restrictions liées au Covid-19 en 2020, ont également eu un impact négatif sur les ventes dans l'industrie cosmétique, ce

qui a affecté d'une façon négative la vente d'extraits végétaux à ces acteurs. De même, le niveau de demande pour les produits du pôle Formulation dépend en partie des conditions affectant le secteur de la construction et du pest control. Le ralentissement des chantiers de construction pendant les périodes de confinement liés au Covid-19 en Europe a eu un impact négatif sur le niveau de demande pour les produits de traitement et de protection du bois et des résines alkydes du Groupe en 2020. Sur le premier semestre 2021, le marché est revenu à des conditions favorables.

7.3.3. Lancement de nouvelles lignes de produits

Les revenus du Groupe sont également liés aux lancements de nouveaux produits et services. En 2020, 18% des revenus du Groupe ont été générés par des produits lancés au cours des trois dernières années. Les principaux lancements de nouveaux produits depuis 2018 comprennent :

- *Global Protek*, une nouvelle gamme d'actifs cosmétiques d'origine végétale conçus pour être utilisés dans des produits de protection de la peau.
- *Flor'Innov*, une nouvelle ligne d'extraits floraux. En 2020, cette ligne de produits a généré environ 1,2 M€ de chiffre d'Affaires.
- *Urban'Hair*, une nouvelle ligne d'actifs cosmétiques pour protéger les cheveux contre la pollution.
- La conversion de 16 formules ADKALIS en produits biosourcés à compter de 2018.
- Une nouvelle gamme de produits ignifuges biosourcés lancée par Adkalis en 2021.
- De nouvelles gammes de formulations biosourcés lancées par Adkalis et Lixol.
- L'acquisition d'Eurolyo en 2018 a permis le groupe de lancer son offre de services de travail à façon dans la lyophilisation, et les investissements du groupe pour augmenter la capacité de production ont permis de capitaliser sur la forte demande pour ces services.
- La ligne de solutions aseptisantes Koalib lancée en 2020.
- Lancement de la vente des suractivateurs végétaux en dehors du Groupe à compter de 2021.
- Conversion de la gamme Lixol en biosourcé à compter du second semestre 2021.

7.3.4 Modifications de périmètre

Le périmètre de combinaison du Groupe a évolué au cours de la période couverte par les états financiers, et pourrait continuer à évoluer du fait de sa stratégie de croissance externe. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe a bénéficié de l'acquisition d'Eurolyo en 2018 qui a contribué de, respectivement, 0,84 million d'euros, 1,02 million d'euros, et 1,1 million d'euros au chiffre d'affaires du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020.

7.3.5 Augmentations de capacité de production

Le chiffre d'affaires du Groupe est également en lien avec ses capacités de production. Ainsi, depuis 2018, le Groupe a investi plus de 5 millions d'euros pour augmenter celles-ci et accroître sa productivité. Ces investissements ont permis d'augmenter la capacité de lyophilisation du Groupe à compter de l'exercice 2021 (+0,6 à 0,7 M€ de CA par an).

7.3.6 Présence géographique

Le Groupe a réalisé, en 2020, 71,5% de son chiffre d'affaires combiné en France (contre, respectivement, 74,4% en 2019 et 69,4% en 2018), 22,2% en Europe (contre, respectivement, 21,6% en 2019 et 26,9% en 2018) et 6,33% hors Europe (contre, respectivement, 4,0% en 2019 et 3,7% en 2018). Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe compte progressivement étendre sa présence géographique et offrir ses produits dans de nouveaux pays.

7.3.7 Saisonnalité

Le Groupe constate une certaine saisonnalité dans son activité. Le chiffre d'affaires généré est souvent moins important au cours du second semestre de l'année qu'au cours du premier en raison des mois d'août et décembre pour lesquels l'activité est moins soutenue. Par conséquent, cette saisonnalité peut avoir un impact sur la marge d'EBE en année complète.

7.4 Principaux facteurs affectant la rentabilité du Groupe

7.4.1 Mix de produits et services et d'activités du Groupe

L'excédent brut d'exploitation et la marge d'excédent brut d'exploitation du Groupe sont affectés par les contributions relatives de chacune des activités du Groupe, certaines activités ayant des marges d'excédent brut d'exploitation plus élevées que d'autres. Le taux d'excédent brut d'exploitation est directement corrélé au niveau d'activité. En effet, quand le taux de croissance du chiffre d'affaires d'une activité augmente plus vite que le taux de croissance des charges y afférents, cette efficacité opérationnelle permet au Groupe d'augmenter le taux d'excédent brut d'exploitation de l'activité concernée.

- Eurolyo, qui fait de la prestation de services (les matières premières sont fournies par le client) a une marge brute de 100%. Les charges fixes correspondent au loyer, aux salaires et à la maintenance des outils. Les charges variables correspondent à la consommation d'électricité. L'accroissement de CA a ainsi un taux de conversion en excédent brut d'exploitation très important.
- L'activité d'extraction végétale est une activité à forte valeur ajoutée. La marge brute est supérieure à 75% du CA. Les principales charges d'exploitation, qui constituent des coûts fixes, correspondent aux salaires, aux consommations d'énergie et aux coûts de maintenance. Les salaires concernent principalement les équipes de production et les équipes de R&D et QSE.
- L'activité d'Adkalis a un taux de marge brute correspondant à environ 60% de son CA. Les principales charges sont composées de la force commerciale et des frais de R&D et liés au réglementaire. Les coûts de transport sur ventes correspondent à environ 4 à 5% du CA. En 2020, la marge brute a augmenté de 3 points de CA, ce qui s'est directement répercuté sur le taux d'excédent brut d'exploitation.
- L'activité de Lixol a un taux de marge brute moins élevé (entre 38 et 40% du CA). Les coûts d'achat des matières ont un impact sur le taux de marge brute. Les charges d'exploitation sont composées des salaires des équipes de production, de la consommation d'énergie, de la force de vente et de la R&D.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une mutualisation de certains coûts centraux :

- o Direction industrielle
- o Maintenance
- o QSE
- o IT
- o Achats
- o Administratifs (comptabilité, RH)

Il est généralement difficile d'ajuster les coûts fixes en réponse à une baisse de la demande par exemple, ou cet ajustement ne peut être effectué qu'avec un certain décalage dans le temps. La marge d'excédent brut d'exploitation du Groupe dépend par conséquent de la capacité du Groupe à absorber ses coûts fixes

par ses volumes de production et à réduire la part de ses coûts fixes dans son coût global de production, pour un niveau donné de production.

Le Groupe met également en place de manière continue des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses sites de production. Le Groupe met, par ailleurs, en œuvre des mesures d'optimisation de la gestion des stocks ou encore visant à améliorer la flexibilité de ses lignes de production, avec la mise en place de plans de production hebdomadaires et de plans industriels et commerciaux mensuels.

Certaines activités du Groupe présentent un potentiel important d'expansion des marges en raison des économies d'échelle. Dans ces activités, les coûts unitaires de production diminuent à mesure que le volume augmente, ce qui permet au Groupe d'accroître ses marges d'exploitation à mesure que les ventes augmentent. De la même façon, en investissant sur ses lignes de production, le Groupe peut également réduire ses coûts de production, ce qui permet de supporter ou d'accroître ses marges.

7.4.2 L'évolution du prix des matières premières

Le prix d'achat des matières premières est dépendant des conditions de marché, des relations avec les fournisseurs, des volumes d'achats et des conditions d'achats négociées avec ces derniers. Ce prix d'achat varie sensiblement à la fois dans le temps et en fonction des lieux géographiques d'implantation.

Le pôle Extraction Végétale a une plus forte marge brute et une plus forte valeur ajoutée (du fait d'une activité de transformation). Les achats du pôle Extraction Végétale sont composés principalement par les solvants et à un degré moindre par les végétaux traités (environ 5.000 tonnes de végétaux sont achetées et traitées chaque année).

Le pôle Formulation a une valeur ajoutée un peu moins élevée et les achats de matière représentent en règle générale 50% de son chiffre d'affaires. Les achats du pôle Formulation sont composés de biocides, de solvants, d'additifs et de résines.

Le tableau suivant résume la répartition moyenne des achats par pôle en 2020 :

	Total	Pole extraction	Pole formulation
Végétaux	13%	100%	0%
Additifs	18%	17%	83%
Biocides	28%	0%	100%
Résines	21%	0%	100%
Solvants	20%	26%	74%

7.4.3 Coûts de transport

Les coûts de transport représentent une part importante de la base de coûts de l'activité (3,5% du chiffre d'affaires du Groupe en 2020). Par conséquent, les facteurs affectant le prix du marché pour ces services, tels que le coût du carburant, la capacité disponible, etc. peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe.

7.5 Présentation et analyse des comptes de résultats combinés de Groupe Berkem pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2019 et 2018

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, l'analyse des comptes de résultat combinés est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<i>Chiffre d'affaires</i>	40 574	37 766	39 172
<i>Marge brute globale</i>	26 400	24 985	25 150
<i>Marge brute globale en % du Chiffre d'affaires</i>	65,07%	66,16%	64,20%
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	8 014	5 666	6 879
<i>EBE en % du Chiffre d'affaires</i>	19,75%	15,01%	17,56%
<i>Résultat d'exploitation</i>	4 851	2 910	4 193
<i>REX en % du Chiffre d'affaires</i>	11,96%	7,71%	10,71%
<i>Résultat Financier</i>	(150)	(2 558)	(3 082)
<i>Résultat courant avant impôts</i>	4 701	352	1 111
<i>Résultat exceptionnel</i>	(2 107)	(147)	(545)
<i>Résultat net de l'ensemble combiné</i>	1 462	285	782

7.5.1 Comparaison du résultat combiné pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Chiffre d'affaires

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2020 et 2019, la constitution du chiffre d'affaires est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2020		2019		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Alimentaire & Travail à façon	2 483	6,1%	2 169	5,7%	14,5%
Cosmétique	4 369	10,8%	3 848	10,2%	13,5%
Complément nutritionnel	6 971	17,2%	6 480	17,2%	7,6%
Autres Extraction végétale	497	1,2%	447	1,2%	11,3%
Extraction Végétale	14 320	35,3%	12 945	34,3%	10,6%
Construction	15 076	37,2%	14 770	39,1%	2,1%
Coatings	6 106	15,0%	5 527	14,6%	10,5%
Pest Control	4 415	10,9%	4 524	12,0%	(2,4)%
Suractivateurs	547	1,3%	-	-	-
Autres Formulation	110	0,3%	-	-	-
Formulation	26 254	64,7%	24 821	65,7%	5,8%
Chiffre d'affaires	40 574	100,0%	37 766	100,0%	7,4%

En 2020, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 40 574 milliers d'euros, en hausse de 7,4% par rapport à 2019, où il s'élevait à 37 766 milliers d'euros.

Chacun des deux pôles du Groupe a connu une hausse de son chiffre d'affaires. La plus importante croissance a été réalisée par le pôle Extraction Végétale avec +10,6 %, le chiffre d'affaires passant de 12 945 milliers d'euros en 2019 à 14 320 milliers d'euros en 2020. Le pôle Formulation a enregistré lui une croissance de +5,8 % passant de 24 821 milliers d'euros en 2019 à 26 254 milliers d'euros en 2020.

L'augmentation du chiffre d'affaires du pôle Extraction Végétale s'explique principalement par :

- Une hausse de 14,5 % du chiffre d'affaires de la ligne alimentaire et travail à façon, principalement liée à une augmentation des volumes de transactions. La hausse des volumes traités est le fruit du travail de prospection engagé depuis 2018 sur ces activités.

- Une augmentation de 13,5 % du chiffre d'affaires de la ligne cosmétique, principalement liée à une augmentation des volumes. Cette hausse s'explique principalement par la montée en puissance très forte d'un client en Amérique du Nord sur un des nouveaux produits du groupe (les eaux florales).
- Une augmentation de 7,6 % du chiffre d'affaires de la ligne compléments nutritionnels, principalement liée à une augmentation des volumes de transactions qui correspond à un retour à un niveau plus normatif de cette activité.

L'augmentation du chiffre d'affaires du pôle Formulation s'explique par :

- Une hausse de 2,1 % du chiffre d'affaires de la ligne construction, principalement liée à une hausse de la demande et notamment à l'export où le Groupe avait été moins présent.
- Une hausse de 10,5% du chiffre d'affaires de la ligne *coatings*, principalement lié au développement commercial auprès d'un nouveau client important sur la deuxième partie de l'exercice.
- Une baisse de 2,4 % du chiffre d'affaires de la ligne *pest control*, principalement liée à l'impact de la pandémie.

En 2020, le Groupe a généré un chiffre d'affaires de 547 milliers d'euros grâce aux suractivateurs végétaux (avec le lancement de la ligne de produits Koalib). Par ailleurs, le chiffre d'affaires combiné du Groupe réalisé par des produits destinés aux marchés de la construction ou du *coatings* et contenant des suractivateurs végétaux a été de 1.531 milliers d'euros en 2020.

Marge brute globale

Le tableau ci-après récapitule le passage du chiffre d'affaires à la marge brute globale du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2020		2019		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires	40 574	100,0%	37 766	100,0%	7,4%
Production stockée	(196)	(0,5%)	523	1,4%	n.s.
Production immobilisée	1 383	3,4%	1 687	4,5%	(18,1)%
Achats et variation de stock de matières premières	(15 360)	(37,86%)	(14 991)	(39,7%)	2,5%
Marge brute globale	26 400	65,07%	24 985	66,16%	5,7%

Excédent brut d'exploitation et EBITDA

Le tableau ci-après récapitule le passage de la marge brute globale à l'excédent brut d'exploitation et à l'EBITDA du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

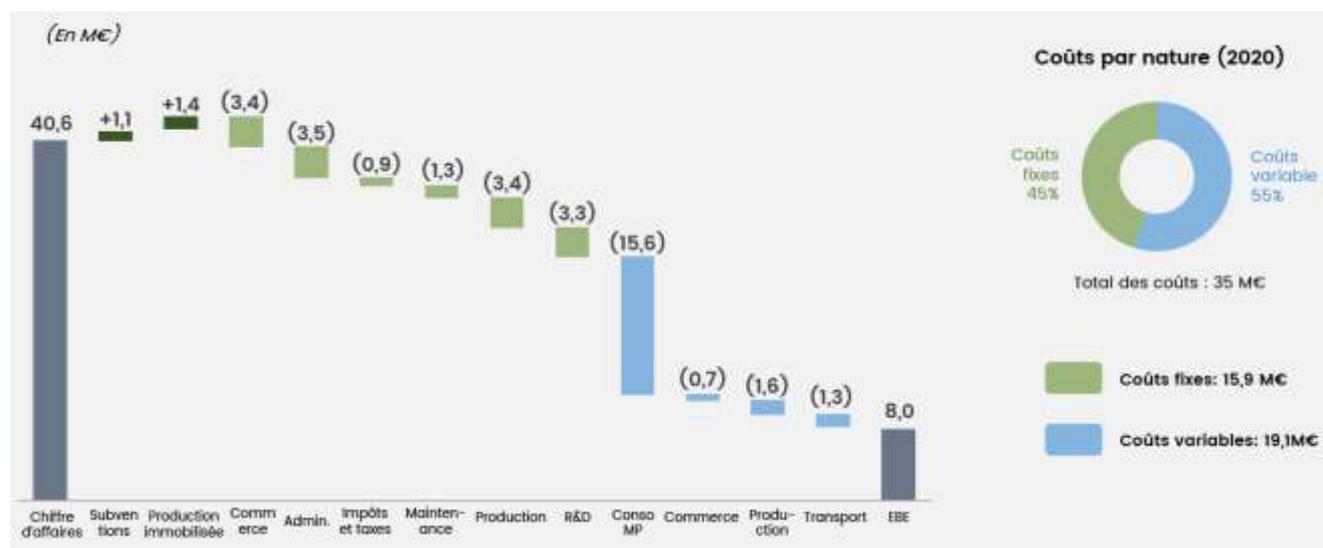
	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2020		2019		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Marge brute globale	26 400	65,1%	24 985	66,2%	5,7%
Autres achats et charges externes	8 254	20,3%	8 562	22,7%	(3,6)%
<i>Dont achats non stockés de matières et fournitures</i>	<i>1 093</i>	<i>2,7%</i>	<i>1 126</i>	<i>3,0%</i>	<i>(2,9)%</i>
<i>Dont locations et charges locatives</i>	<i>557</i>	<i>1,4%</i>	<i>549</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,5%</i>
<i>Dont entretiens et réparations</i>	<i>584</i>	<i>1,4%</i>	<i>573</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,1%</i>
<i>Dont études et recherches</i>	<i>471</i>	<i>1,2%</i>	<i>399</i>	<i>1,1%</i>	<i>18,0%</i>
<i>Dont personnel extérieur</i>	<i>667</i>	<i>1,6%</i>	<i>695</i>	<i>1,8%</i>	<i>(4,2)%</i>
<i>Dont rémunération d'intermédiaires et honoraires</i>	<i>1 420</i>	<i>3,5%</i>	<i>1 443</i>	<i>3,8%</i>	<i>(1,6)%</i>
<i>Dont transports</i>	<i>1 429</i>	<i>3,5%</i>	<i>1 322</i>	<i>3,5%</i>	<i>8,1%</i>
<i>Dont déplacements, missions</i>	<i>593</i>	<i>1,5%</i>	<i>1 007</i>	<i>2,7%</i>	<i>(41,1)%</i>
<i>Dont autres</i>	<i>1 441</i>	<i>3,6%</i>	<i>1 449</i>	<i>3,8%</i>	<i>(0,6)%</i>
Charges de personnel	10 286	25,4%	10 920	28,9%	(5,8)%
Crédits d'impôts et subvention d'exploitation	(1 051)	(2,6)%	(1 109)	(2,9)%	n.s.
Impôts, taxes et versements assimilés	897	2,2%	946	2,5%	(5,2)%
Excédent brut d'exploitation	8 014	19,8%	5 666	15,0%	41,4%
<i>Autres produits</i>	144	0,4%	73	0,2%	97,3%
<i>Autres charges d'exploitation</i>	(430)	(1,1)%	(217)	(0,6)%	98,2%
EBITDA	7 727	19,0%	5 522	14,6%	39,9%

L'excédent brut d'exploitation du Groupe est passé de 5 666 milliers d'euros en 2019 à 8 014 milliers d'euros en 2020, soit une augmentation de 41,4%. En pourcentage du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation est passé de 15,0% du chiffre d'affaires en 2019 à 19,8% du chiffre d'affaires en 2020. L'amélioration de l'excédent brut d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par une baisse des autres achats et charges externes et charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires. Cette amélioration a plus que compensé une légère baisse du taux de marge brute due au mix produit (part de l'extraction végétale qui a un plus fort taux de marge brute dans le CA total).

Les principales variations peuvent être résumées comme suit :

- Une légère baisse de la marge brute de 66,2% du chiffre d'affaires en 2019 à 65,1% du chiffre d'affaires en 2020. Cette baisse en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par le mix produit (part de l'extraction végétale qui a un plus fort taux de marge brute dans le CA total).
- Une amélioration au niveau des autres achats et charges externes en pourcentage du chiffre d'affaires, qui sont passés de 22,7% du chiffre d'affaires en 2019 à 20,3% du chiffre d'affaires en 2020. Cette amélioration s'explique par une maîtrise généralisée des coûts :
 - Coûts de déplacements ;
 - Séminaires ;
 - Salons ;
 - Travaux de laboratoire extérieurs.
- Une amélioration au niveau des charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires, qui sont passés de 28,9% du chiffre d'affaires en 2019 à 25,4% du chiffre d'affaires en 2020. Cette amélioration s'explique principalement par un plan de rationalisation des effectifs avec des départs non remplacés notamment.

Le tableau ci-dessous résume le passage du chiffre d'affaires à l'EBE pour l'année 2020 :



Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe est passé de 2 910 milliers d'euros, soit 7,7% du chiffre d'affaires en 2019 à 4 851 milliers d'euros, soit 11,9% du chiffre d'affaires en 2020. L'amélioration s'explique principalement par l'amélioration de l'excédent brut d'exploitation décrite ci-dessus.

Résultat Financier

Le tableau ci-après récapitule la composition du résultat financier du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Produits financiers	2 167	327
Charges financières	(2 317)	(2 885)
Résultat Financier	(150)	(2 558)

En 2020, le résultat financier est négatif de 150 milliers d'euros. Il était de négatif de 2 558 milliers d'euros en 2019. Le montant des produits financiers en 2020 correspond, notamment, à une reprise de provisions sur des créances T&G (pour 1 858 milliers d'euros). Ces dernières ont été abandonnées sur l'exercice 2020, générant une charge exceptionnelle de 2 004 milliers d'euros.

Résultat Net

Le tableau ci-après récapitule le passage du résultat courant avant impôts au résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Résultat courant avant impôts	4 701	352
<i>Produits exceptionnels</i>	229	59
<i>Charges exceptionnelles</i>	(2 336)	(206)
Résultat exceptionnel	(2 107)	(147)
Impôts sur les bénéfices	(1 146)	(21)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(15)	(59)
Résultat Net de l'ensemble	1 462	285
Dont intérêts minoritaires	21	(12)
Résultat de l'exercice (part du groupe)	1 441	297

Le résultat de l'exercice (part du groupe) s'est amélioré en 2020, passant d'un bénéfice de 297 milliers d'euros en 2019 à un bénéfice de 1 441 milliers d'euros en 2020. L'amélioration reflète principalement la forte progression du résultat courant, qui est passé de 352 milliers d'euros en 2019 à un produit de 4 701 milliers d'euros en 2020. Cette progression est le résultat :

- De l'amélioration du Résultats d'exploitation qui est passé de 2 910 milliers d'euros en 2019 à 4 851 milliers d'euros en 2020 ;
- De la comptabilisation d'un produit financier de 1 858 milliers d'euros correspondant à une reprise de provisions sur des créances T&G.

Le Résultat exceptionnel a évolué défavorablement, passant d'un déficit de 147 milliers d'euros en 2019 à un déficit de 2 107 milliers d'euros en 2020. Cette évolution correspond notamment à la comptabilisation en charge exceptionnelle d'abandons de créances vis-à-vis de T&G pour 2 004 milliers d'euros.

Les autres charges correspondent, notamment, à des coûts de dépollution et à des honoraires.

- Une augmentation de l'impôt sur les bénéfices, qui est passé de 21 milliers d'euros en 2019 à 1 146 milliers d'euros en 2020.

7.5.2 Comparaison du résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

Chiffre d'affaires

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2018, la constitution du chiffre d'affaires est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2019		2018		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Alimentaire & travail à façon	2 169	5,7%	1 702	4,3%	27,4%
Cosmétique	3 848	10,2%	4 083	10,4%	(5,8)%
Complément nutritionnel	6 480	17,2%	8 020	20,5%	(19,2)%
Autres	447	1,2%	312	0,8%	43,3%
Extraction Végétale	12 945	34,3%	14 117	36,0%	(8,3)%
Construction	14 770	39,1%	15 539	39,7%	(4,9)%
<i>Coatings</i>	5 527	14,6%	5 237	13,4%	(5,5)%
<i>Pest Control</i>	4 524	12,0%	4 279	10,9%	5,7%
Suractivateurs	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-

Formulation	24 821	65,7%	25 055	64,0%	(0,9)%
Total Chiffre d'affaires	37 766	100,0%	39 172	100,0%	(3,6)%

En 2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 37 766 milliers d'euros, en baisse de 3,6% par rapport à 2018, où il s'élevait à 39 172 milliers d'euros. Cette diminution s'explique par le recul du chiffre d'affaires de chacun des deux pôles du Groupe.

Le chiffre d'affaires du pôle Extraction Végétale a diminué de 8,3%, passant de 14 117 milliers d'euros en 2018 à 12 945 milliers d'euros en 2019. Cette baisse de 1 172 milliers d'euros résulte principalement des éléments suivants :

- Une hausse de 27,4 % du chiffre d'affaires de la ligne alimentaire et travail à façon, principalement liée à une augmentation des volumes de transactions, conformément à la volonté du groupe d'accroître les volumes de travaux à façon : recrutement d'un commercial dédié en 2018.
- Une baisse de 5,8 % du chiffre d'affaires de la ligne cosmétique, principalement liée à une baisse des volumes. Il y a eu un effet gilets jaunes qui s'est ressenti sur la fin de l'année 2019.
- Une baisse de 19,2 % du chiffre d'affaires de la ligne compléments nutritionnels, principalement liée à une baisse des volumes de transactions. La pandémie de COVID a marqué un coup d'arrêt brutal de l'activité sur la fin d'année 2019.

Le chiffre d'affaires du pôle Formulation est resté relativement stable en 2019, avec une baisse de 0,9% par rapport à l'exercice de 2018. Cette évolution provient des éléments suivants :

- Une baisse de 4,9 % du chiffre d'affaires de la ligne construction, principalement liée à une baisse des volumes à l'export (moindre présence).
- Une hausse 5,5% du chiffre d'affaires de la ligne *coatings*, principalement liée aux efforts commerciaux entrepris.
- Une augmentation de 5,7 % du chiffre d'affaires de la ligne *pest control* portée par une tendance structurelle de croissance du marché.

Marge brute globale

Le tableau ci-après récapitule le passage du chiffre d'affaires à la marge brute globale du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2019		2018		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires	37 766	100,0%	39 172	100,0%	-3,6%
Production stockée	523	1,4%	274	0,7%	90,9%
Production immobilisée	1 687	4,5%	1 554	4,0%	8,6%
Consommation de matières et sous-traitance	(14 991)	39,7%	(15 850)	40,5%	-5,4%
Marge brute globale	24 985	66,2%	25 149	64,2%	-0,7%

En 2019, la marge brute globale est passée de 64,2% du chiffre d'affaires à 66,2% du chiffre d'affaires. 2019 a été une année soutenue en termes d'investissements.

Excédent brut d'exploitation et EBITDA

Le tableau ci-après récapitule le passage de la marge brute globale à l'excédent brut d'exploitation et à l'EBITDA du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Exercice clos le 31 décembre				Variation
	2019		2018		
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Marge brute globale	24 985	66,2%	25 149	64,2%	5,7%
Autres achats et charges externes	8 562	22,7%	8 500	21,7%	0,7%
<i>Dont achats non stockés de matières et fournitures</i>	<i>1 125</i>	<i>3,0%</i>	<i>1 061</i>	<i>2,7%</i>	<i>6,0%</i>
<i>Dont locations et charges locatives</i>	<i>549</i>	<i>1,5%</i>	<i>486</i>	<i>1,2%</i>	<i>13,0%</i>
<i>Dont entretiens et réparations</i>	<i>573</i>	<i>1,5%</i>	<i>536</i>	<i>1,4%</i>	<i>6,9%</i>
<i>Dont études et recherches</i>	<i>399</i>	<i>1,1%</i>	<i>587</i>	<i>1,5%</i>	<i>(32,0)%</i>
<i>Dont personnel extérieur</i>	<i>695</i>	<i>1,8%</i>	<i>660</i>	<i>1,7%</i>	<i>5,3%</i>
<i>Dont rémunération d'intermédiaires et honoraires</i>	<i>1 443</i>	<i>3,8%</i>	<i>1 106</i>	<i>2,8%</i>	<i>30,5%</i>
<i>Dont transports</i>	<i>1 322</i>	<i>3,5%</i>	<i>1 505</i>	<i>3,8%</i>	<i>(12,2)%</i>
<i>Dont déplacements, missions</i>	<i>1 007</i>	<i>2,7%</i>	<i>890</i>	<i>2,3%</i>	<i>13,1%</i>
<i>Dont autres</i>	<i>1 449</i>	<i>3,8%</i>	<i>1 669</i>	<i>4,3%</i>	<i>(13,2)%</i>
Charges de personnel	10 920	28,9%	9 983	25,5%	9,4%
Crédits d'impôts et subvention d'exploitation	(1 109)	(2,9)%	(1 221)	(3,1)%	n.s.
Impôts, taxes et versements assimilés	946	2,5%	1 008	2,6%	(6,1)%
Excédent brut d'exploitation	5 666	15,0%	6 879	17,6%	(17,6)%
<i>Autres produits</i>	<i>73</i>	<i>0,2%</i>	<i>25</i>	<i>0,1%</i>	<i>192,0%</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>(217)</i>	<i>(0,6)%</i>	<i>(212)</i>	<i>(0,5)%</i>	<i>2,4%</i>
EBITDA	5 522	14,6%	6 693	17,1%	(17,5)%

L'excédent brut d'exploitation du Groupe est passé de 6 879 milliers d'euros en 2018 à 5 666 milliers d'euros en 2019, une baisse de 17,6%. En pourcentage du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation est passé de 17,6% du chiffre d'affaires en 2018 à 15,0% du chiffre d'affaires en 2019. La baisse de l'excédent brut d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par une augmentation des autres achats et charges externes et charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires. Cette augmentation a plus que compensé une amélioration du taux de marge brute qui est passé de 64,2% du chiffre d'affaires en 2018 à 66,2% du chiffre d'affaires en 2019.

La baisse de rentabilité d'exploitation en 2019 s'explique par le recul de 1 M€ du chiffre d'affaires au sein du pôle Extraction Végétale. Alors en avance sur son budget jusqu'à la fin du mois d'août, les ventes de ce pôle ont fortement chuté sur le dernier trimestre. Avec un taux de marge brute compris entre 75 et 80%, la perte de ces 1 M€ de chiffre d'affaires a eu un impact sur l'excédent brut d'exploitation de l'ordre de 0,75 M€.

Plus particulièrement, la baisse de l'excédent brut d'exploitation s'explique notamment par :

- Une augmentation du taux de marge brute de 64,2% du chiffre d'affaires en 2018 à 66,2% du chiffre d'affaires en 2019. Cette amélioration en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par les évolutions décrites précédemment.
- Une augmentation des autres achats et charges externes en pourcentage du chiffre d'affaires, qui sont passés de 21,7% en 2018 à de 22,7% du chiffre d'affaires en 2019. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de rémunérations d'intermédiaires et

honoraires en pourcentage du chiffre d'affaires et une hausse des déplacements et missions en pourcentage du chiffre d'affaires. Cet effet a été partiellement compensé par une baisse des charges de transport en pourcentage du chiffre d'affaires du fait d'une moindre part des exportations dans le chiffre d'affaires du pôle Formulation.

- Une augmentation des charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires, qui sont passés de 25,5% du chiffre d'affaires en 2018 à 28,9% du chiffre d'affaires en 2019.
- Une baisse des crédits d'impôts et subventions d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires de 3,1% du chiffre d'affaires en 2018 à 2,9% du chiffre d'affaires en 2019.
- Une légère baisse des impôts en pourcentage du chiffre d'affaires de 2,6% du chiffre d'affaires en 2018 à 2,5% du chiffre d'affaires en 2019.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe est passé de 4 193 milliers d'euros, soit 10,7% du chiffre d'affaires en 2018 à 2 910 milliers d'euros, soit 7,7% du chiffre d'affaires en 2019. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de l'excédent brut d'exploitation décrite ci-dessus.

Résultat financier

Le tableau ci-après récapitule la composition du résultat financier du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Produits financiers	327	1 691
Charges financières	(2 885)	(4 773)
Résultat Financier	(2 558)	(3 082)

En 2019, le résultat financier est négatif de 2 558 milliers d'euros contre un résultat financier négatif de 3 082 milliers d'euros en 2018.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, le résultat financier est négatif de 3.082 milliers d'euros. Les produits financiers sont de 1 691 milliers d'euros et sont majoritairement constitués de reprises de provisions financières (notamment, 649 milliers d'euros de reprise des primes de non-conversion provisionnées en 2017 et appelées en 2018 ainsi que de 442 milliers d'euros de reprise de la provision du coût lié à des valeurs mobilières donnant accès au capital) ainsi que d'autres produits financiers dont 588 milliers d'euros de refacturation de charges d'intérêts à la société HOF et T&G Distribution. Les charges financières sont de 4 773 milliers d'euros dont notamment :

- 3 252 milliers d'euros d'intérêts ou de pénalités d'emprunts,
- 1 023 milliers d'euros de dépréciations financières sur les comptes courants détenus par des sociétés du Groupe dans T&G Distribution, et
- 422 milliers d'euros liés au rachat par le Groupe de valeurs mobilières donnant accès à son capital.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le résultat financier est négatif de 2 558 milliers d'euros. Les produits financiers sont de 327 milliers d'euros (dont 320 milliers d'euros de refacturation de charges d'intérêts à HOF et T&G Distribution).

Les charges financières sont de 2 885 milliers d'euros dont notamment :

- 1 915 milliers d'euros d'intérêts d'emprunts,
- 835 milliers de dépréciations financières sur les comptes courants détenus par des sociétés du Groupe dans T&G Distribution.

Résultat net

Le tableau ci-après récapitule le passage du résultat courant avant impôts au résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Résultat courant avant impôts	352	1 111
<i>Produits exceptionnels</i>	59	192
<i>Charges exceptionnelles</i>	(206)	(737)
Résultat exceptionnel	(147)	(545)
Impôts sur les bénéfices	(21)	(157)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(59)	(59)
Résultat net de l'ensemble	285	782
Dont intérêts minoritaires	(12)	12
Résultat de l'exercice (part du groupe)	297	770

Le résultat de l'exercice (part du groupe) s'est légèrement dégradé en 2019, passant d'un produit net de 770 milliers d'euros en 2018 à un produit de 297 milliers d'euros. Cette baisse reflète principalement la baisse du résultat d'exploitation qui est passé d'un produit de 4 193 milliers d'euros à un produit de 2 910 milliers d'euros.

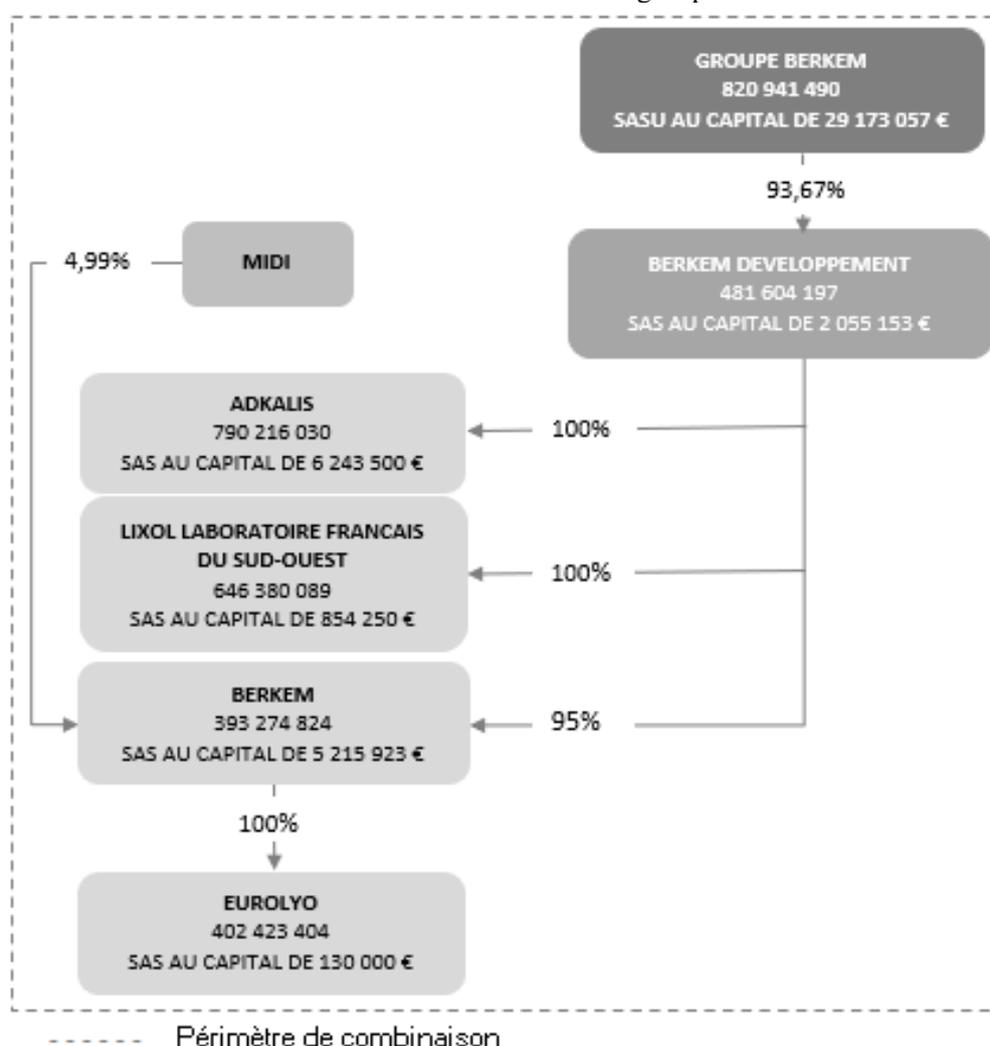
- Le résultat exceptionnel est passé d'une perte exceptionnelle de 545 milliers d'euros en 2018 à une perte exceptionnelle de 147 milliers d'euros en 2019.
 - Les produits exceptionnels constatés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 d'un montant total de 192 milliers d'euros correspondent très majoritairement à des cessions d'actifs (179 milliers d'euros).
 - Les charges exceptionnelles d'un montant total de 737 milliers d'euros constatées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont constituées :
 - par des coûts de dépollution d'un site industriel (pour 156 milliers d'euros) et des sorties de personnel (pour 231 milliers d'euros). Le Groupe enregistre des dépenses relatives à la dépollution du site de Gardonne en charges exceptionnelles. Aucun engagement hors bilan ni provision n'ont été constatés car les coûts de dépollution ne peuvent être estimés avec précision car ils dépendent des résultats des analyses mensuelles. Les résultats sont fournis mensuellement aux services de l'Etat (DREAL et Préfecture). Le Groupe précise qu'il a souscrit il y a 7 ans une assurance dite des garanties financières en vue de dépollution qui garantit que le site sera dépollué quand bien même le groupe ne serait pas solvable pour le faire. Le Groupe estime avoir dépollué la quasi-totalité de la situation initiale.
 - et la dépréciation d'une créance de CIR non versée par l'administration fiscale pour un montant de 170 milliers d'euros. Chaque année le Groupe dépose 4 dossiers de CIR (pour Berkem Développement, Adkalis, Lixol et Berkem SAS). Le CIR de Berkem Développement en 2016 a été le seul à subir une contestation de la part de l'Administration pour un montant de 170 milliers d'euros. Les années suivantes le CIR de Berkem Développement a été validé et

payé. En 2018, la société Berkem SAS a bénéficié d'une vérification de comptabilité pour les périodes 2015 et 2016 de la part de la DGFIP qui n'a donné lieu à aucun redressement. Il est précisé que les dossiers de CIR de Berkem SAS ont été remontés au Ministère de la Recherche pour validation. La société LIXOL a également bénéficié d'une vérification de comptabilité en 2017 de la part de la DGFIP. Aucune remarque n'a été signalée sur le CIR.

- Les charges exceptionnelles constatées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 d'un montant total de 206 milliers d'euros comprenant notamment 86 milliers d'euros d'indemnités liées aux sorties sans litiges de salariés et 107 milliers d'euros correspondant à de la dépollution sur le site de Gardonne.
- Une baisse de l'impôt sur les bénéfices, qui est passé de 157 milliers d'euros en 2018 à 21 milliers d'euros en 2019.

7.6 Présentation et analyse des comptes de résultats semestriels de Groupe Berkem au 30 juin 2021

Les comptes consolidés au 30 juin 2021 sont une situation intermédiaire qui a une durée de 4 mois. Le 8 mars 2021, la société Groupe Berkem est entrée au capital de la société BERKEM DEVELOPPEMENT devenant ainsi la société mère du groupe BERKEM.



Il s'agit de la première consolidation légale du Groupe BERKEM.

Afin de pouvoir donner une meilleure vision économique de l'activité de Groupe BERKEM au premier semestre 2021 et permettre une comparaison sur la même période de l'exercice précédent, une information financière semestrielle pro forma du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 faisant rétroagir l'acquisition du groupe BERKEM Développement au 1^{er} janvier 2021 et des comptes combinés semestriels 2020 ont été préparés. Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont extraites des comptes consolidés semestriels 2021, des informations financières semestrielles pro forma 2021 et des comptes combinés 2020 :

<i>en milliers d'euros</i>	Comptes consolidés 30 juin 2021	Comptes pro forma 30 juin 2021	Comptes combinés 30 juin 2020
<i>Durée</i>	4 mois d'activité	6 mois d'activité	6 mois d'activité
<i>Chiffre d'affaires</i>	17 607	25 172	19 904
<i>Marge brute globale</i>	11 177	15 472	12 616
<i>En % du CA</i>	63%	61%	63%
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	3 973	5 522	4 330
<i>En % du CA</i>	23%	22%	22%
<i>Résultat d'exploitation</i>	2 922	4 097	2 958
<i>Résultat Financier</i>	(826)	(1 203)	(937)
<i>Résultat courant avant impôts</i>	2 096	2 893	2 021
<i>Résultat exceptionnel</i>	(820)	(780)	(170)
<i>Résultat net de l'ensemble combiné</i>	884	1 535	1 494

7.6.1 Comparaison du résultat pro forma du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 et du compte de résultat combiné du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Les développements qui suivent sont établis à partir des chiffres semestriels pro forma 2021 et des chiffres semestriels combinés 2020, retraçant 6 mois d'activité

Chiffre d'affaires

La composition du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2020 et au 1^{er} semestre 2021 est la suivante :

	S1 2021 vs S1 2020				Variation
	2021		2020		
	CA en k€	En % du CA	CA en k€	En % du CA	
Alimentaire & Travail à façon	1 067	4,2%	1 147	5,8%	-7,0%
Cosmétique	2 387	9,5%	2 231	11,2%	7,0%
Complément nutritionnel	3 868	15,4%	3 707	18,6%	4,3%
Autres	154,3	0,6%	72,7	0,4%	112,4%
Extraction Végétale	7 476	29,7%	7 158	36,0%	4,4%
Construction	10 529	41,8%	7 450	37,4%	41,3%
Coatings	4 116	16,4%	2 715	13,6%	51,6%
Pest Control	2 829	11,2%	2 040	10,3%	38,7%
Suractivateurs	60	0,2%	470	2,4%	-87,2%

Autres	162	0,6%	70,5	0,4%	0,0%
Formulation	17 696	70,3%	12 746	64,0%	38,8%
Chiffre d'affaires	25 172	100,0%	19 904	100,0%	26,5%

Le chiffre d'affaires a progressé de 26,5% au cours du 1^{er} semestre 2021. Le chiffre d'affaires du pôle extraction végétale, qui avait déjà été d'un bon niveau sur le 1^{er} semestre 2020, a progressé de 4,4% à 7 476 milliers d'euros. Cette progression s'explique principalement par une progression du chiffre d'affaires généré par les ventes à l'industrie de la cosmétique (+7% dû à la montée en puissance de nouvelles gammes de produits sur de nouveaux clients) et des compléments nutritionnels (+4,3% dû à une reprise des marchés chinois et américains). Le Pôle Formulation a vu son chiffre d'affaires progresser très fortement (+38,8%), avec une forte progression dans chacun des trois secteurs (Construction +41,3% ; Coatings + 51,6% et Pest Control + 38,7%). Cette hausse s'explique par un effet volume et il n'y a pas d'impact prix sur cette progression. Cette bonne performance du pôle Formulation s'explique en particulier par :

- la montée en puissance des gammes de produits biosourcées ;
- le déploiement des AMM à l'international ;
- une paupérisation de l'offre de produits concurrents sur le marché ;
- les investissements de capacité réalisés en 2019 et 2020 ; et
- dans une moindre mesure, la reprise de l'industrie de la construction post-covid.

L'activité suractivateurs, dopée sur le 1^{er} semestre 2020 par le COVID est en baisse au premier semestre 2021, mais des discussions portant sur plusieurs contrats de taille significative sont en cours.

Marge brute globale

Le tableau ci-après récapitule le passage du chiffre d'affaires à la marge brute globale du Groupe pour les situations semestrielles au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020.

	30/06/2021		30/06/2020		Variation
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Chiffre d'affaires	25 172	100,00%	19 904	100,00%	26,47%
Production stockée	148	0,59%	(288)	1,45%	-(151,39)%
Production immobilisé	481	1,91%	677	3,40%	-(28,95)%
Consommation de matières et sous-traitance	(10 329)	41,03%	(7677)	38,57%	34,55%
Marge brute globale	15 472	61,46%	12 616	63,38%	22,6%

Excédent brut d'exploitation et EBITDA

	30/06/2021		30/06/2020		Variation
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	
Marge brute globale	15 472	61,46%	12 616	63,38%	22,64%
Autres achats et charges externes	4 232	16,81%	3 360	16,88%	25,95%
Charges de personnel	5 688	22,59%	4 856	24,40%	17,13%
Impôts, taxes et versements assimilés	406	1,61%	401	2,01%	1,25%

Autre produits	479	1,90%	545	2,73%	(12,1%)
Autres charges	103	0,41%	213	1,07%	-(51,64)%
Excédent brut d'exploitation	5 558	22,08%	4 541	22,81%	22,40%
<i>Autres produits</i>	67	0,27%	3	0,02%	2133,33%
<i>Autres charges d'exploitation</i>	(103)	(0,41)%	(213)	-1,07%	-51,64%
EBITDA	5 522	21,94%	4 331	21,76%	27,50%

L'excédent brut d'exploitation du Groupe est passé de 4 541 milliers d'euros au 30 juin 2020 à 5 558 milliers d'euros au 30 juin 2021, soit une hausse de 22,40%. En pourcentage du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation est resté relativement stable à 22,08% par rapport à 22,81% sur la même période en 2020. La légère baisse de l'excédent brut d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires s'explique principalement par une légère baisse du niveau de marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires, de 63,38% au premier semestre 2020 à 61,46% au premier semestre 2021.

Les autres achats et charges externes ont progressé de 25,95% sur le 1^{er} semestre 2021 par rapport au 1^{er} semestre 2020. Cette hausse s'explique :

- par une hausse des coûts de transport sur vente (liés à l'accroissement du Chiffres d'Affaires) ;
- une hausse de l'intérêt ;
- une hausse des frais de déplacement. Au 1^{er} semestre 2020, avec le confinement, les frais de déplacement avaient diminué.

Les charges de personnel ont progressé de 17% par rapport au 1^{er} semestre 2020. Cette hausse s'explique par l'impact du COVID : des mesures de chômage partiel ont été prises au 1^{er} semestre 2020, réduisant ainsi les charges de personnel.

Comparativement au niveau de Chiffre d'Affaires, les autres achats et charges externes cumulés aux charges de personnel ont représenté 39,40% du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2021 contre 41,28% au 1^{er} semestre 2020.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe est passé de 2 958 milliers d'euros, soit 14,9% du chiffre d'affaires au 30 juin 2020 à 4 097 milliers d'euros, soit 16,3% du chiffre d'affaires au 30 juin 2021. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de l'excédent brut d'exploitation décrite ci-dessus et on relève les éléments suivants :

- la hausse des dotations aux amortissements et provisions (1 879 milliers d'euros au 30 juin 2021 contre 1 372 milliers d'euros au 30 juin 2020) résultat de l'effort d'investissements en 2019 et 2020.
- un niveau de production immobilisée moindre : 481 milliers d'euros au 30 juin 2021 contre 677 milliers d'euros au 30 juin 2020.
- un niveau de CIR et subventions moindre : 412 milliers d'euros au 30 juin 2021 contre 541 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Résultat financier

Le tableau ci-après récapitule la composition du résultat financier du Groupe au 30 juin 2021 et 30 juin 2020.

	30-juin-21	30-juin-20
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Produits financiers	81	222
Charges financières	(1 284)	(1 159)
Résultat Financier	(1 203)	(937)

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts sur emprunts liés aux obligations convertibles et aux emprunts de dette senior.

Les Produits financiers correspondent à des refacturations d'intérêts d'emprunts à HOF et T&G et à des rémunérations de comptes courants auprès de T&G et HOF sur 2021.

Résultat net

Le tableau ci-après récapitule le passage du résultat courant avant impôts au résultat net au 30 juin 2021 et 30 juin 2020.

	30-juin-21	30-juin-20
	en milliers d'euros	en milliers d'euros
Résultat courant avant impôts	2 893	2 021
<i>Produits exceptionnels</i>	307	52
<i>Charges exceptionnelles</i>	(1087)	(223)
Résultat exceptionnel	(780)	(170)
Impôts sur les bénéfices	(578)	(372)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		15
Résultat net de l'ensemble	1535	1494
Dont intérêts minoritaires	134	21
Résultat de l'exercice (part du groupe)	1401	1473

Le Résultat courant avant impôts est passé au 30 juin 2020 de 2 021 milliers d'euros à 2 893 milliers d'euros au 30 juin 2021. Cette progression est en lien avec la progression des revenus et de la rentabilité du Groupe sur le 1^{er} semestre 2021 par rapport au 1^{er} semestre 2020.

Les charges exceptionnelles ont fortement progressé. Elles sont passées de 223 milliers d'euros au 1^{er} semestre 2020 à 1 082 milliers d'euros au 1^{er} semestre 2021.

Cette hausse correspond à des honoraires en lien avec l'opération d'introduction en bourse (pour 866 milliers d'euros).

Le Résultat net du groupe diminue légèrement, passant de 1 473 milliers d'euros au 30 juin 2020 à 1 401 milliers d'euros au 30 juin 2021.

7.7 Principaux indicateurs de performance suivis par le management

La performance financière du Groupe est suivie de la manière suivante :

- de manière continue en ce qui concerne le chiffre d'affaires tant par entité que par client ;
- des soldes intermédiaires de gestion mensuels sont réalisés par entités et agrégés ;
- chaque mois un *reporting* est établi par société avec les informations suivantes :
 - o chiffre d'affaires et marge par client, par commercial et par produits ;
 - o évolution des prix de revient industriel (PRI)⁵⁷ et évolution des coûts des matières premières.

Chaque production externalise un PRI qui est suivi par les responsables de production.

⁵⁷ Le prix de revient industriel est le coût de production comprenant :

- les consommations de matières premières, produits semi-finis et emballages ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- les amortissements des biens concourant à la production ;
- auxquels un coefficient de structure est appliqué in fine.

Les prix d'achats des matières sont analysés et suivis. En cas d'annonce d'une augmentation future par un fournisseur, le Groupe analyse tout de suite l'impact sur ses PRI et tente, le cas échéant, de trouver une substitution ou une solution alternative pour en limiter l'impact.

L'EBITDA⁵⁸, la marge d'EBITDA⁵⁹ et l'EBE⁶⁰ sont également suivis.

L'EBE exclut les "autres produits" et les "autres charges d'exploitation" (respectivement de 144 milliers d'euros et 430 milliers d'euros en 2020) qui sont inclus dans le calcul de l'EBITDA.

7.8 Présentation et analyse des éléments issus des bilans

7.8.1 Bilans issus des comptes combinés 2018 2019 2020

Actif immobilisé

Le montant de l'actif immobilisé a évolué comme suit au cours des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	12 461	11 981	11 383
Immobilisations corporelles	11 059	9 908	8 628
Immobilisations financières	9 131	4 600	14 233
Total de l'actif immobilisé	32 651	26 489	34 244

Les principaux postes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

⁵⁸ Le tableau ci-dessous résumé le calcul de l'EBITDA pour les périodes présentées :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>H1 2020</u>	<u>H1 2021</u>
Excédent Brut d'Exploitation	6,880	5,666	8,013	4 541	5,558
<i>Autres produits</i>	25	73	144	3	67
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-212	-217	-430	-213	-103
EBITDA	6,693	5,522	7,727	4,331	5,522
<i>Reprises sur dépréciations et provisions</i>	33	73	96	--	454
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	-2,533	-2,685	-2,972	-1,372	-1,879
Résultat d'Exploitation	4,193	2,910	4,851	2,959	4,097

⁵⁹ Ib.

⁶⁰ L'excédent brut d'exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par le Groupe. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements ni la politique de financement du Groupe.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Concessions, brevets et droits assimilés	4 321	4 473	4 416
Frais de Recherche & Développement	972	212	79
Fonds commerciaux	6 710	6 710	6 710
Immobilisations en cours / avances et acomptes	458	586	178

Les immobilisations corporelles du Groupe se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Terrains	799	812	493
Constructions	4 587	4 411	3 901
Installations techniques, matériel et outillage	681	432	2 858
Autres immobilisations corporelles	2 220	1 849	103
Matériels en crédit-bail	2 173	1 630	757
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	598	775	517

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Il est à noter que les immobilisations corporelles (i) de nature de gros œuvre sont amorties sur des périodes allant de 10 à 40 ans et (ii) les agencements lourds sur des périodes allant de 4 à 30 ans.

Les variations des immobilisations corporelles du Groupe se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Montant net à l'ouverture	9 908	8 628	9 251
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	3 025	4 310	3 475
Cessions nettes d'immobilisations corporelles	(85)	(917)	(437)
Dotations nettes aux amortissements	(1 785)	(1 830)	(1 726)
Reclassements nets d'immobilisations corporelles	1	(281)	(1 934)
Corrections d'à-nouveaux	4	4	-
Montant net à la clôture	11 059	9 908	8 628

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Montant net à l'ouverture	4 600	14 233	13 007
Titres de participation			-
Créances rattachées			
Titres immobilisés (non courants)	0		11
Prêts	2705	(8 837)	2 198
Dépôts et cautionnements versés	(33)	38	20
Variations de périmètre	-	-	20
Dépréciations sur titres de participation			-
Dépréciations sur créances rattachées	1 858	(835)	(1 023)
Montant net à la clôture	9 130	4 600	14 233

Sur l'exercice 2020, l'augmentation des autres immobilisations pour 8 780 milliers d'euros correspond à un prêt vis-à-vis d'HOF. Une partie de cette créance (5 520 milliers d'euros) est à échéance au 31 décembre 2021.

Actif circulant

Les montants des principaux postes de l'actif circulant ont évolué comme suit au cours des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	6 317	6 634	6 184
Clients et comptes rattachés	8 008	7 126	8 565
Etat - Impôts sur les bénéfices & autres	2 679	2 792	2 952
Etat – Impôts différés actifs	1 052	1 419	1 226
Autres créances	1 690	1 368	639
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 570	1 327	4 550
Autres postes	269	242	282
Total de l'actif circulant	22 584	20 909	24 398

Le poste « État, impôts sur les bénéfices » comprend principalement les « crédits d'impôts recherche et innovation. ». Chaque année le Groupe dépose 4 dossiers de CIR (pour Berkem Développement, Adkalis, Lixol et Berkem SAS). Le CIR de Berkem Développement en 2016 a été le seul à subir une contestation de la part de l'Administration pour un montant de 170 milliers d'euros. Les années suivantes le CIR de Berkem Développement a été validé et payé. En 2018, la société Berkem SAS a bénéficié d'une vérification de comptabilité pour les périodes 2015 et 2016 de la part de la DGFIP qui n'a donné

lieu à aucun redressement. Il est précisé que les dossiers de CIR de Berkem SAS ont été remontés au Ministère de la Recherche pour validation. La société LIXOL a également bénéficié d'une vérification de comptabilité en 2017 de la part de la DGFIP. Aucune remarque n'a été signalée sur le CIR.

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements et de produits finis. La valeur brute des matières premières et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis sont valorisés au prix de revient industriel, à savoir au coût de production comprenant :

- les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- les amortissements des biens concourant à la production ;
- auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

L'évolution de la valeur nette des stocks est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et approvisionnements	1 656	1 522	1 595
Produits intermédiaires et finis	4 660	5 112	4 589
Total des stocks	6 317	6 634	6 184

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe. Ces provisions sont d'un montant de 365 milliers d'euros pour l'exercice clos aux 31 décembre 2020, de 435 milliers d'euros pour l'exercice clos aux 31 décembre 2019 et de 362 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement représentent pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 respectivement : de 2 570 milliers d'euros pour l'exercice clos aux 31 décembre 2020, 1 327 milliers d'euros et 4 550 milliers d'euros. Au regard de ces montants et compte-tenu de l'endettement court terme figurant au passif du bilan, la trésorerie nette représente pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 respectivement : 2 376 milliers d'euros, 879 milliers d'euros et 4 484 milliers d'euros.

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres part du groupe a évolué comme suit au cours des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital	2 105	2 055	2 055
Primes liées au capital	2 487	2 487	2 487
Réserve légale	206	206	206
Autres réserves	(6 863)	(8 156)	3 523
Report à nouveau	-	(3)	(3)
Résultat de l'exercice	1 441	297	770
Capitaux propres part du groupe	(624)	(3 115)	9 038

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques	50	50	50
Provisions pour charges	1 107	1 001	998
Ecart d'acquisition - Passif	-	15	74
Provisions pour risques et charges	1 157	1 066	1 122

Les provisions pour charges sont notamment constituées par des provisions pour pensions et retraites.

Dettes financières

L'exercice clos au 31 décembre 2018 a, notamment, été marqué par la restructuration de la dette senior et obligataire :

- remboursement intégral des OCA et OBSA pour un montant global de 19 425 milliers d'euros auprès de ID INVEST et SIPAREX.;
- remboursement de la dette bancaire senior pour 6 446 milliers d'euros auprès de Crédit Agricole d'Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes. ;

Une nouvelle dette bancaire senior a été mis en place pour un montant de 17 000 milliers d'euros associé à une ligne revolving de 3 000 milliers d'euros. Cette dette de 7 ans de maturité a été souscrite auprès de Crédit Agricole d'Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes. La maturité de l'ensemble de ces dettes est de 7 ans.

Un nouvel emprunt obligataire convertible pour un montant de 13 167 milliers d'euros a été souscrit auprès du fonds NOVI 2 (y compris prime de non-conversion).

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a, notamment, été marquée :

- par le tirage d'une deuxième tranche de l'emprunt obligataire convertible NOVI 2 pour un montant de 2 060 milliers d'euros, le solde de l'augmentation des dettes obligataires étant lié à la comptabilisation des intérêts capitalisés,
- par le remboursement de la dette bancaire pour un montant total de 1 857 milliers d'euros.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 a, notamment, été marqué par l'obtention de Prêts Garantis par l'État (PGE) et d'un prêt Atout pour un montant total de 3.200 milliers d'euros ainsi que de la signature d'un contrat de crédit-bail de 615 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, la ventilation des dettes financières est la suivante :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2020	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits bancaires senior	22 489	16 594	5 502	392
Emprunt convertible NOVI 2	16 945	16 945	-	-
Autres dettes financières auprès des établissements de crédit	2 105	530	1 575	-

Intérêts courus sur emprunts	857	857	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	42 396	34 926	7 077	392

La ventilation des dettes financières présentée dans le tableau ci-dessus est conforme aux échéanciers de remboursement tels que définis à l'émission de ces derniers. Cette présentation a été retenue en raison du non-respect de certains covenants.

Cependant les banques ont accepté les demandes de *waiver* déposées par la Société.

A ce jour, le Groupe n'a jamais failli dans une obligation de remboursement d'échéance et ne s'est jamais trouvé dans l'une des situations visées par les clauses de remboursement anticipés pour lesquelles il n'aurait pas obtenu de *waiver* de la part de ses établissements bancaires et d'Idinvest Partners. Le Groupe a historiquement obtenu les *waivers* suivants :

- octobre 2019 :
 - o non respect des ratios financiers au 31/12/2018
 - o non application de la clause d'excess cash-flow au titre de l'exercice 2018.
 - o autorisation de distributions de dividendes aux associés
- avril 2020 :
 - o autorisation mise en place de PGE dans le cadre du COVID ;
 - o diminution de 50% de l'échéance en capital de la Tranche A de la dette senior de l'année 2020 (payée le 18 octobre de chaque année). Le solde étant reporté de façon équitable sur les 5 autres annuités restantes.
- octobre 2020
 - o diminution du montant de la *clean down* de 3 à 1 M€ sur la période de 2020 (du 1^{er} au 30 novembre 2020).
- janvier 2021 :
 - o non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019, autorisations préalables à l'introduction en bourse de la Société, mainlevée sur les nantissements T&G.
- mars 2021 :
 - o non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.
- octobre 2021 :
 - o prorogation de l'accord des prêteurs sur les autorisations préalables à l'introduction en bourse
 - o décalage de la période pendant laquelle l'encours du crédit renouvelable doit être nul (période de "*clean down*") du mois de novembre 2021 au mois de décembre 2021.

Dettes non financières

Les dettes non financières se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	4 307	5 020	5 105
Dettes sur acquisitions d'actifs courants	198	-	0
Clients – avances et acomptes reçus	10	50	7
Dettes sociales	2 141	1 831	1 772
Dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	510	256	494
Etat – Impôts sur les bénéfices	-	53	-
Comptes courants passifs	284	377	410
Autres dettes courantes	5 018	4 377	4 419
<i>dont créances cédées au factor</i>	<i>4 564</i>	<i>3 561</i>	<i>3 969</i>
Total des dettes non financières	12 466	11 964	12 209

7.8.2 Bilan comptes consolidés au 30 juin 2021

La situation au 30 juin 2021 correspond aux premiers comptes consolidés de Groupe BERKEM. Pour cette raison, il n'y a pas de comparatif avec une clôture précédente.

Actif immobilisé

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Immobilisations incorporelles	50 126
Immobilisations corporelles	11 163
Immobilisations financières	263
Total de l'actif immobilisé	61 553

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développements, de logiciels, de brevets, de fonds de commerce et d'écarts d'acquisition.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Écarts d'acquisition et fonds de commerce	44 525
Concessions, brevets et droits assimilés	4 170
Frais de Recherche & Développement	1 293
Immobilisations en cours	137

Le 8 mars 2021, un apport de 81 % des actions Berkem Développement par la société HOF a été réalisé à Groupe Berkem. La valorisation de l'apport à la valeur comptable pour 29 M€ a été validée dans le rapport du commissaire aux apports selon 2 méthodes d'évaluation (multiple de l'EBITDA et flux prévisionnels de trésorerie actualisés). Cet apport s'est immédiatement accompagné de l'acquisition de 12,2 % des actions Berkem Développement détenues par la société HOF. Le prix d'acquisition de ces titres complémentaires a été conclu suite à la réception d'une offre externe reçue par HOF de la part d'un fonds d'investissement. Cette Opération a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 42 615 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles nettes du Groupe se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Terrains	817
Constructions	4 717
Installations techniques, matériel et outillage	2 273
Autres immobilisations corporelles	901
Matériels en crédit-bail	1 789
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	669

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Il est à noter que les immobilisations corporelles (i) de nature de gros œuvre sont amorties sur des périodes allant de 10 à 40 ans et (ii) les agencements lourds sur des périodes allant de 4 à 30 ans.

Les variations des immobilisations corporelles du Groupe se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Montant net à l'ouverture	0
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	684
Cessions nettes d'immobilisations corporelles	(1)
Dotations nettes aux amortissements	(614)
Reclassements nets d'immobilisations corporelles	
Variations de périmètre	11 095
Montant net à la clôture	11 163

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Montant net à l'ouverture	0
Titres de participation	
Créances rattachées	
Titres immobilisés (non courants)	24
Prêts	
Dépôts et cautionnements versés	
Variations de périmètre	239
Dépréciations sur titres de participation	
Dépréciations sur créances rattachées	
Montant net à la clôture	263

Actif circulant

Les montants des principaux postes de l'actif circulant est réparti comme suit.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Stocks	6 941
Clients et comptes rattachés	4 942
Autres créances	6 261
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 147
Total de l'actif circulant	23 291

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements et de produits finis. La valeur brute des matières premières et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis sont valorisés au prix de revient industriel, à savoir au coût de production comprenant :

- les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- les amortissements des biens concourant à la production ;
- auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

L'évolution de la valeur nette des stocks est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Matières premières et approvisionnements	2 152
Produits intermédiaires et finis	4 789
Total des stocks	6 941

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe. Ces provisions sont d'un montant de 361 milliers d'euros au 30 juin 2021.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement représentent 5 147 milliers d'euros au 30 juin 2021.

Capitaux propres

Le montant des capitaux propres part du groupe est le suivant au 30 juin 2021.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Capital	29 173
Réserves	0
Résultat Groupe	806
Capitaux propres part du groupe	29 979

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges est le suivant au 30 juin 2021.

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Provisions pour risques	94
Provisions pour charges	1 120
Provisions pour risques et charges	1 214

Les provisions pour charges sont notamment constituées par des provisions pour pensions et retraites.

Dettes financières

Au 30 juin 2021, la ventilation des dettes financières est la suivante :

En milliers d'euros	Au 30 juin 2021	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 608	4 691	17 804	1 112

Emprunt convertible NOVI 2	17 744		17 744	
Emprunts de crédit-bail	2 059	582	1 349	127
Autres emprunts et dettes assimilées	925	925		
Trésorerie passive	146	146		
TOTAL DETTES FINANCIERES	44 481	6 344	36 898	1 239

7.9 Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021 et 2020

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires pro forma du Groupe s'élève à 36,2 millions d'euros contre un chiffre d'affaires combiné de 30,3 millions d'euros pour la même période en 2020, soit une progression de 19,4 %. Au cours des trois mois clos le 30 septembre 2021, le chiffre d'affaires du Groupe a été de 11,1 millions d'euros contre le chiffre d'affaires combiné de 10,4 millions d'euros pour les trois mois clos le 30 septembre 2020, soit une progression de 6%. Hors l'activité de Lixol, impactée par la fermeture temporaire de son atelier de réacteurs pour réparations suite à l'incident décrit au Chapitre 10.1 du Document d'Enregistrement, le chiffre d'affaires des autres activités du Groupe était en progression de +16,7% au troisième trimestre et de +23,5% pour les neuf mois clos le 30 septembre 2021.

La progression du chiffre d'affaires du troisième trimestre reflète notamment :

- Une progression du chiffre d'affaires du pôle extraction végétale par rapport au troisième trimestre 2020. Cette progression, légèrement moins soutenue en pourcentage qu'au premier semestre, s'explique principalement par une progression du chiffre d'affaires généré par les ventes à l'industrie de la cosmétique (dû à la montée en puissance de nouvelles gammes de produits sur de nouveaux clients) et des compléments nutritionnels (dû à une reprise des marchés chinois et américains) ;
- Une augmentation modeste du chiffre d'affaires du pôle formulation par rapport au troisième trimestre 2020. Cette augmentation du chiffre d'affaires du pôle Formulation, moins forte en pourcentage que celle observée au premier semestre 2021 (principalement en raison de l'incident de Lixol décrit ci-dessous), s'explique en particulier par une augmentation du chiffre d'affaires généré par les produits destinés aux marchés de construction et pest control tiré en particulier par :
 - la montée en puissance des gammes de produits biosourcées ;
 - le déploiement des AMM à l'international ;
 - une paupérisation de l'offre de produits concurrents sur le marché ; et
 - les investissements de capacité réalisés en 2019 et 2020.

D'une manière générale, la progression du chiffre d'affaires du pôle Formulation observée sur le troisième trimestre 2021 par rapport au troisième trimestre 2020 est, dans le contexte, une belle performance, compte tenu :

- de l'incident de Lixol intervenu fin juin ; et
- du fait que le troisième trimestre 2020 avait été soutenu car il avait enregistré un impact positif (effet de rattrapage) dû à la sortie de crise du Covid.

En effet, l'augmentation du chiffre d'affaires construction et pest control a été partiellement compensée par une baisse significative du chiffre d'affaires *coatings* suite à l'incident à Lixol intervenu en fin juin 2021. Après cet incident, pour permettre à Lixol de continuer de livrer à ses clients une partie de son carnet de commandes, le Groupe a rapidement organisé la sous-traitance d'une partie de sa production

pour un nombre limité de références de produits de Lixol à partir de juillet 2021. Néanmoins, en raison de la disruption de la production entraînée par l'incident, les volumes livrés sur le troisième trimestre 2021 étaient en baisse par rapport au troisième trimestre 2020 et ce, malgré une forte demande en particulier pour les produits biosourcés et une baisse est également attendue pour le quatrième trimestre 2021. La contribution de Lixol au chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 47,1% à 920 milliers d'euros au cours du troisième trimestre 2021 contre 1 741 milliers d'euros au troisième trimestre 2020.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les commentaires sur les capitaux propres, les liquidités, les sources de financement et les flux de trésorerie présentés à la présente section du Document d'Enregistrement sont formulés sur la base des informations financières du Groupe établies conformément aux normes comptables françaises et doivent être lus conjointement avec les informations financières consolidées et combinées présentées à la section 18 du Document d'Enregistrement.

Au titre de l'exercice 2020, la Société affichait un taux de rentabilité des capitaux investis (ROCE⁶¹) de 21,7%. Sur la même période, le taux de conversion en trésorerie était de 62%⁶².

8.1 Présentation Générale

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent les besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement, le paiement des dividendes et le remboursement des emprunts. Le Groupe couvre ses besoins principalement grâce à la trésorerie générée par l'activité, aux emprunts obligataires et des emprunts auprès des établissements de crédit.

8.2 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

Endettement financier net du Groupe

Les comptes combinés du Groupe présentent les montants d'endettement financier net suivants :

⁶¹ Le ROCE est calculé de la manière suivante : Résultat d'exploitation (EBIT)/Capital employé moyen. Le tableau ci-dessous résume le calcul du ROCE pour 2020 et LTM 30 juin 2021.

	FY 2020	LTM (1) 30 Juin 2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat d'exploitation (EBIT)	4 851	5 990
<i>Total actif</i>	<i>51,489</i>	<i>84 844</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>(9 131)</i>	<i>(263)</i>
<i>Ecart d'acquisition</i>	<i>(6 710)</i>	<i>(42 615)</i>
<i>Dettes non financières</i>	<i>(12 466)</i>	<i>(10 384)</i>
Capital employé (fin de période)	23 182	31 582
Capital employé (moyen)(1)	22 370	34 637
ROCE = EBIT / CAPITAL EMPLOYE MOYEN	21,7%	17,3%

(1) LTM = derniers douze mois

(2) Moyen de capital employé pour une période n = ((capital employé en fin de période n + capital employé en fin de période n-1) / 2)

⁶² Le taux de conversion en trésorerie est calculé de la manière suivante : (EBE - CAPEX)/EBE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	16 945	16 166	13 167
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 489	19 727	22 547
Emprunts auprès des établissements de crédit – Crédit-Bail	2 099	1 603	775
Autres emprunts et dettes assimilées non courantes	6	12	18
Intérêts courus sur emprunts	857	79	293
Total dettes financières	42 396	37 586	36 801
Trésorerie nette	2 377	879	4 485
Endettement financier net	40 019	36 707	32 316

Les comptes consolidés au 30 juin 2021 présentent le montant d'endettement financier net suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2021
Emprunts obligataires	17 744
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 608
Emprunts auprès des établissements de crédit – Crédit-Bail	2 059
Autres emprunts et dettes assimilées non courantes	925
Total dettes financières	44 336
Trésorerie nette	5 001
Endettement financier net	39 335

Financement par le capital

Les filiales du Groupe, BERKEM DEVELOPPEMENT et BERKEM, ont été financées par des augmentations de capital sous forme d'actions à dividendes prioritaires émises en 2015 (ADP) pour un montant brut de 2 603 076€ pour BERKEM DEVELOPPEMENT et pour un montant brut de 1 531 990 € pour BERKEM, auprès de souscripteurs personnes physiques. Ces ADP sont assorties de promesses de vente de la part des souscripteurs. En cas de réalisation de son introduction en bourse, Groupe Berkem exercera les options d'acquisition desdites ADP (se référer à la section 19.1.6. du Document d'Enregistrement).

Financement par endettement bancaire

L'endettement bancaire actuel du Groupe a été majoritairement mis en place en 2018 pour un montant initial total de 20.000 milliers d'euros sous la forme d'un crédit syndiqué et d'une ligne de prêt revolving.

L'endettement bancaire du Groupe est à taux variables dont les conditions sont notamment les suivantes (se référer à la section 3.6.2. du Document d'Enregistrement) :

- une tranche A d'un montant de 11.842.857 euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + marge comprise entre 1,50% et 2% en fonction du Ratio de Levier du Groupe ;
- une tranche B d'un montant de 4.000.000 euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois² + marge comprise entre 2% et 2,50% en fonction du Ratio de Levier du Groupe ;
- un crédit renouvelable d'un montant de 3.000.000 euros avec un taux d'intérêt EURIBOR 3 mois + 1,75%.

Cette dette bancaire a permis de refinancer les OBSA et une partie des OC détenues par Siparex et ID Invest et de refinancer l'endettement bancaire existant mis en place en 2015.

Les dettes liées aux contrats de crédits senior du Groupe comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée (partielle ou totale), notamment en cas de changement de contrôle des sociétés HOF SARL (actionnaire majoritaire du Groupe) ou Berkem Développement, de cession d'actifs immobilisés, de perceptions d'indemnités d'assurances, de défaut de paiement d'une échéance, de défaut croisé, de procédures collectives d'une entité du Groupe, de cessation ou suspension d'activité, refus des commissaires aux comptes de certifier les comptes consolidés de Berkem Développement ou des comptes sociaux de Berkem Développement ou d'une de ses filiales ou sous-filiales, etc...

Outre ces clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, les contrats de crédits prévoient le respect des covenants suivants (le respect de ces covenants est examiné au 31 décembre de chaque année uniquement) :

Ratios financiers à respecter au titre des crédits bancaires senior	
Ratio de Levier = Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 Au 31 décembre 2021 et à la clôture des exercices suivants	Ratio de Levier inférieur ou égal à : 2,50 x 2,00 x
Ratio de Couverture du Service de la Dette = Cash-flow libre consolidé divisé par le service de la dette financière consolidée	A chaque date de test le Ratio de Couverture du Service de la Dette doit être égal ou supérieur à 1,10 x

Dans l'éventualité où l'une de ces situations se produirait, tout ou partie des sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires au titre des crédits bancaires seniors et de l'emprunt obligataire convertible deviendrait immédiatement exigible. En conséquence, le Groupe serait exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de ses emprunts bancaires et de son emprunt obligataire convertible.

A ce jour, le Groupe n'a jamais failli dans une obligation de remboursement d'échéance et ne s'est jamais trouvé dans l'une des situations visées par les clauses de remboursement anticipés pour lesquelles il n'aurait pas obtenu de waivers de la part de ses établissements bancaires. Le Groupe a historiquement obtenu les waivers suivants :

- octobre 2019 :
 - non respect des ratios financiers au 31/12/2018
 - non application de la clause d'excess cash-flow au titre de l'exercice 2018.
 - autorisation de distributions de dividendes aux associés
- avril 2020 :
 - autorisation mise en place de PGE dans le cadre du COVID ;

- diminution de 50% de l'échéance en capital de la Tranche A de la dette senior de l'année 2020 (payée le 18 octobre de chaque année). Le solde étant reporté de façon équitable sur les 5 autres annuités restantes.
- octobre 2020
 - diminution du montant de la clean down de 3 à 1 M€ sur la période de 2020 (du 1^{er} au 30 novembre 2020).
- janvier 2021 :
 - non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019, autorisations préalables à l'introduction en bourse de la Société, mainlevée sur les nantissements T&G.
- mars 2021 :
 - non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020.
- octobre 2021 :
 - prorogation de l'accord des prêteurs sur les autorisations préalables à l'introduction en bourse.
 - décalage de la période pendant laquelle l'encours du crédit renouvelable doit être nul (période de "*clean down*") du mois de novembre 2021 au mois de décembre 2021.

Afin de couvrir en partie ces encours de dettes à taux variable, Berkem Développement a conclu en octobre 2018 deux opérations de couverture de taux :

- un contrat de swap auprès de Natixis portant sur un notionnel de 3 366 000 euros (amortissable) échangeant Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,38750% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- un contrat de swap auprès de Natixis portant sur un notionnel de 2 754 000 euros (amortissable) échangeant Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,38750% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- un contrat de swap auprès du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine portant sur un notionnel de 4.080.000 euros (amortissable) échangeant Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,415% l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

Au 30 juin 2021, les montants notionnels des contrats de swap conclus avec Natixis et Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont respectivement de 4.783 milliers euros et 3.189 milliers d'euros.

Les crédits baux souscrits par le groupe financent :

- le parc de véhicules de société du Groupe,
- les outils industriels lourds des sites industriels : réacteurs, tour aéro-réfrigérante à La Teste (Lixol), colonne pulsée à Gardonne (Berkem SAS) , lyophilisateurs à Chartres (Eurolyo)

Enfin au cours de l'exercice 2020, le Groupe a mis en place au niveau de ses filiales des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et d'un Prêt Atout auprès de BPI pour un montant total de 3 200 milliers d'euros. Les montants de ces emprunts sont les suivantes :

- PGE de 500 milliers d'euros sur Lixol
- PGE de 1 100 milliers d'euros sur Berkem SAS
- PGE de 600 milliers d'euros sur Adkalis

- PGE de 500 milliers d'euros sur Berkem Développement
- Prêt Atout de 500 milliers d'euros sur Berkem Développement.

Financement par emprunt obligataire convertible

L'emprunt convertible en actions actuel du Groupe a été souscrit en deux tranches (2018 et 2019) pour un montant total initial de 14.600 milliers d'euros. Cet emprunt a été mis en place dans le cadre de la restructuration de l'endettement du Groupe intervenue en 2018 et dans le cadre de laquelle un emprunt convertible précédemment souscrit auprès de 17 000 milliers d'euros en 2017 a été remboursé.

Les principaux termes des obligations convertibles en actions (OCA) du Groupe sont les suivantes :

Caractéristiques des OCA	
Nombre d'OCA émises	146
Nombre d'OCA restant en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement	146
Prix d'émission / Valeur nominale unitaire des OCA	100.000 €
Montant nominal des OCA	14.600.000 €
Date d'échéance des OCA	16 avril 2026
Taux d'intérêt annuel servis (payable semestriellement)	Euribor 6 mois + 5% ⁽¹⁾
Taux d'intérêt annuel capitalisé	5,00% l'an
Prime de non-conversion	2,50% de la valeur nominale des OCA (hors intérêts capitalisés)
Nombre d'actions Berkem Développement sur conversion des OCA	9 725 781
Rang	OCA subordonnées au crédit syndiqué senior

⁽¹⁾ si Euribor 6 mois est inférieur à zéro (0), il sera réputé égal à zéro (0) – Paiement des coupons semestriels au 30 juin et au 31 décembre.

En cas de réalisation de l'introduction en bourse du Groupe, il sera procédé au remboursement de l'intégralité des OCA au fonds NOVI2.

Les dettes liées aux obligations convertibles en actions émises par Berkem Développement et souscrites par le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée (partielle ou totale), notamment en cas de changement de contrôle des sociétés HOF SARL (actionnaire majoritaire du Groupe) ou Berkem Développement, de cession d'actifs immobilisés, de perceptions d'indemnités d'assurances, de défaut de paiement d'une échéance, de défaut croisé, de procédures collectives d'une entité du Groupe, de cessation ou suspension d'activité, refus des commissaires aux comptes de certifier les comptes consolidés de Berkem Développement ou des comptes sociaux de Berkem Développement ou d'une de ses filiales ou sous-filiales, etc...

Outre ces clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, les contrats d'obligations convertibles en actions souscrites par le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners prévoient le respect des covenants suivants :

Ratios financiers à respecter au titre de l'emprunt obligataire convertible	
Ratio de Couverture de la Dette = Cash-flow net consolidé divisé par le service de la dette financière consolidée	A chaque date de test le Ratio de Couverture de la Dette doit être supérieur à 1,00 x
Ratio d'Endettement Financier = Endettement net consolidé mezzanine / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 et à la clôture des exercices suivants	Ratio d'Endettement Financier inférieur ou égal à : 4,00 x
Ratio d'Endettement Financier Senior = Endettement net consolidé senior / EBITDA consolidé Au 31 décembre 2020 Au 31 décembre 2021 et à la clôture des exercices suivants	Ratio d'Endettement Financier Senior inférieur ou égal à : 2,50 x 2x

Dans l'éventualité où l'une de ces situations se produirait, tout ou partie des sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires au titre de l'emprunt obligataire convertible deviendrait immédiatement exigible. En conséquence, le Groupe serait exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de son emprunt obligataire convertible.

Financement par subventions et crédit d'impôt recherche

Le Groupe ne mobilise pas les subventions à recevoir sur le CIR et CII.

8.3 Flux de trésorerie

Le tableau de flux synthétique tel qu'il ressort des Comptes Combinés pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net total des sociétés intégrées	1 462	285	782
Marge brute d'autofinancement	6 118	2 681	2 837
Variation du BFR lié à l'activité	(154)	(4 183)	(2 231)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	5 964	(1 502)	607
Flux net de trésorerie généré par l'investissement	(3 833)	(5 274)	(2 616)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement	(632)	3 170	2 591
Variation des flux de trésorerie	1 498	(3 606)	581
Trésorerie à l'ouverture	879	4 485	3 904
Trésorerie à la clôture	2 377	879	4 485

Le tableau de flux synthétique tel qu'il ressort des comptes intermédiaires pour les quatre mois clos le 30 juin 2021 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	30/6/2021
Résultat net total des sociétés intégrées	884
Marge brute d'autofinancement	1 696
Variation du BFR lié à l'activité	(378)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	1 319
Flux net de trésorerie généré par l'investissement	3 685
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement	(3)
Variation des flux de trésorerie	5 001
Trésorerie à l'ouverture	0
Trésorerie à la clôture	5 001

8.3.1 Flux net de trésorerie généré par l'exploitation

Les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation ont été de 5 964 milliers d'euros, de -1 502 milliers d'euros et de 607 milliers d'euros en 2020, 2019 et 2018 et 1 319 milliers d'euros pour les quatre mois clos le 30 juin 2021. L'activité génère de manière structurelle un besoin de fonds de roulement correspondant à entre 2,5 et 3 mois de chiffre d'affaires hors taxes. Les stocks représentent en général entre 2 et 3 mois de chiffre d'affaires hors taxes selon les périodes. Cela répond à une nécessité de :

- Optimiser les plans de charge des sites de production ;
- Optimiser les PRI en faisant des lots de production plus important ;
- Ne jamais être en rupture de stocks de produits finis pour les clients du groupe ;
- Pouvoir libérer des plages de temps pour réaliser la maintenance et les travaux nouveaux des sites de production.

Le BFR est financé grâce un contrat d'affacturage sans plafond de montant, et par une ligne de Crédit Renouvelable confirmée de 3 M€ avec le Pool de banques senior.

8.3.2 Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont consommé un montant net de 3 833 milliers d'euros, 5 274 milliers d'euros et 2 616 milliers d'euros en 2020, 2019 et 2018 respectivement. Les investissements sont financés majoritairement par le recours à des nouveaux emprunts bancaires (prêts classiques et crédits-baux) et pour une autre partie sur le cash-flow généré par l'exploitation (entre 0,5 M€ et 1 M€ par an).

Les investissements en R&D générant la création d'actifs incorporels (brevet, AMM...) sont financés directement sur le cash-flow d'exploitation de l'entreprise.

8.3.3 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ont fourni un montant net 3 170 milliers d'euros et 2 591 milliers d'euros en 2019 et 2018, respectivement. En revanche, ce flux est négatif de 632 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Une partie importante des cash-flow (plus d'1 M€) est pour le moment encore allouée aux paiements des intérêts des Obligations convertibles.

8.4 Besoins de financement et structure de financement de l'émetteur

Structure de financement :

Au 30 juin 2021, la structure de financement est la suivante :

- des capitaux propres de 29 979 milliers d'euros,
- un endettement financier net de 39 335 milliers d'euros (tenant compte d'une trésorerie disponible et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 5 147 milliers d'euros).

Conditions des financements :

Les conditions des emprunts bancaires et obligataires souscrits par le Groupe sont les suivantes :

- Contrat de crédit senior Tranche A amortissable : EUR 3M flooré à 0% + 2% l'an
- Contrat de crédit senior Tranche B in fine : EUR 3M flooré à 0% + 2,5% l'an
- Contrat de crédit senior Crédit Renouvelable : EUR 3M flooré à 0% + 2% l'an
- Contrat d'OC : EUR 3M flooré à 0% + 10% (5% servis et 5% capitalisés).

8.5 Restriction à l'utilisation des capitaux

A ce jour, les seules contraintes qui existent sont liées au contrat de crédit senior et au contrat d'OC. Ainsi il existe des contraintes d'investissements annuels, de remboursement anticipé obligatoire en cas d'*excess cash-flow* annuel ou de distribution de dividendes.

8.6 Sources de financement nécessaires à l'avenir pour honorer les engagements pris en termes d'investissement

Les contrats qui financent le BFR dont disposent actuellement le Groupe sont fermes et sécurisés dans le temps. La ligne Revolving est confirmée jusqu'en 2025. Si des opérations de croissance externe sont à réaliser elles seront intégrées dans le plan de financement discutés auprès des banques.

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

En tant que groupe industriel fabriquant de produits chimiques, le Groupe doit satisfaire aux exigences réglementaires françaises pour ses sites de production ; et, plus largement, dans les pays où il commercialise ses produits.

Ces principales réglementations sont les suivantes :

Réglementation ICPE

ICPE est l'acronyme d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Au sein du Groupe, seul le site de Gardonne est classé ICPE. La réglementation ICPE vise à gérer les risques industriels et agricoles, afin de préserver l'environnement et la santé. A ce titre, cette réglementation encadre les émissions polluantes des activités et prévoit des outils de gestion des risques. C'est une des réglementations les plus importantes et la plus aboutie du code de l'environnement. Schématiquement, les sites qui sont classés ICPE utilisent des substances présentant des risques particuliers pour l'environnement et/ou la santé. Le panorama des sites ICPE est très vaste. Cela concerne les entrepôts de logistique, les pressings, comme les activités industrielles et agricoles de grande envergure.

La nomenclature ICPE permet de déterminer si une activité est concernée par cette réglementation. Cette nomenclature est un tableau qui classe les activités et substances entraînant l'application de la réglementation ICPE. La nomenclature est divisée en 4 catégories :

- les substances,
- les activités,
- les activités relevant de la directive relative aux émissions industrielles, dite « IED »,
- les substances et mélanges dangereux relevant de la directive relative aux accidents majeurs, dite « SEVESO III ».

Ces 4 catégories de la liste ICPE sont divisées en rubriques, identifiées par 4 chiffres. En fonction des activités et substances utilisées, un site est classé au titre de telle ou telle rubrique. En pratique, les grands sites industriels et agricoles sont la plupart du temps classés au titre de plusieurs rubriques.

Par exemple :

- ICPE 2910 concerne les activités de combustion
- ICPE 2925 concerne les ateliers de charge d'accumulateurs électriques
- ICPE 1530 concerne les entrepôts de stockage de matières combustibles

Les rubriques de la nomenclature sont subdivisées en fonction de certains seuils (volumes et quantités notamment).

En fonction de ces seuils, le site pourra être soumis à l'un des trois régimes de classement :

- l'autorisation (A)
- l'enregistrement (E)
- la déclaration (D)

L'autorisation est le régime le plus strict. Il s'agit des installations qui présentent de graves dangers ou inconvénients. C'est dans ce régime que se trouvent les ICPE SEVESO. L'enregistrement est le régime de l'autorisation simplifiée. Il s'agit des installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves, lorsque ces dangers et inconvénients peuvent être prévenus par le respect de prescriptions générales. La déclaration est le régime le plus léger. Ce sont les installations qui, ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients, doivent néanmoins respecter les prescriptions générales.

Généralement, le contrôle de la conformité des installations concernées relève de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). C'est un service de l'État placé sous l'autorité du préfet de région.

Il existe quelques autorités spécifiques :

- DEAL en Outre-mer (Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- DIEE en Ile-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie)
- DDPP pour les installations agricoles (Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations)

Ce sont les inspecteurs de l'environnement qui contrôlent les ICPE. Le service d'inspection peut également être l'inspection des installations classées. Les contrôles peuvent être inopinés ou programmés. Les textes réglementaires de référence sont les suivants :

- Définition des ICPE : Article L. 511-1 du code de l'environnement
- Nomenclature des ICPE : Article R. 511-9 du code de l'environnement
- Sanctions administratives : Article L. 178-1 du code de l'environnement
- Sanctions pénales : Article L. 173-1 du code de l'environnement
- Base des installations classées : site Géorisque dédié aux ICPE
- Régimes de classement :
 - o Autorisation : Articles L. 181-1 et suivants, Articles L. 512-1, -5 et 6-1, Articles L. 515-8 et suivants du code de l'environnement
 - o Enregistrement : Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement
 - o Déclaration : Articles L. 512-8 et suivants du code de l'environnement

Règlement REACH

Le Règlement REACH (UE) n°1907/2006, entré en vigueur le 1er juin 2007. Ce règlement a pour but de sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. Les objectifs de REACH sont les suivants :

- Protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques potentiels des substances chimiques ;
- Instaurer une information identique et transparente sur la nature et les risques des substances, telles quelles ou dans un mélange, du fournisseur jusqu'au client final ;
- Sécuriser la manipulation des substances chimiques par les salariés ;
- Renforcer la compétitivité de l'industrie, en particulier l'industrie chimique, secteur clé de l'économie en Europe.

Sont concernées toutes les substances, y compris les substances naturelles, les substances organiques et les métaux : substances utilisées dans des procédés industriels et substances rencontrées dans des mélanges, comme dans les produits de nettoyage, les peintures ; les substances contenues dans des articles comme les textiles, les meubles, les équipements informatiques ou les composés électroniques. Afin de répertorier toutes ces substances et encadrer leurs risques, les entreprises doivent désormais enregistrer les substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne si ces substances représentent, telles quelles ou dans un mélange, une quantité supérieure à 1 tonne par an. Cet enregistrement consiste, pour les entreprises, à constituer des dossiers comportant les informations sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et éco-toxicologiques des substances, une évaluation des risques pour la santé et l'environnement (en fonction des utilisations de ces substances tout au long de leur cycle de vie) et les mesures de gestion appropriées.

A ce jour, deux dossiers de substances fabriquées et commercialisées par le Groupe ont été instruits, validés et enregistrés par l'ECHA (European CHemicals Agency) :

- Esterification products of Grape seeds, *Vitis vinifera* L. (Vitaceae), extract with hexadecanoyl chloride (N° CE 941-319-3), numéro d'enregistrement 01-2120774698-32-000, publié par l'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) le 09/07/2018
- Palmitoyl grapevine shoot extract (N° CE 284-511-6), numéro d'enregistrement 01-2120835272-60-0000, publié par l'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) le 18/02/2020

Règlement CLP

Le Règlement CLP entré en vigueur au 1er juin 2015 pour les mélanges (CE) n° 1272/2008 et publié le 31 décembre 2008. Le règlement (CE) n° 1272/2008 aligne l'ancienne législation de l'UE sur le SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), un système mis en place par les Nations Unies pour identifier les produits chimiques dangereux et informer les utilisateurs de ces dangers. Il est également lié au règlement REACH.

Le règlement CLP a modifié la directive relative aux substances dangereuses (67/548/CEE (DSD)), la directive relative aux préparations dangereuses (1999/45/CE (DPD)) et le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Depuis le 1er juin 2015, il est l'unique législation en vigueur dans l'UE pour la classification et l'étiquetage des substances et des mélanges.

Les 2 directives européennes n° 67/548/CEE (DSD) et n°1999/45/CE (DPD)) ont été abrogées le 1er juin 2015. Le règlement CLP a introduit le SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), qui a été adopté par de nombreux pays dans le monde et aujourd'hui, il tient lieu de référence dans l'élaboration des règlements internationaux et nationaux relatifs au transport des marchandises dangereuses.

Les dangers présentés par les substances chimiques sont communiqués au moyen de mentions d'avertissement et de pictogrammes figurant sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité. De nouveaux pictogrammes encadrés de rouge remplacent les anciens symboles de danger orange.



Dans la plupart des cas, les fournisseurs doivent déterminer la classification d'une substance ou d'un mélange. C'est ce que l'on appelle l'auto-classification. Dans certains cas, la décision relative à la classification des substances est prise au niveau de l'Union Européenne afin de garantir une gestion appropriée des risques. Les États membres, fabricants, importateurs et utilisateurs en aval peuvent proposer l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage d'une substance dans l'ensemble de l'Union européenne. Des informations sont également disponibles dans l'inventaire C&L (Classification and Labelling).

Ces cas concernent généralement les substances les plus dangereuses : cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction ou sensibilisants respiratoires, produits biocides ou phytopharmaceutiques. Toutes les classifications de substances harmonisées en vertu de l'ancienne législation (directive sur les substances dangereuses) ont été converties en classifications harmonisées conformément au règlement CLP. Il est obligatoire pour les fournisseurs de mettre en application cette harmonisation des classifications et étiquetages.

Les substances et produits commercialisés par Groupe Berkem pour cet usage sont en conformité avec ce texte réglementaire, et disposent d'une fiche de données de sécurité générée et mise à jour par un logiciel spécifique dédié (Infodyne).

Règlement biocide (BPR)

Le Règlement Biocides UE n°528/2012 a été publié le 22 mai 2012. Ce règlement sur les produits biocides, souhaité par la Commission européenne, a pour objectif d'harmoniser le marché au niveau de l'Union Européenne en simplifiant le système d'autorisation de mise sur le marché des substances actives biocides.

La finalité du Règlement Biocide (remplaçant la Directive Biocides n°1998/8/CE (BPD)) est de mieux maîtriser les risques et les dangers liés à la production et à l'utilisation de substances biocides, dans un souci d'amélioration du niveau de protection du citoyen, du travailleur et de l'environnement.

Les grands principes de la Règlementation des Produits Biocides (BPR) sont les suivants :

- Renforcement de l'évaluation du risque pour la protection de l'homme et de l'environnement
- Programme d'examen des Substances Actives (SA) piloté par la Commission européenne (CE) : répartition des évaluations entre Etats Membres (EM), l'ECHA devient le coordinateur.
- Autorisation européenne des substances actives
- Autorisation nationale de produits biocides contenant les substances actives approuvées au niveau européen
- Pour les produits biocides : Possibilité d'autorisation de mise sur le marché de l'Union (AMM)
- Application progressive : les principes de base de la Directive Biocide (BPD) n°1998/8/CE restent inchangés
- Hors période transitoire, un produit ne peut être mis sur le marché ni utilisé, s'il n'a pas fait l'objet, au préalable, d'une autorisation de mise sur le marché (AMM nationales)
- Période transitoire avec maintien des systèmes réglementaires nationaux existants
- Partage des données (instauré par le règlement REACH, lettres d'accès)
- Pour les produits biocides, possibilité de reconnaissance mutuelle en séquence / en simultanée
- Encadrement des articles traités et substances générées in-situ
- Mise en application de critères de substitution et d'exclusion pour les substances actives
- Nouvelle classification des Types de Produits (TP), avec 22 types de produits en fonction de leur utilisation.
- Utilisation des outils informatiques IUCLID et SPC editor, ainsi que du portail R4BP pour la gestion des dossiers substances et produits.

Dans le cadre du Règlement Biocide, Groupe Berkem a déposé 143 dossiers dans 23 pays (71 Autorisations de Mise sur le Marché obtenues et 72 dossiers de demande d'AMM en cours)

Certibiocide - Certificat pour l'utilisation et la distribution de certains produits biocides

Depuis le 9 octobre 2013, un « certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels », ou certibiocide, a été mis en place par les autorités françaises, afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées (Arrêté du 09/11/2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides (Date de publication : 19/11/2013 et date d'application : 01/07/2015) et Arrêté du 30/06/2015 modifiant l'arrêté du 09/11/2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides (Date de publication : 04/07/2015 et date d'application : 05/07/2015)).

Il s'agit d'un certificat individuel et nominatif.

Ce certificat est délivré par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ce certificat concerne l'ensemble des professionnels qui achètent, utilisent ou distribuent des produits biocides appartenant aux types de produit suivants de la BPR :

- TP 2 - désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux,
- TP 14 - rodenticides,
- TP 15 - avicides,

- TP 18 - insecticides, acaricides et autres produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes,
- TP 20 - lutte contre d'autres vertébrés.

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015. Le certificat s'obtient après une formation de 3 jours auprès d'un organisme habilité. La formation peut être réduite à 1 journée pour les personnes déjà titulaires d'un certiphyto. Le certificat est valable pour une durée de 5 ans maximum. Les entreprises exerçant l'activité d'utilisateur professionnel ou de distributeur doivent se déclarer annuellement auprès du Ministère en charge de l'environnement.

A date, 600 personnes ont d'ores et déjà été formées grâce au support de Groupe Berkem.

La Directive Complément Alimentaire

Les compléments alimentaires (comme définis par l'article 2 du Décret n° 2006-352) sont réglementés par la Directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002, en vigueur depuis le 12 juillet 2002, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les compléments alimentaires et transposée en droit français par le Décret 2006-352.

Sur la base de ce décret, 3 arrêtés importants ont été pris :

- Arrêté du 9 mai 2006, tel que modifié, relatif aux nutriments pouvant être employés dans la fabrication des compléments alimentaires.
- Arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes, autres que les champignons, autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi.
- Arrêté du 26 septembre 2016 établissant la liste des substances à but nutritionnel ou physiologique autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi.

Les substances proposées par Groupe Berkem pour cet usage sont en conformité avec ces textes réglementaires.

Le Règlement Cosmétique (CE) n°1223/2009

Depuis le 11 juillet 2013, les produits cosmétiques vendus au sein de l'Union Européenne doivent être conformes au Règlement Cosmétique (CE) N°1223/2009.

La philosophie réglementaire en Europe repose sur plusieurs piliers qui sont notamment la notion de Personne Responsable, la mise à disposition auprès des autorités du DIP (Dossier d'Information sur le Produit), l'Évaluation de la Sécurité du produit cosmétique, la Notification, la libre circulation et l'interdiction des tests sur animaux.

L'ensemble des substances proposées par Groupe Berkem pour leur utilisation dans les formulations de produits cosmétiques est en conformité avec ces textes réglementaires et chacune dispose en particulier d'un DIP (Dossier d'Information sur le Produit).

10. INFORMATION SUR LES TENDANCES

10.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis la fin du dernier exercice clos au 31 décembre 2020, le Groupe a poursuivi son déploiement commercial tel que détaillé à la section 5.2 du Document d'Enregistrement.

En 2020, le Groupe a acheté un nouveau réacteur de 5m³ pour augmenter la capacité de production de Lixol, jusque-là assuré par un seul réacteur de 10m³ en service depuis plusieurs années. Le 24 juin 2021, un incident sur le site de Lixol, basée à La Teste-de-Buch s'est déclaré mettant en cause le réacteur nouvellement acquis.

Une détonation suivie d'une fuite de vapeur d'eau émanant du réacteur contenant une résine alkyde en cours d'élaboration ont été constatées. L'incident a été maîtrisé en quelques minutes par deux techniciens sur place qui ont suivi la procédure en la matière : coupure de toutes les sources d'énergie, évacuation des vapeurs et visite complète du site. Aucune matière dangereuse n'a été déversée en dehors du périmètre du site et aucun impact sur le voisinage ou l'environnement n'est à déplorer. Les deux techniciens ont été accompagnés ensuite à l'hôpital pour s'assurer de leur bonne santé. Ils ont regagné leur domicile dans la soirée, sans dommage corporel.

Suite à l'incident, la production utilisant les réacteurs à Teste-de-Buch a été suspendue afin de permettre l'inspection complète et la réparation des réacteurs. A la date du présent document, la réparation du réacteur par le prestataire du Groupe est en cours et sa prise en charge par l'assurance est attendue. La réouverture de l'atelier et la remise en service du réacteur de 10m³ est attendue avant la fin de l'année 2021.

Pour permettre à Lixol de continuer de livrer à ses clients une partie de son carnet de commandes, le Groupe a rapidement organisé la sous-traitance d'une partie de sa production pour un nombre limité de références de produits de Lixol à partir de juillet 2021. Néanmoins, en raison de la disruption de la production entraînée par l'incident, les volumes livrés sur le troisième trimestre 2021 est en baisse par rapport au troisième trimestre 2020 et ce, malgré une forte demande en particulier pour les produits biosourcés et une baisse est également attendue pour le quatrième trimestre 2021.

A la date de ce document d'enregistrement, l'incident à Lixol n'a pas entraîné de perte de clientèle, un décalage des livraisons est constaté. Pour rattraper le décalage de livraisons du carnet de commandes de Lixol le Groupe ouvrira ses ateliers de production disposant de réacteurs au cours du quatrième trimestre de 2021 et a mis en place un plan de relance de la production. Le Groupe a pour objectif d'être au retour à son niveau de production d'avant l'incident à partir du premier trimestre 2022. Il prévoit de remettre progressivement le plus gros réacteur en service à partir de la réouverture de l'atelier, le second au début du second trimestre 2022.

Parallèlement, le Groupe recrute du personnel pour permettre à Lixol de répondre à la demande accrue des commandes de ses marchés. Le temps de production est actuellement en 3x8, et passera en 5x8 à partir de janvier 2022 Le Groupe a également commandé un troisième réacteur pour Lixol qu'il compte mettre en service au cours de l'été 2022.

D'un point de vue financier, l'ensemble des conséquences de l'incident sur l'exercice 2021 ne seront connues qu'à la clôture de l'exercice 2021. La Société anticipe d'ores et déjà une baisse du chiffre d'affaires de l'activité de Lixol au second semestre 2021 par rapport au second semestre 2020 en raison de la disruption de la production, ainsi qu'une dégradation de sa marge, occasionnée notamment par le recours à la sous-traitance pour la livraison de ses clients à la suite de l'arrêt de l'atelier des réacteurs. Le Groupe a pu bénéficier d'une garantie au titre de son assurance perte d'exploitation qui compensera en partie la perte.

10.2 Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives du Groupe

10.2.1 Objectifs à horizon 2024

A horizon 2024, le Groupe a pour objectifs de réaliser un chiffre d'affaires d'au moins 65 millions d'euros à périmètre comparable. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe compte mettre en œuvre sa stratégie détaillée au chapitre 5.2, c'est-à-dire notamment :

- soutenir sa croissance par le développement des relations commerciales avec les clients existants et la conquête de nouveaux clients, notamment en renforçant sa force de vente pour accélérer son développement à l'international et déployer ses solutions biosourcées ;
- continuer à innover en concentrant ses efforts sur la recherche de nouveaux principes actifs issus des végétaux et développer son portefeuille de formulations en finalisant la mutation des produits existants vers des solutions biosourcées et axant les développements de produits futurs sur des solutions plus respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, Groupe Berkem a commencé la commercialisation de ses produits innovants que sont les suractivateurs végétaux directement auprès de ses clients en 2020 ;
- déployer son offre sur de nouveaux marchés et de nouvelles zones géographiques

Cet objectif de 65 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'horizon 2024 pourrait être porté à au moins 85 millions d'euros en cas de réalisation d'opérations de croissance externe. Tel qu'évoquée dans le chapitre 5.2.5 du Document d'enregistrement, la stratégie de croissance organique du Groupe ciblera des opérations sélectives de fusions-acquisitions permettant au Groupe d'étendre sa présence internationale, d'élargir son portefeuille client ou encore de renforcer ses expertises existantes.

Au même horizon, l'objectif du Groupe est d'atteindre une marge d'EBITDA de l'ordre de 25%, tiré à la fois par l'impact d'un mix produit de plus en plus centré sur les solutions biosourcées et une expansion de sa rentabilité opérationnelle du fait d'un chiffre d'affaires qui croît à une vitesse plus rapide que l'augmentation des coûts associés. En cas d'acquisitions, le Groupe aura pour ambition de porter les sociétés potentiellement acquises au standard de rentabilité du Groupe (se référer au chapitre 5.2.2 « Continuer à accroître la rentabilité »).

Dans ce contexte, une forte hausse des ventes de Lixol est attendue grâce à la nouvelle ligne de produits (et après retour à la production des réacteurs de Lixol) ainsi qu'une hausse des ventes d'Adkalis grâce au recrutement des nouveaux commerciaux et au déploiement à l'international.

10.2.2 Réception d'engagements de souscription

A la date du Document d'Enregistrement et dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Euronext Growth Paris, la Société a reçu des engagements de souscription de la part d'investisseurs institutionnels pour un montant total de 12,8 millions d'euros, soit 12 millions d'euros de la part de Danske Bank A/S et 0,8 million d'euros de la part de DNCA. Ces engagements de souscription deviendront caducs à défaut de réalisation de l'introduction en bourse de la Société avant le 31 mars 2022. Ces engagements de souscription auront vocation à être servis en intégralité, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels.

Les engagements de souscription sont valables à tout prix en-dessous d'une limite d'un maximum de 10,03 euros par action, soit une valorisation de la Société, pré-réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, de 130 millions d'euros. Il n'est pas prévu que le haut de la fourchette de prix de l'offre (tel que décrit dans la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui, accompagnant le Document d'Enregistrement, constituera le prospectus soumis à l'approbation de l'AMF) soit fixé à un prix supérieur à cette limite de prix visée dans les engagements de souscription reçus.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou estimations de bénéfice.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

12.1 Dirigeants et administrateurs

Jusqu'au 8 mars 2021, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée dont le président était la société HOF, représentée par Monsieur Olivier Fahy, actuel Président-Directeur Général de la Société.

La Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par consentement unanime des associés constaté par acte sous seing privé en date du 8 mars 2021 ayant approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et adopté de nouvelles règles de gouvernance.

Un résumé des principales dispositions des statuts de la Société qui entreront en vigueur au jour de la première cotation des actions sur le marché Euronext Growth Paris et du règlement intérieur du conseil d'administration et du comité d'audit figure respectivement aux sections 19.2 « Acte constitutif et statuts » et 14.3 « Conseil d'administration et comités spécialisés – gouvernement d'entreprise » du Document d'Enregistrement.

12.1.1 Direction générale

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la direction générale est assurée par :

Nom	Mandat	Fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur Olivier Fahy	Directeur général	Président et Directeur Général Administrateur	Se référer à la section 12.1.3	Nommé directeur général par le conseil d'administration du 10 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025

La direction générale de la Société sera assurée par un Président Directeur Général (Monsieur Olivier Fahy), la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général n'étant pas envisagée à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

Le Président Directeur Général a pour adresse professionnelle le siège social de la Société, situé 20, rue Jean Duvet – 33290 Blanquefort.

12.1.2 Membres du conseil d'administration

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat	Membre du Comité d'audit
Olivier Fahy	Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général	Président Directeur Général	Se référer à la section 12.1.3	Nommé administrateur par la collectivité des associés en date du 8 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025 et Président-Directeur Général par le conseil d'administration du 10 mars 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur	
Stanislas Fahy	Administrateur	Néant	Néant	Nommé administrateur par la collectivité des associés en date du 8 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025	X
Thierry Lambert	Administrateur indépendant	Néant	Membre du comité stratégique-Fytexia	Nommé administrateur par la collectivité des associés en date du 8 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025	X Président du Comité d'audit

Michael Wood	Administrateur indépendant	Néant	Head of Regional Food and Health Safety	Nommé administrateur par la collectivité des associés en date du 8 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025	
Alessandro Bascelli	Administrateur indépendant	Néant	Néant	Nommé administrateur par la collectivité des associés en date du 8 mars 2021 pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025	

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société, situé 20, rue Jean Duvet – 33290 Blanquefort.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter à la section 12.1.4 « Biographies des membres de la direction générale et des membres du conseil d'administration »).

M. Olivier Fahy est le père de M. Stanislas Fahy. Il n'existe aucun autre lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

A la connaissance de la Société, et à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire;
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur; et
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

12.1.3 Autres mandats sociaux

Autres mandats en cours des administrateurs

Nom	Nature du mandat	Société
Olivier Fahy	Gérant	HOF (SARL)
	Gérant	IEIC Vaultx En Velin (SARL)
	Gérant	IEIC Saint Hilaire De Loulay (SARL)
	Gérant	Alma (SCI)
Stanislas Fahy	Néant	Néant
Thierry Lambert	Membre du comité stratégique	Fytextia
Michael Wood	Néant	Néant
Alessandro Bascelli	Néant	Néant

Mandats exercés par les administrateurs au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour

Nom	Nature du mandat	Société
Olivier Fahy	Gérant	LOUIS BLANC (SCI)
	Gérant	3F
	Gérant	C.M. Affutage
	Gérant	L'Estampille
	Gérant	Leveque
	Gérant	Ouest Vernis Services OVS
	Gérant	Technique Revêtement Industriel « T.R.I. »
Stanislas Fahy	Néant	Néant
Thierry Lambert	Néant	Néant
Michael Wood	Néant	Néant
Alessandro Bascelli	Néant	Néant

12.1.4 Biographies des membres de la direction générale et des membres du conseil d'administration

- **Olivier Fahy : Président du conseil d'administration et directeur général**

	<p>Après des études à l'Ecole de Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris en 1986, Olivier Fahy a démarré sa carrière dans l'industrie de la peinture bâtiment. Il a créé sa première entreprise de grossiste en peinture en 1988 en région Parisienne, qu'il a ensuite revendu. Après un bref passage comme commercial Export dans un laboratoire pharmaceutique, il a intégré un cabinet d'Expertise Industriel, le Cabinet Roux-Herr, où il a accompli des missions auprès de grands comptes industriels et bancaires dans le cadre de cession ou de reprise d'actifs corporels.</p> <p>Considérant que l'on peut s'appliquer à soi-même ce que l'on peut conseiller, Olivier Fahy a participé en 1993 à la reprise de la société SARPAP devenu ensuite Berkem.</p> <p>Salarié dès 1996 de Berkem, puis Directeur Général en 2001, puis PDG et principal actionnaire en 2008, Olivier Fahy a accompagné les équipes dans la croissance de Berkem, et de moins d'un million de chiffres d'affaires hors taxes en 1993, Berkem a été amenée</p>
---	--

	aujourd'hui à un petit groupe de plus de 150 personnes, réalisant un peu plus de 40 millions d'euros de chiffres d'affaires hors taxes.
--	---

- **Stanislas Fahy : Administrateur**

	<p>Titulaire d'un Bachelor en Commerce International de Neoma Business School et d'un Master of Science in Sustainability Management de l'ESCP Europe, Stanislas Fahy est aujourd'hui responsable du développement de solutions informatiques dans une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets du BTP.</p> <p>Outre le développement de projets innovants, Stanislas Fahy participe activement à la construction de partenariats avec les acteurs du marché du recyclage des terres et des déchets du bâtiment en coordination avec de nombreux acteurs économiques différents.</p>
---	--

- **Thierry Lambert : Administrateur indépendant**

	<p>Après des études bancaires (ITB et CESB), Thierry Lambert poursuit une carrière de cadre bancaire au sein de la BNP où il exerce différentes responsabilités de direction de sièges puis de responsable adjoint Marketing Entreprises au sein de la Direction Centrale des réseaux métropolitains.</p> <p>En 1989, il quitte la banque pour Pikarome, entreprise de condiments (vinaigre, moutarde) en tant que DGA, et créé une filiale de culture et conditionnement de cornichons au Maroc.</p> <p>A partir de 1992, il participe aux côtés de Jacques Dikansky à la création de Naturex, entreprise de production (extraction, formulation) d'ingrédients naturels destinés principalement aux industries agro-alimentaire, nutraceutique, cosmétique et pharmaceutique à partir de plantes sauvages ou cultivées provenant de la terre entière ; Il sera Directeur Général Délégué de la société puis son PDG de 2012 à 2015. Il introduit en Bourse la société dès 1996 et procède à différentes levées de fonds par le biais d'augmentations de capital sur le marché. Ces levées de fonds permettront de financer un ambitieux programme d'acquisitions (une dizaine entre 1997 et 2014) qui renforcera le caractère international de l'entreprise, très présente en particulier aux USA où il passera le plus clair de son temps pendant plusieurs années. Présente dans une quinzaine de pays sous formes d'implantations industrielles ou commerciales, l'entreprise qui réalise plusieurs centaines de millions d'euros de CA lors du départ en retraite de Thierry LAMBERT sera ultérieurement vendue à Givaudan.</p>
--	---

- **Michael Wood : Administrateur indépendant**

	<p>Mike Wood possède une solide expérience dans l'industrie alimentaire après avoir occupé des postes de direction dans le domaine de la sécurité alimentaire. En outre, il apporte avec lui une expérience dans le développement de solutions clientèles innovantes.</p> <p>En tant que Head of Company Standards dans un groupe national de supermarchés au Royaume-Uni, Mike Wood a dirigé des équipes qui ont participé à l'amélioration des normes en matière d'alimentation, de sécurité et de protection des consommateurs. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction au sein du géant international de la vente au détail, Tesco stores ltd, avant d'être Head of Innovation & Field Support pour le leader mondial de la lutte antiparasitaire et des services d'hygiène - Rentokil Initial plc. Il dirige aujourd'hui l'équipe Sécurité Alimentaire et Sanitaire du plus important grossiste alimentaire du Royaume-Uni.</p> <p>Mike Wood est titulaire d'un BSc Hons en santé environnementale et d'un MSc en sécurité et contrôle alimentaire.</p>
---	--

- **Alessandro Bascelli : Administrateur indépendant**

	<p>Alessandro Bascelli a consacré 40 ans de sa vie professionnelle au développement d'entreprises sur des marchés étrangers.</p> <p>En 1983, il est diplômé en langues modernes et littératures (anglais – allemand) et débute sa carrière en tant que programmeur de production chez Delta SPA, entreprise industrielle fabriquant des semelles pour chaussures en polyuréthane. Il acquiert au sein de cette dernière une expertise en matière de ventes auprès des marchés américains et canadiens et développe, en parallèle, une approche de vente reposant sur la qualité des produits et du service après-vente y afférent. C'est cette approche qu'Alessandro Bascelli perfectionnera et poursuivra tout a long de sa carrière.</p> <p>En 1992, il rejoint en tant que directeur des exportations Italtacco SRL, entreprise industrielle opérant également sur le secteur des semelles avec une expertise spécifique dans le mélange chimique thermoplastique. Alessandro Bascelli participera au développement du marché à l'export de cette entreprise. Ses fonctions l'amèneront à se rendre fréquemment dans de nombreux pays afin notamment de promouvoir la qualité des produits et de l'entreprise. Alessandro Bascelli participera également à la création d'une unité de production au Mexique.</p> <p>Alessandro Bascelli décide en 2003 de rejoindre ICA SPA, entreprise spécialisée dans le revêtement de bois, en tant que directeur des exportations. Bien qu'opérant sur un secteur différent, Alessandro Bascelli appliquera son approche et l'expertise acquise, notamment son approche multiculturelle, afin de développer le département des exportations qui passera de 8 à 30 employés à la fin de sa carrière avec une présence dans de nombreux pays, notamment en Espagne, Allemagne, Pologne, Etats-Unis et Chine.</p>
---	---

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

La société HOF, elle-même contrôlée par M. Olivier Fahy (Président-Directeur Général de la Société), détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, à l'exception d'une action détenue par M. Stanislas Fahy (administrateur de la Société).

A la connaissance de la Société et sous réserve des relations décrites à la section 12.1 ci-dessus, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard du Groupe et les intérêts privés et/ou autres devoirs du Président-Directeur Général, et des administrateurs de la Société, tels que visés à la section 12.1 ci-dessus.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à la « Prévention des conflits d'intérêts » prévoit l'obligation pour un membre du Conseil d'administration se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions de membre du Conseil d'administration, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir de participer aux débats et/ou de voter les délibérations concernés.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de la Société.

13. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

13.1 Rémunérations des mandataires sociaux

L'information de la présente section est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext validé en tant que code de référence par l'AMF. Les tableaux figurant dans la Position-Recommandation AMF n°2021-02 sont présentés ci-dessous.

Les tableaux n°3 à n°10 ne sont pas applicables.

Par acte sous seing privé en date du 8 mars 2021, l'unanimité des associés a décidé de la transformation de la Société, constituée sous la forme de société par actions simplifiée, en société anonyme à conseil d'administration. En conséquence, les informations qui sont présentées dans la présente section pour chaque mandataire social peuvent regrouper des périodes auxquelles chaque personne a occupé des fonctions différentes. Le lecteur est invité à se reporter aux précisions apportées sous les tableaux figurant ci-dessous, le cas échéant.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Monsieur Olivier Fahy – Président directeur général (1)		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	393.945 €	350.365 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
Total	393.945 €	350.365 €

(1) Monsieur Olivier Fahy a été nommé Président-Directeur Général de la Société sous sa forme actuelle par décision du Conseil d'administration en date du 10 mars 2021. La rémunération indiquée au sein du présent tableau comprend la rémunération totale perçue par Monsieur Olivier Fahy au titre de son mandat de Président de Berkem Développement, filiale de la Société ; seul mandat au titre duquel Monsieur Olivier Fahy était rémunéré au sein du Groupe au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

Tableau N°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations attribuées aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 31/12/2020		Exercice 31/12/2019	
	Montants attribués ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants attribués ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Olivier Fahy – Président directeur général (3)				
Rémunération fixe ⁽⁴⁾	199.800 €	199.800 €	196.200 €	196.200 €
Rémunération variable annuelle ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	160.271 (6)	117.228 € ⁽⁷⁾	113.376 € ⁽⁸⁾	105.570 € ⁽⁹⁾
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	25.912 €	25.912 €	32.945 €	32.945 €
<i>Dont prime annuelle d'activité⁽¹⁰⁾</i>	<i>9.562 €</i>	<i>9.562 €</i>	<i>16.595 €</i>	<i>16.595 €</i>
<i>Dont 13^{ème} mois de rémunération</i>	<i>16.350 €</i>	<i>16.350 €</i>	<i>16.350 €</i>	<i>16.350 €</i>
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹¹⁾	7.962 €	7.962 €	7.844 €	7.844 €
Total	393.945 €	350.902 €	350.365 €	342.559 €

(1) Rémunérations dues au dirigeant mandataire social au titre de l'exercice concernée et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

(3) La rémunération indiquée au sein du présent tableau comprend la rémunération totale perçue par Monsieur Olivier Fahy au titre de son mandat de Président de Berkem Développement, filiale de la Société ; seul mandat au titre duquel Monsieur Olivier Fahy était rémunéré au sein du Groupe au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

(4) Sur une base brute avant impôt

(5) Nous vous précisons que (i) l'excédent brut d'exploitation du Groupe augmenté des subventions d'exploitation au titre d'un exercice social donné est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle attribuable à Monsieur Olivier Fahy au titre de son mandat de Président de Berkem Développement et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et pour les besoins de l'établissement du présent document, la rémunération variable annuelle due à Monsieur Olivier Fahy, a été fixée le 31 mars 2021, à l'issue de l'arrêté et de la certification des comptes du Groupe. A titre exceptionnel, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, par dérogation aux critères qui précèdent, l'agrégat auquel a été appliqué le pourcentage servant de base à la détermination de la rémunération variable annuelle de Monsieur Olivier Fahy, est l'excédent brut d'exploitation tel que figurant dans les comptes combinés de la Société établis au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et correspondant aux comptes sociaux de la Société, combinés avec les comptes consolidés des sociétés Berkem Développement, Berkem, Adkalis, Lixol et Eurolyo ; les sociétés de la branche T&G étant exclues de ce périmètre. Cet agrégat a été choisi car reflétant de façon plus précise la situation du Groupe à la date du 31 décembre 2020.

(6) La rémunération variable annuelle ainsi fixée est payable sur douze mois du 31 mars 2021 au 31 mars 2022.

(7) La rémunération variable annuelle versée à Monsieur Olivier Fahy au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprend (i) 60.540 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et (ii) 56.688 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(8) La rémunération variable annuelle attribuable à Monsieur Olivier Fahy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été fixée le 30 juin 2020 et mise en paiement, sur une base mensuelle, à compter de cette date jusqu'au 30 juin 2021.

- (9) La rémunération variable annuelle versée à Monsieur Olivier Fahy au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprend (i) 45.030 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et (ii) 60.540 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- (10) Prime d'activité dont bénéficie l'ensemble du personnel de Berkem Développement déterminée notamment sur la base d'objectifs quantitatifs trimestriels.
- (11) Les avantages en nature comprennent la garantie sociale du chef d'entreprise dont bénéficie Monsieur Olivier Fahy au titre de son mandat de Président de Berkem Développement.

Principes applicables à la détermination et à la fixation de la rémunération du Président-Directeur Général

M. Olivier Fahy, Président-Directeur Général de la Société est actuellement Président de Berkem Développement et rémunéré à ce titre comme indiqué ci-avant. Afin d'éviter tout cumul de rémunérations entre la rémunération perçue par M. Olivier Fahy au titre de son mandat de Président de Berkem Développement et son mandat de Président Directeur Général de la Société, aucune rémunération fixe ou variable ne lui sera attribuée au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société aussi longtemps qu'il sera rémunéré au titre de son mandat de Président de Berkem Développement.

- **Rappel de la rémunération totale et avantages de toute nature attribués au Président Directeur Général en raison de son mandat de Président de Berkem Développement**
 - Rémunération fixe annuelle brute au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 199.800 euros payables en douze (12) mensualités brutes mensuelles de 16.650 euros ;
 - Rémunération variable annuelle brute : Un pourcentage appliqué sur l'excédent brut d'exploitation augmenté des subventions d'exploitation, tels que ces deux agrégats figurent dans les comptes consolidés de Berkem Développement au titre de chaque exercice clos concerné.

Dans la mesure où Berkem Développement n'établira plus de comptes consolidés au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021 et pour les exercices suivants en raison de son intégration dans le périmètre de consolidation de la Société, les agrégats ci-dessus seront ceux figurant dans les comptes consolidés de la Société et ce, pour la première fois, au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

La rémunération variable annuelle est fixée le 30 juin de chaque année (N) au titre du dernier exercice clos. La rémunération variable annuelle ainsi fixée est payable sur douze mois du 30 juin N au 30 juin N+1.

- Rémunération exceptionnelle :
 - Versement d'une prime d'activité dont bénéficie l'ensemble du personnel de Berkem Développement déterminée notamment sur la base d'objectifs quantitatifs trimestriels ;
 - Versement d'un treizième mois de rémunération ;
- Remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées dans l'intérêt de Berkem Développement, sur justificatif ;
- Avantages de toute nature attribuables au Président en raison de son mandat au sein de Berkem Développement :
 - Bénéfice des régimes collectifs obligatoires complémentaires en vigueur au sein de Berkem Développement et applicables aux dirigeants mandataires sociaux en matière de prévoyance (recouvrant les risques liés à l'invalidité, au décès et à l'incapacité de travail) et en matière de retraite (Agirc-Arcco) ;

- Bénéfice du régime collectif en vigueur au sein de Berkem Développement et applicable aux dirigeants mandataires sociaux en matière de retraite supplémentaire à cotisations définies de type « article 83 » avec prise en charge partielle par Berkem Développement des cotisations afférentes ;
- Bénéfice du régime collectif en vigueur au sein de Berkem Développement et applicable, sur option, aux dirigeants mandataires sociaux en matière de frais de santé avec prise en charge partielle par Berkem Développement des cotisations afférentes ;
- Bénéfice d'une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises (GSC) avec une couverture dite « 75 » offrant une couverture d'une durée de dix-huit (18) mois avec prise en charge intégrale par Berkem Développement des cotisations afférentes à la GSC ;
- Bénéfice d'une assurance responsabilité civile des dirigeants mandataires sociaux avec prise en charge intégrale par Berkem Développement des primes.

▪ **Principes applicables à la détermination de la rémunération du Président-Directeur Général en raison de son mandat au sein de la Société**

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a décidé à l'unanimité (sauf abstention volontaire de M. Olivier Fahy), à ce stade et dans un souci de bonne information des actionnaires, de fixer d'ores et déjà les principes qui seront applicables à la détermination de la rémunération totale et aux avantages de toute nature attribuables en raison du mandat de Président-Directeur Général de M. Olivier Fahy au sein la Société et qui n'entreraient en vigueur, selon le cas, uniquement qu'à partir du moment où il ne sera plus rémunéré au titre de son mandat de Président de Berkem Développement :

- Rémunération fixe annuelle brute : 285.000 euros payables en douze (12) mensualités brutes de 23.750 euros. Le montant brut annuel de la rémunération fixe sera revalorisé automatiquement, au 1^{er} janvier de chaque année, de 1,10% ;
- Rémunération variable annuelle brute : Un pourcentage fixé par le Conseil d'administration et appliqué sur l'excédent brut d'exploitation tel que figurant dans les comptes consolidés de la Société et qui seront établis pour la première fois, par cette dernière, au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021 dans la mesure où elle n'y est pas astreinte avant cette date ;
- Rémunération variable pluriannuelle : Néant ;
- Rémunération exceptionnelle : Bénéfice de la prime d'activité instituée par usage au profit de l'ensemble du personnel et des dirigeants sociaux du groupe Berkem déterminée notamment sur la base d'objectifs collectifs quantitatifs ;
- Rémunération d'activité d'administrateur de l'article L.225-45 du Code de commerce : Se reporter aux développements sous le tableau n°3 ;
- Remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées dans l'intérêt de la Société, sur justificatif ;
- Avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général en raison de son mandat au sein de la Société :
 - Bénéfice des régimes collectifs obligatoires complémentaires qui seront en vigueur au sein de la Société et applicables aux dirigeants mandataires sociaux en matière de prévoyance (recouvrant les risques liés à l'invalidité, au décès et à l'incapacité de travail) et de retraite (Agirc-Arcco) ;

- Bénéfice du régime collectif qui sera en vigueur au sein de la Société et applicable aux dirigeants mandataires sociaux en matière de retraite supplémentaire à cotisations définies de type « article 83 » avec prise en charge partielle par la Société des cotisations afférentes ;
- Bénéfice du régime collectif en vigueur qui sera en vigueur au sein de la Société et applicable, sur option, aux dirigeants mandataires sociaux en matière de frais de santé avec prise en charge partielle par la Société des cotisations afférentes ;
- Bénéfice d'une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises (GSC) avec une couverture dite « 75 » offrant une couverture d'une durée de dix-huit (18) mois avec prise en charge intégrale par la Société des cotisations afférentes à la GSC ;
- Bénéfice d'une assurance responsabilité civile des dirigeants mandataires sociaux incluant une extension dite « réclamations boursières » ou toute autre extension équivalente ou complémentaire avec prise en charge intégrale par la Société des primes.

Les avantages de toute nature listés ci-dessus ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 mars 2021 et ont été approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire de la Société, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, lors de sa réunion du 26 avril 2021 dans les conditions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

▪ **Principes applicables à l'attribution d'un bonus exceptionnel au Président-Directeur General dans la cadre de la réalisation de l'introduction en bourse de la Société**

Dans la continuité des principes applicables à la détermination de la rémunération du Président-Directeur Général en raison de son mandat au sein de la Société fixés par le Conseil d'administration, ce dernier a décidé, à l'unanimité (sauf abstention volontaire de Monsieur Olivier Fahy), sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société à l'occasion de l'introduction en bourse, d'attribuer un bonus exceptionnel au Président-Directeur Général en rémunération du travail et des efforts exceptionnels accomplis dans le cadre de la préparation de l'introduction en bourse dont le montant sera fixé en fonction de la valorisation de la Société telle qu'elle résultera du prix par action à la réalisation de l'introduction en bourse au sein d'une fourchette comprise entre 50.000 euros et 300.000 euros, nets de toutes cotisations de sécurité sociale et contributions y afférentes (qu'elles soient salariales ou patronales) conformément à la réglementation en vigueur.

Les dispositions des articles L.22-10-8 et suivants du Code de commerce relatifs au « *say on pay* » ne sont pas applicables à la Société. Il en sera de même en cas d'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth dans la mesure où le code de commerce ne rend pas obligatoire ce régime juridique aux sociétés cotées sur ce marché.

Tableau N°3 : Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Néant

La Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration le 8 mars 2021 et, qu'en conséquence, aucune rémunération n'a pu être allouée à raison du mandat d'administrateurs de la Société au titre des deux derniers exercices clos.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale ordinaire de la Société réunie le 26 avril 2021 a décidé, en application de l'article L.225-45 du Code de commerce, de fixer la somme forfaitaire annuelle allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité à un montant de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) pour l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021 ainsi que pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Afin de se conformer à la recommandation n°12 du Code de gouvernement d'entreprise Middledent, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'arrêter la politique de répartition de la rémunération globale des administrateurs visée à l'article L.225-45 du Code de commerce de la manière suivante : 1.500 euros bruts alloués à chaque administrateur présent aux réunions du Conseil d'administration dans la limite de 12 réunions par an, soit un montant maximum annuel de 18.000 euros bruts par administrateur, toute réunion venant à se tenir en sus de ce plafond n'étant pas rémunérée par la Société.

Tableau N°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Néant

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société du 26 avril 2021 a autorisé, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, le Conseil d'administration de la Société, en application de l'article L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris (cf. chapitre 19.1.1).

Une fois les actions de la Société admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris, le Conseil d'administration de la Société se réserve la faculté d'étudier la mise en place d'un tel plan dont aucune des caractéristiques n'est arrêtée à ce jour.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait qu'il ne s'agit que d'une faculté pour le Conseil d'administration de la Société et que cela ne présume d'aucune manière la mise en place d'un plan ultérieur de telle sorte que les termes du présent document ne pourront être interprétés comme créant une quelconque obligation à la charge de la Société, ni même comme présumant l'éligibilité de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce de la Société.

La mise en place d'un plan d'attributions gratuites d'actions demeure à la discrétion du Conseil d'administration dans le respect des conditions et critères fixés par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société en date du 26 avril 2021.

Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration est limité à 10% du capital social de la Société.

Tableau N°11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Olivier Fahy - Président directeur général	X ⁽¹⁾		X ⁽²⁾		X ⁽³⁾			X
<i>Date début mandat :</i>	Réunion du conseil d'administration du 10 mars 2021							
<i>Date fin mandat :</i>	A l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 courant 2025							

(1) Monsieur Olivier Fahy est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996 (initialement au sein de Berkem (suite à la fusion-absorption de la société SARPAP le 30 novembre 2001) puis de Berkem Développement et enfin de Groupe Berkem depuis le 5 mars 2021. En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce et qu'a pu exercer Monsieur Olivier Fahy au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001. Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 14.2 du présent document.

(2) Outre le bénéfice du régime collectif obligatoire en vigueur au sein de Berkem Développement et applicable aux dirigeants mandataires sociaux en matière de retraite complémentaire (Agirc-Arrco), Monsieur Olivier Fahy est bénéficiaire du régime collectif en vigueur au sein de Berkem Développement et applicable aux dirigeants mandataires sociaux en matière de retraite supplémentaire à cotisations définies de type « article 83 » avec prise en charge partielle par Berkem Développement des cotisations afférentes. Le montant des cotisations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 25.092,96 euros.

(3) La Société s'est engagée, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris, au versement d'une indemnité en cas de cessation du Mandat Social (tel que défini ci-dessous) de Monsieur Olivier Fahy, pour quelque cause que ce soit (y compris, indirectement, à l'occasion du non-renouvellement ou de la révocation d'un mandat d'administrateur), sauf en cas de (i) révocation pour Faute Lourde (telle que définie ci-dessous) ou de (ii) démission, excepté si celle-ci est donnée dans le cadre d'un Départ Contraint (tel que défini ci-dessous).que :

- la notion de mandat social est définie comme (i) le mandat de Président-Directeur Général (en cas de cumul des fonctions) et ce, quand bien même Monsieur Olivier Fahy conserverait la fonction de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général à l'issue de la cessation des fonctions cumulées de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ou (ii) de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général (en cas de dissociation des fonctions) (ci-avant, ci-après, le « Mandat Social »),
- la notion de faute lourde a le sens qui lui est donnée par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation, cette définition étant applicable *mutatis mutandis* pour qualifier de faute lourde, la faute que commettrait Monsieur Olivier Fahy dans le cadre du Mandat Social (ci-avant la « Faute Lourde »), et
- la notion de départ contraint est définie comme toute démission du Mandat Social faisant suite (a) à la révocation ou au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Fahy, et/ou

(b) au changement de contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (ci-avant, le « Départ Contraint »).

Le montant indemnitaire (le « Montant Indemnitaire ») sera égal au plus élevé des deux montants suivants : (i) 1.181.835,00 euros ou (ii) le montant cumulé de la rémunération brute globale (parts fixe et variable) perçue par Monsieur Olivier Fahy au titre de ses fonctions, de quelque nature que ce soit (que ce soit au titre du Mandat Social et/ou, le cas échéant, de son contrat de travail), exercées au sein de la Société et/ou d'une filiale de cette dernière au cours des trente-six (36) derniers mois précédant la date de son départ. En cas de cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, le Montant Indemnitaire ne sera dû qu'une seule fois, que la cessation des fonctions cumulées de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général intervienne simultanément ou successivement.

Les sommes qui seraient dues à Monsieur Olivier Fahy (à la date de cessation du Mandat Social et postérieurement) au titre de son contrat de travail ou d'avantages de toute nature comme la garantie GSC ou la retraite supplémentaire que la Société aurait souscrite pour son compte, ne seront pas comprises dans le Montant Indemnitaire et s'ajouteront à ce dernier.

Le Montant Indemnitaire net sera versé après déduction, le cas échéant, de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale et contributions y afférentes et exclusivement à la charge de Monsieur Olivier Fahy conformément à la réglementation en vigueur. De ce montant sera également décompté par la Société, le cas échéant, l'impôt sur le revenu.

Le versement du Montant Indemnitaire devra intervenir dans les 45 jours suivant la date du terme du Mandat Social de Monsieur Olivier Fahy.

Nous vous indiquons que l'indemnité de cessation des fonctions ci-dessus a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 avril 2021 et a été approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire de la Société, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, lors de sa réunion du 26 avril 2021 dans les conditions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

13.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit du Président-Directeur Général et des administrateurs.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés. Le Groupe n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Direction de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 12.1 « Dirigeants et administrateurs ».

La date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et la période durant laquelle elle est restée en fonction figure au paragraphe 12.1 « Dirigeants et administrateurs ».

14.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société ou l'une de ses filiales

Monsieur Olivier Fahy est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein de la Société en qualité de directeur adjoint à la direction générale ayant pris effet le 1er septembre 1996 (initialement au sein de Berkem (suite à la fusion-absorption de la société SARPAP) puis de Berkem Développement).

En raison des fonctions de dirigeant mandataire social qu'exerce et qu'a pu exercer Monsieur Olivier Fahy au sein de ces différentes entités, ce contrat de travail demeure suspendu depuis le 30 novembre 2001.

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe (cf. chapitre 6), et dans la mesure où la Société dispose désormais d'un rôle d'animation des sociétés du Groupe, l'équipe des cadres exécutifs salariés de Berkem Développement (incluant M. Olivier Fahy au titre exclusivement de son contrat de travail suspendu de Directeur Adjoint à la Direction Générale) ont été transférés, le 5 mars 2021, au sein de la Société dans le cadre de conventions tripartites de transfert volontaire conclues entre la Société, Berkem Développement et chaque salarié concerné.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le transfert conventionnel du contrat de travail de M. Olivier Fahy est demeuré sans incidence sur sa suspension.

A l'occasion de ce transfert conventionnel, il est apparu nécessaire de formaliser, le 5 mars 2021, l'ensemble des termes et conditions exclusivement liés au contrat de travail suspendu entre la Société et M. Olivier Fahy par le biais d'un avenant dont les principaux termes et conditions sont reproduits ci-dessous :

- l'avenant s'appliquera à l'issue de la suspension de son contrat de travail ;
- l'ancienneté acquise au sein des différentes sociétés du groupe est reprise par la Société, soit à compter du 1^{er} septembre 1996 ;
- en contrepartie de l'exercice de ses fonctions salariés, il percevra une rémunération forfaitaire annuelle dont le montant sera égal à la rémunération brute annuelle qu'il percevait en sa qualité de Président Directeur Général de la Société, mandataire social, au cours des douze mois précédant la date de fin de son mandat social, et ce quel que soit le motif ayant conduit à la fin de ce mandat. Cette rémunération annuelle de référence sera ainsi composée de la partie fixe et de la partie variable qu'il percevait au titre de son mandat social de Président Directeur Général de la Société au cours des douze derniers mois de ce mandat. En tout état de cause, cette rémunération forfaitaire annuelle ne pourra être inférieure à 284.000 euros bruts ;
- il bénéficiera de l'ensemble des avantages en vigueur au sein de la Société, pour sa catégorie professionnelle, il sera affilié aux régimes de prévoyance, de retraite, et de frais de santé complémentaires auxquels adhère la Société, pour sa catégorie professionnelle et bénéficiaire, à titre de condition essentielle, d'une retraite supplémentaire à cotisations définies ;

- les frais professionnels engagés dans l'exercice de ses fonctions seront remboursés sur présentation des justificatifs appropriés, en fonction des barèmes et des modalités en vigueur au sein de la Société.

Les conventions conclues entre le Groupe et la société HOF, société contrôlée par M. Olivier Fahy sont présentées à la section 17 du Document d'Enregistrement.

14.3 Conseil d'administration et comités spécialisés – gouvernement d'entreprise

14.3.1 Conseil d'administration

La composition et les informations relatives aux membres du conseil d'administration font l'objet des développements présentés aux chapitres 12 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » et 19.2 « Acte constitutif et statuts » du Document d'Enregistrement.

A l'occasion de la recherche et de la sélection des candidats potentiels aux fonctions d'administrateur de la Société, il a été recherché, dans toute la mesure du possible, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil. Bien que la Société ait identifié des profils d'administrateurs de sexe féminin qui disposaient des compétences et des connaissances liées aux secteurs d'activité sur lesquels opèrent le Groupe, les candidates potentielles n'étaient pas en mesure d'accepter les fonctions proposées.

Conformément à la loi, les administrateurs ne peuvent recevoir qu'une somme fixe annuelle (ex-jetons de présence) allouée par l'assemblée générale et répartie entre eux par le Conseil d'administration. Par ailleurs, des administrateurs peuvent percevoir des sommes allouées au titre d'une activité particulière (contrat de travail, rémunération du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués, rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats particuliers, remboursement de frais) ou plus généralement tout autre mode de rémunération autorisé par les dispositions légales et réglementaires auquel la Société seraient ou deviendraient éligible.

Un règlement intérieur a été adopté le 8 avril 2021 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, il rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres, conformément à la loi, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Conformément à la loi, chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société considère qu'elle dispose, d'ores et déjà, en les personnes de Messieurs Thierry Lambert, Michael Wood et Alessandro Bascelli d'administrateurs indépendants, au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où ces derniers :

- ne sont ni salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la Société ou d'une société de son Groupe et ne l'a pas été au cours des cinq dernières années ;
- ne sont pas en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) et ne l'ont pas été au cours des deux dernières années ;
- ne sont pas actionnaires de référence de la Société ou ne détiennent pas un pourcentage de droit de vote significatif ;

- n'ont pas de relations de proximité ou de liens familiaux proches avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'ont pas été commissaire aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Le nombre de réunions du conseil d'administration tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le conseil d'administration se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie. Dans la mesure du possible, et en vue de se conformer avec la recommandation n°6 du code de gouvernement d'entreprise Middledent, le Conseil d'administration se réunira au moins 4 fois par exercice social.

14.3.2 Comités d'audit

La Société a mis en place, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société à l'occasion de leur première admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth à Paris, par décision du Conseil d'administration du 8 avril 2021, un comité d'audit pour une durée illimitée. Les règles de fonctionnement du comité sont précisées au sein règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les principaux termes du règlement intérieur relatifs au comité d'audit sont décrits ci-dessous.

14.3.2.1 Composition

Dans la mesure du possible et en fonction de son évolution, le comité d'audit sera composé d'un pourcentage significatif de membres indépendants. Les membres sont choisis pour leurs compétences financières et/ou comptables et/ou de contrôle légal des comptes. Les administrateurs exerçant des fonctions de direction générale ne peuvent être membres du comité d'audit.

Lors de sa réunion du 8 avril 2021, le Conseil d'administration de la Société a nommé en qualité de premiers membres du Comité d'audit :

- Monsieur Thierry Lambert, administrateur indépendant, qui sera également Président du Comité d'audit ; et
- Monsieur Stanislas Fahy.

14.3.2.2 Attributions

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration, le comité d'audit est chargé des missions suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la nomination ou au renouvellement par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ;
- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance fixées par la loi ;

- Il rend compte au conseil d'administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

14.3.2.3 Modalités de fonctionnement

Le Conseil d'administration désigne les membres du comité d'audit. Les membres du comité d'audit participent personnellement aux réunions.

Les membres du comité d'audit sont révocables par le Conseil d'administration.

En cas de vacance d'un poste au sein du comité d'audit, le conseil d'administration peut pourvoir à son remplacement pour la durée de cette vacance.

La durée du mandat des membres du comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membre du conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le président du comité d'audit est nommé par le conseil.

Le comité d'audit arrête le calendrier annuel de ses réunions. Celles-ci se tiennent au siège social ou tout autre lieu fixé par son président. Le président du comité d'audit établit l'ordre du jour de ses réunions. Le président du comité d'audit peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du conseil d'administration ou toute personne de son choix.

14.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

En application du point 14.4 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la commission du 14 mars 2019, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext (<https://www.middlednext.com/>).

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middlednext à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

Recommandations du Code Middlednext	Adoptée	Non adoptée
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des « membres du Conseil »		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X

R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X	
Le pouvoir exécutif		
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 : Indemnités de départ		X
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

La Société considère en particulier qu'elle ne se trouve pas en conformité avec les recommandations suivantes :

- R 5 « *Formation des « membres du Conseil »* » : A la date du présent document, la Société n'a pas prévu de plan de formation triennal. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois afin de prévoir un plan de formation adapté aux spécificités de la Société.
- R 8 « *Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE* » : A la date du présent document, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un conseil réuni en formation de comité RSE est notamment étudiée. Une réflexion à ce propos sera menée dans les 24 prochains mois.
- R9 « *Mise en place d'un règlement intérieur du conseil* » : A la date du présent document, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur dont son Conseil d'administration s'est doté le 8 avril 2021, mais le mettra à la disposition du public sur son site internet une fois les actions de la Société admises aux négociations sur Euronext Growth.
- R11 « *Durée des mandats des membres du conseil* » : A ce jour, la Société ne juge pas opportun de mettre en place un renouvellement échelonné des administrateurs compte tenu de sa taille et du nombre d'administrateur composant son Conseil d'administration. En fonction de l'évolution de la composition de sa gouvernance, la Société appréciera l'opportunité de soumettre à ses actionnaires des propositions de renouvellement échelonné de ses administrateurs.
- R13 « *Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil* » : A la date du présent document, le Conseil d'administration ne dispose que d'une faible antériorité de fonctionnement dans la mesure où ce dernier a été créé par suite de la transformation de la Société le 8 mars 2021. Le Conseil d'administration étudiera ultérieurement la mise en place d'une évaluation de ses travaux une fois que ce dernier disposera du recul suffisant pour arrêter une procédure qui lui est adaptée. Cette procédure devrait être mise en place au cours des 24 prochains mois.
- R19 « *Indemnités de départ* » : Le Conseil d'administration de la Société n'a pas jugé opportun, à ce jour, de plafonner l'indemnité de départ susceptible d'être versée à Monsieur Olivier Fahy à deux ans de rémunération (fixe et variable) eu égard aux conditions spécifiques d'application de cette indemnité (cf. chapitre 13.1). L'indemnité de cessation des fonctions de Monsieur Olivier Fahy tient compte non seulement des modalités spécifiques de fixation de sa rémunération variable annuelle entièrement dépendante des performances du Groupe

(pourcentage de l'excédent brut d'exploitation) impliquant que le cumul de sa rémunération fixe et variable servant de base à la détermination du montant indemnitaire puisse faire l'objet de variations importantes d'un exercice à l'autre. Le plafonnement du montant indemnité, selon le cas, à trois ans de rémunération (fixe et variable) est ainsi plus adapté. De même, ce plafonnement s'explique également par le fait que Monsieur Olivier Fahy ne dispose par ailleurs d'aucune indemnité conventionnelle ou clause de non-concurrence au titre de son contrat de travail venant éventuellement s'ajouter au montant indemnitaire arrêté par le Conseil d'administration.

Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16, il est de 21,3⁶³ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, pour M. Olivier FAHY. Par ailleurs, le salaire le plus bas au sein du Groupe s'élève à 20.800 € brut annuel.

14.5 Contrôle interne

La Société n'a pas, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, l'obligation de rendre compte des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe tel que visé à l'article L.22-10-35 du Code de commerce. Il en sera de même en cas d'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth dans la mesure où le code de commerce ne rend pas obligatoire cette information pour les sociétés cotées sur ce marché.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Groupe dispose néanmoins d'ores et déjà des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière suivantes :

14.5.1 Organisation du département comptable et financier

La fonction financière est gérée en interne par le directeur financier. La fonction comptable est assurée avec l'assistance d'un expert-comptable. Le Groupe est soucieux de préserver une séparation entre ses activités de production et de supervision des états financiers et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes (engagements de retraites).

La paie est réalisée en interne et la revue fiscale est confiée à un expert-comptable.

Les comptes établis en normes françaises, produits avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable indépendant, sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes.

La Direction Financière reporte directement au Président-Directeur Général.

14.5.2 Processus budgétaire et « reporting mensuel »

Le système comptable mis en place par le Groupe repose sur les normes comptables françaises. Le Groupe établit un budget annuel et un « reporting mensuel ». Ces éléments sont présentés au Président Directeur Général ainsi qu'au Conseil d'administration en fonction de la périodicité de ses réunions. Le Groupe réalise un suivi budgétaire précis.

14.6 Incidences significatives sur la gouvernance d'entreprise

Néant

⁶³ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

15. SALARIES

15.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, l'effectif total du Groupe est de 166 salariés.

Groupe Berkem	4
Berkem Développement	35
Berkem (<i>extraction végétale</i>)	64
Eurolyo (<i>lyophilisation</i>)	5
Adkalis (<i>formulation</i>)	41
Berkem Inc	0
Lixol (<i>industrie de la résine</i>)	17
Total effectif du Groupe	166

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, les effectifs du Groupe (hors ses anciennes filiales de distribution cédées (T&G)) se répartissaient comme suit :

Effectif à la clôture	2020	2019	2018
Groupe Berkem	0	0	0
Berkem Développement	34	33	31
Berkem (<i>extraction végétale</i>)	62	60	54
Eurolyo (<i>lyophilisation</i>)	4	4	4
Adkalis (<i>formulation</i>)	38	44	40
Berkem Inc	0	-	-
Lixol (<i>industrie de la résine</i>)	13	16	14
Total effectif du Groupe	151	157	143
Total ETP du Groupe (<i>Equivalent Temps plein</i>)	145	139	124

⁽¹⁾ les sociétés T&G Distribution, T&G et T&G Spain ont été cédées en date du 31 décembre 2020 (se référer à la section 17.1. du Document d'Enregistrement).

L'effectif du Groupe est majoritairement constitué de personnels qualifiés et hautement qualifiés. Au 31 décembre 2020, près d'une centaine de salariés étant cadres ou agents de maîtrise soit plus de deux tiers du nombre total de salariés.

La moyenne d'âge des salariés du Groupe au 31 décembre 2020 était de 40,06 ans (contre 35,44 ans l'exercice précédent). Elle était à cette date de 36,83 ans pour les femmes et 41,66 ans pour les hommes. Le Groupe est très attaché à la fidélisation de ses salariés est l'ancienneté moyenne était de 6 ans au 31 décembre 2020 et atteignait 10 ans pour les cadres à cette même date.

Ancienneté moyenne des salariés de Groupe Berkem

	Femmes	Hommes	Moyenne
Cadre	7 ans	10 ans	8,5 ans
Agent de maîtrise	5 ans	8 ans	6,5 ans
Employé	4 ans	2 ans	3 ans
Ouvrier	8 ans	7 ans	7,5 ans
Total	6 ans	7 ans	6 ans

Le Groupe est, également, particulièrement attentif à la parité Homme / Femme et a mis en place des outils de suivi des ressources humaines pour mesurer, par exemple, les écarts de rémunération entre les sexes ou bien encore les écarts quant aux augmentations salariales. Le Groupe a obtenu un score global de 71 points sur 100 quant à la parité.

15.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la participation directe et indirecte des membres du conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Nom	Nombre d'actions détenues directement	Nombres d'actions détenues par les entités liées ⁽¹⁾	% du capital de la Société	Valeurs mobilières
M. Olivier FAHY ⁽¹⁾	0	12 965 802	100%	Néant
M. Stanislas FAHY	1	1	0%	Néant
TOTAL		12 965 803	100%	Néant

⁽¹⁾ M. Olivier FAHY détient à la date d'approbation du Document d'Enregistrement 98,47% du capital de la société HOF (société à responsabilité limitée dont M. Olivier FAHY est le gérant), le 1,53% restant étant des parts d'autocontrôle.

15.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun salarié du Groupe ne détient de participation au capital de la Société.

16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date d'approbation du Document d'Enregistrement

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée				Répartition du capital et des droits de vote sur une base diluée			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
HOF SARL ⁽¹⁾	12 965 802	100,00%	12 965 802	100,00%	12 965 802	100,00%	12 965 802	100,00%
M. Stanislas FAHY	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Total	12 965 803	100,00%	12 965 803	100,00%	12 965 803	100,00%	12 965 803	100,00%

⁽¹⁾ HOF est une société à responsabilité limitée au capital de 32.750.000 euros dont le siège social est situé à Blanquefort, 20 rue Jean Duvert et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro unique d'identification 804.788.503. HOF est détenue à 98,47% par M. Olivier FAHY ; le solde du capital étant des parts d'autocontrôle.

16.2 Droits de vote double

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées (quelle que soit leur catégorie) pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de la décision collective instituant ce droit, à savoir le 8 mars 2021, n'est pas prise en compte.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

16.3 Contrôle de la Société

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société est contrôlée au sens de l'article 16.3 de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, par la société HOF qui détient 12 965 802 actions représentant 100 % du capital social et des droits de vote de la Société, à l'exception d'une action détenue par M. Stanislas Fahy.

Il est envisagé qu'à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris, la Société demeure contrôlée par la société HOF, elle-même contrôlée par Monsieur Olivier Fahy.

A l'exception de (i) la présence de 3 administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, (ii) de la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middledenext, visant notamment à ce que ce contrôle ne

soit pas exercé de manière abusive (R1, R2, R3 et R12) et (iii) du régime des conventions réglementées, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet d'entraîner, à une date ultérieure, un changement du contrôle qui s'exerce sur elle.

17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1 Conventions intra-groupe et Opérations avec des apparentés

Les conventions intra-groupe et les opérations avec des apparentés sont présentées au sein des paragraphes suivants :

17.1.1 Convention en date du 8 mars 2021 conclue entre les sociétés Groupe Berkem et Berkem Développement ;

17.1.2 Conventions de prestation de services ;

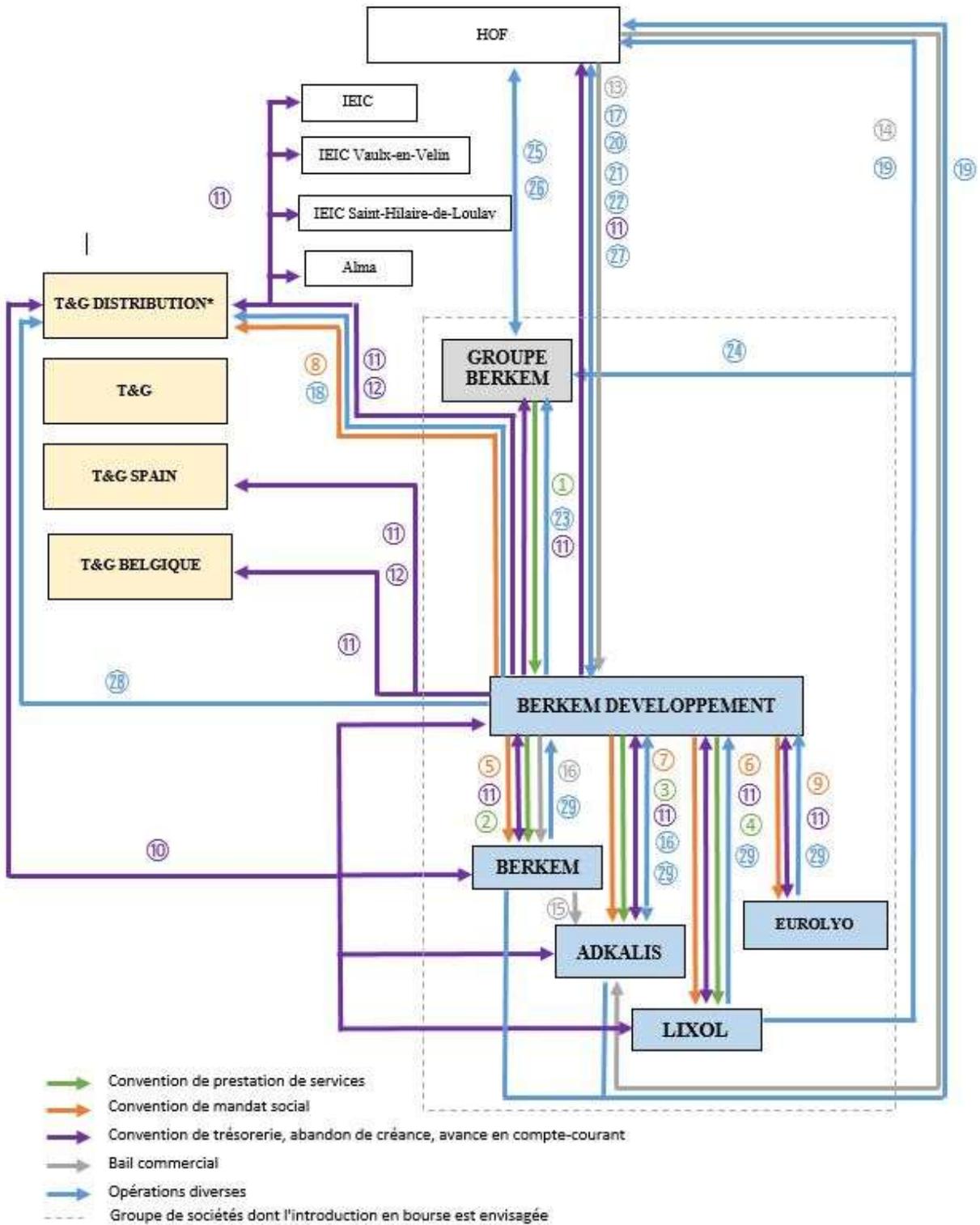
17.1.3 Conventions de mandat social ;

17.1.4 Conventions de trésorerie ;

17.1.5 Bail ;

17.1.6 Opérations diverses.

L'organigramme ci-dessous présente en synthèse les différents flux. Les numéros indiqués renvoient aux conventions décrites dans le présent chapitre.



17.1.1 Convention en date du 8 mars 2021 conclue entre les sociétés Groupe Berkem et Berkem Développement

Groupe Berkem a conclu en date du 8 mars 2021 une convention de prestations de services et de conseil avec sa filiale Berkem Développement en matières juridique, de propriété industrielle et intellectuelle, d'assurance, de ressources humaines, financière comptable et commerciale pour une durée indéterminée (①). La rémunération desdites prestations sera déterminée sur la base des coûts directs et indirects supportés par Groupe Berkem et une marge de 5% sera appliquée pour tenir compte d'une rémunération de marché.

17.1.2 Conventions de prestation de services

La société Berkem et la société Berkem Développement ont convenu que la société Berkem Développement fournirait un ensemble de prestations dans les domaines informatique, des achats, commercial, marketing, ressources humaines, administratifs, financiers et comptable au bénéfice de la société Berkem moyennant une redevance hors taxes annuelle égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes de la société Berkem (②). Cette convention a été conclue le 1er janvier 2013 pour une durée indéterminée, et modifiée par avenant en date du 31 décembre 2014 portant le montant de la redevance annuelle à 12% du chiffre d'affaires hors taxes.

Le montant des redevances facturées au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à la somme de 1.550.967,84 euros.

La société Adkalis, et la société Berkem Développement ont convenu que la société Berkem Développement fournirait un ensemble de prestations dans les domaines informatique, des achats, commercial, marketing, ressources humaines administratifs, financiers et comptable au bénéfice de la société Adkalis moyennant une redevance hors taxes annuelles égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes de la société Adkalis (③). Cette convention a été conclue le 1er janvier 2013 pour une durée indéterminée et modifiée par avenant en date du 2 janvier 2018 portant le montant de la redevance annuelle à 8,5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Le montant des redevances facturées au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à la somme de 1.666.738,94 euros.

La société Lixol et la société Berkem Développement ont convenu que la société Berkem Développement fournirait un ensemble de prestations dans les domaines informatique, des achats, commercial, marketing, ressources humaines administratifs, financiers et comptable au bénéfice de la société Lixol (④). Cette convention a été conclue le 2 janvier 2017 pour une durée indéterminée, moyennant une redevance d'un montant variable de 10% du chiffre d'affaires hors taxes.

Le montant des redevances facturées au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à la somme de 602.468,62 euros.

17.1.3 Conventions de mandat social

La société Berkem Développement et la société Berkem ont conclu le 1^{er} janvier 2019 une convention de mandat social fixant les conditions dans lesquelles la première prendra en charge la présidence de la seconde (⑤).

Au cours de l'exercice 2020, la société Berkem a versé à la société Berkem Développement une rémunération de 96.000 euros.

La société Berkem Développement et la société Lixol ont conclu le 1^{er} janvier 2019 une convention de mandat social fixant les conditions dans lesquelles la première prendra en charge la présidence de la seconde (⑥).

Au cours de l'exercice 2020, la société Lixol a versé à la société Berkem Développement une rémunération de 96.000 euros à ce titre.

La société Berkem Développement et la société Adkalis ont conclu le 1^{er} janvier 2019 une convention de mandat social fixant les conditions dans lesquelles la première prendra en charge la présidence de la seconde (⑦).

Au cours de l'exercice 2020, la société Adkalis a versé à la société Berkem Développement une rémunération de 96.000 euros à ce titre.

La société Berkem Développement et la société T&G Distribution ont conclu le 1^{er} janvier 2019 une convention de mandat social fixant les conditions dans lesquelles la première prendra en charge la présidence de la seconde (⑧).

Au cours de l'exercice 2020, la société T&G Distribution a versé à la société Berkem Développement une rémunération de 96.000 euros à ce titre. A titre informatif, la société Berkem Développement n'exerce plus de mandat social au sein de la société T&G Distribution à compter du 31 décembre 2020.

La société Berkem Développement et la société Eurolyo ont conclu le 1^{er} janvier 2019 une convention de mandat social fixant les conditions dans lesquelles la première prendra en charge la présidence de la seconde (⑨).

Au cours de l'exercice 2019, la société Eurolyo a versé à la société Berkem Développement une rémunération de 96.000 euros à ce titre.

17.1.4 Conventions de trésorerie

Les sociétés Berkem, Adkalis, T&G Distribution et la société Berkem Développement ont conclu le 1^{er} janvier 2014 une convention de trésorerie, aux termes de laquelle les sociétés conviennent de faire usage, de façon permanente et systématique, de la possibilité de pratiquer entre elles des opérations de trésorerie (⑩). Selon accord d'extension en date du 21 décembre 2016, cette convention de trésorerie a été étendue à la société Lixol et à la société Eurolyo.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les avances en compte courant suivantes ont été effectuées dans le cadre de cette convention et se sont poursuivies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (⑪):

- La société Eurolyo a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 80.200 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Adkalis, une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 3.009.664 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Berkem une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 164.936 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Lixol une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 1.463.142 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Groupe Berkem (anciennement Immobilière et Foncière) une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 3.660 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

- La société Berkem Développement a consenti à la société IEIC⁶⁴ une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 53.651 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société IEIC Vaulx-en-Velin⁶³ une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 75.762 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société IEIC Saint-Hilaire-de-Loulay⁶³ une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 42.557 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Alma⁶³ une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 125.570 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société T&G Belgique une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2019 à 498.429 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société T&G Distribution Spain une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2019 à 148.943 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société HOF une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2019 à 2.487.378 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société T&G Distribution une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2019. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2019 à 774.777 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les avances en compte courant suivantes ont été effectuées dans le cadre de la convention d'intégration fiscale (11) :

- La société Lixol a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 95.634 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem a consenti à la société Berkem Développement une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 379.988 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Eurolyo une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Le solde de cette avance en compte-courant s'élevait au 31 décembre 2020 à 9.914 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.
- La société Berkem Développement a consenti à la société Adkalis une avance financière en compte-courant pendant l'exercice 2020. Le solde de cette avance en compte-courant

⁶⁴ Cette société est une filiale de HOF ayant pour objet la détention et la gestion de biens immobiliers.

s'élevait au 31 décembre 2020 à 593.826 euros. Cette avance n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, deux abandons de créances ont été consentis par la société Berkem Développement (12) :

- Au profit de la société T&G Distribution pour un total de 151.269,06 euros ;
- Au profit de la société T&G Distribution Spain pour un montant de 148.943,37 euros.

Ces créances abandonnées étaient totalement provisionnées, compte tenu de la situation financière des sociétés débitrices et des perspectives de ces sociétés. L'absence d'opportunité de recouvrer ces créances et la nécessité éventuelle d'avoir à soutenir, une nouvelle fois, en trésorerie les sociétés concernées justifient ces abandons de créances qui s'inscrivent dans le cadre de la cession à HOF du pôle T&G non profitable et rencontrant des difficultés financières. Dans ce contexte, une clause de retour à meilleure fortune ne se justifiait pas au regard de la situation des sociétés concernées.

17.1.5 Bail

La société HOF et la société Berkem Développement ont signé un bail commercial en date du 2 janvier 2015 dans lequel la société HOF donne à bail à la société Berkem Développement, des bureaux d'une superficie de 638 m² et 11 place de stationnement extérieur d'une superficie de 110 m², le tout représentant une superficie totale d'environ 748 m² situés dans un ensemble immobilier sis à Blanquefort (33290), 20 rue Jean Duvert, pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 2 janvier 2015 et jusqu'au 1er janvier 2024, moyennant le versement d'une somme de moyennant un loyer annuel de 48.000 euros hors taxes et hors charges (13). Par avenant en date du 1er janvier 2016, les parties ont convenues de porter le loyer annuel à la somme de 63.000 euros hors taxes et hors charges. Au titre de l'exercice clos, le montant des loyers versé à la société HOF par notre Société s'est élevé à 63.000 euros hors taxes.

La société HOF et la société Adkalis ont signé un bail commercial en date du 1^{er} septembre 2016 dans lequel la société HOF donne à bail à la société Adkalis, des bureaux de laboratoire d'une superficie de 525 m² et un bail commercial pour des bureaux d'une superficie de 893 m² le tout représentant une superficie totale d'environ 1 418 m² situés dans un ensemble immobilier sis à Blanquefort (33290), 20 rue Jean Duvert, pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au 31 aout 2025, moyennant un loyer annuel de respectivement 50.000 euros hors taxes et hors charges et 79.000 euros hors taxes et hors charges (14).

Au titre de l'exercice clos, le montant des loyers versé à la société HOF par notre Société s'est élevé à 129.000 euros.

La société Berkem et la société Adkalis ont signé un bail commercial en date du 1^{er} janvier 2013 dans lequel la société Berkem donne à bail à la société Adkalis un espace d'accueil et une salle de réunion d'une superficie d'environ 33,68m² et un bail commercial en date du 1^{er} janvier 2013 pour des locaux à usage de stockage, d'atelier et de dépôt, une salle de réunion, des sanitaires et des parties communes, le tout représentant une superficie d'environ 2.595m² (15). Ces locaux sont situés dans un ensemble immobilier sis à Gardonne (24680), Marais Ouest et ces baux ont été conclus respectivement pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2021 pour le premier, et à durée indéterminée pour le second. Ces baux ont été conclus moyennant un loyer annuel de respectivement 6.000 euros hors charges et hors taxes et 24.000 euros hors charges et hors taxes.

Au titre de l'exercice clos, le montant des loyers versé à la société Berkem par la société Adkalis s'est élevé à 30.000 euros hors taxes.

17.1.6 Opérations diverses

La société ADKALIS a versé au cours de l'exercice à la société BERKEM DEVELOPPEMENT une redevance de 166.800 euros hors taxes au titre de l'exploitation du fonds TIB (16).

1) Cession de titres de participation

La société Berkem Développement a procédé à la cession de la totalité des titres détenus dans deux de ses filiales ⁽¹⁷⁾:

- Les titres de la société T&G Distribution apparaissant au bilan de la société Berkem Développement pour 12.450.000 euros bruts, dépréciés à hauteur de 12.350.000 euros, ont été cédés à la société HOF pour 100.000 euros, soit leur valeur nette ;
- Les titres de la société T&G BV (société de droit belge), apparaissant au bilan de la société Berkem Développement pour 2.239.365 euros bruts, dépréciés à hauteur de 1.339.365 euros, ont été cédés à la société HOF pour 900.000 euros, soit leur valeur nette.

2) Opérations portant sur la créance détenue sur la société T&G BV

La société Berkem Développement a procédé à la cession de la créance détenue sur la société T&G BV (société de droit belge), au profit de la société T&G Distribution, pour la somme de 498.429,44 euros ⁽¹⁸⁾.

3) Opérations portant sur les créances détenues sur la Société T&G Distribution par les filiales ⁽¹⁹⁾:

- Acquisition d'une créance T&G Distribution à la société LIXOL pour 172.505,80 € ;
- Acquisition d'une créance T&G Distribution à la société BERKEM pour 279.456,95€ ;
- Acquisition d'une créance T&G Distribution représentée par un crédit-vendeur, à la société Adkalis pour 165.601,86 € ; ce crédit-vendeur a, par la suite, été cédé à la société HOF.

4) Opérations réalisées avec la société HOF

À l'issue de plusieurs opérations de cessions de créances entre les sociétés du groupe et la branche T&G en date du 31 décembre 2020, Berkem Développement a procédé à la cession de l'intégralité de ces créances, au profit de la société HOF, pour la somme de 4.520.216 € qui a fait l'objet d'un crédit-vendeur ⁽²⁰⁾.

Les opérations de cession des titres des sociétés T&G Distribution et T&G BV en date du 31 décembre 2020, ont fait l'objet, quant à elles, d'un crédit-vendeur, entre la société cédante, Berkem Développement, et la société cessionnaire HOF, pour un montant total de 1.000.000 € ⁽²¹⁾.

Le compte courant HOF détenu par Berkem Développement au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'un reclassement en prêt pour 3.259.641,23 € ⁽²²⁾.

Au 31 décembre 2020, le montant de la créance détenue par Berkem Développement sur HOF s'élevait à 8.779.856,23 €.

Berkem Développement a cédé, le 8 mars 2021, à la Société cette créance pour sa valeur nominale de 8.779.857 euros financée par un crédit vendeur ⁽²³⁾.

Également, Lixol a cédé à la Société une créance sur HOF de 300.000 euros financée par un crédit vendeur ⁽²⁴⁾.

A l'issue de ces opérations, HOF est débitrice de la Société à hauteur de 9.079.857 euros et la Société se trouve débitrice de Berkem Développement à hauteur de 8.779.857 et de Lixol à hauteur de 300.000 euros.

Le 8 mars 2021, la Société a acquis auprès de HOF 5.014.938 actions ordinaires de Berkem Développement, représentant environ 12,20 % du capital et des droits de vote payée notamment par voie de compensation avec la créance détenue à l'encontre d'HOF par la Société (25).

Le même jour, HOF a apporté à titre pur et simple à la Société 33.485.060 actions ordinaires de Berkem Développement représentant environ 81% du capital et des droits de vote de cette dernière moyennant l'émission par la Société de 12.949.103 actions ordinaires nouvelles émises au profit de HOF (26).

Par ailleurs, la mise à disposition de personnel et des frais d'assurance sont refacturées à HOF par la société Berkem Développement. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune convention ne formalise ces refacturations. (27)

5) Opérations réalisées entre Berkem Développement et T&G France⁶⁵ (28)

Il continue d'exister entre Berkem Développement et T&G France des flux portant sur des refacturations de personnel, de logiciels ERP et CRM et des refacturations relatives à une flotte de véhicules. Le détail de ces flux est le suivant :

Nature des refacturations	Montant au 30 juin 2021	Montant au 31 décembre 2021
Personnel (Chef comptable, RH, Contrôle de gestion, maintenance IT)	0	35.000,00€
ERP	0	8.000,00€
CRM	0	5.000,00€
Flotte de véhicules	38.354,33€	0

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune convention ne formalise ces refacturations. De telles conventions sont en cours de rédaction.

6) Refacturation d'une flotte de véhicules (29)

Il existe entre Berkem Développement et les sociétés BERKEM SAS, Adkalis, LIXOL et Eurolyo des refacturations portant sur une flotte de véhicules. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune convention ne formalise ces refacturations.

Dans un souci de bonne gouvernance, toutes les conventions nécessitant d'être revues par le Conseil d'administration à l'issue de la transformation de la Société en société anonyme l'ont été. L'intégralité des conventions présentées au chapitre 17 n'a toutefois pas fait l'objet d'un contrôle.

17.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018

Néant

La Société était, jusqu'au 8 mars 2021, une société par actions simplifiée à associé unique non tenue à l'établissement d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes en application de l'article L.227-10 dernier alinéa du Code de commerce.

⁶⁵ En 2020, T&G Distribution a choisi "T&G France" comme dénomination commerciale.

18. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'ÉMETTEUR¹⁹

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques

Les comptes historiques, au sens de la recommandation AMF n°2013-08 reprise dans la position-recommandation AMF DOC-2021-02, de Groupe Berkem présentés dans le Document d'Enregistrement au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 sont les comptes correspondant aux comptes de la société Groupe Berkem combinés avec les comptes consolidés des sociétés Berkem Développement, Berkem, Adkalis, Lixol, et Eurolyo qui constitueront conjointement un ensemble qui pourrait être objet d'une introduction sur le marché Euronext Growth Paris au cours de l'année 2021.

Ces comptes combinés sont présentés à la section 18.1.5 ci-après.

Le rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes combinés pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 est présenté à la section 18.1.6 ci-après.

18.1.2 Changement de date de référence comptable

Non applicable

18.1.3 Normes comptables

Les états financiers et informations financières combinés de Groupe Berkem présentés à la section 18.1.5 sont établis selon les normes comptables françaises.

18.1.4 Changement de référentiel comptable

Non applicable

18.1.5 Comptes combinés établis selon les normes françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018

Groupe **berkem**[®]

BERKEM

COMPTES COMBINES

EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018 2019 2020

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert

33290 Blanquefort

AVERTISSEMENT

Les comptes combinés du « groupe » GROUPE BERKEM, relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019, et 2020, correspondent à la sommation des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM, et des comptes consolidés des sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL, et EUROLYO.

Les comptes présentés sont dénommés « combinés » au sens de la recommandation AMF n°2013-08.

ETATS FINANCIERS COMBINES

Bilan combiné

	2020.12			2019.12	2018.12
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	22 723	10 262	12 461	11 981	11 383
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement	1 674	702	972	212	79
Concessions, brevets et droits assimilés	11 545	7 224	4 321	4 473	4 416
Ecarts d'acquisitions-fonds commercial	9 043	2 333	6 710	6 710	6 710
Autres immobilisations incorporelles	3	3			
Immob. en cours / Avances & acomptes	458		458	586	178
Immobilisations corporelles	32 306	21 246	11 059	9 908	8 628
Terrains	958	158	799	812	493
Constructions	11 726	7 138	4 587	4 411	3 901
Installations techniques, matériel et outillage	11 883	11 202	681	432	2 858
Autres immobilisations corporelles	3 130	910	2 220	1 849	103
Matériel en crédit-bail	4 011	1 838	2 173	1 630	757
Immob. en cours / Avances & acomptes	598		598	775	517
Immobilisations financières	9 131	-	9 131	4 600	14 233
Participations et créances rattachées	0		0	0	-
Autres titres immobilisés	24		24	24	24
Prêts	8 892		8 892	4 330	14 001
Autres immobilisations financières	214		214	247	208
Total actif immobilisé	64 159	31 508	32 651	26 489	34 244
Stocks et en-cours	6 614	297	6 317	6 634	6 184
Matières premières et autres appros.	1 698	42	1 656	1 522	1 595
Produits intermédiaires et finis	4 916	256	4 660	5 112	4 589
Marchandises					
Créances	9 479	535	8 944	9 206	9 478
Clients et comptes rattachés	3 808	365	3 443	3 565	4 596
Créances sur personnel & org. Sociaux	27		27	24	26
Fournisseurs - avances et acomptes versés	53		53	38	39
Etat, IS	3 202	170	3 032	3 804	3 232
Etat, autres I&T	699		699	406	946
Autres créances	1 690		1 690	1 368	639
Divers	2 760	-	2 759	1 507	4 767
Charges constatées d'avance	189		189	180	216
Valeurs mobilières de placement	70	-	68	70	626
Disponibilités	2 502		2 502	1 257	3 924
Actif circulant	18 853	831	18 019	17 348	20 429
Charges à répartir	369		369	462	500
Prime de remboursement des obligations	450		450	535	551
Comptes de régularisation	819	-	819	996	1 051
Total ACTIF	83 831	32 339	51 489	44 832	55 725

Bilan combiné

	2020.12	2019.12	2018.12
	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital	2 105	2 055	2 055
Primes liées au capital	2 487	2 487	2 487
Réserves groupe			
Réserves légales	206	206	206
Autres réserves	- 6 863	- 8 156	3 523
Report à nouveau		3	3
Résultat de l'exercice	1 441	297	770
Autres			
Total capitaux propres (Part du groupe)	- 624	- 3 115	9 038
Intérêts minoritaires	461	440	452
Réserves Minoritaires	440	452	440
Résultat Minoritaires	21	- 12	12
Total capitaux propres	- 163	- 2 675	9 490
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres	-	-	-
Provisions pour risques	50	50	50
Provisions pour charges	1 107	1 001	998
Ecarts d'acquisition - Passif		15	74
Provisions pour risques et charges	1 157	1 066	1 122
Emprunts et dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles	16 945	16 166	13 167
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	24 782	21 777	23 388
<i>Emprunts auprès des établissements de crédits</i>	22 489	19 727	22 547
<i>Emprunts auprès des établissements de crédits-bails</i>	2 099	1 603	775
<i>Découverts et concours bancaires</i>	194	448	66
Emprunts et dettes financières diverses	863	91	311
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	284	377	410
Fournisseurs et comptes rattachés	4 307	5 020	5 105
Clients - Avances et acomptes reçus	10	50	7
Dettes sociales	2 141	1 831	1 772
Etat - impôts sur les bénéfices		53	
Etat - autres I&T	510	256	494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	198	-	-
Autres dettes	452	815	450
Produits constatés d'avance	5	6	7
Comptes de régularisation			
Dettes	50 494	46 441	45 113
Total PASSIF	51 489	44 832	55 725

Compte de résultat combiné

	2020.12	2019.12	2018.12
Chiffre d'affaires	40 574	37 766	39 172
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)	38 985	36 960	38 297
Production vendue (services)	1 589	806	875
Production immobilisée	1 383	1 687	1 554
Productions stockée	- 196	523	274
Subventions d'exploitation	1 050	1 109	1 221
Reprises sur dépréciations et provisions	96	73	33
Autres produits	144	73	25
Autres produits d'exploitation			
Produits d'exploitation	43 050	41 231	42 278
Achats consommés			
Achats de M.P. & autres approvisionnements	15 536	14 919	15 765
Variation de stock (m.p.)	- 176	73	85
Charges externes	8 254	8 562	8 500
Impôts et taxes	897	946	1 008
Charges de personnel			
Salaires et traitements	7 201	7 535	6 839
Charges sociales	3 086	3 384	3 144
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 972	2 685	2 533
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	2 449	2 444	2 213
<i>Autres dotations</i>	523	241	320
Autres charges d'exploitation	430	217	212
Charges d'exploitation	38 199	38 321	38 086
Résultat d'exploitation	4 851	2 910	4 193
Produits financiers	2 167	327	1 691
Charges financières	2 317	2 885	4 773
Résultat financier	- 150	- 2 558	- 3 082
Charges et produits financiers			
Résultat courant des sociétés intégrées	4 701	352	1 111
Produits exceptionnels	229	59	192
Charges exceptionnelles	2 336	206	737
Résultat exceptionnel	- 2 107	- 147	- 545
Charges et produits exceptionnels			
Résultat avant IS et participation	2 594	205	566
Impôt sur les bénéfices	- 1 146	- 21	- 157
Résultat net des entreprises intégrées	1 447	226	723
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 15	- 59	- 59
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 462	285	782
Intérêts minoritaires	21	- 12	12
Résultat net (part du groupe)	1 441	297	770

Etat de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves et report à nouveau groupe	Autres fonds propres	Primes liées au capital	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total
Situation à l'ouverture 2018.12	2 055	3 850	0	2 487	376	8 768	442	9 211
Affectation du résultat N-1		376			- 376	-		-
Dividendes versés		- 500				- 500		- 500
Résultat 2018					770	770	9	780
Ecart de conversion						-		-
Variation de capital						-		-
Autre variation						-		-
Variation du pourcentage d'intérêt ou de périmètre						-		-
Autres variations						-		-
Situation à l'ouverture 2019.12	2 055	3 726	0	2 487	770	9 038	452	9 490
Affectation du résultat N-1		770			-770	-		-
Dividendes versés						-		-
Résultat 2019					297	297	-12	285
Variation du capital						-		-
Autres variations		- 12 450				- 12 450		- 12 450
Variation du pourcentage d'intérêt ou de périmètre						-		-
Correction d'a-nouveaux		- 0				0		- 0
Situation à l'ouverture 2020.12	2 055	-7 954	0	2 487	297	-3 115	440	-2 675
Affectation du résultat N-1		297			-297	-		-
Dividendes versés						-		-
Résultat 2020					1 441	1 441	21	1 462
Variation du capital			50			50		50
Autres variations		1 000				1 000		1 000
Variation du pourcentage d'intérêt ou de périmètre						-		-
Correction d'a-nouveaux		0				0		0
Situation à la clôture 2020.12	2 055	-6 657	50	2 487	1 441	-624	461	-162

Les « autres variations » sont expliquées en note « 2.3 Modalités de combinaison ».

Tableau de flux de trésorerie

	2020.12	2019.12	2018.12
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 462	285	782
Charges calculées	2 737	3 510	4 029
Reprises sur charges calculées	- 15	201	1 933
Plus et moins-values sur cession d'actif, nettes d'impôt	- 21	- 0	- 41
Variation de l'impôt différé	313		
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	1 642		
Opérations de lease-back non encaissées		913	
Capacité d'autofinancement	6 118	2 681	2 837
Variation des stocks	318	- 451	- 189
Variation des comptes clients	3 645	85	4 186
Variation des comptes fournisseurs	- 4 116	- 3 817	- 6 228
Variation du besoin en fonds de roulement	-154	-4 183	-2 231
Flux net généré par l'activité	5 964	-1 502	607
Acquisitions d'immobilisations			
<i>Incorporelles</i>	-1 144		
<i>Corporelles</i>	-3 025	- 5 241	- 2 470
<i>Financières</i>	-16	- 39	- 36
Variation de dettes sur immobilisations (hors impact crédit-vendeur)	198		- 20
Cessions d'immobilisations	107	6	195
Crédit-vendeur sur cession d'immobilisations financières	0		
Réduction des autres immobilisations financières	48		
Incidences des variations de périmètre			- 286
Flux net provenant des investissements	-3 833	- 5 274	- 2 616
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			- 500
Augmentations (réductions) de capital	50		
Emission d'emprunts	5 623	5 849	33 457
Frais d'émission d'emprunts			- 584
Remboursements d'emprunts	-2 456	- 4 909	- 27 380
Variation des comptes-courants	670	2 230	- 2 402
Variation des crédits-vendeurs	-4 520		
Variation nette des concours bancaires	2		
Flux net provenant du financement	-632	3 170	2 591
Incidence de la variation des taux de change			
Variation de trésorerie	1 499	-3 606	581
Trésorerie d'ouverture	879	4 485	3 904
Trésorerie de clôture	2 377	879	4 485

*Les reclassements opérés des créances d'exploitation des sociétés T&G DISTRIBUTION, T&G BV, et T&G SPAIN, en immobilisations financières, n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le tableau de flux de trésorerie combiné.

ANNEXE AUX COMPTES COMBINES

1. Faits marquants

1.1. Exercice 2018

BERKEM DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2018, il a été procédé à un remboursement anticipé global de l'ensemble des OBSA et OC souscrites par SIPAREX et NOVI 2, ainsi que de la dette bancaire senior arrangée en 2015.

Cette opération de refinancement a donné lieu à l'émission :

- D'une tranche d'OC de 12 600 K€ intégralement souscrite par NOVI 2 ;
- D'une nouvelle dette senior de 17 000 K€ ;
- Et d'une ligne de crédit revolving de 3 000 K€.

La dette senior est portée par le Crédit Agricole (40 %) accompagné de la Caisse d'Épargne (33 %) et la Banque Populaire (27 %). La maturité de l'ensemble de ces dettes est de 7 ans.

Les frais d'émission d'emprunts (584 K€), sont amortis linéairement et sans prorata temporis pour le premier exercice, sur la durée de l'emprunt, c'est-à-dire 7 ans.

Un contentieux est en cours sur la société BERKEM DEVELOPPEMENT concernant le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice 2016, de 170 K€. Compte tenu du risque portant sur le recouvrement de cette créance fiscale, celle-ci a été intégralement dépréciée dans les comptes 2018.

BERKEM

Il a été procédé en février 2018 à l'acquisition par BERKEM SAS des titres de la société EUROLYO. Cette société, qui fait du séchage par lyophilisation, vient compléter l'offre de travail à façon de BERKEM.

Avec l'arrivée de la colonne pulsée sur BERKEM, le groupe escompte accroître de manière significative la production d'OPC de raisin.

1.2. Exercice 2019

Il n'y a pas de fait marquant sur l'exercice 2019.

1.3. Exercice 2020

1.3.1. Crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-29 du 23 mars 2020 constituent des événements qui ont eu des impacts sur le montant des actifs et des passifs, des charges et des produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 des différentes sociétés intégrées dans le périmètre. Les principaux impacts sont développés ci-après.

Les éléments suivants ont eu un impact sur la présentation des états financiers consolidés :

BILAN PASSIF

Les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur les postes du bilan passif sont les suivants :

- Le report des échéances de cotisations URSSAF ;
- Le groupe a sollicité et obtenu des Prêts Garantis par l'État ;
- Le report des échéances de prêt.

Sociétés	Nature des impacts	Montants (en K€)
	Report des échéances de cotisations URSAFF	515
BERKEM DEVELOPPEMENT	Février, mars et avril 2020 (échéancier de 12 mois à compter de mai 2021)	156
ADKALIS	Février, mars et avril 2020	186
BERKEM	Mars et avril 2020	123
EUROLYO	Mars et avril 2020	19

Obtention de Prêts Garantis par l'État et Prêt Atout		3 200
BERKEM DEVELOPPEMENT	Prêt garanti par l'État et Prêt Atout	1 000
ADKALIS	Prêt garanti par l'État	600
BERKEM	Prêt garanti par l'État	1 100
LIXOL	Prêt garanti par l'État	500

Report des échéances de prêts et de crédit-bail		2 007
	Prêt Senior Tranche A	929
BERKEM DEVELOPPEMENT	Prêt BPI	200
	Report des intérêts cash des OCA ID INVEST	780

	Crédit Coopératif : report de 6 mois des échéances de prêts	53
BERKEM	BPI : report des intérêts dus	1
	Report des échéances de crédit-bail	5

LIXOL	Report de 6 mois des échéances de prêts – Établissement d'un nouvel échéancier	40

Total des reports de dettes et des prêts obtenus au 31 décembre 2020		5 722
---	--	--------------

COMPTE DE RESULTAT

Les mesures d'activité partielle, proposées par le Gouvernement et nécessaires au maintien de l'emploi, ont été sollicitées et obtenues. Les indemnités perçues ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel, conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables :

Sociétés	Nature des impacts	Montants (K€)
Indemnités d'Activité Partielle		355
BERKEM DEVELOPPEMENT	Mars à septembre 2020	56
ADKALIS	Mars à septembre 2020	188
BERKEM	Mars à septembre 2020	68
LIXOL	Mars à août 2020	43

1.3.2. Autres éléments significatifs

BERKEM DEVELOPPEMENT

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION

La société BERKEM DEVELOPPEMENT a procédé à la cession de la totalité des titres détenus dans deux de ses filiales :

- Les titres de la société T&G DISTRIBUTION, ont été cédés en date du 31 décembre 2020 à la société HOF pour leur valeur nette comptable, soit 100 K€ ;
- Les titres de la société T&G BV (société de droit belge) ont été cédés en date du 31 décembre 2020 à la société HOF pour leur valeur nette comptable, soit 900 K€.

Dans le contexte de l'établissement des comptes combinés, cette cession a été reclassée à l'ouverture de l'exercice 2018 (CF.2.3).

ABANDONS DE CRÉANCES

Deux abandons de créances ont été consentis par la société BERKEM DEVELOPPEMENT :

- Au profit de la société T&G DISTRIBUTION pour un total de 151 K€ ;
- Au profit de la société T&G DISTRIBUTION SPAIN pour un montant de 149 K€.

OPERATIONS REALISÉS AVEC LA SOCIETE HOF

À l'issue de plusieurs opérations de cessions de créances entre les sociétés du groupe et la branche T&G, BERKEM DEVELOPPEMENT a procédé à la cession de l'intégralité de ces créances, au profit de la société HOF, pour la somme de 4 520 K€ qui a fait l'objet d'un crédit-vendeur.

Les deux opérations de cession, précédemment citées, ont fait l'objet d'un crédit-vendeur, entre la société cédante, BERKEM DEVELOPPEMENT, et la société cessionnaire HOF, pour un montant total de 1 000 K€. Le compte courant HOF détenu par BERKEM DEVELOPPEMENT au 31 décembre 2020 a fait l'objet d'un reclassement en prêt pour 3 260 K€.

Au global, au 31 décembre 2020, le montant de la créance détenue par le groupe sur HOF s'élève à 8 780 K€.

ADKALIS

La société ADKALIS a procédé à plusieurs opérations d'abandons de créances au cours de la période. Dans le contexte d'établissement des comptes combinés, cette opération a été inscrite en charges d'exploitation dans le compte de résultat de la période :

- Au profit de la société T&G DISTRIBUTION pour un total de 1 136 K€ ;
- Au profit de la société T&G DISTRIBUTION SPAIN pour un montant de 172 K€.

BERKEM

La société BERKEM a consenti un abandon de créance au cours de la période, à la société T&G DISTRIBUTION, pour un montant de 396 K€. Dans le contexte d'établissement des comptes combinés, cette opération a été inscrite en charges exceptionnelles dans le compte de résultat de la période.

LIXOL

La société LIXOL a procédé à la cession de la créance sur la société T&G DISTRIBUTION au profit de la société BERKEM DEVELOPPEMENT pour la somme de 173 K€ ; cette opération de cession fait l'objet d'un crédit-vendeur inscrit à l'actif de la société LIXOL pour un montant de 173 K€.

2. Référentiels et modalités

2.1. Référentiel comptable

Les comptes combinés comprennent la sommation :

- Des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM, appelée à devenir la holding du groupe ;
- Et des comptes consolidés du groupe BERKEM DEVELOPPEMENT excluant les sociétés T&G DISTRIBUTION, T&G BV, T&G DISTRIBUTION SPAIN, qui ont été cédées le 31 décembre 2020.

Les dispositions du Plan Comptable Général (comptes sociaux) et du règlement n°99-02 du Comité de Règlementation Comptable (comptes consolidés) ont été appliquées pour les comptes combinés.

Les comptes combinés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- Prudence ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Pour les comptes combinés, le « groupe » applique les méthodes préférentielles recommandées dans le cadre du règlement CRC 99-02 :

- L'activation des contrats de location financement ;
- La comptabilisation des engagements de fin de carrière et prestations assimilées ;
- L'activation des frais d'émission d'emprunts.

2.2. Présentation et comparabilité des comptes

Les états financiers sont présentés en euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de la société tête de groupe, GROUPE BERKEM. Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

Les comptes des différentes sociétés combinées sont arrêtés au 31 décembre. Les exercices sont d'une durée de 12 mois. Le règlement CRC 99-02 prévoit que la date d'entrée de périmètre de consolidation d'une entreprise s'entend de la date à laquelle le groupe en a pris le contrôle.

2.3. Modalités de combinaison

Les comptes combinés des exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ont été établis en excluant la branche T&G. Le résultat de cession des titres de participation T&G DISTRIBUTION et T&G BV a été anticipé à l'ouverture des comptes 2018.

Les écritures liées à ce retraitement ont été comptabilisées dans les comptes combinés au titre de chaque période concernée :

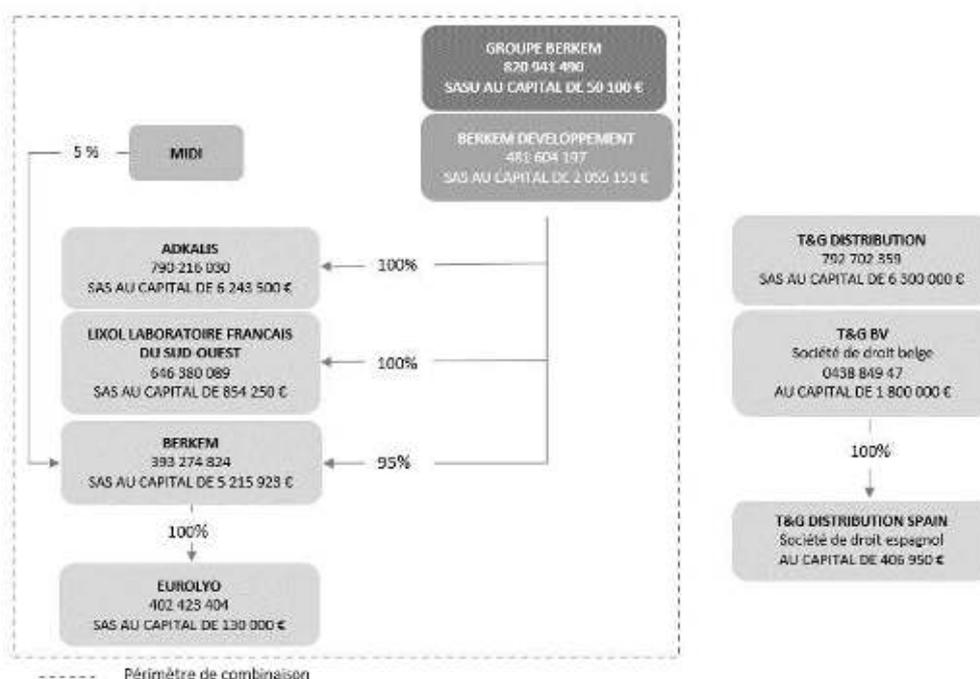
- Annulation des titres de participation des entités de la branche T&G pour 2 239K€ à l’ouverture 2018 et 12 450K€ en 2019 ;
- Annulation des dépréciations relatives à ces titres de participation pour 11 650K€ en 2019 et 2 039K€ en 2020 ;
- Reclassement des créances rattachées à des participations T&G en prêts sur toutes les périodes ;
- Annulation du produit de cession des titres de participation des entités de la branche T&G pour 1M€ en 2020, dans la mesure où le résultat de cession de ces titres de participation a été anticipé à l’ouverture 2018.

Les opérations réalisées par les entités comprises dans la combinaison avec la branche T&G sont maintenues, celle-ci étant considérée comme une partie tierce pour le groupe.

2.3.1. Présentation du périmètre combiné

Sur les exercices 2018, 2019, et 2020, l’organigramme du groupe est resté identique, à l’exception de la société EUROLYO, acquise en 2018.

La société GROUPE BERKEM n’a pas encore de lien capitalistique avec le groupe au 31 décembre 2020. Dans le contexte d’établissement des comptes combinés, les titres des filiales T&G Distribution, T& BV et T&G Distribution Spain ont été considérées comme cédés au 1^{er} janvier 2018.



2.3.2.Méthode de combinaison

Les comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM ont été combinés avec les comptes consolidés du groupe BERKEM DEVELOPPEMENT excluant les sociétés T&G DISTRIBUTION, T&G BV et T&G DISTRIBUTION SPAIN.

L'ensemble des sociétés est contrôlé à ce jour exclusivement par la société BERKEM DEVELOPPEMENT. Les entités contrôlées sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

2.3.3.Fonds commercial : Ecart d'acquisition et fonds de commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les fonds commerciaux, pour lesquels les éléments identifiables ont été comptabilisés séparément, sont assimilés à des écarts d'acquisition en consolidation, lorsqu'ils ne répondent pas aux critères d'identification établis par le règlement CRC 99-02.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus à l'actif immobilisé en « Fonds commercial ».

Le groupe a appliqué le règlement ANC 2015-06 introduisant la notion de durée d'utilisation non limitée pour les actifs incorporels. En effet, il a été retenu une durée d'utilisation non limitée.

L'analyse des critères physiques, techniques, juridiques ou économiques de chacun des actifs ne met pas en évidence de durée d'utilisation limitée. Au regard de ces critères, aucun actif incorporel n'a de durée de consommation des avantages économiques attendus limitée.

Les actifs incorporels du groupe ne sont pas adossés à des contrats ou actes ayant une durée d'utilisation ou de protection limitée.

Conformément au règlement ANC 2015-06, la société réalise un test de dépréciation lors de chaque exercice pour les fonds commerciaux, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les résultats de ces tests ne donnent pas lieu à passer une dépréciation.

En cas d'écart négatif, les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges au bilan, et repris en consolidation sur une durée de 12 à 15 ans.

Unités	Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
BERKEM DEVELOPPEMENT	100%	100%	Société Mère	100%	100%	Société Mère	100%	100%	Société Mère
ADKALIS	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration Globale
BERKEM	95,01%	95,01%	Intégration globale	95,01%	95,01%	Intégration globale	95,01%	95,01%	Intégration Globale
EUROLYO	100%	95,01%	Intégration globale	100%	95,01%	Intégration globale	100%	95,01%	Intégration Globale
LIXOL	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration Globale

3. Méthodes et règles d'évaluation

3.1. Jugement et estimations de la direction du groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les éléments incorporels (écarts d'acquisition, fonds de commerce, frais de recherche et développement activés) et des actifs d'exploitation (impôts différés actifs par exemple).

3.2. Pertes de valeur (applicables à tous les postes d'immobilisation incorporelles et corporelles)

Lorsqu'il existe un quelconque indice que la valeur actuelle d'un actif (immobilisation incorporelle ou corporelle) pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, alors la valeur actuelle de l'actif est évaluée et, le cas échéant, une perte de valeur est constatée.

Les indices de perte de valeur proviennent essentiellement :

- D'une diminution des valeurs de marché ;
- D'une obsolescence technique ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

Qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, un test annuel de pertes de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est effectué, en comparant leur valeur nette comptable à leur valeur actuelle.

La valeur actuelle est généralement basée sur la valeur de marché. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale diminuée des coûts de cession. La valeur d'usage retenue est égale au montant des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction d'un Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Deux secteurs d'activités composent le groupe : « secteur formulation » et « secteur extraction végétale ».

L'information budgétaire a permis de dégager des flux de trésorerie sectorisés. Les actifs corporels, les écarts

d'acquisition, les fonds commerciaux et les besoins en fonds de roulement (B.F.R.) ont ainsi été affectés aux deux groupes d'actifs identifiés.

Les flux de trésorerie futurs sont basés sur des prévisions à cinq ans de la direction auxquels s'ajoute une valeur terminale évaluée à partir des prévisions de flux de trésorerie actualisés par le CMPC. Les taux d'actualisation utilisés sont compris entre 10,2 % et 11,6 % sur la période.

En cas de constatation d'une perte de valeur, l'écart d'acquisition est déprécié en premier. Le solde éventuel est ensuite imputé aux autres actifs au prorata de leur valeur nette comptable à la date de clôture. Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise, à l'exception de celle relative aux écarts d'acquisition.

Sur les exercices 2018, 2019 et 2020, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Contrat de location financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat sur des véhicules. Des contrats portant sur des matériels industriels ont également été signés dans les entités ADKALIS, BERKEM et LIXOL au cours des exercices 2018, 2019 et 2020. Les biens significatifs acquis en application d'un contrat de crédit-bail ou de location financière sont immobilisés. Le passif correspondant au capital restant dû est inscrit en dette financière.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, pour les locations de véhicules, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent \leq à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats. Pour les contrats portant sur des matériels industriels, la durée d'amortissement, alignée sur la durée d'utilisation, diffère de celle du contrat. La redevance locative est retraitée en dotations aux amortissements et en charges financières :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Annulation de redevances de loyers	420,56	538,88	514,45
- Comptabilisation de charges financières	- 45,32	- 16,10	- 16,27
- Dotations aux amortissements	- 375,17	- 515,46	- 505,24
Impact sur le résultat	0,08	7,32	- 7,05

La société GROUPE BERKEM n'est pas concernée par ce type de contrat de location.

3.4. Etat fiscalité différée

Conformément aux prescriptions **du CRC 99-02**, des impôts différés sont comptabilisés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs ;
- De déficits reportables.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant au dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Conformément à la législation, le taux d'impôt société a été corrigé en 2020 afin de tenir compte de la baisse du taux sur les sociétés de 28 % à 25 %.

La récupération des impôts différés activés sur les déficits antérieurs a été estimée par la direction, sur la base des budget prévisionnels établis à ce jour, en appliquant les taux mentionnés ci-dessus. Un tableau de suivi des impôts différés liés à l'activation de l'impôt sur les déficits reportables est présenté dans la note annexe « Autres créances », en page 31 de l'annexe.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Conformément au règlement **CRC 99-02** les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;

- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Aucune imposition différée n'a été calculée pour la société GROUPE BERKEM, les enjeux étant non significatifs.

3.5. Affacturage

Les opérations comptabilisées avec le factor font ressortir au 31 décembre 2020, une créance de 1 361 K€, contre 1 236 K€ en 2019 et 1 159 K€ en 2018, correspondant aux sommes retenues au titre du fonds de garantie, des réserves de BFA et compte de rechargement.

Par ailleurs, le montant total des créances cédées au 31 décembre 2020 et non recouvrées est de 4 565 K€, contre 3 561 K€ en 2019 et 3 969 K€ en 2018. Conformément au plan comptable général, ces montants ne figurent pas à 'actif du groupe dans la mesure où ils ont été décomptabilisés.

Ces opérations ne concernent pas la société GROUPE BERKEM, qui n'a pas recours à l'affacturage.

3.6. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés pour les entités BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL et EUROLYO, structures du groupe concernées par des engagements de ce type et dont la valorisation peut être considérée comme significative. À noter que la société GROUPE BERKEM n'est pas concernée par de tels engagements.

La méthode utilisée par le groupe est prospective. Elle tient compte des engagements externalisés par la société BERKEM dans le cadre d'un contrat d'assurance IFC, pour un montant de 67 K€ au

31 décembre 2018 et 2019, et de 73 K€ au 31 décembre 2020. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Taux d'actualisation	0,35%	0,77%	1,57%
Taux de rotation du personnel	Cadres 1% - Employés 5%		
Progression des salaires	2 % constant		
Taux de charges sociales	Cadres 45% - Employés 40%		
Age de départ en retraite	Cadres 67 ans - Employés 67 ans		
Table de mortalité	TG 05		
Convention collective	Chimie		

3.7. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte d'événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4. Informations sectorielles et géographiques

4.1. Présentation des secteurs d'activité

Le groupe déploie son savoir-faire industriel et son innovation à travers deux pôles d'expertises : l'extraction végétale et la formulation.

La direction ayant choisi d'organiser le groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut, en conséquence, couvrir diverses zones géographiques et

plusieurs activités, à condition que les caractéristiques économiques des activités, regroupées au sein d'un même secteur, soient sensiblement les mêmes.

L'extraction végétale représente 35 % du chiffre d'affaires combiné en 2020. À travers sa filiale BERKEM, le groupe procède à l'extraction d'ingrédients naturels d'intérêts sélectionnés pour leur composition en molécules actives et leurs bénéfiques. BERKEM cible des principes actifs comme les polyphénols, antioxydants naturels extraits des pépins de raisins ou de l'écorce de pin. Ces actifs et ingrédients sont ensuite proposés aux industriels des secteurs de la nutraceutique, la cosmétique et l'agroalimentaire pour la formulation de leurs produits.

Depuis 2018, à travers sa filiale EUROLYO, le groupe offre également des services de lyophilisation qui permettent de conserver l'intégralité des qualités organoleptiques et nutritionnelles des aliments et les principes actifs fragiles intrinsèques des produits, tout en prolongeant leur durée de vie et en facilitant leur transport et leur stockage.

Le chiffre d'affaires combiné 2020 est composé à 65 % par l'activité de formulation. À travers ses filiales ADKALIS et LIXOL, le groupe s'occupe de la formulation et la réaction d'actifs chimiques orientés vers l'amélioration de la performance des matériaux de construction (filière bois notamment) et la synthèse de résines pour les industries de la peinture et des encres d'imprimerie.

Ces deux expertises convergent aujourd'hui pour développer une nouvelle technologie unique dans le monde de la chimie : les « sur activateurs végétaux », extraits végétaux capables de favoriser un large spectre d'efficacité des produits de synthèse, tout en diminuant leurs risques pour l'homme et l'environnement.

L'activité des extraits végétaux apporte son expertise sur l'identification de molécules d'intérêts contenues dans divers végétaux, et le pôle formulation de biocides œuvre dans l'optimisation d'usage de la juste dose de molécules issues de la chimie de synthèse, grâce à la synergie des deux technologies.

4.2. Données sectorielles chiffrées

Exercice 2018

Données bilantielles	Formulation	Extraction végétale	Total
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux	6 582	128	11 383
Autres immobilisations incorporelles	4 129	544	
Immobilisations corporelles	988	7 641	8 628
Besoin en fonds de roulement	3 980	3 887	7 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 510	1 975	4 485
Dettes financières	18 265	18 947	37 211

Données du compte de résultat	Formulation	Extraction végétale	Total
Chiffre d'affaires (détail fourni dans le point suivant)	25 055	14 117	39 172
Excédent brut d'exploitation (E.B.E.)	3 522	3 357	6 879
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	- 893	- 1 607	- 2 500
Résultat d'exploitation	2 531	1 662	4 193

Exercice 2019

Données bilantielles	Formulation	Extraction végétale	Total
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux	6 582	128	11 981
Autres immobilisations incorporelles	4 458	813	
Immobilisations corporelles	2 476	7 432	9 908

Besoin en fonds de roulement	3 546	3 901	7 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	845	34	879
Dettes financières	19 137	18 827	37 963

Données du compte de résultat	Formulation	Extraction végétale	Total
Chiffre d'affaires (détail fourni dans le point suivant)	24 821	12 945	37 766
Excédent brut d'exploitation (E.B.E.)	2 713	2 328	5 041
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	- 951	1 660	709
Résultat d'exploitation	2 116	794	2 910

Exercice 2020

Données bilantielles	Formulation	Extraction végétale	Total
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux	6 582	128	12 461
Autres immobilisations incorporelles	4 869	882	
Immobilisations corporelles	2 640	8 420	11 059
Besoin en fonds de roulement	3 859	3 932	7 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 339	1 037	2 376
Dettes financières	20 657	22 022	42 679

Données du compte de résultat	Formulation	Extraction végétale	Total
Chiffre d'affaires (détail fourni dans le point suivant)	26 254	14 320	40 574
Excédent brut d'exploitation (E.B.E.)	4 291	3 722	8 014
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	- 1 016	- 1 860	- 2 876
Résultat d'exploitation	3 294	1 558	4 851

4.3. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zones géographiques

Le chiffre d'affaires est réparti selon chacun des secteurs d'activité ainsi :

	Exercice 2020		Exercice 2019		Exercice 2018	
	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires	En milliers d'euros	En % du chiffre d'affaires
Alimentaire et travail à façon	2 483	6,10%	2 169	5,70%	1 702	4,30%
Cosmétique	4 369	10,80%	3 848	10,20%	4 083	10,40%
Complément nutritionnel	6 971	17,20%	6 480	17,20%	8 020	20,50%
Autres	497	1,20%	447	1,20%	312	0,80%
Extraction végétale	14 320	35,30%	12 945	34,30%	14 117	36,00%
Construction	15 076	37,20%	14 770	39,10%	15 539	39,70%
Coatings	6 106	15,00%	5 527	14,60%	5 237	13,40%
Pest control	4 415	10,90%	4 524	12,00%	4 279	10,90%
Suractivateurs	547	1,30%	-	-	-	-
Autres	110	0,30%	-	-	-	-
Formulation	26 254	63,10%	24 821	65,70%	25 055	64,00%
Total chiffre d'affaires	40 574	100,00%	37 766	100,00%	39 172	100,00%

Le chiffre d'affaires est réparti selon chacune des zones géographiques ainsi :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
France	29 014	28 092	27 186
Europe	8 992	8 151	10 543
Export	2 568	1 523	1 443
Total chiffre d'affaires	40 574	37 766	39 172

5. Compléments d'information relatifs au bilan

5.1. Immobilisations incorporelles

	2017.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	Reclassements	2018.12
Concessions, brevets & droits similaires	8 542	827					1 084	10 453
Fonds commercial	8 915					128		9 043
Frais de développement	691							691
Autres immobilisations incorporelles	3							3
Immo. incorporelles en cours		178						178
Total immobilisations incorporelles	18 150	1 005	-	-	-	128	1 084	20 368
Concessions, brevets & droits similaires	- 5 624			- 467			53	- 6 038
Fonds commercial	- 2 333							- 2 333
Amt/Dép. frais développ.	- 591			- 20				- 611
Autres immobilisations incorporelles	- 3							- 3
Total amortissements et provisions	- 8 551	-	-	- 487	-	-	53	- 8 985
Total valeur nette	9 599	1 005	-	- 487	-	128	1 137	11 383

	2018.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	Reclassements	2019.12
Concessions, brevets & droits similaires	10 453	431					217	11 102
Fonds commercial	9 043							9 043
Frais de développement	691	141					14	845
Autres immobilisations incorporelles	3	0						3
Immo. incorporelles en cours	178	362					46	586
Total immobilisations incorporelles	20 368	934	-	-	-	-	277	21 579
Concessions, brevets & droits similaires	- 6 038			- 591				- 6 629
Fonds commercial	- 2 333							- 2 333
Amt/Dép. frais développ.	- 611			- 22				- 633
Autres immobilisations incorporelles	- 3			- 0				- 3
Total amortissements et provisions	- 8 985	-	-	- 613	-	-	-	- 9 598
Total valeur nette	11 383	934	-	- 613	-	-	277	11 981

	2019.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	Reclassements	2020.12
Concessions, brevets & droits similaires	11 102	443						11 545
Fonds commercial	9 043							9 043
Frais de développement	845	243					586	1 674
Autres immobilisations incorporelles	3							3
Immo. incorporelles en cours	586	458				- 586		458
Total immobilisations incorporelles	21 579	1 144	-	-	-	-	-	22 723
Concessions, brevets & droits similaires	- 6 629			- 595				- 7 224
Fonds commercial	- 2 333							- 2 333
Amt/Dép. frais développ.	- 633			- 69				- 702
Autres immobilisations incorporelles	- 3			- 0				- 3
Total amortissements et provisions	- 9 598	-	-	- 664	-	-	-	- 10 262
Total valeur nette	11 981	1 144	-	- 664	-	-	-	12 461

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développements, de logiciels, de brevets, de fonds commerciaux et d'écarts d'acquisition. Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour les autres immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans en linéaire ;
- Brevets : 20 ans en linéaire ;
- Frais de développement : 5 ans en linéaire ;
- Logiciels : 3 à 5 ans en linéaire.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes d'immobilisations incorporelles.

Les opérations de variation de périmètre correspondent, en février 2018, à l'acquisition de la société EUROLYO par la société BERKEM.

5.1.1. Ecarts d'acquisition

	Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Écart d'acquisition – actif	2 787	-	2 787	2 787	-	2 787	2 787	-	2 787
EUROLYO	128	-	128	128	-	128	128	-	128
LIXOL	2 659	-	2 659	2 659	-	2 659	2 659	-	2 659
Fonds commerciaux assimilés à des écarts d'acquisition	4 346	2 333	2 013	4 346	2 333	2 013	4 346	2 333	2 013
ADKALIS	3 345	1 866	1 479	3 345	1 866	1 479	3 345	1 866	1 479
BERKEM DEVELOPPEMENT – Fonds TIB	1 001	467	534	1 001	467	534	1 001	467	534
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux assimilés	7 132	2 333	4 800	7 132	2 333	4 800	7 132	2 333	4 800
Écart d'acquisition – passif	836	836	-	836	821	15	836	762	74
BERKEM	836	836	-	836	821	15	836	762	74

EUROLYO

L'entité BERKEM a fait l'acquisition en date du 28 février 2018 de la société EUROLYO. Cette opération a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 128 K€.

LIXOL

L'acquisition de 100 % des titres de la société LIXOL par la société BERKEM DEVELOPPEMENT a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 2 659 K€.

ADKALIS

Les fonds de commerce SARPAP et TERMIFILM, inscrits au bilan de la société ADKALIS pour respectivement 1 145 K€ et 2 200 K€ sont assimilés à un écart d'acquisition en consolidation.

BERKEM DEVELOPPEMENT : Fonds T.I.B

Le fonds de commerce TRAITEMENT INDUSTRIEL DU BOIS (TIB), inscrit au bilan de la société BERKEM DEVELOPPEMENT pour 1 001 K€, est assimilé à un écart d'acquisition en consolidation.

BERKEM

L'entité BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis successivement 51,30 % des titres de BERKEM en 2005, 29,07 % complémentaire en 2008, à nouveau 6,47 % en 2011 pour enfin obtenir 100 % du capital de la filiale après l'achat des 13,16 % restant en 2012. Ces opérations ont généré des écarts d'acquisition négatifs qui s'élèvent au global à 836 K€. Une entrée de minoritaires dans le capital de BERKEM en 2015 a ramené le pourcentage de détention à 95,01 %. Cela n'est pas venu impacter les écarts d'acquisitions conformément au règlement **CRC 99-02**. L'écart d'acquisition négatif 2005 est amorti sur une durée de 15 ans, et sa valeur résiduelle est de nulle au 31 décembre 2020.

5.1.2.Fonds de commerce

ADKALIS

Les fonds commerciaux de la société correspondent au fonds XYLOPHENE, acquis pour 1 250 K€, au fonds TERMIPROTECT, acquis pour 500 K€, ainsi qu'aux frais d'acquisition afférents, pour respectivement 115 K€ et 46 K€.

	Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Fonds commerciaux	1 910		1 910	1 910		1 910	1 910		1 910
ADKALIS	1 910		1 910	1 910		1 910	1 910		1 910

5.2. Immobilisations corporelles

	2017.12	Acquisi tions	Cession s	Dotati ons de l'exercic e	Reprises de l'exercic e	Reclassement s	Var. de périmètr e	Correcti on d'A- Nouveau x	2018.12
Terrains	398								398
Agencements sur terrains	216	16	- 4						228
Constructions	9 979	50							10 029
Installations techniques, matériel & outillage	10 732	2 263	- 171			- 251			12 573
Installations techniques, matériel & outillage en crédit-bail	1 154	547							1 701
Autres immobilisations corporelles	1 073	333	- 510						897
Immobilisations corporelles en cours	1 084	266				- 833			517
Total immobilisations corporelles	24 637	3 475	- 685	-	-	- 1 084	-	-	26 343
Terrains									-
Amt/Dép. Agencements sur terrains	- 26		4	- 11					- 133
Constructions	- 5 684			- 254		- 190			- 6 128
Installations techniques, matériel & outillage	- 8 238		68	- 885		- 660			- 9 715
Installations techniques, matériel & outillage Crédit-Bail	- 423			- 521					- 44
Autres immobilisations corporelles	- 915		176	- 55					- 794
Total amortissements et provisions	- 15 386	-	248	- 1 726	-	- 850	-	-	- 17 714
Total valeur nette	9 251	3 475	- 437	- 1 726	-	- 1 934	-	-	8 628

	2018.12	Acquisi tions	Cessi ons	Dotati ons de l'exerc e	Repris es de l'exerc e	Reclasse ments	Var. de périmètr e	Correcti on d'A- Nouveau x	2019.12
Terrains		398	319						717
Agencements sur terrains		228	13						241
Constructions		10 029	975						11 004
Installations techniques, matériel & outillage		12 573	970	- 985		- 1 701			10 856
Installations techniques, matériel & outillage en crédit-bail		1 701	1 392						3 093
Autres immobilisations corporelles		897	108	- 13		1 697			2 689
Immobilisations corporelles en cours		517	535			- 277			775
Total immobilisations corporelles		26 343	4 310	- 999	-	- 281	-	-	29 374
Terrains									-
Amt/Dép. Agencements sur terrains		- 133		- 12					- 146
Constructions		- 6		- 464					6 592
Installations techniques, matériel & outillage		128							- 10
Installations techniques, matériel & outillage Crédit-Bail		- 9 715	75	- 784					424
Autres immobilisations corporelles		- 944		- 515				- 4	- 1 463
Autres immobilisations corporelles		- 794	7	- 54					- 840
Total amortissements et provisions		- 17	-	82	- 1 830	-	-	-	- 4
		714							466
Total valeur nette		8 628	4 310	- 917	- 1 830	-	- 281	-	- 4
									9 908

	2019.12	Acquisi tions	Cession s	Dotati ons de l'exercic e	Reprises de l'exercic e	Reclassement s	Var. de périmètr e	Correcti on d'A- Nouveau x	2020.12
Terrains	717								717
Agencements sur terrains	241								241
Constructions	11 004	230				492			11 726
Installations techniques, matériel & outillage	10 856	866	- 59			221			11 883
Installations techniques, matériel & outillage en crédit-bail	3 093	922	- 369			366			4 011
Autres immobilisations corporelles	2 689	469	- 29						3 130
Immobilisations corporelles en cours	775	537	- 3			- 712			596
Avances et acomptes s/imm. corp.		2							2
Total immobilisations corporelles	29 374	3 025	- 460	-	-	366	-	-	32 306
Terrains									-
Amt/Dép. Agencements sur terrains	146			13					158
Constructions	6 592			546					7 138
Installations techniques, matériel & outillage	10 424			778		1			11 202
Installations techniques, matériel & outillage Crédit-Bail	1 463		370	375		366	4		1 838
Autres immobilisations corporelles	840		5	74					910
Total amortissements et provisions	19 466	-	375	1 785	-	366	-	4	21 246
Total valeur nette	9 908	3 025	- 85	1 785	-	1	-	4	11 059

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Selon leur nature :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans ;
- Agencements lourds : 4 à 30 ans ;
- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Véhicules : 3 à 5 ans.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes d'immobilisations corporelles.

5.3. Immobilisations financières

	2017.12	Augmentations	Diminutions	Var. de périmètre	Reclassements mises au rebut	2018.12
Titres de participation	-					-
Créances rattachées à des participation	-	-				-
Prêts	12 826	5 252	- 3 054			15 024
Dépôts et cautionnements versés	168	20		20		208
Titres immobilisés	13	16	- 5			24
Total immobilisations financières	13 007	5 288	- 3 059	20	-	15 256
Dépréciations des titres de participation						-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-	1 023			-	1 023
Total dépréciations immobilisations financières	-	- 1 023	-	-	-	1 023
Total valeur nette	13 007	4 265	- 3 059	20	-	14 233

	2018.12	Augmentations	Diminutions	Var. de périmètre	Reclassements mises au rebut	2019.12
Titres de participation	-					-
Créances rattachées à des participation	-	-	-			-
Prêts	15 024	1 780			- 10 617	6 187
Dépôts et cautionnements versés	208	38				247
Titres immobilisés	24	0				24
Total immobilisations financières	15 256	1 818	-	-	- 10 617	6 457
Dépréciations des titres de participation	-	-				-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	- 1 023	- 835			-	1 858
Total dépréciations immobilisations financières	- 1 023	- 835	-	-	-	1 858
Total valeur nette	14 233	984	-	-	- 10 617	4 600

	2019.12	Augmentations	Diminutions	Var. de périmètre	Reclassements mises au rebut	2020.12
Titres de participation	-		-		0	0
Créances rattachées à des participation	-		0			0
Prêts	6 187	8 780	6 075			8 892
Dépôts et cautionnements versés	247	15	48			214
Titres immobilisés	24	0			0	24
Total immobilisations financières	6 457	8 796	6 123	-	-	9 130
Dépréciations des titres de participation	-	-	-			-
<i>T&G Distribution</i>	-	-	-			-
<i>T&G BV</i>	-	-	-			-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	1 858		1 858			0
Total dépréciations immobilisations financières	1 858	-	1 858	-	-	0
Total valeur nette	4 600	8 796	4 265	-	-	9 130

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et créances rattachées à des participations, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Compte tenu du retraitement de la cession des titres de participations T&G à l'ouverture, ceux-ci n'impactent pas les comptes combinés.

Au 31 décembre 2020, les autres immobilisations augmentent en raison du prêt HOF pour 8 780 K€ (cf. page 16 de l'annexe). Une partie de cette créance, 5 520 K€, est à échéance au 31 décembre 2021 conformément aux dispositions du contrat de crédit-vendeur entre BERKEM DEVELOPPEMENT et HOF.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes d'immobilisations financières.

5.4. Stocks

	2020.12			2019.12			2018.12		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières, approvisionnements	1 698	-42	1 656	1 522		1 522	1 595		1 595
Produits intermédiaires et finis	4 916	-256	4 660	5 112		5 112	4 589		4 589
Total des stocks	6 614	-297	6 317	6 634	-	6 634	6 184	-	6 184

Les stocks sont composés de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements. Les règles d'évaluation en consolidation sont identiques à celles pratiquées dans les comptes sociaux.

La valeur brute des matières premières, autres approvisionnements et marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires (méthode PEPS).

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;

- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

En ce qui concerne la provision de dépréciation des stocks, la direction a défini un taux de décote en fonction du délai de rotation des stocks. Le montant de provision est déterminé en appliquant ce taux de 60 % à la valeur des stocks présents au 31 décembre 2020 et ne présentant aucun mouvement depuis 12 mois.

La société GROUPE BERKEM ne détient pas de stock. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

5.5. Créances clients

	2020.12			2019.12			2018.12		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Créances clients	3 808	-365	3 443	4 000	-435	3 565	4 958	-362	4 596
Total des créances clients	3 808	-365	3 443	4 000	-435	3 565	4 958	-362	4 596

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe.

5.6. Autres créances

	Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Avances et acomptes versés	53		53	38		38	39		39
Personnel	27		27	24		24	26		26
État, Impôts sur les bénéfices	2 150	170	1 980	2 556	170	2 386	2 176	170	2 006
État, Impôts différés actifs	1 052		1 052	1 419		1 419	1 226		1 226
État, autres I&T	699		699	406		406	946		946
Autres créances	1 690		1 690	1 368		1 368	639		639
Total des autres créances	5 671	170	5 500	5 811	170	5 641	5 053	170	4 883

Le poste « État, impôts sur les bénéfices » comprend principalement les « crédits d'impôts recherche et innovation ».

Le poste « Autres créances » comprend les éléments suivants, en valeur brute :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances cédées au factor non utilisées	1 361	1 236	635
<i>Fonds de garantie</i>	433	333	334
<i>Réserves</i>	363	147	92
<i>Compte d'attente de rechargement</i>	520	617	164
<i>Compte-courant</i>	45	140	45
Autres créances avec les sociétés ayant été exclues du périmètre de consolidation	328	132	4
Total autres créances	1 690	1 368	639

La ventilation des autres créances présentes à la clôture 2018 est la suivante :

	Clôture 31/12/2018	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	39	39	
Personnel	26	26	
État, Impôts sur les bénéfices	2 176	2 176	
État, Impôts différés actifs	946	946	
État, autres I&T	1 226	1 226	
Créances cédées au factor non utilisées	635	635	
Autres créances avec les sociétés ayant été exclues du périmètre de consolidation	4		4
Total autres créances	5 053	5 049	4

La ventilation des autres créances présentes à la clôture 2019 est la suivante :

	Clôture 31/12/2019	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	38	38	
Personnel	24	24	
État, Impôts sur les bénéfices	2 556	2 556	
État, Impôts différés actifs	406	406	
État, autres I&T	1 419	1 419	
Créances cédées au factor non utilisées	1 236	1 236	
Autres créances avec les sociétés ayant été exclues du périmètre de consolidation	132		132
Total autres créances	5 811	5 679	132

La ventilation des autres créances présentes à la clôture 2020 est la suivante :

	Clôture 31/12/2020	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	53	53	
Personnel	27	27	
État, Impôts sur les bénéfices	2 150	2 150	
État, Impôts différés actifs	1 052	341	712
État, autres I&T	699	699	
Créances cédées au factor non utilisées	1 361	1 361	
Autres créances avec les sociétés ayant été exclues du périmètre de consolidation	328		328
Total autres créances	5 671	4 631	1 040

La récupération des impôts différés activés au 31 décembre 2020, sur les déficits antérieurs, a été estimée de la façon suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et plus
BERKEM DEVELOPPEMENT						
Impôts différés sur déficits reportables	263		45	132	87	
BERKEM						
Impôts différés sur déficits reportables	549	153	395			
LIXOL						
Impôts différés sur déficits reportables	53		38	15		

5.7. Trésorerie

	Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Valeurs mobilières de placement	70	1	68	70	0	70	628	2	626
Disponibilités	2								
	502		2 502	1 257		1 257	3 924		3 924
Trésorerie passive	-		-	-		-	-		-
	194		194	448		448	66		66
Total trésorerie	2	-	2 377	879	-	879	4	-	4 485
	378	1			0		487		

La trésorerie nette ressort à 4 485 K€ à la clôture 2018, contre 879 K€ à la clôture 2019. Son évolution est principalement liée aux opérations d'investissements industriels réalisés par le groupe. En 2020, la trésorerie nette passe à 2 326 K€, notamment grâce aux prêts obtenus par les différentes sociétés.

À la clôture 2020, la trésorerie intègre 50 K€ de disponibilités issues des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM.

5.8. Capitaux propres et quasi-fonds propres

Les tableaux de variation des capitaux propres sont présentés en page 6. La part des intérêts minoritaires s'élève :

- Au 31 décembre 2018 à 452 K€ ;
- Au 31 décembre 2019 à 440 K€ ;
- Au 31 décembre 2020 à 461 K€.

Dans les comptes combinés, la part des intérêts minoritaires correspond aux seuls intérêts minoritaires de la société BERKEM. L'évolution de la part des intérêts minoritaires n'est liée qu'à la contribution de la société BERKEM dans les capitaux propres combinés.

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun lien capitalistique entre GROUPE BERKEM et BERKEM DEVELOPPEMENT. Les intérêts minoritaires au niveau de la société BERKEM DEVELOPPEMENT ne sont pas retraités.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM a conduit à intégrer dans le montant du capital social combiné :

- Au 31 décembre 2018 et 2019 : 0.1 K€ ;
- Au 31 décembre 2020 : 50 K€ ; une augmentation du capital social de la société GROUPE BERKEM de 50 K€ ayant eu lieu en 2020.

5.9. Provisions

	2017.1 2	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2018.1 2	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2019.1 2	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2020.1 2
Provisions pour litiges				-			-			-
Autres provisions pour risques	1 141		-1 091	50			50			50
Total provisions pour risques	1 141	-	- 1 091	50	-	-	50	-	-	50
Provisions pour pensions et retraites	874	156	-32	998	63	-60	1 001	112	-6	1 107
Autres prov. pour charges				-			-			-
Total provisions pour charges	874	156	- 32	998	63	- 60	1 001	112	- 6	1 107

Les « Autres provisions pour risques » sont notamment composées en 2017 d'une provision pour primes de non-conversion sur emprunts obligataires d'un montant de 1 043 K€. Cette provision est reprise en 2018, à la suite du remboursement des emprunts obligataires correspondants.

5.10. Dettes financières

	2017.12	Augm.	Remb.	Var. de périmètre	2018.12
Emprunts obligataires	712	18	13	-	13
Emprunts auprès des établissements de crédit	493	9	20	-	22
Endettement lié au crédit-bail	741	34			775
Autres emprunts et dettes assimilées				6	18
Intérêts courus sur emprunts	489	293	489		293
Total dettes financières	436	29	34	-	36

	2018.12	Augm.	Remb.	Var. de périmètre	2019.12
Emprunts obligataires	167	13	2		16
Emprunts auprès des établissements de crédit	547	22	1	-	19
Endettement lié au crédit-bail	775	350	1	-	1

Autres emprunts et dettes assimilées	18			-	6		12
Intérêts courus sur emprunts	293	79		293			79
Total dettes financières	801	36	987	5	-	5	37
				202			- 586

	2019.12		Augm.		Remb.		Var. de périmètre	2020.12
Emprunts obligataires	166	16	779					945
Emprunts auprès des établissements de crédit	727	19	707	4	-	1		489
Endettement lié au crédit-bail	603	1	923		-			2
Autres emprunts et dettes assimilées	12				-			6
Intérêts courus sur emprunts	79		857		6			857
					-			
Total dettes financières	586	37	266	7	-	2	-	42
					456			396

La période 2018 est marquée notamment :

- Par la restructuration de la dette senior et obligataire :
 - o Le remboursement intégral des OCA et OBSA a été réalisé pour un montant global de 19 425 K€ ;
 - o Le prêt senior a été remboursé pour 6 446 K€ ;
 - o Le nouveau prêt senior s'élève à 17 000 K€ auquel s'ajoute une ligne de prêt revolving de 3 000 K€ ;
 - o La nouvelle dette senior est arrangée par le Crédit Agricole accompagné de la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire ;
 - o La maturité de l'ensemble de ces dettes est de 7 ans.
- La souscription d'un nouvel emprunt obligataire pour 13 167 K€ par le fonds NOVI 2 (y compris prime de non-conversion).

Les augmentations de l'exercice 2018 comprennent également 213 K€ liés à l'entrée dans le périmètre de la société EUROLYO.

La période 2019 est marquée notamment :

- Par le tirage de la seconde tranche d'OC pour 2 060 K€. Le solde de l'augmentation des dettes obligataires est lié à la comptabilisation des intérêts capitalisés ;
- Par le remboursement de la dette senior notamment pour 1 857 K€.

La période 2020 est marquée notamment :

- Par l'obtention de Prêts Garantis par l'État (PGE) et d'un prêt Atout de l'ordre de 3 200 K€ au total :
 - BERKEM DEVELOPPEMENT : 500 K€ de PGE et 500 K€ de Prêt Atout ;
 - ADKALIS : 600 K€ de PGE ;
 - BERKEM : 1 100 K€ de PGE ;
 - LIXOL : 500 K€ de PGE.
- Par le tirage de 1 500 K€ de lignes de crédit par la société BERKEM DEVELOPPEMENT ;
- Par la signature d'un contrat de crédit-bail pour deux lyophilisateurs par la société EUROLYO d'un montant de 615 K€, non encore mis en loyer à la date d'établissement des comptes consolidés.

La ventilation des dettes financières présentes à la clôture 2018 est la suivante :

	2018.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	13 167			13 167
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 547	2 355	11 734	8 458
Emprunts de crédit-bail	775	471	305	
Autres emprunts et dettes assimilées	18	6	12	
Intérêts courus sur emprunts	293	293		
Total dettes financières	36 801	3 125	12 051	21 625

La ventilation des dettes financières présentes à la clôture 2019 est la suivante :

	2019.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	16 166			16 166
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 727	3 198	10 042	6 487
Emprunts de crédit-bail	1 603	406	1 197	
Autres emprunts et dettes assimilées	12	6	6	
Intérêts courus sur emprunts	79	79		
Total dettes financières	37 586	3 688	11 245	22 653

La ventilation des dettes financières présentes à la clôture 2020 est la suivante :

	2020.12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	16 945	16 945		
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 489	16 594	5 502	392
Emprunts de crédit-bail	2 099	524	1 575	
Autres emprunts et dettes assimilées	6	6		
Intérêts courus sur emprunts	857	857		
Total dettes financières	42 396	34 926	7 077	392

Toutes les sociétés du groupe ont bénéficié du report de remboursement des PGE d'au moins un an. Ces dettes ont ainsi été considérées comme dues à un horizon de 1 à 5 ans.

Conformément au communiqué du collège de l'Autorité des Normes Comptables, les échéances de remboursement de la dette obligataire et de la dette senior ont été positionnées à moins d'un an en raison du non-respect des covenants à la date du 31 décembre 2020.

Au 31 mars 2021, des partenaires financiers ont validé les demandes de waiver effectuées par le groupe et ont maintenu les termes des échéanciers initialement prévus.

Les *waivers* obtenus n'ont pas entraîné de modifications des modalités de remboursement.

Pour une complète information, la ventilation des dettes financières présentes à la clôture 2020 pourrait être présentée de la sorte à la date du 31 mars 2021 :

La société GROUPE BERKEM n'a pas de dette envers les établissements de crédit. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

Les principaux financements du groupe présentent les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2020 :

Caractéristiques de l'emprunt obligataire

Nombre d'obligations émises (OCA)	146
Nombre d'obligations émises à la date d'approbation du Document d'Enregistrement	146
Valeur nominale unitaire	100 K€

Montant nominal des OCA	14 600 K€
Date d'échéance des OCA	16-avr-26
Taux d'intérêt annuel servis (échéance semestrielle)	Euribor 6 mois + 5 %
Taux d'intérêt annuel capitalisé	5 % l'an
Prime de non-conversion	2,50 % de la valeur nominale des OCA (hors intérêts capitalisés)
Nombre d'actions Berkem Développement sur conversion des OCA	9 725 781
Rang	OCA subordonnées au crédit syndiqué senior

Caractéristiques de l'emprunt senior

Tranche A	Montant	11 843 K€
	Taux d'intérêt	Euribor 3 mois + marge comprise entre 1,50 % et 2 % en fonction du Ratio de Levier du groupe
Tranche B	Montant	4 000 K€
	Taux d'intérêt	Euribor 3 mois + marge comprise entre 2 % et 2,50 % en fonction du Ratio de Levier du groupe
Crédit renouvelable	Montant	3 000 K€
	Taux d'intérêt	Euribor 3 mois + 1,75 %

Au titre des contrats de dette Senior et d'OCA, le groupe est soumis au respect de ratios au titre de ses engagements financiers :

Ratios à respecter auprès des prêteurs seniors

- Ratio de levier financier – *leverage senior* – (Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé) : \leq 3,5x pour 2018, \leq 3x pour 2019, \leq 2,5x pour 2020, et \leq 2x pour 2021 et les exercices suivants ;
- Ratio de couverture du service de la dette \geq à 1,10x ;

Ratios à respecter auprès des porteurs d'OCA

- Ratio de couverture de la dette par le cash-flow net consolidé : supérieur à 1 ;
- Ratio d'endettement financier – *leverage global* – (Dettes financières nettes consolidée / EBITDA consolidé) : \leq 5x pour 2018, \leq 4,5x pour 2019, et \leq 4x pour 2020 et les exercices suivants ;
- Ratio d'endettement financier senior – *leverage senior* – (Dettes financières nettes senior / EBITDA consolidé) : \leq 3,5x pour 2018, \leq 3x pour 2019, et \leq 2,5x pour 2020 et \leq 2x pour 2021 et les exercices suivants.

À ce jour, le groupe n'a jamais failli à une obligation de remboursement d'échéance et ne s'est jamais trouvé dans l'une des situations visées par les clauses de remboursement anticipé pour lesquelles il n'aurait pas obtenu de *waivers* de la part de ses établissements bancaires et d'Idinvest Partners.

Le groupe a historiquement obtenu les *waivers* suivants :

- Octobre 2019 :
 - Non-respect des ratios financiers au 31 décembre 2018 ;
 - Non-application de la clause d'*excess cash-flow* au titre de l'exercice 2018 ;
 - Autorisation de distributions de dividendes aux associés ;
- Avril 2020 :
 - Autorisation de mise en place de PGE dans le cadre du COVID ;
 - Diminution de 50% de l'échéance en capital de la Tranche A de la dette senior de l'année 2020 (payée le 18 octobre de chaque année). Le solde étant reporté de façon équitable sur les 5 autres annuités restantes ;

- Octobre 2020 :
 - Diminution du montant de la clean down de 3 à 1 million d'euros sur la période de 2020 (du 1^{er} au 30 novembre 2020) ;
- Janvier 2021 :
 - Non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
- Mars 2021 :
 - Non-respect des ratios financiers au titre des exercice clos au 31 décembre 2020.

Historique des bris de covenant

	Ratio contractuel initial	Ratio réalisé
2018		
Ratio de <i>leverage global (OCA)</i>	5	6,01
Ratio de <i>leverage senior (dette senior et OCA)</i>	3,5	3,83
Ratio de <i>cash-flow cover (dette senior et OCA)</i>	1,1	1,07
2019		
Ratio de <i>leverage global (OCA)</i>	4,5	6,58
Ratio de <i>leverage senior (dette senior et OCA)</i>	3	5,52
Ratio de <i>cash-flow cover (dette senior et OCA)</i>	1,1	0,79
2020		
Ratio de <i>leverage global (OCA)</i>	4	5,39
Ratio de <i>leverage senior (dette senior et OCA)</i>	2,5	3,18
Ratio de <i>cash-flow cover (dette senior et OCA)</i>	1,1	1,15

5.11. Dettes non financières

	Clôture 2020	Clôture 2019	Clôture 2018
Dettes fournisseurs	4	5	5
	307	020	105
Dettes s/ acquisition d'actifs – courant	198	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	10	50	7
Dettes sociales	2	1	1
	141	831	772
Dettes fiscales (hors IS)	510	256	494
État - impôts sur les bénéfices	-	53	-
Comptes courants passifs	284	377	410
Autres dettes – courant	453	816	450
Total dettes	7 901	8 403	8 240

La ventilation des dettes non financières présentes à la clôture 2018 est la suivante :

	Clôture 31/12/2018	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	5	5		
	105	105		

Dettes s/ acquisition d'actifs - courant	-	-		
Clients - Avances et acomptes reçus	7	7		
Dettes sociales	1	1		
	772	772		
Dettes fiscales (hors IS)	494	494		
Comptes-courants passifs	410		410	
Autres dettes - courant	450	450		
Total dettes non financières	8 240	7 829	410	-

La ventilation des dettes non financières présentes à la clôture 2019 est la suivante :

	Clôture 31/12/2019	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	5	5		
	020	020		
Dettes s/ acquisition d'actifs - courant	-	-		
Clients - Avances et acomptes reçus	50	50		
Dettes sociales	1	1		
	831	831		
Dettes fiscales (hors IS)	256	256		
État - impôts sur les bénéfices	53	53		
Comptes-courants passifs	377		377	
Autres dettes - courant	816	816		
Total dettes non financières	8 403	8 026	377	-

La ventilation des dettes non financières présentes à la clôture 2020 est la suivante :

	Clôture 31/12/2020	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	4	4		
	307	307		
Dettes s/ acquisition d'actifs - courant	198	198		
Clients - Avances et acomptes reçus	10	10		
Dettes sociales	2	2		
	141	141		
Dettes fiscales (hors IS)	510	510		
Comptes-courants passifs	284		284	
Autres dettes - courant	453	453		
Total dettes non financières	7 901	7 618	284	-

6. Compléments d'information relatifs au compte de résultat

6.1. Liminaire

Les postes du compte de résultat combiné intègrent des opérations réalisées par les sociétés du groupe combiné avec la branche T&G, considérée comme une partie tierce.

6.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des activités de prestations de services et de production. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison pour les ventes de marchandises et de produits finis, et lorsque les prestations de services sont réalisées (travail à façon).

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)	38	36	38
Production vendue (services)	985	960	297
	1		
	589	806	875
Total chiffre d'affaires	40	37	39
	574	766	172

La société GROUPE BERKEM n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

Afin de répondre aux besoins des clients publics comme privés, au moment de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe a développé et commercialisé du gel hydroalcoolique et des produits dérivés. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2020 à cette occasion est de 547 K€.

6.3. Reprises sur provisions

Les reprises sur provisions se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Reprises sur dépréciations de créances clients	90	13	1
Reprises au titre des engagements de retraite	6	60	32
Total reprises sur provisions	96	73	33

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.4. Production immobilisée

6.4.1. Exercice 2018

Le groupe a comptabilisé une production immobilisée de 1 554 K€ en produits d'exploitation, pour les opérations suivantes :

- Mise en service d'une colonne pulsée sur le site de Gardonne ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des locaux – Société LIXOL – La Teste ;
- Développement d'une CRM pour le groupe ;
- Élaboration d'un nouveau brevet, de nouvelles formulations, et de 12 AMM ;
- Développement d'un site marchand.

La société GROUPE BERKEM n'a pas comptabilisé de production immobilisée en 2018.

6.4.2.Exercice 2019

Le groupe a comptabilisé de la production immobilisée de 1 687 K€ en produits d'exploitation, pour les opérations suivantes :

- Développement de formules, brevets et pilotes ;
- Développement d'une CRM pour le groupe ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des locaux de Gardonne et locaux de La Teste.

La société GROUPE BERKEM n'a pas comptabilisé de production immobilisée en 2019.

6.4.3.Exercice 2020

Le groupe a comptabilisé de la production immobilisée de 1 383 K€ en produits d'exploitation, pour les opérations suivantes :

- Développement de formules et brevets – Société ADKALIS ;
- Développement de pilotes et obtention d'AMM en France et à l'étranger ;
- Déploiement de la CRM du groupe chez la société ADKALIS ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des locaux et des matériels industriels locaux de Gardonne et locaux de Chartres.

La société GROUPE BERKEM n'a pas comptabilisé de production immobilisée en 2020.

6.5. Crédits d'impôts et subventions d'exploitation

Le groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis de solliciter des crédits d'impôt pour un montant de :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Crédit Impôt Recherche	959	053	160
Crédit Impôt Investissement	66	29	32
Subventions d'exploitation	25	27	29
Crédits d'impôts et subventions d'exploitation	1 051	109	221

Le groupe présente des crédits d'impôt recherche et innovation en subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés.

6.6. Autres produits

Aux titres des exercices 2018 et 2019, les Autres produits ne sont pas significatifs.

Au titre de l'exercice 2020, Les autres produits sont de 144 K€ et comprennent 125 K€ de participation des salariés au titre de leur avantage en nature. L'augmentation du poste par rapport aux exercices précédents vient du fait que la participation des salariés aux avantages en nature était auparavant intégrée dans le chiffre d'affaires.

6.7. Achats de matières premières, autres approvisionnements et marchandises & variations de stocks

La ventilation des achats et variations de stocks, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats et variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières & autres approvisionnements	15 536	14 919	15 765
Variation de stock de matières premières & autres approvisionnements	- 176	73	85
Total achats et variations de stocks	15 360	14 991	15 850

6.8. Marge brute globale

La marge brute globale est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Production vendue de biens & services	40 574	37 766	39 172
Production stockée	- 196	523	274
Production immobilisée	1 383	1 687	1 554
- Consommation de matières et sous-traitance	15 360	14 991	15 850
Marge brute globale	26 400	24 985	25 150
Taux de marge brute globale	65%	66%	64%

6.9. Autres achats et charges externes

La ventilation des autres achats et charges externes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Autres achats	1	7	5
Achats non stockés de matières et fournitures	1 093	1 126	1 061
Sous-traitance générale	208	116	218
Redevances de crédit-bail	64	10	38
Locations et charges locatives	557	549	486
Entretiens et réparations	584	573	536
Primes d'assurance	348	354	454
Études et recherches	471	399	587
Divers	86	69	97
Personnel extérieur	667	695	660
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	1 420	1 443	1 106
Publicités	402	524	549
Transports	1 429	1 322	1 505
Déplacements, missions		1 007	890
Frais postaux	189	205	168

Services bancaires	83	107	96
Autres charges externes	58	58	45
Total autres achats et charges externes	8 254	8 562	8 500

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM a consisté à augmenter :

- Le poste « Rémunération d'intermédiaires & honoraires » de 5,6 K€ à la clôture 2020, 1,3 K€ à la clôture 2019 et de 0,056 K€ à la clôture 2018 ;
- Le poste « Services bancaires » de 0,756 K€ à la clôture 2020, 0,764 K€ à la clôture 2019 et 0,656 K€ à la clôture 2018.

6.10. Impôts et taxes

La ventilation des impôts et taxes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes sur rémunérations	214	177	186
Autres impôts et taxes	684	770	821
Total impôts, taxes et versements assimilés	897	946	1 007

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM a consisté à augmenter le poste « Autres impôts et taxes » de 0,577 K€ à la clôture 2019.

6.11. Charges de personnel

La décomposition des charges de personnel, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et traitements	7 201	7 535	6 839
Charges sociales	3 086	3 384	3 144
<i>Dont Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)</i>	-	-	152
Total charges de personnel	10 286	10 920	9 983
Part des charges de personnel dans le chiffre d'affaires	25%	29%	25%

Les mesures d'activité partielle, proposées par le Gouvernement et nécessaires au maintien de l'emploi, ont été sollicitées et obtenues pour un total de 355 K€.

Ces sommes ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel, conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

6.12. Autres charges

6.12.1. Exercice 2018

Les autres charges sont de 212 K€ et sont essentiellement composées de 187 K€ de redevances brevets. La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.12.2. Exercice 2019

Les autres charges sont de 217 K€ et sont essentiellement composées de 204 K€ de redevances brevets. La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.12.3. Exercice 2020

Les autres charges sont de 430 K€ et sont essentiellement composées de 349 K€ de redevances brevet. La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.13. Dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dotations portant sur les immobilisations se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	1 785	1 830	1 726
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	664	613	487
Total	2 449	2 444	2 213

La société GROUPE BERKEM ne détient pas d'immobilisations. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.14. Dotations aux autres provisions

Les dotations aux provisions se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux dépréciations de créances clients douteuses	21	86	80
Dotations aux dépréciations des stocks	297		
Dotations au titre des engagements de retraite	112	63	156
Dotations pour étalement des frais d'émission d'emprunts	92	92	83
Total	523	241	320

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

6.15. Résultat financier

6.15.1. Exercice 2018

Le résultat financier ressort à - 3 082 K€ au 31 décembre 2018.

Il se compose de produits financiers à hauteur de 1 691 K€ principalement constitués par 1 095 K€ de reprises de provisions financières :

- 649 K€ de reprise sur les primes de non-conversion provisionnées en 2017 et appelées en 2018 ;
- 442 K€ au titre de la provision du coût des BSA SIPAREX.

Les charges financières de la période ressortent à 4 773 K€, principalement composées de :

- 3 252 K€ d'intérêts sur emprunts dont 730 K€ de primes de non-conversion appelées à la suite de la restructuration de la dette et 216 K€ d'indemnités de résiliation anticipée ;
- 1 023 K€ de dépréciations financières sur les créances détenus par les sociétés du groupe dans la société T&G DISTRIBUTION ;
- 422 K€ de charges liées au rachat des BSA SIPAREX.

6.15.2. Exercice 2019

Le résultat financier ressort à - 2 558 K€ au 31 décembre 2019.

Les produits financiers ressortent à 327 K€ et comprennent principalement 320 K€ de refacturation de charges d'intérêts.

Les charges financières s'élèvent à 2 885 K€. Elles se composent principalement de :

- 1 915 K€ d'intérêts sur emprunts ;
- 835 K€ de dépréciations financières sur les créances détenus par les sociétés du groupe dans T&G DISTRIBUTION.

6.15.3. Exercice 2020

Le résultat financier ressort à - 150 K€.

Il se compose de produits financiers à hauteur de 2 167 K€, principalement constitués de :

- 1 858 K€ de reprises sur dépréciations financières, portant sur créances détenus par les sociétés du groupe dans T&G DISTRIBUTION ;
- 296 K€ de refacturation de charges d'intérêts aux sociétés hors périmètre.

Les charges financières s'élèvent à 2 317 K€. Elles se composent principalement d'intérêts sur emprunts (2 170 K€) dont 779 K€ d'intérêts capitalisés ;

6.16. Résultat exceptionnel

6.16.1. Exercice 2018

Le résultat exceptionnel ressort à - 545 K€. Il est composé de produits exceptionnels pour 192 K€, principalement liés à des cessions pour 179 K€.

Les charges exceptionnelles de la période s'élèvent à 737 K€ et comprennent principalement :

- Les coûts de dépollution supportés par la société BERKEM pour 156 K€ ;
- Les indemnités liées aux sorties sans litiges pour un total de 231 K€ ;
- La dépréciation exceptionnelle de la créance envers les impôts, correspondant au CIR 2016 non encore obtenu, à hauteur 170 K€.

6.16.2. Exercice 2019

Le résultat exceptionnel ressort à - 147 K€. Il est principalement composé de charges exceptionnelles pour 206 K€, principalement liées à 107 K€ de coûts de dépollution supportés par la société BERKEM.

6.16.3. Exercice 2020

Le résultat exceptionnel ressort à - 2 107K€.

Les produits exceptionnels de la période s'élèvent à 229 K€.

Les charges exceptionnelles de la période s'élèvent à 2 336 K€, constituées principalement par :

- 130 K€ de coûts de dépollution supportés par la société BERKEM ;
- 107 K€ d'honoraires exceptionnels comptabilisés dans la société BERKEM DEVELOPPEMENT.
- 1 683 K€ d'abandons de créances consentis par des sociétés du groupe à la société T&G DISTRIBUTION ;
- 321 K€ d'abandons de créances consentis par des sociétés du groupe à la société T&G BV ;

6.17. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts différés	313	97	157
Impôts sur les Sociétés	928	16	1
Produit d'intégration fiscale	95	-	-
Dépréciation crédits d'impôts	-	103	-
Total Impôts sur les bénéfices	1 466	21	157

* (103 K€) - Une partie du crédit d'impôt recherche de l'année 2017 a été rejetée par l'administration fiscale

Preuve d'impôt :

	2020.12	2019.12
Résultat net des sociétés consolidés	1 462	3 547
Impôt total	1 146	2 025
Résultat avant impôt des sociétés consolidés	2 609	5 571
<i>Taux d'impôt légal France</i>	28%	28%
Charge d'impôt théorique de l'exercice	730	1 560
Ecart	416	465
Justification de l'écart		
Différences permanentes	-6	-81
Crédits d'impôts	-183	-97
Différences de taux	-14	259
Non activation des déficits	91	-17
Activation déficits antérieurs	-29	
Amortissement d'écart d'acquisition	349	349

Retraitements de conso non fiscalisés	-	23
Intégration fiscale	11	55
Autres	45	-27
Ecart expliqué	264	465
Charge d'impôts total	994	2 489

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact significatif.

7. Autres informations

7.1. Effectif

L'effectif salarié moyen, pour les trois périodes présentées était de :

- Pour l'exercice 2018 :	160
- Pour l'exercice 2019 :	169
- Pour l'exercice 2020 :	157

L'effectif non salarié, mis à disposition est de 9 personnes en 2020. Cette information n'est pas disponible pour les deux autres périodes présentées.

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés :

- Au titre de l'exercice 2018 :	40 K€	VS AUDITEX
- Au titre de l'exercice 2019 :	59 K€	DEIXIS - VS AUDITEX
- Au titre de l'exercice 2020 :	82 K€	DEIXIS - VS AUDITEX

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact significatif.

7.3. Rémunération des mandataires sociaux

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

8. Evénements postérieurs à la clôture

8.1. Exercice 2018

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à porter à la connaissance du lecteur.

8.2. Exercice 2019

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-29 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 16 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Malgré un début d'année 2020 encourageant en termes d'activité et de rentabilité, les événements et impacts liés à la pandémie du COVID-19 viennent stopper cet élan. A la date d'arrêt des comptes de l'entreprise, et eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'estimer à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du groupe.

Dans ce contexte sans précédent, la santé et la sécurité des employés et des clients sont la priorité. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place les structures du groupe.

8.2.1.Mesures salariales

Les mesures d'activité partielle proposées par le Gouvernement et nécessaires au maintien dans l'emploi ont été sollicitées et mises en place dans les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT, EUROLYO et LIXOL.

8.2.2.Mesures financières

BERKEM DEVELOPPEMENT

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'État de 500 K€ (octroyé par le Crédit Agricole d'Aquitaine) ainsi qu'un prêt Atout de 500 K€ auprès de la BPI, afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report de ses échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 234 K€. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part des partenaires, un report des échéances de prêt :

- Prêt Senior Tranche A : report de 50% de l'échéance en capital (soit 928,5 K€) sur les 5 annuités restantes ;
- Capitalisation de l'échéance au 30 juin 2020 des Intérêts cash des OC ID INVEST ;
- Étalement sur 4 mois de l'échéance au 30 juin 2020 de MIDI CAPITAL pour les actions ISF.
- Report de 6 mois des échéances finales des autres prêts : BPI.

ADKALIS

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'État pour 600 K€ (octroyé par la Banque Palatine) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 244 K€.

BERKEM

La société a sollicité et obtenu deux Prêts Garantis par l'État pour 600 K€ (octroyé par la Banque Populaire Aquitaine) et 500 K€ (octroyé par le Crédit Coopératif) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 221 K€. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part des partenaires, un report de nos échéances de prêt :

- Étalement sur 4 mois de l'échéance au 30 juin 2020 de MIDI CAPITAL pour les actions ISF.
- Report de 6 mois des échéances finales des autres prêts : BPI et Crédit Coopératif.

LIXOL

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'État pour 500 K€ (octroyé par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 44 K€. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part de la Caisse d'Épargne un report de 6 mois de nos échéances de prêt.

EUROLYO

Aucune mesure financière particulière n'a été mise en place, le niveau de trésorerie étant suffisant pour faire face à la crise.

GROUPE BERKEM

Aucune mesure financière particulière n'a été mise en place, le niveau de trésorerie étant suffisant pour faire face à la crise.

8.3. Exercice 2020

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

Concomitamment à ces opérations, la dénomination sociale de la société GROUPE BERKEM a été modifiée en GROUPE BERKEM.

Au 31 mars 2021, des partenaires financiers ont validé les demandes de *waiver* effectuées par le groupe et ont maintenu les termes des échéanciers initialement prévus.

9. Engagements hors-bilan

9.1. Engagements donnés au terme des exercices 2018, 2019 et 2020

Nantissement des titres

En octobre 2018, la société Berkem Développement a donné en nantissement 100 % des titres des sociétés BERKEM, ADKALIS, T&G BELGIQUE et LIXOL en garantie :

- D'un prêt senior de 20 000 K€ consenti par le Crédit Agricole d'Aquitaine, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes et la Banque Populaire Centre Atlantique ;
- Et d'une émission obligataire de 12 600 K€ souscrite par le fonds NOVI 2.

Swap de taux

En octobre 2018 également, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a souscrit à deux opérations de couverture de taux :

- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 3 366 K€ (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 2 754 K€ (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès du Crédit Agricole, un swap portant sur un notionnel de 4 080 K€ échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,415 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

Rachat des actionnaires minoritaires de BERKEM DEVELOPPEMENT et BERKEM

Une partie du capital de la société BERKEM DEVELOPPEMENT (6,33%), est détenue par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP2015), GROUPE BERKEM a la possibilité de racheter ces ADP2015 à compter du 1er janvier 2021, en cas de rachat, les ADP2015 seront transformées automatiquement en actions ordinaires. Le prix de rachat est fixé à 120% du nominal auquel s'additionne 1% supplémentaire chaque mois à compter du 1er janvier 2021.

Une partie du capital de BERKEM (4,99%) est également détenue par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP2015). BERKEM DEVELOPPEMENT a la possibilité de racheter ces ADP2015 à compter du 1er janvier 2021, et en cas de rachat, les ADP2015 seront transformées automatiquement en actions ordinaires. Le prix de rachat est fixé à 120% du nominal auquel s'additionne 1% supplémentaire chaque mois à compter du 1er janvier 2021.

Il est prévu que les ADP2015 BERKEM DEVELOPPEMENT et les ADP2015 BERKEM soient rachetées respectivement par GROUPE BERKEM et par BERKEM DEVELOPPEMENT à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Coûts de dépollution

Aucun engagement hors bilan n'a été constaté car les coûts de dépollution ne peuvent être estimés avec précision car ils dépendent des résultats des analyses mensuelles. Les résultats sont fournis mensuellement aux services de l'Etat (DREAL et Préfecture). Le Groupe précise qu'il a souscrit il y a 7 ans une assurance dite des garanties financières en vue de dépollution qui garantit que le site sera dépollué quand bien même le groupe ne serait pas solvable pour le faire. Le Groupe estime avoir dépollué la quasi-totalité de la situation initiale.

9.2. Engagements reçus au terme des exercices 2018, 2019 et 2020

Néant

9.3. Engagements donnés et reçus liés au crédit-bail et PGE au terme de l'exercice 2020

Engagements donnés

Société concernée	Nature de l'engagement	Montant
BERKEM	Engagement de poursuite du contrat de crédit-bail pris par la filiale EUROLYO	624,24

Société concernée	Nature de l'engagement	Montant
ADKALIS	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu de la Banque Palatine à hauteur de 90 %	540,00
BERKEM	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu auprès du Crédit Coopératif à hauteur de 90 %	450,00
	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu auprès de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique à hauteur de 90 %	540,00
	Garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Croissance Industrie 2 à hauteur de 80 % du financement accordé par la BPI	576,00
	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu auprès du Crédit Coopératif à hauteur de 90 %	450,00
BERKEM DEVELOPPEMENT	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu auprès du Crédit Agricole à hauteur de 90 %	450,00
	Garantie au titre du Fonds National de Garantie « Garantie Atout ETI » à hauteur de 90 % du prêt obtenu auprès de la BPI	450,00
EUROLYO	Engagement de poursuite du contrat de crédit-bail consenti par la société mère BERKEM	624,24
LIXOL	Garantie de l'État concernant le prêt obtenu auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 90 %	450,00

18.1.6 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes combinés de Groupe Berkem aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018



GROUPE BERKEM
20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes
sur les comptes combinés**
Exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE BERKEM et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'une offre au public et d'une admission de titres de capital à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext de PARIS, nous avons effectué nos audits des comptes combinés de la société GROUPE BERKEM relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés de la société GROUPE BERKEM, relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020, correspondent aux comptes sociaux de la holding du groupe, la société GROUPE BERKEM, combinés avec les comptes consolidés des sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL, et EUROLYO, les sociétés de la branche T&G étant exclues de ce périmètre.

Les comptes combinés des exercices 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 ont été établis sous la responsabilité du Président. Ces comptes ont fait l'objet d'un premier rapport en date du 28 septembre 2021 dans lequel nous avons estimé que les comptes combinés présentaient dans tous leurs aspects significatifs et au regard règles et principes comptables français fixés par le règlement 99-02, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison/consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Ces comptes combinés ont été modifiés par le Président afin de présenter l'affacturage conformément aux dispositions prévues par le plan comptable général. Les bilans actif et passif combinés 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 ont été modifiés au niveau des postes « Créances clients » et « Autres dettes » ainsi que les notes correspondantes de l'annexe combinée. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 28 septembre 2021.

Il nous appartient, sur la base de nos audits, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué nos audits selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés modifiés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

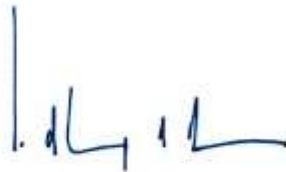
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. A notre avis, les comptes combinés modifiés établis pour les besoins du prospectus présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard règles et principes comptables français fixés par le règlement 99-02, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison/consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes combinés :

- sur les notes « Etat de variation des capitaux propres » en page 6 de l'annexe des comptes combinés et « Modalités de combinaison » en page 13, concernant le traitement et les impacts de la sortie de la branche T&G ;
- sur les notes « Événements postérieurs à la clôture – Exercice 2019 » en page 52 de l'annexe des comptes combinés, et « Faits marquants – Exercice 2020 » en page 9, concernant l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- sur la note « Dettes financières » en page 38 de l'annexe des comptes combinés concernant la ventilation des dettes financières ;
- sur la note « Autres éléments significatifs – Opérations réalisées avec la société HOF » en page 11 de l'annexe des comptes combinés concernant la créance présentée en prêt ;
- sur la note « Résultat exceptionnel » en page 50 de l'annexe des comptes combinés concernant les abandons de créances consenties par les sociétés du Groupe à la société T&G DISTRIBUTION.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 octobre 2021

Les commissaires aux comptes
Membres de la CRCC Grande Aquitaine



P/ DEIXIS,
Nicolas de Laâge de Meux



P/ VS AUDITEX
Simon Vezin

18.1.7 Autres informations contenues dans le Document d'Enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux

Non applicable

18.1.8 Informations financières figurant dans le Document d'Enregistrement non tirées des états financiers vérifiés du Groupe

Non applicable

18.2 Informations financières intermédiaires

18.2.1 Comptes consolidés au 30 juin 2021



GROUPE BERKEM

COMPTES CONSOLIDES

COMPTES INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS LE 30 JUIN 2021

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert

33290 Blanquefort

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés du « Groupe » relatifs aux comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021, correspondent aux comptes consolidés de la société GROUPE BERKEM et de ses filiales
L'activité du groupe est du 08/03/2021 au 30/06/2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé

2021.06

	Valeurs brutes	-	Amort. Prov.	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	58 458	-	8 332	50 126
<i>Dont écart d'acquisition</i>	42 615	-	-	42 615
Immobilisations corporelles	32 970	-	21 807	11 163
Immobilisations financières	263	-	-	263
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total actif immobilisé	91 691	-	30 138	61 553
Stocks et en-cours	7 258	-	317	6 941
Clients et comptes rattachés	5 304	-	361	4 942
Autres créances et comptes de régularisation	6 261	-	-	6 261
Valeurs mobilières de placement	70	-	0	70
Disponibilités	5 077	-	-	5 077
Total ACTIF	115 660	-	30 817	84 844
Capital				29 173
Primes liées au capital				-
Réserves groupe		-		0
Réserves de conversion				-
Résultat de l'exercice				806
Total capitaux propres				29 979
Intérêts hors groupe				97
Provisions				1 214
Emprunts et dettes financières				44 481
Fournisseurs et comptes rattachés				5 414
Autres dettes et comptes de régularisations				3 659
Total PASSIF				84 844

Compte de résultat consolidé

	2021.06
Ventes de marchandises	35
Production vendue (biens)	16 365
Production vendue (services)	1 207
Chiffre d'affaires	17 607
Productions immobilisée et stockée	845
Subventions d'exploitation	283
Transferts de charges d'exploitation	66
Reprises sur dépréciations et provisions	464
Autres produits	- 4
Achats consommés	- 7 275
Charges externes	- 3 125
Impôts et taxes	- 348
Charges de personnel	- 4 080
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 1 422
Autres charges d'exploitation	- 87
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	2 923
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	2 923
Charges et produits financiers	- 826
Charges et produits exceptionnels	- 820
Impôt sur les bénéfices	-394
Résultat net des entreprises intégrées	884
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	884
Intérêts minoritaires	- 78
Résultat net (part du groupe)	806

Etat de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Résultat Groupe de la période	Autres	Part groupe	Part des minoritaires	Total
Situation à l'ouverture 2021.06				-	-		-
Affectation du résultat					-		-
Dividendes versés					-		-
Résultat 2021.06			884		884	-78	806
Variation du capital	29 173				29 173		29 173
Autres variations					-		-
Situation à clôture 2021.06	29 173	-	884	-	30 057	-78	29 979

Tableau de flux de trésorerie

	2021.06
Résultat net total des sociétés consolidées	884
Elimination des amortissements et provisions	999
Elimination de la variation des impôts différés	20
Elimination des plus ou moins values de cession	- 207
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-
Capacité d'autofinancement	1 696
Variation des stocks	-743
Variation des comptes clients	-48
Variation des autres créances et des comptes de régularisations	3 277
Variation des comptes fournisseurs	-822
Variation des autres dettes et des comptes de régularisations	-2 042
Variation du besoin en fonds de roulement	-378
Flux net généré par l'activité	1 319
Acquisition d'immobilisations	-858
Cession d'immobilisations	208
Incidence des variations de périmètre	4 335
Flux net provenant des investissements	3 685
Dividendes versés par la société mère	0
Dividendes versés aux minoritaires	0
Augmentations (réductions) de capital	0
Subventions d'investissements reçues	0
Emissions d'emprunts	3 928
Remboursements d'emprunts	-3 931
Flux net provenant du financement	-3
Incidence de la variation des taux de change	-
Variation de trésorerie	5 001
Trésorerie d'ouverture	0
Trésorerie de clôture	5 001

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. Faits marquants de l'exercice

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

Concomitamment à ces opérations, la dénomination sociale de la société IMMOBILIERE ET FONCIERE a été modifiée en GROUPE BERKEM.

Au 31 mars 2021, des partenaires financiers ont validé les demandes de waiver effectuées par le groupe pour non-respect des ratios financiers au titre de l'exercice 2020 et ont maintenu les termes des échéanciers initialement prévus.

Le 24 juin 2021, un des ateliers du site de Lixol à La Teste-De-Buch a connu un incident qui a engendré sa fermeture. L'assurance perte d'exploitation et dommage aux biens a été mise en œuvre ainsi que le dispositif chômage partiel.

2. Référentiels et modalités

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe BERKEM sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables sont appliquées. Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous :

- Prudence ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Pour les comptes consolidés, le groupe applique les méthodes obligatoires et de références prévues dans le cadre du règlement ANC 2020 -01 et notamment :

- L'activation des contrats de location financement ;
- L'inclusion dans le coût des actifs, des droits de mutation, honoraires et frais d'actes ;
- La comptabilisation des engagements de fin de carrière et prestations assimilées ;
- La comptabilisation immédiate en charge des frais d'établissement ;
- L'activation des frais d'émission d'emprunts.

2.2. Présentation et comparabilité des comptes

Les états financiers consolidés sont présentés en K€. L'euro est la monnaie fonctionnelle de la société tête de groupe BERKEM.

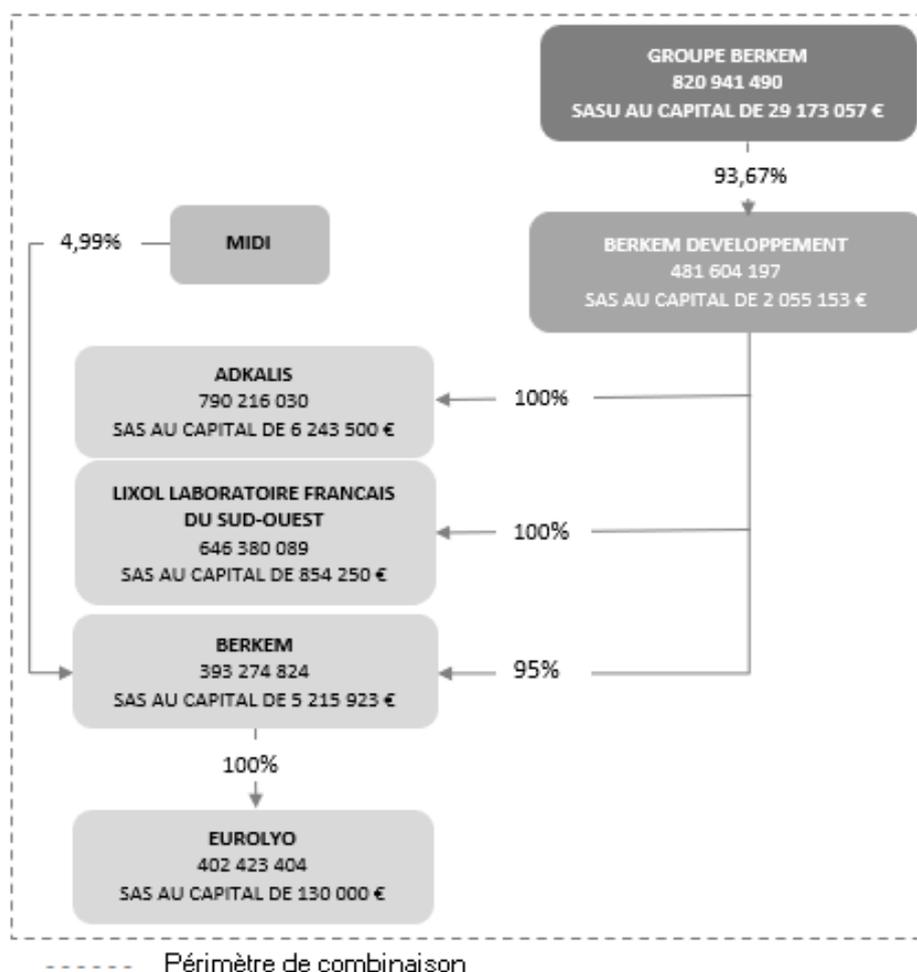
La situation au 30 juin 2021 est d'une durée de 4 mois. Les éléments de résultat utilisés pour la préparation des comptes couvrent la période du 1^{er} mars 2021 au 30 juin 2021.

2.3. Modalités de consolidation

Les comptes consolidés ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour rendre compte des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

2.3.1. Présentation du périmètre consolidé

Le 8 mars 2021, la société Groupe Berkem est entrée au capital de la société BERKEM DEVELOPPEMENT devenant ainsi la société mère du groupe BERKEM.



2.3.2. Méthode de consolidation

La société Groupe BERKEM est la société mère du groupe BERKEM. L'ensemble des sociétés est contrôlé à ce jour exclusivement par la société Groupe BERKEM. Les entités contrôlées sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Unités	2021.06		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
SAS GROUPE BERKEM	100,00 %	100,00 %	Société mère
SAS BERKEM DEVELOPPEMENT	93,67 %	93,67 %	Intégration globale
SAS BERKEM	88,99 %	95,00 %	Intégration globale

SAS ADKALIS	93,67 %	100,00 %	Intégration globale
SAS EUROLYO	88,99 %	100,00 %	Intégration globale
SAS LIXOL LABORATOIRE FRANCAIS DU SUD-OUEST	93,67 %	100,00 %	Intégration globale

2.3.3. Ecart d'acquisition et fonds de commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les fonds commerciaux, pour lesquels les éléments identifiables ont été comptabilisés séparément, sont assimilés à des écarts d'acquisition en consolidation, lorsqu'ils ne répondent pas aux critères d'identification établis par le règlement ANC 2020 - 01.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif immobilisé en « Ecart d'acquisition et fonds commercial ».

En cas d'écart négatif, les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges au bilan, et repris en consolidation sur une durée de 12 à 15 ans.

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1. Jugement et estimations de la direction du groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les éléments incorporels (écarts d'acquisition, fonds de commerce, frais de recherche et développement activés) et des actifs d'exploitation (impôts différés actifs par exemple).

2.4.2. Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou de location avec option d'achat sur des véhicules. Les biens acquis en application de ces contrats sont immobilisés. Le passif correspondant au capital restant dû, est inscrit en dette financière.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, pour les locations de véhicules, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent ≤ à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats. Pour les contrats portant sur des matériels industriels, la durée d'amortissement, alignée sur la durée d'utilisation, diffère de celle du contrat.

La redevance locative est retraitée en dotations aux amortissements et en charges financières :

	30/06/2021 (4 mois)
Annulation des redevances de loyers	236
- Comptabilisation de charges financières	- 12
-Dotations aux amortissements	- 161
Impact sur le résultat	62

2.4.3. Etats fiscalité différée

Conformément aux prescriptions de l'ANC 2020 - 01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs,
- De déficits reportables.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Conformément au règlement ANC 2020 - 01 les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement. Les IDA sur déficit représentent 772 k€ au 30/06/2021.

2.4.4. Affacturage

Les opérations comptabilisées avec le factor font ressortir au 30 juin 2021, une créance de 485 k€, correspondant aux sommes retenues au titre du fonds de garantie, des réserves de BFA et compte de rechargement.

Par ailleurs, le montant total des créances cédées au 30 juin 2021 et non recouvrées est de 6 330 K€. En application du règlement ANC 2020-01, le Groupe enregistrant ses opérations de cessions de créances en diminution du solde des créances, ce montant n'apparaît pas au bilan au 30 juin 2021.

2.4.5. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés pour les structures du groupe concernées par des engagements de ce type et dont la valorisation peut être considérée comme significative.

La méthode utilisée par le groupe est prospective. Elle tient compte des engagements externalisés par la société BERKEM dans le cadre d'un contrat d'assurance IFC, pour un montant 79 K€. La provision est de 1 120 K€ au 30 juin 2021. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses utilisées			
Taux d'actualisation	lboxx corporate AA10+	31/12/2020	0,35%
		28/02/2021	0,69%
		30/06/2021	0,79%
Age départ en retraite	67ans cadre et non cadre		
Tx progression salaire	2% constant (cadre et non cadre)		
Tx de rotation personnel	1% cadre		
	5% non cadre		
Convention collective	Chimie		
Départ à l'initiative du salarié			
Table de mortalité	TG 05		

2.4.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte d'événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.4.7 Pertes de valeur (applicable aux immobilisations incorporelles et corporelles)

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été réalisé. Les écarts d'acquisition sont testés une fois par an en fin d'année, par le groupe.

3. Compléments d'information relatifs au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Var. de périmètre	Reclassements	2021.06
Frais de recherche	-	-	-	-	1 674	458	2 132
Concessions, brevets & droits similaires	-	59	-	-	11 601	-	11 660
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	-	-	-	-	44 525	-	44 525
Marque	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	3	-	3
Immo. incorporelles en cours	-	92	-	-	504	458	137
Total immobilisations incorporelles	-	151	-	-	58 307	-	58 458
Amt/Dép. frais de rech.	-	-	-	91	747	-	839
Concessions, brevets & droits similaires	-	-	-	177	7 313	-	7 490
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	3	-	3
Total amortissements et provisions	-	-	-	268	8 063	-	8 332
Total valeur nette	-	151	-	268	50 244	-	50 126

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développements, de logiciels, de brevets, de fonds commerciaux et d'écarts d'acquisition. Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour les autres immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans en linéaire ;
- Brevets : 20 ans en linéaire ;
- Frais de développement : 5 ans en linéaire ;
- Logiciels : 3 à 5 ans en linéaire.

3.1.1 Ecarts d'acquisition

	2021.03	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	2021.06
BERKEM DEV	0	42 615	-	-	42 615
Total écarts d'acquisition	-	42 615	-	-	42 615
Total amortissements	-	0	-	-	-
Total valeur nette	-	42 615	-	-	42 615

BERKEM DEVELOPPEMENT

L'entité Groupe BERKEM a pris le contrôle de la société BERKEM DEVELOPPEMENT à la suite de deux opérations successives. Le 8 mars 2021, un apport de 81 % des actions par la société HOF a été réalisé à Groupe Berkem. La valorisation de l'apport des actions Berkem Développement à la valeur comptable pour 29 M€ a été validée dans le rapport du commissaire aux apports selon 2 méthodes d'évaluation (multiple de

l'EBITDA et flux prévisionnels de trésorerie actualisés). Cet apport s'est immédiatement accompagné de l'acquisition de 12,2 % des actions Berkem Développement détenues par la société HOF. Le prix d'acquisition de ces titres complémentaires a été conclu suite à la réception d'une offre externe reçue par HOF de la part d'un fonds d'investissement.

En vertu du règlement ANC 2020 – 01, un écart d'acquisition a été calculé pour les raisons suivantes :
1/cette acquisition ne peut être considérée comme une opération à caractère interne dans les comptes consolidés du groupe BERKEM car le cédant est situé en dehors du périmètre du groupe BERKEM et 2/la méthode optionnelle prévue à l'article 232-9 n'est pas applicable à cette opération.

Par mesure de simplification, l'entité Groupe BERKEM a calculé cet écart d'acquisition au 8 mars 2021 sur la base de situations intermédiaires établies au 28 février 2021, étant précisé que ces situations n'ont pas fait l'objet d'un audit :

	K€
Coût d'acquisition (A)	38 254
Situation nette acquise	1 266
- Actif et passifs non identifiés repris	-5 627
Actifs et passifs identifiés acquis (B)	-4 361
Ecart d'acquisition (A) - (B)	42 615

En ce qui concerne la ligne « actifs et passif non identifiés repris », le montant de 5,6 M€ correspond principalement aux fonds de commerce non identifiables affectés de manière provisoire en écart d'acquisition.

Le groupe a considéré que les flux de la période du 01 mars au 07 mars 2021 étaient non significatifs, par conséquent ils ont été intégrés au compte de résultat consolidé intermédiaire et non dans l'écart d'acquisition.

Compte-tenu de la date récente de l'acquisition, l'exercice de valorisation n'a pas encore été réalisé. La société anticipe une affectation à des actifs non comptabilisés ou à réévaluer. Pour les actifs incorporels, l'affectation porterait sur des marques, brevets, autorisations de mise sur le marché, et fonds de commerce. Pour les actifs corporels, cette affectation pourrait porter sur l'outil de production industriel (infrastructures, matériels...).

Il existe des brevets, des autorisations de mise sur le marché, des fonds de commerce et des outils de production qui pourraient être réévalués. En ce qui concerne les brevets, leur durée d'utilisation resterait celle actuellement déterminée par la société et qui correspond à la durée de leur protection (20 ans). En ce qui concerne les autorisations de mise sur le marché, leur durée d'utilisation resterait celle actuellement déterminée par la société et qui correspond à la durée de leur validité (10 ans). En ce qui concerne les actifs corporels, les durées d'utilisation resteraient celles déterminées par la société.

Conformément à l'article 231-10 du règlement ANC 2020 – 01, l'écart d'acquisition a été calculé de manière provisoire et fera l'objet d'une affectation ultérieure. Bien que la société ait jusqu'à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 pour réaliser cette affectation de l'écart d'acquisition, elle prévoit de l'anticiper pour la clôture au 31 décembre 2021.

A ce stade, la société n'a pas encore déterminé la durée d'utilisation de l'éventuel écart d'acquisition résiduel.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Selon leur nature :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans ;
- Agencements lourds : 4 à 30 ans ;

- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Véhicules : 3 à 5 ans.

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	Var. de périmètre	2021.06
Terrains	-	4	-			21	958	982
Terrains en crédit-bail	-	-	-			-	-	-
Constructions	-	107	-			-	12 020	12 127
Constructions en crédit-bail	-	-	-			-	-	-
Installations techniques, matériel & outillage	-	113	-			53	13 657	13 823
Installations techniques, matériel & outillage en crédit-bail	-	-	-			-	2 003	2 003
Matériel de bureau	-	-	-			-	3	3
Matériel de transport	-	2	-			-	31	33
Matériel de transport en crédit bail	-	125	-			-	1 776	1 901
Matériel informatique	-	13	- 3			-	478	488
Autres immobilisations corporelles	-	1	- 1			-	942	942
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	-	-	-			-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	179	-			- 74	424	528
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	141	-			-	-	141
Total immobilisations corporelles	-	684	- 5			-	32 290	32 970
Terrains	-		-	5	-	-	161	- 165
Constructions	-		-	181	-	-	7 229	- 7 410
Construction Crédit-Bail	-		-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel & outillage	-		-	250	14	-	11 314	- 11 550
Installations techniques, matériel & outillage Crédit-Bail	-		-	73	-	-	141	- 214
Matériel de bureau	-		-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-		-	3	-	-	24	- 27
Matériel de transport Crédit-Bail	-		-	88	-	-	1 410	- 1 498
Matériel informatique	-		3	10	0	-	427	- 434
Autres immobilisations corporelles	-		-	18	-	-	490	- 507
Autres immobilisations corporelles Crédit-Bail	-		-	-	-	-	-	-
Total amortissements et provisions	-		3	628	14	-	21 195	- 21 807
Total valeur nette	-	684	- 1	628	14	-	11 095	11 163

3.3. Immobilisations financières

	2021.03	Acquisitions	Cessions	Var. de périmètre	2021.06
Titres de participation	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participation	-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	-	24	-0	215	239
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	0	-	24	24
Total immobilisations financières	-	24	-0	215	263
Dépréciations des titres de participation	-	-	-	-	-
Dép créances ratt. et int. courus	-	-	-	-	-
Dép. prêts, caution. et autres créances	-	-	-	-	-
Total dépréciations immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total valeur nette	-	24	-0	215	263

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

3.4. Stocks

	2021.06		
	Brut	Provision	Net
Matières premières, approvisionnements	2 194	-42	2 152
Produits intermédiaires et finis	5 064	-275	4 789
Marchandises	-	-	-
Total des stocks	7 258	-317	6 941

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements. Les règles d'évaluation en consolidation sont identiques à celles pratiquées dans les comptes sociaux.

Pour la provision de dépréciation des stocks, la direction a défini un taux de décote en fonction du délai de rotation des stocks (plus de 12 mois sans mouvement). Le montant de provision est déterminé en appliquant ce taux à la valeur des stocks présents au 30 juin 2021 :

- 60% pour les stocks ne présentant aucun mouvement depuis moins de 24 mois
- 100% pour les stocks ne présentant aucun mouvement depuis plus de 24 mois (60% pour les stocks non gérés au numéro de lot)

La valeur brute des matières premières et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

3.5. Dépréciations créances clients

	2021.03	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Var. de périmètre	2021.06
Dépréciations clients et comptes rattachés	-	0	4	-365	-361
Total	-	0	4	-365	-361
Dép. aut. créances & int. courus - courant	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total dépréciation de l'actif circulant	-	-0	4	-365	-361

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe.

3.7. Trésorerie

	2021.06
Actif	
Valeurs mobilières de placement	70
Disponibilités	5 077
Passif	
Concours bancaires courants	-146
Total trésorerie nette	5 001

La variation de trésorerie est détaillée dans les tableaux de flux de trésorerie, présentés en page 6, sur la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021.

3.8. Capitaux propres et quasi-fonds propres

Les tableaux de variation des capitaux propres sont présentés en page 5. La part des intérêts minoritaires s'élève au 30 juin 2021 à 78 k €.

3.9. Provisions

	2021.03	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	2021.06
Provision pour acquisition de titres	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et retraites	-	141	-162	1 141	1 120
Autres provisions pour risques et charges	-	44	-	50	94
Total provisions	-	185	- 162	1 191	1 214

3.10. Dettes financières

Les variations de dettes financières sont les suivantes :

	2021.03	Augm.	Remb.	Var. de périmètre	Autres variations	2021.06
Emprunts obligataires	-	274	-	17 471	-	17 744
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	3 460	-3 710	23 857	-0	23 608
Endettement lié au crédit-bail	-	125	-221	2 155	-	2 059
Autres emprunts et dettes assimilées	-	370	-0	555	-	925
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	121	25	146
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Total dettes financières	-	4 229	-3 931	44 158	25	44 481

La ventilation des dettes financières est la suivante :

	2021.06	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 608	4 691	17 804	1 112
Emprunts obligataires	17 744	-	17 744	-
Emprunts de crédit-bail	2 059	582	1 349	127
Autres emprunts et dettes assimilées	925	925	-	-
Trésorerie passive	146	146	-	-
Total dettes financières	44 481	6 344	36 898	1 239

3.10. Dettes non financières

	2021.06	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	5 059	5 059	-	-
Factures non parvenues	355	355	-	-
Total fournisseurs et comptes rattachés	5 414	5 414	-	-
Dettes s/ acquis d'actifs	44	44	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	253	253	-	-
Dettes sociales	2 195	2 195	-	-
Dettes fiscales	672	672	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Comptes courants groupe passifs	322	322	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Autres dettes	173	173	-	-
Total autres dettes et comptes de régul.	3 659	3 659	-	-

4. Notes annexes sur les postes du compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe représente le montant cumulé des activités de négoce, de prestations de services et de production. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison pour les ventes de marchandises et de produits finis, à l'achèvement pour les prestations de services.

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe, est la suivante :

	2021.06
France	13 640
Export	3 967
Total	17 607

4.2. Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises sur provision se décomposent de la façon suivante :

	2021.06
Reprise sur dépréciation des stocks MP et marchandises	275
Reprise sur dépréciation des créances (actif circulant)	27
Reprise sur provision des engagements de retraite	162
Total reprises sur dépréciations et provisions	464

4.3. Production immobilisée

Le groupe a comptabilisé une production immobilisée de 324 K€ en produits d'exploitation, principalement pour les opérations suivantes :

Eurolyo :

- Mise en place lyophilisateur Lilou : 37 K€
- Mise en place système de contrôle à distance : 9 K€

Berkem SAS :

- Centrale de traitement d'air au B11 : 21 K€
- Remplacement armoire électrique et automate chaudière : 28 K€
- Aménagement atelier soudure : 17 K€
- Mise en place de système de gestion de mise à la terre des camions de livraison de solvant et mur de protection zone de déchets : 17 K€
- Extension bâtiment B8 : 13 K€

Lixol :

- Défense incendie bâtiment stockage : 17 K€
- 2 nouvelles cuves parc de stockage raccordées à la production : 22 K€
- Rénovation sol atelier Dilution : 6 K€

Développement de formules et brevets :

- Berkem développement : engagement de 37 K€ en vue d'obtenir des AMM :
- Adkalis : développement de la gamme biosourcée pour 91 K€ dont 23 K€ de charges de personnel et 69 K€ de frais externes.

4.4. Crédits d'impôts et subvention d'exploitation

Le groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis au groupe de solliciter des crédits d'impôt pour un montant de :

	2021.06
Crédit impôt Recherche	256
Crédit impôt investissement	6
Autres subventions	21
Total Subventions d'exploitation	283

Par mesure de simplification, les crédits d'impôt ont été évalués sur une base de 4/6 ème de la période janvier-juin 2021.

Le groupe a opté pour la comptabilisation du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés.

4.5. Autres produits et charges

Les autres produits et charges sont composés de montants individuellement non significatifs. Ils représentent – 4K € au 30 juin 2021.

4.6. Achats de matières premières, autres approvisionnements et marchandises & variations de stocks

La ventilation des achats et variations de stocks, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2021.06
Achat MP, fournitures & autres approvisionnements	-7 534
Variation des stocks MP, fournitures & autres approvisionnements	259
Achats consommés	-7 275

4.7. Marge brute globale

La marge brute globale consolidée est la suivante :

Chiffre d'affaires	17 607
Production stockée	521
Achats consommés	- 7 275
Marge brute	10 853
Taux de marge brute	62 %

4.8. Autres achats et charges externes

La ventilation des autres achats et charges externes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2021.06
Achats non stockés de matières et fournitures	448
Sous-traitance générale	91
Redevances de crédit-bail	16
Locations et charges locatives	191
Entretiens et réparations	125
Primes d'assurance	126
Études et recherches	231
Divers	27
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	726
Publicités	57
Transports	672
Déplacements, missions	193
Frais postaux	48
Services bancaires	23
Autres charges externes	151
Total autres achats et charges externes	3 125

4.9. Impôts et taxes

La ventilation des impôts et taxes, présentés dans le compte de résultat, est la suivant :

	2021.06
Impôts et taxes sur rémunérations	-125
Autres impôts et taxes	-223
Impôts et taxes	-348

4.10. Charges de personnel

La décomposition des charges de personnel, présentés dans le compte de résultats est la suivante :

	2021.06
Rémunérations du personnel	-2 808
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 218
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-54
Charges de personnel	-4 080

4.11. Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 87 k€.

4.12. Dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dotations portant sur les immobilisations se décomposent de la façon suivante :

	2021.06
Amortissement des immobilisations incorporelles	-268
Amortissement des immobilisations corporelles	-627
Total amortissements sur immobilisations	-895

4.13. Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions se décomposent de la façon suivante :

	2021.06
Amortissement des charges d'exploitation à répartir	-51
Dépréciation des stocks MP et marchandises	-335
Provision des engagements de retraite	-141
Total amortissements et provisions	-527

4.14. Résultat financier

Le résultat financier se décompose tel que :

	2021.06
Produits de participation	0
Revenus des valeurs mobilières de placements	-
Gains de change	10
Autres produits financiers	1
Revenus des autres immobilisations financières	24
Reprises de provision	-
Total Produits financiers	35
Charges d'intérêts sur emprunt	-787
Pertes de change	-13
Autres charges financières	-18
Dotations aux provisions	-0
Total Charges financières	-818
Dot./Amt primes de remb. des obligations	-42
Total Variation nette des dép. et prov. financières	-42
Total Résultat financier	-826

4.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose tel que :

	2021.06
Produits de cession d'immobilisations	208
Autres produits exceptionnels	23

Reprise de provisions	14
Total Produits exceptionnels	245
Valeur comptable des éléments actifs cédés	-
Autres charges exceptionnelles	-1 019
Dotations aux provisions exceptionnelles	-46
Total Charges exceptionnelles	-1 065
Total Résultat exceptionnel	-820

Les autres charges exceptionnelles correspondent principalement à des honoraires liés à l'opération en cours d'introduction en bourse du Groupe Berkem.

4.16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

	2021.06
Impôts différés	-20
Impôt exigible	- 4
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	- 370
Impôt sur les bénéfices	- 394

5. Autres informations

5.1. Effectif

Au 30 juin 2021, l'effectif moyen était de 164.

5.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 39.7 K€ au titre de la situation au 30 juin 2021.

5.3. Rémunération des mandataires sociaux

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

6. Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes consolidés semestriels

Néant.

7. Engagement hors-bilan

7.1. Ratio à respecter

Le groupe est soumis au respect de ratios au titre de ses engagements financiers :

- Ratios à respecter auprès des prêteurs seniors

- Ratio de leverage financier senior (Dette nette senior / EBITDA) :
 - $\leq 2,5x$ pour 2021.
- Ratio de couverture du service de la dette \geq à 1,10x

- Ratios à respecter auprès des porteurs d'OCA

- Ratio de leverage financier senior (Dette nette senior / EBITDA) :
 - $\leq 2,5x$ pour 2021.
- Ratio de leverage financier global (Dette nette / EBITDA) : $\leq 5x$

7.2. Engagements donnés

En octobre 2018, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a donné en nantissement 100 % des titres des sociétés BERKEM, ADKALIS, T&G BELGIQUE et LIXOL en garantie :

- D'un prêt senior de 20 M€ consenti par le Crédit Agricole d'Aquitaine, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et la Banque Populaire Centre Atlantique ;
- Et d'une émission obligataire de 12,6 M€ souscrite par le fonds NOVI 2.

En octobre 2018, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a également souscrit à deux opérations de couverture de taux :

- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 3 366 K€ (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 2 754 K€ (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès du Crédit Agricole, un swap portant sur un notionnel de 4 080 K€ échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,415 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

Une partie du capital de la société BERKEM DEVELOPPEMENT (6,33%), est détenue par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP2015), GROUPE BERKEM a la possibilité de racheter ces ADP2015 à compter du 1^{er} janvier 2021, en cas de rachat, les ADP2015 seront transformées automatiquement en actions ordinaires. Le prix de rachat est fixé à 120% du nominal auquel s'additionne 1% supplémentaire chaque mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une partie du capital de BERKEM (4,99%) est également détenue par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP2015). BERKEM DEVELOPPEMENT a la possibilité de racheter ces ADP2015 à compter du 1^{er} janvier 2021, et en cas de rachat, les ADP2015 seront transformées automatiquement en actions ordinaires. Le prix de rachat est fixé à 120% du nominal auquel s'additionne 1% supplémentaire chaque mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est prévu que les ADP2015 BERKEM DEVELOPPEMENT et les ADP2015 BERKEM soient rachetées respectivement par GROUPE BERKEM et par BERKEM DEVELOPPEMENT à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

Coûts de dépollution

Aucun engagement hors bilan n'a été constaté car les coûts de dépollution ne peuvent être estimés avec précision car ils dépendent des résultats des analyses mensuelles. Les résultats sont fournis mensuellement aux services de l'Etat (DREAL et Préfecture). Le Groupe précise qu'il a souscrit il y a 7 ans une assurance dite des garanties financières en vue de dépollution qui garantit que le site sera dépollué quand bien même le groupe ne serait pas solvable pour le faire. Le Groupe estime avoir dépollué la quasi-totalité de la situation initiale.



GROUPE BERKEM

COMPTES COMBINÉS
COMPTES INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS LE 30 JUIN 2020

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert

33290 Blanquefort

AVERTISSEMENT

Les comptes combinés du « Groupe » GROUPE BERKEM relatifs aux comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, correspondent à la sommation des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM, et des comptes consolidés des sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL, et EUROLYO.

Les comptes présentés sont dénommés « combinés » au sens de la recommandation AMF n°2013-08.

ETATS FINANCIERS COMBINES

Bilan combiné

	2020.06			
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
Immobilisations incorporelles	22 042	-	9 920	12 122
Frais de recherche et de développement	845	-	659	187
Concessions, brevets et droits assimilés	11 337	-	6 926	4 411
Fonds commercial et Ecart d'acquisition	9 043	-	2 333	6 710
Autres immobilisations incorporelles	3	-	3	0
Immob. en cours / Avances & acomptes	814			814
Immobilisations corporelles	30 831	-	20 374	10 456
Terrains	958	-	152	805
Constructions	11 558	-	6 865	4 693
Installations techniques, matériel et outillage	14 809	-	10 857	3 952
Autres immobilisations corporelles	3 003	-	2 501	502
Immob. en cours / Avances & acomptes	504			504
Immobilisations financières	5 605	-	1 858	3 747
Participations et créances rattachées	0		-	0
Autres titres immobilisés	24			24
Prêts	5 368	-	1 858	3 510
Autres immobilisations financières	213			213
Total actif immobilisé	58 478	-	32 153	26 325
Stocks et en-cours	6 488		-	6 488
Créances	13 909	-	583	13 325
Clients et comptes rattachés	4 431	-	433	3 999
Impôts différés	1 273			1 273
Autres créances	8 205	-	151	8 054
Divers	6 110	-	0	6 110
Charges constatées d'avance	241			241
Valeurs mobilières de placement	70	-	0	70
Disponibilités	5 799			5 799
Actif circulant	26 507	-	584	25 923
Charges à répartir	492			492
Prime de remboursement des obligations	416			416
Comptes de régularisation	908		-	908
Total ACTIF	85 893	-	32 736	53 156

Bilan combiné

	2020.06
	Valeurs nettes
Capital	2 055
Primes liées au capital	2 487
Réserves groupe	
Réserves légales	206
Autres réserves	- 7 863
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	1 473
Autres	
Total capitaux propres (Part du groupe)	- 1 643
Intérêts minoritaires	461
Réserves Minoritaires	440
Résultat Minoritaires	21
Total capitaux propres	- 1 182
Provisions pour risques	50
Provisions pour charges	1 097
Ecarts d'acquisition - Passif	
Provisions pour risques et charges	1 147
Emprunts et dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	16 559
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 520
<i>Emprunts auprès des établissements de crédits</i>	25 175
<i>Emprunts auprès des établissements de crédits-bails</i>	1 991
<i>Découverts et concours bancaires</i>	354
Emprunts et dettes financières diverses	594
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	340
Fournisseurs et comptes rattachés	4 809
Autres dettes	3 363
Produits constatés d'avance	5
Dettes	53 191
Total PASSIF	53 156

Compte de résultat combiné

2020.06

Chiffre d'affaires	19 904
Autres produits	934
Produits d'exploitation	20 838
Achats consommés	- 7 677
Charges externes	- 3 360
Impôts et taxes	- 401
Charges de personnel	- 4 856
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 1 372
Autres charges d'exploitation	- 213
Charges d'exploitation	- 17 880
Résultat d'exploitation	2 958
Produits financiers	222
Charges financières	- 1 159
Résultat financier	- 937
Charges et produits financiers	
Résultat courant des sociétés intégrées	2 021
Produits exceptionnels	52
Charges exceptionnelles	- 223
Résultat exceptionnel	- 170
Charges et produits exceptionnels	
Résultat avant IS et participation	1 851
Impôt sur les bénéfices	- 372
Résultat net des entreprises intégrées	1 479
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	15
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 494
Intérêts minoritaires	21
Résultat net (part du groupe)	1 473

Etat de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves et report à nouveau groupe	Primes liées au capital	Résultat de la période	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total
Situation à l'ouverture 2020.01	2 055	-7 954	2 487	297	-3 115	440	-2 675
Affectation du résultat N-1		297		-297	-		-
Dividendes versés					-		-
Résultat 30.06.2020				1 473	1 473	22	1 495
Variation du capital					-		-
Autres variations					-		-
Variation du pourcentage d'intérêt ou de périmètre					-		-
Correction d'a-nouveaux		0			0		0
Situation à la clôture 2020.06	2 055	-7 657	2 487	1 473	-1 642	462	-1 180

Tableau de flux de trésorerie

	2020.06
Résultat net total des sociétés intégrés	1 494
Dotations / Reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	1 339
Plus et moins-values sur cession d'actif, nettes d'impôt	- 19
Variation de l'impôt différé	- 93
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	900
Capacité d'autofinancement	3 621
Variation des stocks	146
Variation des comptes clients	3 127
Variations des créances et autres débiteurs	-2 966
Variation des comptes fournisseurs	-211
Variation des dettes et autres créditeurs	-3 187
Autres	3 319
Variation du besoin en fonds de roulement	229
Flux net généré par l'activité	3 850
Acquisitions d'immobilisations	-1 926
Cessions d'immobilisations	-5
Réduction des autres immobilisations financières	39
Incidences des variations de périmètre	
Flux net provenant des investissements	-1 892
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	
Augmentations (réductions) de capital	
Emission d'emprunts	6 878
Remboursements d'emprunts	-1 041
Variation des comptes-courants	-3 158
Variation nette des concours bancaires	
Flux net provenant du financement	2 678
Incidence de la variation des taux de change	
Variation de trésorerie	4 636
Trésorerie d'ouverture	879
Trésorerie de clôture	5 515

ANNEXE AUX COMPTES COMBINES

2. Faits marquants

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-29 du 23 mars 2020 a eu des impacts au 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 16 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Malgré un début d'année 2020 encourageant en termes d'activité et de rentabilité, les événements et impacts liés à la pandémie du COVID-19 viennent stopper cet élan. A la date d'arrêt de la situation 30 juin 2020, et eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'estimer à ce stade, l'impact de la crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du groupe.

Dans ce contexte sans précédent, la santé et la sécurité des employés et des clients sont la priorité. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en place les structures du groupe.

a) Mesures salariales

Les mesures d'activité partielle proposées par le Gouvernement et nécessaires au maintien dans l'emploi ont été sollicitées et mises en place dans les sociétés ADKALIS, BERKEM, BERKEM DEVELOPPEMENT et LIXOL.

b) Mesures financières

BERKEM DEVELOPPEMENT

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 500 000 € (octroyé par le Crédit Agricole d'Aquitaine) ainsi qu'un prêt Atout de 500 000 € auprès de la BPI, afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report de ses échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 233 637 €. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part des partenaires, un report des échéances de prêt :

- Prêt Senior Tranche A : report de 50% de l'échéance en capital (soit 928 571,50 €) sur les 5 annuités restantes ;
- Capitalisation de l'échéance au 30 juin 2020 des Intérêts cash des OC ID INVEST ;
- Etalement sur 4 mois de l'échéance au 30 juin 2020 de MIDI CAPITAL pour les actions ISF.
- Report de 6 mois des échéances finales des autres prêts : BPI.

FILIALES :

ADKALIS

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'Etat pour 600 000 € (octroyé par la Banque Palatine) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 243 628 €.

BERKEM

La société a sollicité et obtenu deux Prêts Garantis par l'Etat pour 600 000 € (octroyé par la Banque Populaire Aquitaine) et 500 000 € (octroyé par le Crédit Coopératif) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 221 333 €. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part des partenaires, un report de nos échéances de prêt :

- Etalement sur 4 mois de l'échéance au 30 juin 2020 de MIDI CAPITAL pour les actions ISF.
- Report de 6 mois des échéances finales des autres prêts : BPI et Crédit Coopératif.

LIXOL

La société a sollicité et obtenu un Prêt Garanti par l'Etat pour 500 000 € (octroyé par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes) afin de conforter la trésorerie pour faire face à cette crise.

La société a également opté pour le report des échéances sociales (URSSAF et retraites) de mars, avril et mai 2020. Au total les sommes étalées représentent 44 430 €. Enfin, elle a demandé et obtenu de la part de la Caisse d'Epargne un report de 6 mois de nos échéances de prêt.

EUROLYO

Aucune mesure financière particulière n'a été mise en place, le niveau de trésorerie étant suffisant pour faire face à la crise.

c) Perspectives

Eu égard à ces mesures et à la situation du groupe à la date de l'arrêté des comptes, la direction du groupe estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

d) Activité

Afin de répondre aux besoins des clients publics comme privés, au moment de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe a développé et commercialisé du gel hydroalcoolique et des produits dérivés. Le chiffre d'affaires réalisé à cette occasion est le suivant :

Entités du groupe	Chiffre d'affaires réalisé (en K€)
BERKEM	168 K€
ADKALIS	302 K€
T&G DISTRIBUTION	66 K€
Chiffre d'affaires « KOALIB » total	536 K€

3. Référentiels et modalités

3.1. Référentiel comptable

Les comptes combinés comprennent la sommation :

- Des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM, appelée à devenir la holding du groupe ;
- Et des comptes consolidés proforma du groupe BERKEM DEVELOPPEMENT à l'exception des sociétés T&G DISTRIBUTION, T&G BV, T&G DISTRIBUTION SPAIN.

Les dispositions du Plan Comptable Général (comptes sociaux) et du règlement n°99-02 du Comité de Règlementation Comptable (comptes consolidés) ont été appliquées pour les comptes combinés.

Les comptes combinés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- Prudence ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité de l'exploitation.

Pour les comptes combinés le groupe applique les méthodes préférentielles recommandées dans le cadre du règlement CRC 99-02 :

- L'activation des contrats de location financement ;
- La comptabilisation des engagements de fin de carrière et prestations assimilées ;

- L'activation des frais d'émission d'emprunts.

2.4. Présentation et comparabilité des comptes

Les états financiers sont présentés en euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle de la société tête de groupe GROUPE BERKEM Toutes les données financières sont arrondies à l'euro le plus proche.

La situation 30 juin 2020 est d'une durée de 6 mois.

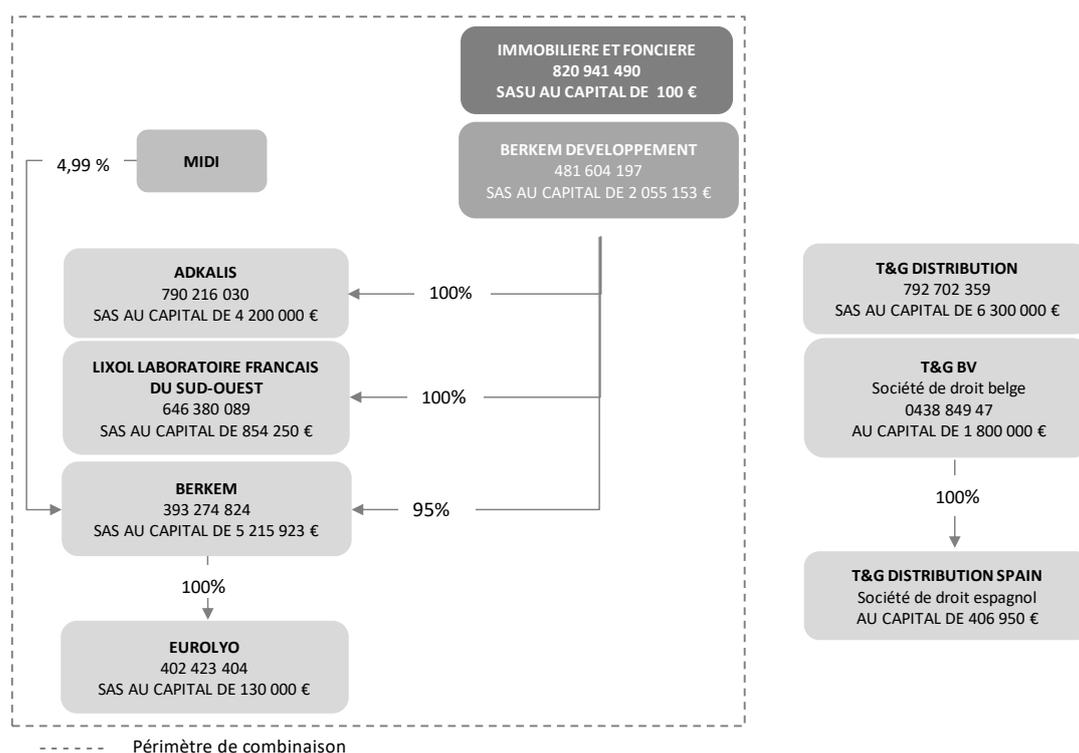
2.5. Modalités de combinaison

Les comptes combinés ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour rendre compte des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

2.5.1. Présentation du périmètre combiné

Sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, l'organigramme du groupe est resté identique.

La société GROUPE BERKEM n'a pas encore, à la date d'établissement de ces comptes combinés, de lien capitalistique avec le groupe.



2.5.2. Méthode de combinaison

Les comptes combinés au 30 juin 2020 ont été établis en excluant la branche T&G. Le résultat de cession des titres de participation T&G DISTRIBUTION et T&G BV a été anticipé à l'ouverture des comptes 2018.

Les écritures liées à ce retraitement ont été comptabilisées dans les comptes combinés :

- Annulation des titres de participation des entités de la branche T&G ;
- Annulation des dépréciations relatives à ces titres de participation ;
- Reclassement des créances rattachées à des participations T&G en prêts.

Les opérations réalisées par les entités comprises dans la combinaison avec la branche T&G sont maintenues, celle-ci étant considérée comme une partie tierce pour le groupe.

2.5.3. Fonds commercial : Ecart d'acquisition et fonds de commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les fonds commerciaux, pour lesquels les éléments identifiables ont été comptabilisés séparément, sont assimilés à des écarts d'acquisition en consolidation, lorsqu'ils ne répondent pas aux critères d'identification établis par le règlement CRC 99-02.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus à l'actif immobilisé en « Fonds commercial ».

Le groupe a appliqué le règlement ANC 2015-06 introduisant la notion de durée d'utilisation non limitée pour les actifs incorporels. En effet, il a été retenu une durée d'utilisation non limitée.

L'analyse des critères physiques, techniques, juridiques ou économiques de chacun des actifs ne met pas en évidence de durée d'utilisation limitée. Au regard de ces critères, aucun actif incorporel n'a de durée de consommation des avantages économiques attendus limitée.

Les actifs incorporels du groupe ne sont pas adossés à des contrats ou actes ayant une durée d'utilisation ou de protection limitée.

En cas d'écart négatif, les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en provisions pour risques et charges au bilan, et repris en consolidation sur une durée de 12 à 15 ans.

Conformément au règlement ANC 2015-06, la société réalise un test de dépréciation lors de chaque exercice pour les fonds commerciaux, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les résultats de ces tests ne donnent pas lieu à comptabiliser une dépréciation.

Au 30 juin 2020 s'agissant d'une situation intermédiaire, aucun test de dépréciation n'a été pratiqué.

3.4. Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1. Jugement et estimations de la direction du groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les éléments incorporels (écarts d'acquisition, fonds de commerce, frais de recherche et développement activés) et des actifs d'exploitation (impôts différés actifs par exemple).

2.4.2. Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il s'agit pour l'essentiel en France des contrats de crédit-bail, de location longue durée ou de location avec option d'achat sur des véhicules. Des contrats portant sur des matériels industriels ont également été signés dans les entités ADKALIS, BERKEM, EUROLYO et LIXOL au cours des exercices 2019 et 2020. Les biens acquis en application de ces contrats sont immobilisés. Le passif correspondant au capital restant dû, est inscrit en dette financière.

Les immobilisations sont amorties, sauf exception, selon les durées d'amortissement retenues par le groupe. En pratique, pour les locations de véhicules, les valeurs résiduelles sur les matériels sont très faibles (souvent \leq à 1% de la valeur d'origine) et les biens d'une durée de vie réelle proche de la durée du contrat. Aussi, les durées d'amortissement sont souvent ajustées à la durée des contrats. Pour les contrats portant sur des matériels industriels, la durée d'amortissement, alignée sur la durée d'utilisation, diffère de celle du contrat.

La société GROUPE BERKEM n'est pas concernée par ce type de contrat de location.

La redevance locative est retraitée en dotations aux amortissements et en charges financières :

	30/06/2020 (6 mois)
Annulation de redevances de loyers	252
- Comptabilisation de charges financières	- 26
- Dotations aux amortissements	- 206
Impact sur le résultat	21

2.4.3. Etats fiscalité différée

Conformément aux prescriptions du CRC 99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs,
- De déficits reportables.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant au dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant au dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Conformément au règlement **CRC 99-02** les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Aucune imposition différée n'a été calculée pour la société GROUPE BERKEM, les enjeux étant non significatifs.

2.4.4. Affacturage

Les opérations comptabilisées avec le factor font ressortir au 30 juin 2020, une créance de 1 201 K€, correspondant aux sommes retenues au titre du fonds de garantie, des réserves de BFA et compte de rechargement.

Par ailleurs, le montant total des créances cédées au 30 juin 2020 et non recouvrées est de 4 027 K€. Conformément au plan comptable général, ces montants ne figurent pas à l'actif du groupe dans la mesure où ils ont été décomptabilisés.

Ces opérations ne concernent pas la société GROUPE BERKEM, qui n'a pas recours à l'affacturage.

2.4.5. Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés pour les entités BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL et EUROLYO, structures du groupe concernées par des engagements de ce type et dont la valorisation peut être considérée comme significative. A noter que la société GROUPE BERKEM n'est pas concernée par de tels engagements, étant donné que son effectif salarié est nul.

La méthode utilisée par le groupe est prospective. Elle tient compte des engagements externalisés par la société BERKEM dans le cadre d'un contrat d'assurance IFC, pour un montant de 67 K€ au 30 juin 2020. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Hypothèses
Taux d'actualisation	0,77%
Taux de rotation du personnel	Cadres 1% - Employés 5%
Progression des salaires	2 % constant
Taux de charges sociales	Cadres 45% - Employés 40%
Age de départ en retraite	Cadres 67 ans - Employés 67 ans
Table de mortalité	TG 05
Convention collective	Chimie

2.4.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte d'événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4. Compléments d'information relatifs au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

	2019.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	2020.06
Concessions, brevets & droits similaires	11 102	235			11 337
Fonds commercial et écarts d'acquisitions	9 043				9 043
Frais de développement	845				845
Autres immobilisations incorporelles	3				3
Immo. incorporelles en cours	586	229			814
Total immobilisations incorporelles	21 579	464	-	-	22 042
Concessions, brevets & droits similaires	- 6 629			297	- 6 926
Fonds commercial	- 2 333				- 2 333
Amt/Dép. frais développ.	- 633			25	- 659
Autres immobilisations incorporelles	- 3			0	- 3
Total amortissements et provisions	- 9 598	-	-	322	- 9 920
Total valeur nette	11 981	464	-	322	12 122

Les immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développements, de logiciels, de brevets, de fonds commerciaux et d'écarts d'acquisition. Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour les autres immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) : 10 ans en linéaire ;
- Brevets : 20 ans en linéaire ;
- Frais de développement : 5 ans en linéaire ;
- Logiciels : 3 à 5 ans en linéaire.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes d'immobilisations incorporelles.

3.1.1 Ecarts d'acquisition

	30/06/2020		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Écart d'acquisition – actif	2 787	-	2 787
EUROLYO	128	-	128
LIXOL	2 659	-	2 659
Fonds commerciaux assimilés à des écarts d'acquisition	4 346	2 333	2 013
ADKALIS	3 345	1 866	1 479
BERKEM DEVELOPPEMENT – Fonds TIB	1 001	467	534
Écarts d'acquisition et fonds commerciaux assimilés	7 132	2 333	4 800
Écart d'acquisition – passif	836	836	-
BERKEM	836	836	-

EUROLYO

L'entité BERKEM a fait l'acquisition en date du 28 février 2018 de la société EUROLYO. Cette opération a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 128 K€.

LIXOL

L'acquisition de 100 % des titres de la société LIXOL par la société BERKEM DEVELOPPEMENT a généré un écart d'acquisition d'une valeur de 2 659 K€.

ADKALIS

Les fonds de commerce SARPAP et TERMIFILM, inscrits au bilan de la société ADKALIS pour respectivement 1 145 K€ et 2 200 K€ sont assimilés à un écart d'acquisition en consolidation.

BERKEM DEVELOPPEMENT : Fonds T.I.B

Le fonds de commerce TRAITEMENT INDUSTRIEL DU BOIS (TIB), inscrit au bilan de la société BERKEM DEVELOPPEMENT pour 1 001 K€, est assimilé à un écart d'acquisition en consolidation.

BERKEM

L'entité BERKEM DEVELOPPEMENT a acquis successivement 51,30 % des titres de BERKEM en 2005, 29,07 % complémentaire en 2008, à nouveau 6,47 % en 2011 pour enfin obtenir 100 % du capital de la filiale après l'achat des 13,16 % restant en 2012. Ces opérations ont généré des écarts d'acquisition négatifs qui s'élèvent au global à 836 K€. Une entrée de minoritaires dans le capital de BERKEM en 2015 a ramené le pourcentage de détention à 95,01 %.

Cela n'est pas venu impacter les écarts d'acquisitions conformément au règlement CRC 99-02. L'écart d'acquisition négatif 2005 est amorti sur une durée de 15 ans, et sa valeur résiduelle est de nulle au 31 décembre 2020.

3.1.2 Fonds de commerce

ADKALIS

	30/06/2020		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Fonds commerciaux	1 910		1 910
ADKALIS	1 910		1 910

Les fonds commerciaux de la société correspondent au fonds XYLOPHENE, acquis pour 1 250 K€, au fonds TERMIPROTECT, acquis pour 500 K€, ainsi qu'aux frais d'acquisition afférents, pour respectivement 115 K€ et 46 K€.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur valeur historique d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens. Selon leur nature :

- Gros œuvre : 10 à 40 ans ;
- Agencements lourds : 4 à 30 ans ;
- Aménagements usuels, mobiliers et décoration : 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Véhicules : 3 à 5 ans.

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes d'immobilisations corporelles.

	2019.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Correction d'A-Nouveaux	2020.06
Terrains	717						717
Agencements sur terrains	241						241
Constructions	11 004	62			492		11 558
Installations techniques, matériel & outillage	12 557	998				1 253	14 809
Autres immobilisations corporelles	4 081	176				- 1 253	3 003
Immobilisations corporelles en cours	775	221			- 492		504
Avances et acomptes s/imm. corp.							-
Total immobilisations corporelles	29 374	1 457	-	-	-	-	30 831
Terrains							-
Agencements sur terrains	- 146			- 6			- 152
Constructions	- 6 592			- 272			- 6 865
Installations techniques, matériel & outillage	- 10 411			- 433	- 12	- 0	- 10 856
Autres immobilisations corporelles	- 2 317			- 199	12	2	- 2 501
Total amortissements et provisions	- 19 466	-	-	- 910	-	2	- 20 374
Total valeur nette	9 908	1 457	-	- 910	-	2	10 457

3.3. Immobilisations financières

	2019.12	Augmentations	Diminutions	2020.06
Titres immobilisés	24			24
Prêts	6 187		- 819	5 368
Dépôts et cautionnements versés	247	5	- 39	213
Total immobilisations financières	6 457	5	- 858	5 604
Dépréciations des titres de participation		-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	- 1 858			- 1 858
Total dépréciations immobilisations financières	- 1 858	-	-	- 1 858
Total valeur nette	4 599	5	- 858	3 746

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Compte tenu du retraitement de la cession des titres de participations T&G à l'ouverture, ceux-ci n'impactent pas les comptes combinés.

3.4. Stocks

	2020.06		
	Brut	Provision	Net
Matières premières, approvisionnements	1 664		1 664
Produits intermédiaires et finis	4 824		4 824
Total des stocks	6 488	-	6 488

Les stocks sont composés de matières premières et autres approvisionnements. Les règles d'évaluation en consolidation sont identiques à celles pratiquées dans les comptes sociaux.

La valeur brute des matières premières et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel (PRI), à savoir au coût de production comprenant :

- Les consommations ainsi que les charges directes et indirectes de production ;
- Les amortissements des biens concourant à la production ;
- Auquel un coefficient de structure est appliqué in fine.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks.

La société GROUPE BERKEM ne détient pas de stock. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

3.5. Créances clients

	2020.06		
	Brut	Provision	Net
Créances clients	4 431	- 433	3 999
Total des créances clients	4 431	- 433	3 999

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à l'inventaire un risque de non-recouvrement existe.

La société GROUPE BERKEM ne présente pas de créances clients. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

3.6. Autres créances

	2020.06		
	Brut	Provision	Net
Avances et acomptes versés	18		18
Personnel	44		44
État, Impôts sur les bénéfices	2 215	- 150	2 064
État, autres I&T	638		638
Autres créances	5 290	- 0	5 290
Total des autres créances	8 205	- 151	8 054

Le poste « État, impôts sur les bénéfices » comprend principalement les « crédits d'impôts recherche et innovation ».

Le poste « Autres créances » comprend les éléments suivants, en valeur brute :

	2020.06
Créances cédées au factor non utilisées	1 201
Comptes courants avec des sociétés se trouvant en dehors du périmètre de consolidation et intérêts courus afférents	4 090
Fournisseurs débiteurs	
Total autres créances	5 290

3.7. Trésorerie

	2020.06		
	Brut	Provision	Net
Valeurs mobilières de placement	70	- 0	70
Disponibilités	5 799		5 799
Trésorerie passive	- 354	-	354
Total trésorerie	5 515	- 0	5 515

L'augmentation de la trésorerie nette est liée pour partie à la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat (Cf. point 10) Dettes financières). La variation de trésorerie est détaillée dans les tableaux de flux de trésorerie, présentés en page 7, sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

3.8. Capitaux propres et quasi-fonds propres

Les tableaux de variation des capitaux propres sont présentés en page 6. La part des intérêts minoritaires s'élève au 30 juin 2020 à 462 K€.

Répartition du capital BERKEM DEVELOPPEMENT		
Actions ordinaires	38 500 000	
SARL HOF	38 499 999	93,67%

MIDI CAPITAL (prêt) 1 0,00%

ADP 2015	2 603 076	
MIDI CAPITAL	2 603 076	6,33%
TOTAL ACTIONS	41 103 076	

Valeur nominale 0,05 €
Capital social 2 055 153,80

Répartition du capital BERKEM DEVELOPPEMENT en cas de conversion de toutes les Obligations Convertibles en Actions

Actions ordinaires	48 412 000		
SARL HOF	38 499 999	75,47%	
MIDI CAPITAL (prêt)	1	0,00%	
Conversion OCA NOVI 2018	8 554 000	16,77%	126 OCA
Conversion OCA NOVI 2019	1 358 000	2,66%	20 OCA
ADP 2015	2 603 076		
MIDI CAPITAL	2 603 076	5,10%	
TOTAL ACTIONS	51 015 076		

Valeur nominale 0,05 €
Capital social 2 055 153,80

3.9. Provisions

	2019.12	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2020.06
Provisions pour litiges	-			-
Autres provisions pour risques	50			50
Total provisions pour risques	50	-	-	50
Provisions pour pensions et retraites	1 001	96		1 097
Autres prov. pour charges	-			-
Total provisions pour charges	1 001	96	-	1 097

3.10. Dettes financières

Les variations de dettes financières sont les suivantes :

	2019.12	Augm.	Remb.	2020.06
Emprunts obligataires	16 166	394		16 559
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 727	6 263	- 815	25 175
Endettement lié au crédit-bail	1 603	615	- 227	1 991
Autres emprunts et dettes assimilées	12	-	3	9
Intérêts courus sur emprunts	79	585	- 79	585
Total dettes financières	37 586	7 857	- 1 123	44 320

La période 1^{er} janvier – 30 juin 2020 est marquée notamment :

- Par l'obtention de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et d'un Prêt Atout de l'ordre de 3 200 K€ au total :
 - o BERKEM DEVELOPPEMENT : 500 K€ de PGE et 500 K€ de Prêt Atout ;

- ADKALIS : 600 K€ de PGE ;
 - BERKEM : 1 100 K€ de PGE ;
 - LIXOL : 500 K€ de PGE.
- Par la signature d'un contrat de crédit-bail pour deux lyophilisateurs par la société EUROLYO d'un montant total de 615 K€, non encore mis en loyer à la date d'établissement des comptes combinés.

La ventilation des dettes financières est la suivante :

	2020.06	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	16 559			16 559
Emprunts auprès des établissements de crédit	25 175	7 908	14 825	2 442
Emprunts de crédit-bail	1 991	319	537	1 135
Autres emprunts et dettes assimilées	9	6	3	
Intérêts courus sur emprunts	585	585		
Total dettes financières	44 320	8 818	15 365	20 137

La société GROUPE BERKEM n'a pas de dette auprès d'établissements de crédit. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

3.10. Dettes non financières

	2020.06
Dettes fournisseurs	4 808
Dettes s/ acquisition d'actifs – courant	-
Clients - Avances et acomptes reçus	204
Dettes sociales	2 537
Dettes fiscales (hors IS)	623
État - impôts sur les bénéfices	-
Autres dettes – courant	-
Total dettes	8 173

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM a consisté à augmenter :

- Le poste de « Dettes fournisseurs » de l'ordre de 3 537 € au 30/06/2020
- Le poste « Comptes courants passifs » de 5 517 € au 30/06/2020

8. Notes annexes sur les postes du compte de résultat combiné

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe représente le montant cumulé des activités de négoce, de prestations de services et de production. Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison pour les ventes de marchandises et de produits finis, à l'achèvement pour les prestations de services.

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe, est la suivante :

	2020.06
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	19 222
Production vendue (services)	682

Total chiffre d'affaires	19 904
---------------------------------	---------------

4.2. Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises sur provision se décomposent de la façon suivante :

	2020.06
Reprises sur dépréciations de créances clients	2
Reprises au titre des engagements de retraite	
Total reprises sur provisions	2

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.3. Production immobilisée

Le groupe a comptabilisé une production immobilisée de 677 K€ en produits d'exploitation, pour l'ensemble des opérations suivantes :

- Développement de formules et brevets :
 - o Société BERKEM DEVELOPPEMENT : engagement de 227 K€ en vue d'obtenir des AMM, dont 12 K€ de dépenses de personnel ;
 - o Société ADKALIS : engagement de dépenses de personnel à hauteur de 152 K€ et de frais externes à hauteur de 77 K€ ;
- Réalisation de travaux d'amélioration des locaux par la société BERKEM – locaux de Gardonne : engagement de dépenses de personnel à hauteur de 150 K€ et de frais externes à hauteur de 71 K€.

La société GROUPE BERKEM n'a pas comptabilisé de production immobilisée en 2020.

4.4. Crédits d'impôts et subvention d'exploitation

Le groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis au groupe de solliciter des crédits d'impôt pour un montant de :

	2020.06
Crédit Impôt Recherche	526
Crédit Impôt Investissement	14
Subventions d'exploitation	
Crédits d'impôts et subventions d'exploitation	541

Par mesure de simplification, les crédits d'impôt ont été évalués sur une base de 50 % du montant constaté à la clôture 31 décembre 2019.

Le groupe a opté pour la comptabilisation du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés.

4.5. Autres produits

Les autres produits sont composés de montants individuellement non significatifs. Ils représentent 3 K€ au 30 juin 2020.

4.6. Achats de matières premières, autres approvisionnements et marchandises & variations de stocks

La ventilation des achats et variations de stocks, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2020.06
Achats et variation de stock de marchandises	
Achats de matières premières & autres approvisionnements	7 819
Variation de stock de matières premières & autres approvisionnements	-
	142
Total achats et variations de stocks	7 677

4.7. Marge brute globale

La marge brute globale consolidée est la suivante :

	2020.06
Production vendue de biens & services	19 904
Production stockée	-
	288
Production immobilisée	677
- Consommation de matières et sous-traitance	-
	7 771
Marge brute globale	12 522
Taux de marge brute globale	63%

La société GROUPE BERKEM n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.8. Autres achats et charges externes

La ventilation des autres achats et charges externes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2020.06
Sous-traitance générale	93
Redevances de crédit-bail	7
Locations et charges locatives	262
Entretiens et réparations	242
Primes d'assurance	208
Autres services extérieurs	195
Personnel extérieur	335
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	662
Publicités	270
Transports	616
Déplacements, missions	324
Frais postaux	86
Services bancaires	34
Autres charges externes	24
Total autres achats et charges externes	3 360

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM a consisté à augmenter le poste de « Rémunération d'intermédiaires & honoraires » de l'ordre de 3 K€ au 30/06/2020.

4.9. Impôts et taxes

La ventilation des impôts et taxes, présentés dans le compte de résultat, est la suivante :

	2020.06
Impôts et taxes sur rémunérations	207
Autres impôts et taxes	194
Total impôts, taxes et versements assimilés	401

La combinaison des comptes sociaux de société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.10. Charges de personnel

La décomposition des charges de personnel, présentés dans le compte de résultats est la suivante :

	2020.06
Salaires et traitements	3 722
Charges sociales	1 465
Remboursement liés à l'activité partielle	-
	331
Total charges de personnel	4 856
Part des charges de personnel dans le chiffre d'affaires	24%

L'effectif de la société GROUPE BERKEM étant nul. La combinaison de ses comptes sociaux n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.11. Autres charges

Les autres charges se décomposent de la façon suivante :

	2020.06
Redevance brevets - BERKEM DEVELOPPEMENT	186
Autres charges non significatives	27
Total autres charges	213

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.12. Dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dotations portant sur les immobilisations se décomposent de la façon suivante :

	2020.06
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	908
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	322
Total amortissements sur immobilisations	1 230

La société GROUPE BERKEM ne détenant pas d'immobilisations, elle n'est pas concernée par ces opérations.

4.13. Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions se décomposent de la façon suivante :

	2020.06
Dotations aux dépréciations de créances clients douteuses	
Dotations au titre des engagements de retraite	96
Dotations pour étalement des frais d'émission d'emprunts	46
Total dotations aux provisions	142

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.14. Résultat financier

Le résultat financier se décompose tel que :

	2020.06
Produits sur créances et VMP	8
Gains de change	2
Autres produits financiers	192
Revenus des autres immobilisations financières	
Reprises de provision à caractère financier - Société ADKALIS	20
Reprises sur dépréciations des actifs financiers	
Total Produits financiers	222
Charges d'intérêts sur emprunt	-1 092
Pertes de change	-1
Autres charges financières	-23
Dotations aux provisions	-0
Dotations sur primes de remboursement des obligations	-42
Dotations aux dépréciations sur actifs financiers	-0
Total Charges financières	-1 159
Total Résultat financier	-937

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact sur les postes concernés.

4.15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose tel que :

	2020.06
Produits excep.s/ opération de gestion	26
Produits excep. s/ exercices antérieurs	8
Produits de cession d'immobilisations	19
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	1
Autres produits exceptionnels	
Reprise de provisions	
Total Produits exceptionnels	52
Charges non récurrentes/ opérations	-82
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-10
Indemnités liées à des sorties de salariés sans litige	-24
Honoraires exceptionnels - Opération IPO	-107
Valeur comptable des éléments actifs cédés	
Autres charges exceptionnelles	
Total Charges exceptionnelles	-223
Total Résultat exceptionnel	-170

4.16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat se décompose de la façon suivante :

	2020.06
Impôts différés	93
Impôts sur les Sociétés	
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale	279
Total Impôts sur les bénéfices	372

Preuve d'impôt :

	2020.06
Résultat après retraitements	1 494
DAP Écart d'acquisition	-
IS des sociaux	357
Variation des ID	93
Charge d'impôt sur les sociétés	450
Résultat avant impôts	1 932
IS théorique à 28 %	541
Écart (IS) théorique / réel	91
Suramortissement	-
Charges définitivement non déductibles	15
Produit définitivement non imposable : crédits et réductions d'impôts	-
Produit définitivement non imposable : déduction extra-comptable	10
Imputation déficit n'ayant pas donné lieu à IDA	
Déficit créé dans l'exercice	53
Impôt différé non constaté sur dépréciation compte-courant T&G DISTRIBUTION	
Redressement d'IS	
Impact provision d'impôt différés sur déficits reportables	
Production fiscalisé sur la QP 5% sur dividendes	
Écart résiduel	-3

La combinaison des comptes sociaux de la société GROUPE BERKEM n'a pas d'impact significatif sur la preuve d'impôt, à l'arrêté des comptes intermédiaires 30 juin 2020.

9. Autres informations

5.1. Effectif

L'effectif salarié moyen était de 155 pour les périodes de la situation au 30/06/2020.
L'information concernant l'effectif non salarié, mis à disposition, n'est pas disponible.
A noter que la société GROUPE BERKEM n'a pas de salariés.

5.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 32 K€ au titre de la situation au 30/06/2020.

5.3. Rémunération des mandataires sociaux

La direction ne souhaite pas communiquer sur les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux, car cela reviendrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

10. Evènements postérieurs à l'arrêté des comptes combinés

Néant

11. Engagement hors-bilan

7.1. Ratio à respecter

Le groupe est soumis au respect de ratios au titre de ses engagements financiers :

- Ratios à respecter auprès des prêteurs seniors

- Ratio de leverage financier senior (Dette nette senior / EBITDA) :
 - $\leq 2,5x$ pour 2020.
- Ratio de couverture du service de la dette \geq à 1,10x

- Ratios à respecter auprès des porteurs d'OCA

- Ratio de leverage financier senior (Dette nette senior / EBITDA) :
 - $\leq 2,5x$ pour 2020.
- Ratio de leverage financier global (Dette nette / EBITDA) : $\leq 5x$

7.2. Engagements donnés

En octobre 2018, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a donné en nantissement 100 % des titres des sociétés BERKEM, ADKALIS et LIXOL en garantie :

- D'un prêt senior de 20 M€ consenti par le Crédit Agricole d'Aquitaine, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et la Banque Populaire Centre Atlantique ;
- Et d'une émission obligataire de 12,6 M€ souscrite par le fonds NOVI 2.

En octobre 2018, la société BERKEM DEVELOPPEMENT a également souscrit à deux opérations de couverture de taux :

- Auprès de NATIXIS, un swap portant sur un notionnel de 33 366 000 € (amortissable) échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,38750 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022 ;
- Auprès du Crédit Agricole, un swap portant sur un notionnel de 4 080 000 € échangeant un EURIBOR 3M contre un taux fixe de 0,415 % l'an sur la période allant du 16 octobre 2018 au 16 octobre 2022.

Coûts de dépollution

Aucun engagement hors bilan n'a été constaté car les coûts de dépollution ne peuvent être estimés avec précision car ils dépendent des résultats des analyses mensuelles. Les résultats sont fournis mensuellement aux services de l'Etat (DREAL et Préfecture). Le Groupe précise qu'il a souscrit il y a 7 ans une assurance dite des garanties financières en vue de dépollution qui garantit que le site sera dépollué quand bien même le groupe ne serait pas solvable pour le faire. Le Groupe estime avoir dépollué la quasi-totalité de la situation initiale.

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires

Période du 8 mars 2021 au 30 juin 2021

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE BERKEM et à votre demande dans le cadre du projet d'offre au public et d'une admission de titres de capital à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires de la société GROUPE BERKEM, relatifs à la période du 8 mars 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un premier rapport en date du 11 octobre 2021 dans lequel, sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 8 mars 2021 au 30 juin 2021.

Ces comptes consolidés intermédiaires ont été modifiés sous la responsabilité du Conseil d'administration afin de corriger l'erreur matérielle figurant dans tableau de flux de trésorerie et compléter les notes annexes relatives à l'écart d'acquisition. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 11 octobre 2021.

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires modifiés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

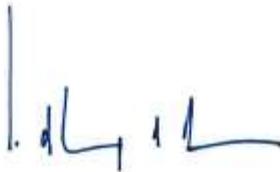
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés intermédiaires modifiés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 30 juin 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 8 mars 2021 au 30 juin 2021.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires :

- la note « Présentation et comparabilité des comptes » en page 9 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires relative au traitement des flux de la période,
- les notes 2.33 et 3.1.1 relatives à « l'Ecart d'acquisition » en page 10 et 14 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 octobre 2021

Les commissaires aux comptes
Membres de la CRCC Grande Aquitaine



P/ DEIXIS,
Nicolas de Laâge de Meux



P/ VS AUDITEX
Simon Vezin



GROUPE BERKEM
20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes combinés intermédiaires**
Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes combinés intermédiaires

Période 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE BERKEM et à votre demande dans le cadre du projet d'offre au public et d'une admission de titres de capital à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Growth Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes combinés intermédiaires de la société GROUPE BERKEM, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes combinés intermédiaires de la société GROUPE BERKEM, correspondent aux comptes sociaux de la holding du groupe, la société GROUPE BERKEM, combinés avec les comptes consolidés des sociétés BERKEM DEVELOPPEMENT, BERKEM, ADKALIS, LIXOL, et EUROLYO, les sociétés de la branche T&G étant exclues de ce périmètre.

Ces comptes combinés intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Président. Ces comptes ont fait l'objet d'un premier rapport en date du 11 octobre 2021 dans lequel, sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes combinés intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison /consolidation au 30 juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Ces comptes combinés intermédiaires ont été modifiés par le Président afin de présenter l'affacturage conformément aux dispositions prévues par le plan comptable général. Le bilan actif et passif combiné 30 juin 2020 a été modifié au niveau des postes « Créances clients » et « Autres dettes » ainsi que les notes correspondantes de l'annexe combinée. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 11 octobre 2021.

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

En conséquence, l'assurance que les comptes combinés intermédiaires modifiés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes combinés intermédiaires modifiés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison /consolidation au 30 juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note « Faits marquants » en page 9 de l'annexe des comptes combinés intermédiaires concernant l'impact des mesures relatives à la COVID-19 ;
- dans la note « Méthode de combinaison » en page 12 de l'annexe des comptes combinés intermédiaires concernant le traitement de la sortie de la branche T&G.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 octobre 2021

Les commissaires aux comptes
Membres de la CRCC Grande Aquitaine



P/ DEIXIS,
Nicolas de Laâge de Meux



P/ VS AUDITEX
Simon Vezin

18.3 Informations financières pro forma

18.3.1 Informations financières pro forma au 30 juin 2021



BERKEM

INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

AU 30 JUIN 2021

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert

33290 Blanquefort

1. Contexte des informations financières pro forma

Un apport-cession des titres de la société BERKEM DEVELOPPEMENT a été réalisé par la société HOF à la société GROUPE BERKEM le 8 mars 2021. Cette dernière est devenue à cette date la holding de la société BERKEM DEVELOPPEMENT.

Cet apport-cession a porté sur 33 485 060 actions ordinaires de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit 81 % du capital et des droits de vote. En rémunération de cet apport, la société GROUPE BERKEM a procédé à une augmentation de capital de 29 135 K€.

Le solde des actions BERKEM DEVELOPPEMENT détenu par HOF a été acquis par la société GROUPE BERKEM. Cette opération de cession a porté sur 5 014 938 actions de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, soit environ 12 % du capital et des droits de vote de celle-ci.

BERKEM DEVELOPPEMENT est la société mère du sous-groupe constitué des entités suivantes :

- ADKALIS détenue à 100%
- LIXOL LABORATOIRE FRANÇAIS DU SUD-OUEST, détenue à 100%
- BERKEM, détenue à 95%
- EUROLYO, détenue à 100% par l'entité Berkem

Le compte de résultat pro forma de la situation financière non audité a été préparé dans le but de refléter les effets de l'acquisition comme si cette dernière avait été réalisée le 1er janvier 2021. Les données présentées dans ce pro forma correspondent aux six mois d'activité de chacune des sociétés du groupe, à savoir aux flux du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.

2. Base de préparation

L'information financière pro forma consolidée non auditée présentée est établie en application du règlement délégué (UE) sur les prospectus n° 2019/980 et des guidelines de l'ESMA sur les prospectus de juillet 2020 et de la position recommandation n°2021-02. Elle est constituée des comptes de résultat pro forma consolidés non audités pour le semestre clos le 30 juin 2021. L'information financière pro forma a été établie sur la base d'hypothèses résumées ci-dessous et doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés audités de Groupe Berkem au 30 juin 2021.

L'information financière pro forma consolidée non auditée est présentée en milliers d'euros et reflète l'acquisition de Berkem Développement comme si l'opération avait été finalisée le 1^{er} janvier 2021.

L'information financière pro forma ne reflète aucune dépense de restructuration ni de coût d'intégration susceptible de résulter de l'acquisition. Elle ne reflète également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies opérationnelles et fiscales. Compte-tenu de l'absence de différence de règles et méthodes comptables, aucun exercice d'uniformisation des règles et méthodes comptables n'a été réalisé.

L'information financière pro forma non auditée est présentée uniquement à titre d'illustration et ne constitue pas nécessairement une indication du résultat que la société consolidée aurait réalisé si l'acquisition avait été finalisé le 1^{er} janvier 2021. Elle ne constitue pas non plus une indication des résultats futurs de la société consolidée. Les ajustements pro forma, qui sont détaillés ci-dessous, reposent sur les informations disponibles à ce jour, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par le Groupe Berkem :

- Résultat intercalaire : le résultat intercalaire a été calculé à partir des états financiers intermédiaires non audités de toutes les entités du groupe, pour la période de 2 mois, close le 28 février 2021.

3. Informations financières consolidées pro forma

	Résultat intercalaire 28.02.21 <i>(2 mois)</i>	Comptes consolidés 30.06.21 <i>(4 mois)</i>	Comptes consolidés pro forma 30.06.21 <i>(6 mois)</i>
Chiffre d'affaires	7 564	17 607	25 172
Ventes de marchandises	-	35	35
Production vendue (biens)	7 555	16 365	23 920
Production vendue (services)	44	1 207	1 252
Production immobilisée	157	324	481
Productions stockée	373	522	148
Subventions d'exploitation	130	283	412
Reprises sur dépréciations et provisions	-	464	454
Autres produits	7	-	4
Autres produits d'exploitation	-	2	66
Produits d'exploitation	7 473	19 261	26 734
Achats consommés			
Achats de M.P. & autres approvisionnements	-	3 291	-
Variation de stock (m.p.)	237	-	7 534
Charges externes	-	1 107	-
Impôts et taxes	-	58	-
Salaires et traitements	-	1 126	-
Charges sociales	-	479	-
Autres charges de personnel	-	2	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	456	-
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	-	447	-
<i>Autres dotations</i>	-	10	-
Autres charges d'exploitation	-	15	-
Charges d'exploitation	-	6 298	-
Résultat d'exploitation	1 175	2 922	4 097
Produits financiers	-	1	82
Charges financières	-	377	-
Résultat financier	-	378	-
Résultat courant des sociétés intégrées	797	2 096	2 893
Produits exceptionnels	57	-	250
Charges exceptionnelles	-	17	-
Résultat exceptionnel	40	-	820
Résultat avant IS et participation	837	1 277	2 113
Impôt sur les bénéfices	-	184	-
Résultat net des entreprises intégrées	651	884	1 535
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net de l'ensemble consolidé	651	884	1 535
Intérêts minoritaires	57	-	78
Résultat net (part du groupe)	595	806	1 401

18.3.2 Audit des informations financières pro forma



GROUPE BERKEM
20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les Informations Financières Pro Forma**
Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

GROUPE BERKEM

20 rue Jean Duvert
33290 BLANQUEFORT

Rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les Informations Financières Pro Forma de la société GROUPE BERKEM relatives à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 incluses dans le document d'enregistrement.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins de refléter l'effet qu'aurait pu avoir une acquisition de la société BERKEM DEVELOPPEMENT en date du 1^{er} janvier 2021, sur le compte de résultat consolidé intermédiaire au 30 juin 2021 de la société GROUPE BERKEM.

Les données présentées dans ce pro forma correspondent aux six mois d'activité de chacune des sociétés du groupe, à savoir aux flux du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma. Ces Informations Financières Pro Forma ont fait l'objet d'un premier rapport en date du 11 octobre 2021 dans lequel, nous avons considéré que les Informations Financières Pro Forma avaient été adéquatement établies sur la base indiquée et que cette base était conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été modifiées et établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 et des recommandations ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma afin de compléter la note 2 « Base de préparation ».

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) n°2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma modifiées sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma modifiées ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma modifiées, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société GROUPE BERKEM pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma modifiées ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- de l'approbation du document d'enregistrement par l'AMF,
- de l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris, et de l'offre au public de titres financiers de la société GROUPE BERKEM en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF, serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Fait au Tourne et à Bordeaux, le 29 octobre 2021

Les commissaires aux comptes
Membres de la CRCC Grande Aquitaine



P/ DEIXIS,
Nicolas de Laâge de Meux



P/ VS AUDITEX
Simon Vezin

18.4 Politique de distribution des dividendes

18.4.1 Politique de distribution des dividendes

En fonction des résultats futurs de la Société, le Conseil d'administration pourrait éventuellement proposer à l'Assemblée générale des actionnaires de procéder au versement de dividendes.

Afin de décider de procéder ou non à de tels versements, Groupe Berkem tiendrait compte notamment de ses résultats, de sa situation financière, des opportunités en matière de croissance externe, des termes contractuels de son endettement bancaire ainsi que des politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales.

Il est précisé qu'à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société n'a fixé aucun critère financier dont l'atteinte engendrerait le versement de dividendes ou déterminerait le montant desdits versements.

18.4.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Au titre des trois derniers exercices clos, Groupe Berkem n'a pas procédé à des distributions de dividendes.

18.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'approbation du Document d'Enregistrement, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif non reflété dans ses comptes sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance du Groupe, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

Sans que ce contentieux soit considéré comme significatif par le Groupe du fait d'un montant limité (notamment, au regard des montants annuels de Crédit Impôt Recherche perçus par le Groupe (se référer à la section 18.1.5.)), il est précisé qu'à la date d'approbation du Document d'Enregistrement un contentieux est en cours avec l'administration fiscale quant au rejet du Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 170 milliers d'euros déclaré par la société Berkem Développement au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

18.6 Changement significatif de la situation financière du Groupe

En date du 31 décembre 2020, Berkem Développement a procédé à la cession de ses filiales et sous-filiale regroupant ses activités de distribution (T&G Distribution pour les activités en France, T&G pour les activités en Belgique, T&G Spain pour les activités en Espagne) à la société HOF SARL pour un montant de un million d'euros.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Montant du capital social

Il est rappelé que :

- Lors de la constitution de la société, la société HOF, en qualité d'associé unique, a fait un apport en numéraire de cent euros (100 €), correspondant à cent (100) actions d'un montant d'un euro (1 €) souscrites en totalité et intégralement libérées.
- Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 décembre 2020 constatant les décisions de la société HOF, associée unique de la société, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de cinquante mille euros (50.000 €), pour être porté de cent euros (100 €) à cinquante mille cent euros (50.100 €), par l'émission de cinquante mille (50.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune ;
- Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 février 2021 constatant les décisions de la société HOF, associée unique de la Société à cette date, le capital social a été réduit d'un montant nominal de 12.525 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui d'un euro de valeur nominale chacune a été ramenée à 0,75 € chacune ;
- Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 8 mars 2021, il a été décidé :
 - de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société de telle sorte que le capital social de la Société qui s'élevait à 37.575 €, divisé en 50.100 actions de 0,75 € chacune de valeur nominale, soit divisé en 16.700 actions d'une valeur nominale de 2,25 € chacune,
 - d'augmenter le capital social de vingt-neuf millions cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-un euros et soixante-quinze centimes d'euros (29.135.481,75 €) par émission de douze millions neuf cent quarante-neuf mille cent trois (12.949.103) actions ordinaires nouvelles de la Société, de deux euros et vingt-cinq centimes d'euros (2,25 €) de valeur nominale chacune, au bénéfice de la société HOF, émises en rémunération de son apport en nature des titres de Berkem Développement évalué à 29.135.482,68 euros.

A l'issue de ces opérations et à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le capital social de la Société s'élève à 29.173.056,75 euros divisé en 12.965.803 actions ordinaires de 2,25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

19.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

À la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

Il a été proposé aux actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 avril 2021, d'autoriser, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris, le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code

de commerce, à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera, un nombre d'actions de la Société, pendant une durée de 18 mois, ne pouvant excéder :

- 10 % du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats ; étant précisé que lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, ou
- 5% du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et dans le respect de la pratique de marché admise par cette dernière; ou
- de satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ; ou
- de satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ; ou
- de conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; ou
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ; ou
- plus généralement, de réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix unitaire maximal d'achat ne pourra être supérieur, hors frais et commissions, à 300% du prix par action de la Société retenu dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre d'actions de la Société dans la limite d'un montant maximal global, hors frais et commissions, d'un million d'euros (1.000.000 €) ; étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de l'autorisation.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, notamment sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs afin, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernées, de procéder aux allocations et, le cas échéant, aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

- 1) Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions :
 - Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).
- 2) Pendant la réalisation du programme de rachat d'actions :
 - Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
 - Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF ; et,
 - Publication semestrielle d'un bilan de contrat de liquidité.
- 3) Chaque année :
 - Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

19.1.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagements d'augmentation du capital

Les résolutions d'émission ou de réduction de capital approuvées par l'assemblée générale du 26 avril 2021 sont synthétisées ci-dessous :

Résolutions de l'AGM du 26 avril 2021	Objet de la résolution	Montant nominal maximal en euros ⁽¹⁾	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation
4ème Résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris	29.173.056 €	-	26 mois
5ème Résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public au sens du point d de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 à l'occasion de la première admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris.	29.173.056 €	Le prix d'émission des actions ordinaires résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre » telle que développée par les usages professionnels.	26 mois
6ème Résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public au sens du point d de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth à Paris.	29.173.056 €	Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 %	26 mois
7ème Résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public au sens de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris	29.173.056 € sans excéder 20 % du capital de la Société par période de 12 mois ; ledit capital étant apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration d'utilisation de cette délégation)	Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 %	26 mois

8 ^{ème} Résolution	Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale	Même prix que l'émission initiale	26 mois
10 ^{ème} Résolution	Autorisation à donner au conseil d'administration en application de l'article L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris	10% du capital de la Société	-	38 mois
12 ^{ème} Résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris	1.000.000 €	-	26 mois

(1) Aux termes de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 26 avril 2021 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des quatrième à dixième résolutions est fixé à vingt-neuf millions cent soixante-treize mille cinquante-six euros (29.173.056 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des sixième à huitième résolutions ci-dessus est fixé à vingt-neuf millions cent soixante-treize mille cinquante-six euros (29.173.056 €) (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.

19.1.6 Informations relatives au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le solde du capital de la société Berkem Développement, soit 6,33%, est détenu par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP₂₀₁₅), Groupe Berkem a la possibilité de racheter ces ADP₂₀₁₅ à compter du 1^{er} janvier 2021, en cas de rachat, les ADP₂₀₁₅ seront transformées automatiquement en actions ordinaires.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le solde du capital de Berkem, soit 4,99%, est détenu par 540 personnes physiques, représentées par M Capital dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence (ADP₂₀₁₅). Berkem Développement a la possibilité de racheter ces ADP₂₀₁₅ à compter du 1^{er} janvier 2021, et en cas de rachat, les ADP₂₀₁₅ seront transformées automatiquement en actions ordinaires.

Il est prévu que les ADP₂₀₁₅ Berkem Développement et les ADP₂₀₁₅ Berkem soient rachetées respectivement par Groupe Berkem et par Berkem Développement à l'issue de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris.

19.1.7 Evolution du capital social

Evolution historique :

L'évolution du capital social depuis la constitution de la Société est la suivante :

Date des émissions	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Montant nominal cumulé du capital social (€)	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale (€)
14 juin 2016	Constitution de la société par augmentation de capital en numéraire	100	100	-	100	100	1
22 décembre 2020	Augmentation de capital en numéraire	50.000	50.000	-	50.100	50.100	1
19 février 2021	Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions	-	(12.525)	-	37.575	50.100	0,75
8 mars 2021	Regroupement des actions	-	-	-	37.575	16.700	2,25
8 mars 2021	Augmentation de capital par apport en nature	12.949.103	29.135.481,75	0,93	29.173.056,75	12.965.803	2,25

Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2018 :

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2020		Situation au 31 décembre 2019		Situation au 31 décembre 2018	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
HOF SARL ⁽¹⁾	100	100,00%	100	100,00%	100	100,00%
Total	100	100,00%	100	100,00%	100	100,00%

⁽¹⁾ HOF est une société à responsabilité limitée détenue à 98,47% par M. Olivier FAHY ; le solde du capital étant des actions d'autocontrôle.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement est présentée à la section 16.1.

Etat des nantissements sur le capital de la Société :

La Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

Toutefois, il est précisé que les établissements bancaires (Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou Charentes) ayant consenti un emprunt bancaire sénior bénéficie d'un nantissement à leur profit du contrat d'assurance homme clé en cas d'invalidité ou de décès de M. Olivier Fahy.

En outre, dans le cadre du crédit sénior, le Groupe a donné en garantie aux établissements de crédits le nantissement des comptes de titres financiers des sociétés Berkem, Adkalis, Lixol et Eurolyo ainsi que les titres desdites sociétés.

Dans le cadre de son financement obligataire, le Groupe a donné en garantie à IdInvest Partners ainsi qu'à la masse des porteurs d'obligations convertibles, le nantissement des comptes de titres financiers des sociétés Berkem, Adkalis, Lixol et Eurolyo ainsi que les titres desdites sociétés.

19.2 Acte constitutif et statuts

Les statuts constitutifs et à jour de la société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 820 941 490 sont librement accessibles auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de toutes participations sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, notamment par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport, fusion, alliance ou autrement, dans toute entreprise, société ou groupement, existant ou à constituer, coté ou non, ayant pour objet toutes activités de recherche et développement, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou financières notamment dans les domaines suivants et tous domaines comparables ou complémentaires :
 - la production, la fabrication, la commercialisation (y compris par la vente à distance) et le négoce d'ingrédients d'actifs chimiques et/ou d'actifs végétaux ;
 - la formulation de biocides, d'ingrédients et de ses actifs ;
 - la chimie de synthèse, de biologie et/ou par voie d'extraction végétale et la production de leurs actifs ;
- la détention et la gestion, sous forme notamment de franchises, de concessions et tous autres moyens, de droits de propriété intellectuelle et industrielle ainsi que l'homologation, la certification et l'obtention d'autorisations de mise sur le marché liées aux activités de la Société et de ses filiales et participations,
- l'assistance aux filiales et participations de la Société dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation, etc.,
- l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location, la vente de tous immeubles ou biens immobiliers,
- la gestion de son portefeuille de titres, le placement de ses fonds disponibles,
- l'exploitation de tous domaines fonciers,
- l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe et toutes opérations autorisées par la loi,
- et généralement, toutes les opérations quelles qu'elles soient (financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières), pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à toutes activités similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

19.2.2.1 Forme des titres

Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales. Les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

19.2.2.2 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de la décision collective instituant ce droit, à savoir le 8 mars 2021 n'étant pas prise en compte.

19.2.2.3 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Après approbation des comptes annuels et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine, le cas échéant, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Conformément à la loi, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital sont régis par la loi et les règlements.

19.2.2.4 Règles instituant des réserves ou des fonds d'amortissement

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs poste(s) de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Conformément à la loi, il est fait sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins pour affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

19.2.2.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce

19.2.2.6 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

19.2.2.7 Titres au porteur identifiables

En vue de l'identification des propriétaires des titres au porteur, la Société ou son mandataire est en droit, dans les conditions législatives et réglementaires applicables, de demander, à tout moment et contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

19.2.2.8 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer à la section 19.1.3. du Document d'Enregistrement.

19.2.2.9 Franchissement de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit communiquer à la société les informations visées à l'article L.233-7, I du Code de commerce (notamment le nombre total d'actions ou de droits de vote détenus par l'intéressé ou assimilés par l'effet de l'article L.233-9 du Code de commerce), au plus tard avant la clôture des négociations du 4^{ème} jour de négociation suivant le jour du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen équivalent pour les personnes résident hors de France, adressée au siège social.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale concernée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Le respect de cette obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils ne dispense en aucun cas, toute personne physique ou morale, du respect des obligations déclaratives prévues par les dispositions législatives et réglementaires (y compris celles du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des règles de marchés en vigueur).

19.2.3 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

20. CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

21. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social du Groupe, 20 rue Jean Duvert – 33290 Blanquefort, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.groupeberkem.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement, les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent être consultés :

- l'actif constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ;
- évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement ; et
- les informations financières historiques incluses dans le Document d'Enregistrement.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A ce titre, la Société n'entend pas communiquer ses résultats financiers sur une base trimestrielle. A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.groupeberkem.com).

**TABLEAU DE CONCORDANCE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT ANNEXE 1
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT POUR LES TITRES DE CAPITAL**

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT GROUPE BERKEM

Sections de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017		Section du Document d'Enregistrement de Groupe Berkem
SECTION 1	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	1
Point 1.1	Personnes responsables	1.1 1.6
Point 1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2
Point 1.3	Personne intervenant en qualité d'expert	1.3
Point 1.4	Informations proviennent d'un tiers	1.4
Point 1.5	Déclaration	1.5
SECTION 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2
Point 2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	2.1
Point 2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits	2.2
SECTION 3	FACTEURS DE RISQUE	3
Point 3.1	Description des risques importants	3.1 à 3.6
SECTION 4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	4
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.	4.1
Point 4.2	Lieu d'enregistrement de l'émetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	4.2
Point 4.3	Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	4.3
Point 4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur	4.4

SECTION 5	APERÇU DES ACTIVITÉS	5
Point 5.1	Principales activités	5.1 5.4
Point 5.2	Principaux marchés	5.1.4 5.2.4 5.3 7.1
Point 5.3	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	5.1.3
Point 5.4	Stratégie et objectifs	5.2 5.6.1 10.2
Point 5.5	Influence sur les activités ou la rentabilité de l'émetteur	NA
Point 5.6	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	5.2.5 5.3.1 5.3.2 5.3.3
Point 5.7	Investissements	5.8
SECTION 6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	6
Point 6.1	Description du groupe.	6.1
Point 6.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	6.2
SECTION 7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	7
Point 7.1	Situation financière	7.1 7.3 7.5 7.6 7.9
Point 7.2	Résultats d'exploitation	7.4
SECTION 8	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	8
Point 8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	8.2
Point 8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	6.3 8.2 8.3 17.1

Point 8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	8.4
Point 8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	8.5
Point 8.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	8.6
SECTION 9	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	9
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire	9
SECTION 10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	10
Point 10.1	Description des principales tendances et changement significatif	10.1
Point 10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	10.2
SECTION 11	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	11
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice	NA
Point 11.2	Nouvelle prévision ou estimation du bénéfice	NA
Point 11.3	Déclaration relative à la prévision ou l'estimation du bénéfice	NA
SECTION 12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	12
Point 12.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	12.1
Point 12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	12.2
SECTION 13	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	13
Point 13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	13.1
Point 13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	13.2
SECTION 14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Point 14.1	Mandat	14.1 12.1.1
Point 14.2	Contrats de service	14.2

Point 14.3	Comité d'audit et comité de rémunération de l'émetteur	14.3
Point 14.4	Régime(s) de gouvernance d'entreprise	14.4
Point 14.5	Les incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	14.6
SECTION 15	SALARIÉS	15
Point 15.1	Nombre de salariés et répartition à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	15.1
Point 15.2	Participations et stock options	15.2
Point 15.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	NA
SECTION 16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	16
Point 16.1	Franchissements de seuils	16.1
Point 16.2	Droits de vote différents	16.2
Point 16.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	16.3
Point 16.4	Changement du contrôle	16.4
SECTION 17	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	17
Point 17.1	Détail des transactions avec des parties liées	17.1
SECTION 18	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	18
Point 18.1	Informations financières historiques	18.1
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	18.2
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	18.1.7
Point 18.4	Informations financières pro forma	18.3
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	18.4
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	18.5
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	18.6
SECTION 19	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	19

Point 19.1	Capital social	19.1
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	19.2
SECTION 20	CONTRATS IMPORTANTS	20
Point 20.1	Résumé des contrats importants	NA
SECTION 21	DOCUMENTS DISPONIBLES	21
Point 21.1	Déclaration	21